This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

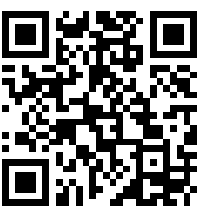

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,102,224

Digitized by Google

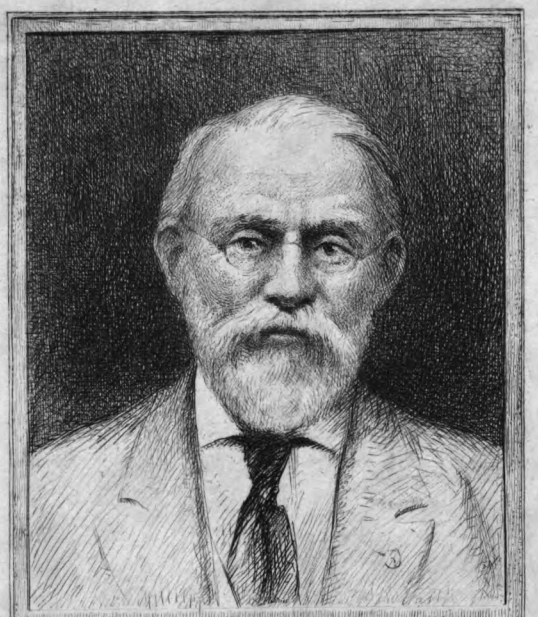

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A 5
16 2..
.V352

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

---

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XXIII. — ANNÉE 1923

---

AVIGNON
DOMINIQUE SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
*13, rue Bouquerie, 13*

1923

Digitized by Google

Digitized by Google

Deuning
Nijhoff
8-4-26
13603

# ACADEMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

*Déclarée d'utilité publique par Décret du 7 mai 1919*

---

*Président d'honneur*. . . . . M. Auguste PALUN.

*BUREAU POUR L'ANNÉE 1923.*

*Président*. . . . . MM. J.-B^te^ RIPERT.

*Vice-présidents*. . . . . Honoré VERNET. Maurice BARBER.

*Secrétaire général*. . . . . Joseph DIDIÉE.

*Présidents de section*. . . . . Henri DONTENWILLE. Michel JOUVE. Alexandre POIRSON.

*Secrétaire*. . . . . Abbé Joseph SAUTEL.

*Trésorier*. . . . . Emile POINET.

*Bibliothécaire-Archiviste*. . . . . Adrien MARCEL.

---

## BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS.

Le D^r^ A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).
Paul DE FAUCHER († 23 septembre 1907).
Léon BRUNEL († 18 décembre 1912).
Marc DEYDIER († 3 avril 1920).
M^me^ V^ve^ JEANDET († 15 septembre 1921).

---

## ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE.

*(depuis la reconstitution de la Société en 1882)*

1882 † CERQUAND. — 1883-84. † D^r^ Alfred PAMARD. — 1885-86. † Commandant Ducos. — 1887. † DE SEYNES. — 1888-89. † A. SAGNIER. — 1890-91. † ROCHETIN. — 1892. † TORCAPEL. — 1893. † D^r^ Alfred PAMARD. — 1894-95. † MORDON. — 1896-97. M. Alexis MOUZIN. — 1898-99. † D^r^ Marius CARRÉ. — 1900-01. D^r^ Victorin LAVAL. — 1902-03. † Gabriel BOURGES. — 1904-05. † Baron Marc DE VISSAC. — 1906-07. † A. JOLEAUD. — 1908-09. † Baron Marc DE VISSAC. — 1910-11. M. Alexis MOUZIN. — 1912-13. D^r^ REMY-ROUX. — 1914-1915. † Capitaine REBOULET. — 1916-1917. † Baron Marc DE VISSAC. — 1918-1919. M. Alexis MOUZIN. — 1920-1921. M. Joseph GIRARD.

---

Digitized by Google

## MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.

LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.

BELLEUDY Jules, ✻, ⚜ I,, O. ✶, préfet honoraire, ancien trésorier payeur général, Avenue du Maréchal Foch, 35, à Nice.

CHEVALIER Ulysse (Chanoine), ✻, membre de l'Institut, rue des Clercs, à Romans (Drôme).

JULLIAN Camille, O. ✻, ⚜ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6e).

LABANDE L.-H., ⚜ I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.

VILLARET (DE), Gd. O. ✻, Général commandant d'armée.

*A titre étranger* :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

---

### MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHANSIERGUES-ORNANO (Vicomte Amaury de), rue St-Étienne, 17, à Avignon (2 juin 1921).

CHOBAUT Alfred, ⚜ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie,* rue Chauffard, 4, à Avignon (5 avril 1889).

EYSSÉRIC Joseph, ⚜ I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895).

FAY Maurice, architecte, rue de la Buffa, 14 bis, à Nice (Alpes-Maritimes), (3 février 1921).

MANTEYER (DE) Georges, archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).

OWENS (Miss) Florence-Shakespeare, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris (6e), (5 mars 1903).

PALUN (Madame Auguste), rue Banasterie, 13, à Avignon (7 février 1917).

PALUN Auguste, *bienfaiteur de l'Académie*, rue Banasterie, 13, à Avignon (1882).

PANSIER Pierre, docteur en médecine, rue St-André, 6, à Avignon (3 février 1898).

---

Digitized by Google

## MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABELLY, docteur en médecine, rue Bonneterie, 66, à Avignon (8 juillet 1920).

ABIT Henri, ✠ I., inspecteur d'Académie, rue Joseph-Vernet, 85, à Avignon (12 janvier 1911).

ABRIC Ernest, ancien officier, impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ACHARD Félix, rue Baracane, 6, à Avignon (1882).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue de Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

ALAUZIER (DE RIPERT D') Joseph, C. ✠, colonel commandant le 58e d'infant", rue Joseph-Vernet, 35, à Avignon (1er février 1923).

ALPHANT, O. ✠, docteur en médecine, place du Petit-Paradis, 27, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT Elisée, ✠, avenue du Petit Fabron, 13, à Nice (7 juillet 1904).

AMIC Joseph, avocat, place du Palais, 15, à Avignon (6 mars 1902).

ARNAL, docteur en médecine, rue des Marchands, 36, à Avignon (5 juin 1913).

ARNAUD, notaire, à Arles-sur-Rhône (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✠, aumônier du Lycée, rue Montaut, 10, à Marseille (11 octobre 1906).

AUGÉ-LARIBÉ Michel, Avenue de Wagram, 138, à Paris (17e) (5 juin 1919).

AUROUZE (Abbé), ✠, docteur ès-lettres, rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre 1897).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✠, anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (Vaucluse) (6 novembre 1902).

AZÉMAR, ✠, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

BARBER Maurice, rue du Gal, 7, à Avignon (8 novembre 1917).

BAUDOIN (E.), conservateur des hypothèques, place du Grand-Paradis, 3, à Avignon (7 mai 1914).

BEAULIEU (DE) Roger, notaire, rue Viala, 3, à Avignon (5 mai 1904).

BEC Fortuné, ✠, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

BENOIT DE LONGCHAMP Adolphe, rue Arnaud de Fabre, 11, à Avignon (7 janvier 1909).

BÉZIAT Georges, rédacteur au *Petit Provençal*, rue Banasterie, 20, à Avignon (2 mars 1916).

Digitized by Google

BLANC Alfred, ✿, professeur au collège, à Carpentras (4 mars 1904).

BOCH, ✿, architecte, route de Monclar, 10, à Avignon (7 janvier 1904).

BŒUF Jules, ✿ I, professeur à l'École primaire supérieure d'Avignon, rue Petite-Saunerie, 19, à Avignon (8 janvier 1920).

BOISSIÈRE-ROUMANILLE (Mme), rue Saint-Agricol, 19, à Avignon (7 octobre 1909).

BOISSIN Pierre, contrôleur des P. T. T., rue d'Annanelle, 31, à Avignon (5 janvier 1920).

BOJERO C., ✿ I, pharmacien, rue Auguste Comte, 55, à Lyon (5 mars 1908).

BONFILS Marcel, rue Moricelly, 12, à Carpentras (juin 1909).

BONNARD Maurice, rue Guillaume-Puy, 67, à Avignon (8 janvier 1920).

BONNET Georges, ingénieur, rue Arnaud de Fabre, 10, à Avignon (8 mai 1919).

BONNET Julien, ancien conseiller de préfecture, rue Arnaud de Fabre, 10, à Avignon (1882).

BONNET Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, Impasse de l'Oratoire, 1, à Avignon (1883).

BOURDERIOUX Louis, ✿, directeur de la Société Générale, rue de la République, 9, à Avignon, (1er mars 1923).

BOURGES Michel, ✿, médecin-major, avenue Riondet, 22, villa Louise, à Hyères (Var), (1er février 1900).

BOYER Henri, ✿, colonel d'artillerie en retraite, rue de la Campane, 14, à Avignon (1er mars 1923).

BRÈCHET Camille, propriétaire, place Madier de Monjau, 3, à Valence (Drôme) (6 juin 1918).

BRETON, C ✿, général de division, commandant la 29e division d'infanterie, cours Pierre Puget, 62, à Marseille (3 février 1921).

BROCHE E.-Gaston, ✿, Faculté des lettres, via St Luca, 12-5, à Gênes (Italie) (6 décembre 1906).

BRUN Auguste, chirurgien-dentiste, rue St-Pierre, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

BRUNEAU Benezet, villa des Roses, route de Monclar, 75, à Avignon (4 janvier 1912).

BRUSSET Louis, avocat, à Orange (8 janvier 1920).

BUFFIÈRES Jean, villa Laure, chemin de la Trillade, 14, à Avignon (6 juillet 1922).

CADE Louis (abbé), Rue de la République, 39, à Avignon (6 février 1919).

CAMARET (DE) Henri, rue de Taulignan, 11, à Avignon (6 novembre 1919).

Digitized by Google

CAMBE Paul, chef de district principal à la Cie P.-L.-M., chemin des Sources, à Avignon (12 avril 1923).

CAMMAN Léon, ancien notaire, cours National, 14, à Tarascon (15 mars 1914).

CAPDEVILLA Raymond, docteur en médecine, rue Thiers, 23, à Avignon (8 janvier 1920).

CAPEAU Edmond, ✿, rue Pétramale, 14, à Avignon (6 janvier 1898).

CARIAS Léon, secrétaire-adjoint de Rhodania, cours Molière, 16, à Pézenas (Hérault) (6 novembre 1919).

CATELAN Louis, ✿, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).

CHAMBON Ange, ✿, O. ✱, conseiller d'arrondissement, boulevard Limbert, à Avignon (9 janvier 1908).

CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).

CHARAVIN Emile, négociant, rue Victor-Hugo, 18, à Avignon (1er février 1923).

CHARLET Louis, ✱, docteur en médecine, rue d'Annanelle, 4, à Avignon (6 mars 1913).

CHAUVIN Paul, directeur de la Revue Comtadine, rue Philonarde, 28, à Avignon (9 mars 1922).

CHEVALIER Alexandre, ✿, directeur d'école, à Pierrelatte (Drôme) (8 janvier 1920).

CHOBAUT Hyacinthe, archiviste-paléographe, archiviste départemental du Gard, rue des Chassaintes, 20, à Nîmes (3 mars 1910).

CLAPIER (Mme), née HOUCHART, ✿, avenue de Lodève, 47, à Montpellier (Hérault) (5 janvier 1905).

COLLET, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine, quai des Célestins, 5, à Lyon (6 mai 1920).

COLOMBE Gabriel, ✿, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 25, à Avignon (6 janvier 1910).

COLOMBE Georges, villa La Maison, route de Marseille, à Avignon (9 janvier 1919).

COMBE Raoul, homme de lettres, rue du Four-de-la-terre, 41, à Avignon (2 février 1922).

CORBIER André, administrateur des Colonies, à Aubais (Gard) (3 février 1921).

COSTE Amédée, ✱, prof. au Lycée d'Avignon, villa des Tilleuls, chemin des Deux-Routes, à St-Ruf, Avignon (1er février 1923).

COTTE notaire, place des Prêcheurs, 34, à Aix-en-Provence (6 juin 1912).

DAMPEINE Edouard, rue de la Masse, 8, à Avignon (2 juin 1910).

DASSAC Louis, licencié en droit, ancien avoué, rue des Trois Colombes, 23, à Avignon (12 avril 1923).

DAUVERGNE René, avoué, place St-Didier, 16, à Avignon (2 juin 1898).

Digitized by Google

DAVID Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (Gard) (6 juin 1901).

DEBANNE Victor, O. ✻, vétérinaire-major en retraite, place Aimé Boussot, à Cavaillon (4 mai 1905).

DELEUZE, avocat, avenue Bugeaud, 18, à Paris (16e) (1886).

DESTANDAU, ✠, pasteur de la religion réformée, Maison de Santé, quai de la Fontaine, à Nîmes (1892).

DIBON Henri, ✠ I., négociant, rue Carnot, 50, à Avignon (8 janvier 1914).

DIDIÉE Joseph, ✠ I., O. ✱, Méd. Guerre, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, rue Pétramale, 16, à Avignon (17 octobre 1901).

DONNAT, ✠, ✠, docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37, à Avignon (6 février 1910).

DONTENWILLE, professeur agrégé d'allemand au Lycée d'Avignon, rue St-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (3 février 1921).

DOSSE Alphonse, directeur de la Cie des Tramways électriques à Avignon (1er juin 1922).

DRAGON Auguste, libraire-éditeur, place des Frères Prêcheurs, 1, à Aix-en-Provence, (8 novembre 1917).

DUBETTIER (Mlle), ✠ I., Directrice du Lycée de jeunes filles, à Avignon (5 juin 1913).

DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

DU LAURENS D'OISELAY (Vicomte) Maurice, ✻, commandant en retraite, rue St-Étienne, 14, à Avignon (6 mai 1909).

DUNAND Paul, rue Guillaume-Puy, 41, à Avignon (11 juin 1903).

DUPRAT Eugène, ✠ I., professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).

DURANTI LA CALADE (de), rue Mignet, à Aix-en-Provence (5 juillet 1917).

DU TERTRE (Comte Robert), propriétaire, à Gadagne (Vaucluse) (9 mars 1922).

EYRIÈS Gabriel, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).

FABRE André, ✠, négociant, rue Laboureur, 5, à Avignon, (25 juin 1914).

FABRE Henri, ✻, ✠ I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).

FABRE Ulysse, président du Conseil général, à Vaison (5 février 1914).

FAGNIEZ Charles, entomologiste, au château de la Bonde, par La Motte-d'Aigues (Vaucluse) (16 janvier 1902).

FATON Auguste, ✠, contrôleur des P. T. T., à Chateau-Renard (8 janvier 1920).

FAUCHIER Paul, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).

Digitized by Google

FAVOT Antonin, ✠, juge de paix du canton nord, villa Mouret, route de Marseille, à Avignon (6 janvier 1923).

FINIELZ Albert, docteur en pharmacie, à Cavaillon (8 juillet 1920).

FLANDREYSY (Mme Jeanne DE), palais du Roure, rue Collège du Roure, 3, à Avignon (6 avril 1916).

FONTAGNÈRES François, rue des Marchands, 31, à Avignon (4 décembre 1919).

FORBIN DES ISSARTS (Marquis de), au château des Issarts (Gard), (11 avril 1907).

GALLO-BOREL (Madame), boulevard de Melun, 7 bis, à Fontainebleau (S.-et-M.) (6 mai 1920).

GAP Lucien, ✠ I., sous-bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Avignon, rue des Camélias, à St-Ruf, Avignon (1882).

GAUGLER Jean, ingénieur, rue Guillaume-Puy, 22 bis, à Avignon (8 janvier 1920).

GAUTIER (Madame Albert), boulevard de la Liberté, 1, à Marseille (8 juillet 1920).

GEOFFROY Armand, O. ✠, commandant en retraite, rue Victor-Hugo, 13, à Avignon (1er février 1923).

GILLES Alphonse, rue du Chapeau-Rouge, 17, à Avignon (6 avril 1911).

GILLES Jean-Marie, rue du Chapeau-Rouge, 21, à Avignon (3 mai 1923).

GILLES (Mme Joseph), rue de la Masse, 12 bis, à Avignon (1er mars 1917).

GIRARD Joseph, ✠ I., archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, rue de la Masse, 12, à Avignon (12 octobre 1905).

GIRARD Pierre, ✠, docteur en médecine, rue de la Croix, 12, à Avignon (5 juin 1913).

GIRAUD Hubert, Président de la Chambre de Commerce de Marseille, député des B.-du-Rh., cours Pierre Puget, 24, à Marseille (9 novembre 1922).

GODLEWSKI Émile, docteur en médecine, rue Joseph-Vernet, 67, à Avignon (6 mai 1920).

GOUBERT Gabriel, docteur en médecine, rue des Lices, 27, à Avignon (6 juillet 1922).

GOUBET, ✠, avocat, rue Bouquerie, 18, à Avignon (8 novembre 1900).

GOUIRAND licencié ès sciences, inspecteur pharmacien, chef du service départemental de la bactériologie, rue de la République, 26, à Avignon (6 avril 1905).

Digitized by Google

DAVID Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagn (Gard) (6 juin 1901).

DEBANNE Victor, O. ✻, vétérinaire-major en retraite, pla Aimé Boussot, à Cavaillon (4 mai 1905).

DELEUZE, avocat, avenue Bugeaud, 18, à Paris (16e) (1886).

DESTANDAU, ⚜, pasteur de la religion réformée, Maison de Sant quai de la Fontaine, à Nîmes (1892).

DIBON Henri, ⚜ I., négociant, rue Carnot, 50, à Avignon (8 jan vier 1914).

DIDIÉE Joseph, ⚜ I., O. ✻, Méd. Guerre, ingénieur des Travau Publics de l'Etat, rue Pétramale, 16, à Avignon (17 octobre 1901

DONNAT, ⚜, ✻, docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37 à Avignon (6 février 1910).

DONTENWILLE, professeur agrégé d'allemand au Lycée d'Avignon rue St-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (3 février 1921).

DOSSE Alphonse, directeur de la Cie des Tramways électriques à Avignon (1er juin 1922).

DRAGON Auguste, libraire-éditeur, place des Frères Prêcheurs, 1, à Aix-en-Provence, (8 novembre 1917).

DUBETTIER (Mlle), ⚜ I., Directrice du Lycée de jeunes filles, à Avignon (5 juin 1913).

DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

DU LAURENS D'OISELAY (Vicomte) Maurice, ✻, commandant en retraite, rue St-Étienne, 14, à Avignon (6 mai 1909).

DUNAND Paul, rue Guillaume-Puy, 41, à Avignon (11 juin 1903).

DUPRAT Eugène, ⚜ I,, professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).

DURANTI LA CALADE (de), rue Mignet, à Aix-en-Provence (5 juillet 1917).

DU TERTRE (Comte Robert), propriétaire, à Gadagne (Vaucluse) (9 mars 1922).

EYRIÈS Gabriel, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).

FABRE André, ⚜, négociant, rue Laboureur, 5, à Avignon, (25 juin 1914).

FABRE Henri, ✻, ⚜ I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).

FABRE Ulysse, président du Conseil général, à Vaison (5 février 1914).

FAGNIEZ Charles, entomologiste, au château de la Bonde, par La Motte-d'Aigues (Vaucluse) (16 janvier 1902).

FATON Auguste, ⚜, contrôleur des P. T. T., à Chateau-Renard (8 janvier 1920).

FAUCHIER Paul, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).

Digitized by Google

FAVOT Arn[illegible]
route de [illegible]
[illegible]e d'infanterie, à Montélimar

FINIELZ Al[illegible]
[illegible]e-Puy, 77, à Avignon (7 février

FLANDREYS
Roure[illegible]
du Palais, 19, à Avignon

FONTAGNE[illegible]
cembre
Arts et Manufactures, place
avril 1919).

FORBIN DES
11 avril
iel à Cantarel, Montfavet

GALLO-D[illegible]
bleau [illegible]
Banque de France, rue de
vembre 1921).

GAP Lucie
theque [illegible]
Avign[illegible]
usique, rue des Camélias,

GAUGLE[illegible]
(8 jan[illegible]
llège Saint-Joseph, rue
22).

GAUTIE[illegible]
(8 juil[illegible]
édecine, médecin radio-
e Fabre, 9, à Avignon,

GEOFFR[illegible]
Hug[illegible]
fecture, à Piolenc (Vau-

GILLES [illegible]
(6 avr[illegible]
Cie *L'Abeille*, rue du
).

GILLES [illegible]
(8 Ma[illegible]
, à Avignon (11 avril

GILLES [illegible]
(1er Ma[illegible]
pane, 31, à Avignon

GIRAR[illegible]
coiffe
Mas[illegible]
il 1910).
ersité, Avenue du

GIRAU[illegible]
Avign[illegible]
rue Banasterie, 30,

GIRA[illegible]
Sc[illegible]
sto, 35, à Marseille

[illegible]
ateur des Archives
4, à Avignon (6 sep-

GOD[illegible]
à [illegible]
(8 janvier 1920).

GO[illegible]
Avi[illegible]
st-Joseph, rue St-Tho-
908).

GO[illegible]
Dr[illegible]
llège-de-la-Croix, 10, à

GO[illegible]
Sc[illegible]
bre, à Chateau-

Digitized by Google

GRENIER Emmanuel, sculpteur, campagne Grenier, traverse des Lauriers, à Saint-Jérôme, près Marseille (3 novembre 1921).

GRENIER (Mme Yvonne), née Dromart, campagne Grenier, traverse des Lauriers, à Saint-Jérôme, près Marseille (3 mai 1917).

GUIGNARD DE BUTTEVILLE, villa Sans-Soucy, à Chouzy (Loir-et-Cher (1885).

GUIGNOT Félix, ✠, docteur en médecine, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 février 1914).

GUIGUE Julien, à l'Isle-sur-Sorgue (7 mars 1918).

GUILHERMIER (DE) Pierre, ✠, ancien officier, rue Bouquerie, 6, à Avignon (1er février 1923).

GUND (Mme), rue Cocagne, 11, à Avignon (5 juin 1913).

HEYRAUD Charles, lauréat de l'Institut, rue Paradis, 295, à Marseille (8 juillet 1920).

HONNORAT Bastide, bibliophile, naturaliste et archéologue, quartier de la Cèbe, à Digne (Basses-Alpes). (1892).

HUC Louis, villa des Hirondelles, clos des tramways, route du Pontet, à Avignon (5 juin 1913).

HUOT-SORDOT, ✠ I. ✠ E. A. B., professeur au Lycée d'Avignon, villa les Cigales, à St-Ruf, Avignon (12 janv. 1911).

HURARD Joseph, artiste peintre, rue des Trois-Colombes, 24, à Avignon (7 mars 1918).

IGONET, docteur en médecine, rue St-Charles, 10, à Avignon (5 mars 1908).

ILLY Félix, rédacteur à la Préfecture, rue Petite-Saunerie, 8 bis, à Avignon (5 juin 1913).

IMBERT J., négociant, quai St-Lazare, 1, à Avignon (13 février 1913).

IMBERT Léo, archiviste départemental, place du Palais, à Avignon (6 avril 1922).

JACQUEMIN (Mlle Louise), rue Victor-Hugo, 8, à Avignon (7 mars 1918).

JACQUET Georges, ✠, docteur en médecine, rue Taulignan, 9, à Avignon (11 avril 1912).

JEAN Hippolyte, ✠, ★, rédacteur au « Petit Marseillais », rue Bancasse, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

JOUËT-PASTRÉ (Mlle Aimée), château de Roberty, Le Pontet (Vaucluse) (10 janvier 1918).

JOUVE (Mlle) Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).

JOUVE Michel, ✠, ✠, président honoraire de Cour d'appel, boulevard des Villas, 39, à Saint-Ruf, Avignon (5 février 1920).

JULLIEN, pharmacien, à Orange (6 mars 1913).

LABRELY R., archiviste de la ville de Bourg-St-Andéol (Ardèche) (8 mai 1913).

Digitized by Google

LABRUE Xavier, homme de lettres, casier postal, à Avignon (3 juillet 1919).

LAFFONT, ✠, docteur en médecine, villa Les Rubis, rue d'Antibes, 94, à Cannes (Alpes-Maritimes) (17 octobre 1901).

LALO Henri, ❋, ✠, I. O. ★, ingénieur, rue de la République, 18, à Avignon (2 juillet 1914).

LATASTE Daniel, directeur des établissements Vinatié, à Cavaillon (8 juillet 1920).

LAUGIER Vincent, ingénieur, rue des Vieilles-Études, 22, à Avignon (5 janvier 1922).

LAURENS Jules, professeur au Lycée d'Avignon, rue Mignard, 8, à Avignon (8 avril 1920).

LAVAL Victorin, O. ❋, ✠ I., médecin-major en retraite, rue de la Croix, 18, à Avignon (1880).

LAZARE Isidore, avenue Clemenceau, 57, à Carpentras (4 novembre 1909).

LE GRAS Charles, notaire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (2 juin 1898).

LE GRAS Joseph, ✠, docteur en médecine, rue Bancasse, 30, à Avignon (5 mars 1908).

LESBROS Alfred, artiste-peintre, rue des Fourbisseurs, 52, à Avignon (7 mars 1918).

LEYDET (Mme Victor), rue Petite Fusterie, 17, à Avignon (7 mai 1914).

L'HOMME, ✠, sculpteur, rue Migrenier, 5, à Avignon (12 octobre 1916).

LOUSTAU Henry, rue d'Alger, 4, à Marseille (7 novembre 1918).

LOYE (DE), ❋, chef de bataillon du génie en retraite, route de Monclar, 5, à Avignon (2 mars 1916).

LULÉ-DEJARDIN, O ❋, ✠, ancien officier, rue Joseph-Vernet, 71, à Avignon (3 mai 1917).

MAITROT DE VARENNE, O. ❋, ancien préfet, av. de l'Observatoire, 1, à Paris (6 novembre 1913).

MANIVET Paul, ✠ I., juge de paix, à Bollène (1883).

MARCEL Adrien, ✠ I., méd. de 1870, rue de l'Hôpital, 9, à Avignon (7 juillet 1910).

MARIE Augustin, ✠, ★, ancien président du Tribunal de commerce, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Avignon (6 octobre 1904).

MARQUIS (Abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue d'Annanelle, 35, à Avignon (8 avril 1920).

MARTIN Joseph, notaire, rue Banasterie, 15, à Avignon (5 décembre 1912).

MATHIEU Hilarion, licencié en droit, licencié ès sciences naturelles, clerc de notaire, rue Petit-Saunerie, 10, à Avignon (9 octobre 1919).

Digitized by Google

GRENIER Emmanuel, sculpteur, campagne Grenier
Lauriers, à Saint-Jérôme, près Marseille (3 nove

GRENIER (Mme Yvonne), née Dromart, campagne Gr
des Lauriers, à Saint-Jérôme, près Marseille (3

GUIGNARD DE BUTTEVILLE, villa Sans-Soucy, à Chouz
(1885).

GUIGNOT Félix, ✠, docteur en médecine, rue
cons, 25, à Avignon (6 février 1914).

GUIGUE Julien, à l'Isle-sur-Sorgue (7 mars 1918).

GUILHERMIER (DE) Pierre, ✻, ancien officier, ru
à Avignon (1er février 1923).

GUND (Mme), rue Cocagne, 11, à Avignon (5 juin

HEYRAUD Charles, lauréat de l'Institut, rue Para
seille (8 juillet 1920).

HONNORAT Bastide, bibliophile, naturaliste et ar
tier de la Cèbe, à Digne (Basses-Alpes). (1892).

HUC Louis, villa des Hirondelles, clos des tra
Pontet, à Avignon (5 juin 1913).

HUOT-SORDOT, ✠ I. ✠ E. A. B., professeur au
villa les Cigales, à St-Ruf, Avignon (12 janv.

HURARD Joseph, artiste peintre, rue des Trois
Avignon (7 mars 1918).

IGONET, docteur en médecine, rue St-Charles,
mars 1908).

ILLY Félix, rédacteur à la Préfecture, rue Pet
à Avignon (5 juin 1913).

IMBERT J., négociant, quai St-Lazare, 1, à Avig

IMBERT Léo, archiviste départemental, pl
Avignon (6 avril 1922).

JACQUEMIN (Mlle Louise), rue Victor-Hugo, 8,
1918).

JACQUET Georges, ✻, docteur en médecine,
Avignon (11 avril 1912).

JEAN Hippolyte, ✠, ✭, rédacteur au « Pet
Bancasse, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

JOUËT-PASTRÉ (Mlle Aimée), château de Rob
cluse) (10 janvier 1918).

JOUVE (Mlle) Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 m

JOUVE Michel, ✻, ✠, président honoraire d
levard des Villas, 39, à Saint-Ruf, Avigno

JULLIEN, pharmacien, à Orange (6 mars 191

LABRELY R., archiviste de la ville de Bourg-
(8 mai 1913).

Digitized by Google

au 52e d'infanterie, à Montélimar

uillaume-Puy, 77, à Avignon (7 février

, place du Palais, 19, à Avignon

génieur des Arts et Manufactures, place Avignon (3 avril 1919).

, ✱, industriel à Cantarel, Montfavet

honoraire de la Banque de France, rue de Avignon (3 novembre 1921).

ompositeur de musique, rue des Camélias, (8 mai 1919).

professeur au Collège Saint-Joseph, rue Avignon (1er juin 1922).

I., docteur en médecine, médecin radio- aux, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon,

cien conseiller de préfecture, à Piolenc (Vau-

, agent général de la Cie *L'Abeille*, rue du 2, à Avignon (8 juin 1916).

vocat, rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (11 avril

ndustriel, rue de la Campane, 31, à Avignon ).

de lettres, à Bollène (14 avril 1910).

I, professeur de l'Université, Avenue du Marseille (7 novembre 1918).

otiste, organiste de St-Pierre rue Banasterie, 30, décembre 1897).

ore majoral, rue Monte-Christo, 35, à Marseille

an, ancien député, conservateur des Archives Avignon, rue Victor-Hugo, 14, à Avignon (6 sep-

le Carnot, 15, à Avignon (8 janvier 1920).

professeur au Collège St-Joseph, rue St-Tho- à Avignon (9 janvier 1908).

eur en droit, rue Collège-de-la-Croix, 10, à re 1922).

ulevard du Quatre-Septembre, à Chateau- Rhône), (5 janvier 1922).

Digitized by Google

MATHON, ✠ I., docteur ès lettres, directeur de l'École normale d'instituteurs, rue de l'Hôpital, à Avignon (5 juin 1913).

MAUCUER, notaire, à Sorgues (Vaucluse) (5 juin 1913).

MAUREAU Jules, ✠, directeur des mines, à La Vernarède (Gard) (6 avril 1922).

MENALQUE Marc, administrateur des Colonies, vlla Lili, avenue Béranger Féraud, 1, à Dakar, Sénégal (1er mars 1923).

MÉRITAN (Abbé) Jules, curé de Notre-Dame, à Orange (3 février 1898).

MEUNIER Georges, ingénieur-chimiste, boulevard Raspail, 37, à Avignon (9 novembre 1922).

MICHEL-BECHET Henri, ✠, ✠, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (9 mars 1922).

MICHEL-BÉCHET Louis, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (7 juin 1895).

MIELLY Marc, château du Devès, à Noves, (Bouches-du-Rhône), (6 novembre 1913).

MOIRENC Albert, ✠, ✠, agent-voyer, à Apt (Vaucluse) (7 juillet 1909).

MONTAGARD Victor, docteur en médecine, rue Théodore-Aubanel, 7, à Avignon (3 novembre 1921).

MONTILLET (vicomte Edouard DE), ✠, ✠, rue d'Amphoux, 41, à Avignon (4 mars 1909).

MOREAU Laurent, ✠, ✠, ✠, ✠, docteur en médecine, docteur ès sciences, rue Armand de Pontmartin, 22, à Avignon, (4 décembre 1919).

MOURET (Mlle Marguerite), docteur en médecine, rue Arnaud de Fabre, 22, à Avignon (3 février 1921).

MOURRET Charles, ✠ I., notaire, rue André-Perrot, 5, à Tarascon (Bouches-du-Rhône) (10 janvier 1907).

MOUZIN Alexis, ✠, ✠ I., rue Bancasse, 30, à Avignon (1880).

NOËL Henri, ✠ I., O. ✠, syndic du Syndicat des médecins de l'arrondissement de Nîmes, rue de France, 17, à Nîmes (3 mai 1923).

NOURRY Marcel, rue Thiers, 56, à Avignon (7 décembre 1899).

NOUVEAU Louis, négociant, rue Mi-grenier, 1, à Avignon (4 avril 1918).

ODE Pierre, propriétaire, domaine du Moine, à Chusclan par Orsan (Gard) (4 mars 1920).

PAMARD Paul, ✠, ✠, docteur en médecine, rue des Fonderies, 2, à Avignon (7 février 1912).

PASTRÉ Paul, architecte, rue Terre noire, 5, à St-Ruf, Avignon (6 janv. 1910).

PELAT Henri, professeur, rue Chabran, 4, à Cavaillon (7 décembre 1922).

PENNE, docteur en médecine, rue Philonarde, 13, à Avignon (14 novembre 1901).

Digitized by Google

PERNOD René, ✻, capitaine au 52e d'infanterie, à Montélimar (Drôme) (9 février 1911).

PERNOD-RIPERT Jules, rue Guillaume-Puy, 77, à Avignon (7 février 1907).

PEYRON Jules, chanoine, place du Palais, 19, à Avignon (12 avril 1917).

POINET Émile, ✻ I, ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, place de la Principale, 4, à Avignon (3 avril 1919).

POIRSON Alexandre, ✻, ⚜, industriel à Cantarel, Montfavet (25 juin 1914).

PONS René, directeur honoraire de la Banque de France, rue de la République, 12, à Avignon (3 novembre 1921).

RACHET (Mlle Adèle), compositeur de musique, rue des Camélias, à St-Ruf, Avignon (8 mai 1919).

RAMETTE Gustave, professeur au Collège Saint-Joseph, rue des Griffons, 5, à Avignon (1er juin 1922).

REMY-ROUX, ✻, ⚜, ✻ I., docteur en médecine, médecin radiologiste des hôpitaux, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon, (8 juillet 1897).

RENCUREL, ✻, ancien conseiller de préfecture, à Piolenc (Vaucluse) (1882).

REYMOND Gabriel, agent général de la Cie *L'Abeille*, rue du Mont-de-Piété, 2, à Avignon (8 juin 1916).

RIEU Fernand, avocat, rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (11 avril 1912).

RIOUSSET Jules, industriel, rue de la Campane, 31, à Avignon (8 janvier 1914).

RIPERT, homme de lettres, à Bollène (14 avril 1910).

RIPERT Émile, ✻ I, professeur de l'Université, Avenue du Prado, 38, à Marseille (7 novembre 1918).

RIPERT Jean-Baptiste, organiste de St-Pierre rue Banasterie, 30, à Avignon (2 décembre 1897).

RUAT Paul, félibre majoral, rue Monte-Christo, 35, à Marseille (6 mars 1919).

SAINT-MARTIN Jean, ancien député, conservateur des Archives municipales d'Avignon, rue Victor-Hugo, 14, à Avignon (6 septembre 1895).

SAMUEL Marcel, rue Carnot, 15, à Avignon (8 janvier 1920).

SAUTEL (Abbé), ✻, professeur au Collège St-Joseph, rue St-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (9 janvier 1908).

SAUTEL Louis, docteur en droit, rue Collège-de-la-Croix, 10, à Avignon (12 octobre 1922).

SAUTON François, boulevard du Quatre-Septembre, à Chateaurenard (Bouches-du-Rhône), (5 janvier 1922).

Digitized by Google

SAUVE Fernand, ✠ I., archiviste aux Archives du Palais, à Monaco (1892).

SAVOURNIN, ✠ I., ancien conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).

SCHÆFFER, O. ✠, colonel de gendarmerie en retraite, rue Joseph-Vernet, 83 *bis*, à Avignon (7 mai 1914).

SEGUIN François, imprimeur, rue Bouquerie, 13, à Avignon (3 Novembre 1921).

SIAUD Henri, industriel, rue Grivolas, 5, à Avignon (5 mars 1914).

SOUVET Henri, entrepreneur de travaux publics, rue Thiers, 50, à Avignon (6 avril 1911).

SPEYR (DE) Emile, rue Banasterie, 25, à Avignon (mai 1921).

TALLAVIGNES Henri, propriétaire, rue Collège de la Croix, 12, à Avignon (11 mai 1922).

TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).

TARDIEU, ✠, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).

TARTANSON, ✠, ✠, docteur en médecine, rue des Lices, 24, à Avignon (5 juin 1913).

THÉODORE-AUBANEL Jean, imprimeur-éditeur, place St-Pierre, 9, à Avignon (11 novembre 1907).

THÉOLAS (Abbé), curé de Saint-Pierre de Sénos, par Bollène (8 janvier 1920).

THÉVENET Ernest, ✠, directeur honoraire de succursale du Crédit foncier de France, Square Antonin, 16, à Nimes (Gard) (12 octobre 1905).

THOMAS Pierre, rue Collège-de-la-Croix, 10, à Avignon (1er avril 1909).

THOMAS René, pharmacien à St-Igny-de-Vers (Rhône) (9 juillet 1903).

TROUILLET (Abbé), chanoine, Métropole, à Avignon (3 mai 1900).

TROUCHET Albert, ✠, employé aux Finances Tunisiennes, à Sousse (Tunisie), (8 janvier 1920).

VALABRÈGUE André, ingénieur, rue Arnaud de Fabre, 16, à Avignon (1er décembre 1921).

VALABRÈGUE Roger, avocat, rue de la Croix, 6, à Avignon (1er mars 1890).

VALLENTIN DU CHEYLARD Roger, ✠, archéologue, rue Bouverie, à Montélimar (Drôme) (5 novembre 1887).

VAYSON André, ingénieur des mines, conseiller général et maire, à Murs (Vaucluse) et rue Paul Baudry, 1, à Paris (3 novembre 1921).

VAYSSIÈRE A., ✠ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences et directeur du Museum d'histoire naturelle, rue Croix-de-Régnier, 22, à Marseille (12 mars 1881).

Digitized by Google

VÉRAN Auguste, ✠ I., architecte des monuments historiques du département des Bouches-du-Rhône, rue de la Rotonde, 13, à Arles-sur-Rhône (1883).

VERDET Henri, O. ✠, commandant en retraite, rue St-Thomas-d'Aquin, 1, à Avignon (8 janvier 1920).

VERDET-KLÉBER Maurice, O. ✠, ✠, rue Joseph-Vernet, 87, à Avignon (1913).

VERNEJOUL (DE) Edgard, ✠ I., château de Chanteyrie, à Nyons (Drôme) (10 janvier 1918).

VERNET Honoré, industriel, rue Grivolas, 4, à Avignon (3 juillet 1913).

VERNET Lucien, ✠ I., sculpteur, professeur honoraire de l'École des Beaux-Arts, rue Guillaume-Puy, 28, à Avignon (6 juin 1885).

VIAN Pierre Carlo, huissier, rue de Pontmartin, 7, à Avignon (2 février 1922).

VIDAU Léopold, ✠ I., ✠, félibre, à Cabannes (Bouches-du-Rhône), (5 mars 1914).

VINCENTI Alphonse, docteur en médecine, rue de la Masse, 6, à Avignon (14 novembre 1902).

VINCENTI Henri, notaire, rue du Portail-Matheron, 4, à Avignon, (2 mars 1905).

ZACHAREWICZ (Ed.), ✠, ✠ I., C. ✠, directeur des Services agricoles du département de Vaucluse, route de Monclar, 33, à Avignon (6 juin 1901).

---

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ANDRÉ Charles, ✠ I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon (Rhône).

BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier (Hérault).

COMPAYRÉ Gabriel, O. ✠, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon (Rhône).

CUNHA (DA) Xavier, ✠, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne (Portugal).

DEPÉRET Charles, ✠, doyen de la Faculté des sciences de Lyon (Rhône).

DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette (Basses-Alpes).

Digitized by Google

GAUDRY Albert, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris (Seine).
GOURJU Antonin, ancien sénateur du Rhône.
JANET Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais (Oise).
LECOMTE, officier d'administration du génie, à Commercy (Meuse).
LEENHARD, géologue, à Montpellier (Hérault).
LIEUTAUD Victor, à Volonne (Basses-Alpes).
MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris (Seine).
MAS, ✻, inspecteur général de l'Instruction publique.
SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre).
TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon (Rhône).

---

## ABONNÉS

Vve BRUN, libraire, à Carpentras (Vaucluse).
STECHERT et Cie, libraires, rue de Condé, 16, à Paris.

---

Aux termes des statuts de l'Académie de Vaucluse approuvés par décret du 7 mai 1919, il n'y a plus de membres correspondants. En conséquence, la liste ci-dessus se réduira par voie d'extinction.

---

*Les Sociétaires et les Membres correspondants sont priés d'aviser le Secrétaire général de l'Académie des modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la liste ci-dessus dans leurs nom, prénoms, qualités ou adresse.*

---

Digitized by Google

# COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1922

## RECETTES.

| | | |
|---|---|---|
| Reliquat au 1er janvier 1922 | | 1.351 63 |
| Revenus des valeurs mobilières.. | sans affectation. .. ... 338 10 | 383 10 |
| | avec affectation ..... ... 45 » | |
| Intérêts des Bons de la Défense Nationale | | 112 50 |
| — du Dépôt à la Caisse d'Epargne | | 59 98 |
| — du Compte courant à la Société Générale | | 10 10 |
| Revenus de l'immeuble rue Devéria | | 1.375 » |
| Cotisations 220 à 20 fr. | | 4.400 » |
| Vente de fascicules et abonnement | | 47 » |
| Subvention de la ville d'Avignon | | 200 » |
| — du Conseil général | | 100 » |
| Prix de Faucher (versé par Madame de Faucher) | | 200 » |
| Legs François-Abel Jeandet | | 500 » |
| Total des recettes | | 8.739 31 |

## DÉPENSES.

| | | |
|---|---|---|
| Loyer du local des réunions du Bureau | | 281 90 |
| Impositions (357 fr. 68 + 54 fr 89 + 107 fr. 25) | | 519 82 |
| Assurances (38 fr. 80 + 16 fr. 65) | | 55 45 |
| Frais de bureau, correspondance, entretien des collections, éclairage et chauffage | | 128 55 |
| Traitement du gérant | | 150 » |
| Etrennes diverses | | 30 » |
| Convocations (impression et envoi) | | 277 75 |
| Recouvrement des cotisations. .. | Timbres ..... 66 50 | 163 40 |
| | Frais ..... 96 90 | |
| Frais de garde des Titres et frais d'impayés (Société générale) | | 23 76 |
| Frais d'impression des Mémoires | | 4 837 40 |
| Frais d'expédition des Mémoires | | 176 » |
| Prix Dufossé | | 46 20 |
| Attribution du prix de Faucher à M. Barber | | 200 » |
| Frais de notariat pour le legs Deydier | | 50 95 |
| Achat d'une plaquette (floralies comtadines) | | 25 » |
| Enregistrement du Bail Genin (1/2 frais) | | 16 35 |
| Total des Dépenses | | 6 982 53 |
| Solde en caisse | | 1.756 78 |
| Total égal aux recettes | | 8.739 31 |



Digitized by Google

# BUDGET DE PRÉVISION POUR 1923

## RECETTES.

| | | |
|---|---|---|
| Reliquat au 1er janvier 1923 | | Pour mémoire. |
| Revenus des valeurs mobilières | | 383 » |
| Intérêts des Bons de la Défense nationale | | 112 » |
| — du Dépôt à la Caisse d'Epargne | | 60 » |
| — du Compte courant à la Société Générale | | 10 » |
| Revenus de l'immeuble rue Devéria | | 1.900 » |
| Cotisations | | 4.300 » |
| Vente de fascicules et abonnements | | 40 » |
| Subvention de la ville d'Avignon | 200 » | |
| — du Conseil général | 100 » | 300 » |
| Allocation du prix de Faucher | | 200 » |
| Total des Recettes | | 7.305 » |

## DEPENSES.

| | |
|---|---|
| Loyer du local des réunions du Bureau | 350 » |
| Impositions | 530 » |
| Assurances | 60 » |
| Frais de bureau, correspondance, éclairage, chauffage, imprimés et entretien des collections | 130 » |
| Traitement du gérant | 210 » |
| Etrennes diverses | 35 » |
| Convocation des membres (impression et envoi) | 300 » |
| Recouvrement des cotisations (timbres et frais) | 150 » |
| Frais de garde des Titres et frais d'impayés | 30 » |
| Frais d'impression des Mémoires | 4.500 » |
| — d'expédition — | 180 » |
| Prix Dufossé | 45 » |
| — Paul de Faucher | 200 » |
| Dépenses imprévues | 585 » |
| Total des Dépenses | 7.305 » |

Digitized by Google

# LES MAITRES D'ŒUVRE
## de l'église Saint-Siffrein de Carpentras

Aucune étude satisfaisante n'a été encore consacrée à la cathédrale gothique Saint-Siffrein de Carpentras. La monographie d'Andreoli et Lambert 1, travail estimable pour l'époque où il parut, est vieillie, encombrée de dissertations étrangères au sujet, et très incomplète. Bien supérieures sont les quelques pages données par M. Labande dans le guide du congrès archéologique tenu à Avignon en 1909 2. Du reste, l'histoire précise de la construction de cet édifice ne pourra être entreprise qu'après le dépouillement des minutes notariales du XVe siècle conservées à Carpentras, minutes qu'il est actuellement à peu près impossible aux travailleurs de consulter... Nous voudrions simplement, dans ces pages rapides, indiquer certaines dates et certains faits importants, donner la marche générale de la construction, et surtout tirer de l'oubli les noms des maîtres d'œuvre de la cathédrale, inconnus jusqu'ici à l'exception du premier, et que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer au cours de recherches d'un ordre différent dans les riches archives communales de Carpentras.

Vers le milieu du XIVe siècle, la cathédrale romane, dont M. Labande place très justement la construction au dernier quart du XIIe et au début du XIIIe 3, était en assez mauvais état. De 1353 à 1357, plusieurs documents des archives munici-

1. Andreoli (E.) et Lambert (B.-S.), *Monographie de l'église cathédrale Saint-Siffrein de Carpentras*... (Paris et Marseille, 1862, in 8°).

2. *Congrès archéologique de France, LXXVIe session tenue à Avignon en 1909*.., tome I, *Guide du congrès* (Paris et Caen, 1910, in-8 ), p. 289-297. Nous renvoyons à ce travail pour tout ce qui concerne la description archéologique. Il faut laisser de côté la notice consacrée à la cathédrale par le chanoine Illy, dans l'*Histoire de Carpentras*, de Liabastres (1891, in-4°). Elle ne mérite pas mieux.

3. Labande, travail cité, p. 292.

Digitized by Google

pales montrent que l'on effectuait divers travaux au clocher[1]. La communauté y prenait un intérêt particulier, puisque les guetteurs qu'elle entretenait à ses gages en ces temps de troubles avaient leur poste de veille dans le clocher[2]. En 1359, trois charpentiers de Digne, maître Bertrand Isnard et ses associés, Raimond Mison et Honoré Boniface, en installaient la couverture[3]. Dès 1363, l'évêque semblait décidé à entreprendre la reconstruction de sa cathédrale[4]. Mais les frais de cette œuvre considérable, surtout à une époque où les travaux de fortification absorbaient la majeure partie des ressources communales[5], paraissaient si lourds que ni laïcs ni clercs ne voulaient les assumer.

En 1371, de sérieuses difficultés divisaient à ce sujet le chapitre et les syndics[6]. Le temps passait, consumé en vaines querelles, et l'état de l'édifice s'aggravait tellement qu'en 1386 on craignait l'écroulement du clocher, et que la question d'une réfection, de nouveau posée, mettait encore en conflit l'évêque et la ville[7].

La querelle se ranima en 1395[8], et le procès reprit. A l'évêque, qui renouvela sa demande, la communauté répondit en exi-

1. Archives communales de Carpentras, BB 1, fol. 6 v° (23 mai 1353); fol. 29 v° (13 mai 1354); fol. 57 (1357); BB 2, fol. 43 v° (1357). En 1357, le travail est fait par Antoine *Dominici* et Jean Pellissier, fustiers, de Carpentras (cf. *ibid.*, BB 3, fol. 18).

2. *Ibid.*, BB 3, fol. 43 (1359).

3. *Ibid.*, *id.*, fol. 44 v° (4 décembre 1359).

4. Labande, travail cité, p. 293.

5. L'enceinte de Carpentras, commencée à l'automne de 1357, ne fut à peu près achevée qu'en 1392.

6. Payements faits « pro questione orta inter capitulum ecclesie beati Syffredi et universitatem antedictam Carpen. super reparatione dicte ecclesie » (Arch. comm. de Carp., CC 156, fol. 57); cf. Labande, travail cité, p. 293.

7. « ...Attento ruynoso periculo in quo cathedralis ecclesia Carpen esse et stare dicebatur propter onus campanilis et campanarum et fragilitatem quarumdam pilarum super quibus dicta ecclesia et dictum campanile fundata et fundatum ac sustineri dicebantur... » (Conseil du 17 novembre 1386, Arch. comm. de Carp., BB 13, fol. 37 v°); cf *ibid.*, *id.*, fol 38, conseil du 1er décembre 1386. L'évêque et la ville se prétendaient l'un et l'autre hors d'état de faire les frais de la reconstruction.

Il semble toutefois qu'en 1382, l'évêque ou le chapitre faisaient procéder à des réparations, puisqu'on rencontre, le 28 août de cette année, Guillaume *Reginaldi alias de Briva*, prêtre, « locumtenens operarii operis ecclesie Sancti Siffredi » Arch. comm. de Carp., BB 10, fol. 112)?

8. Conseil du 8 novembre 1395: « Item, quia ecclesia beati Siffredi Carp., in speciali magna capella et capella beati Siffredi, stat in periculo cadendi, et dominus Carpen. episcopus petat quod universitas Carpen. faceret et remediaret, fuit ordinatum quod sibi respondeant quod universitas Carp. contribuet in hiis que facere de jure debebit. » (Arch. comm. de Carp., BB 22, fol. 58).

Digitized by Google

geant sa contribution aux impôts levés pour la défense de la cité. Les deux parties restèrent sur leurs positions [1].

A l'automne de 1399, le péril devint imminent : on fut forcé d'empêcher l'accès de l'édifice, de célébrer les offices dans la chapelle Saint-Etienne [2], et de transférer en lieu sûr [3] la boucherie publique qui se tenait alors derrière le chevet [4].

Il semble bien qu'entre le 20 septembre 1399 et le 10 mars 1400 [5], l'écroulement redouté se produisit [6], puisque l'entrée de l'église resta interdite aux fidèles [7], et qu'en cette même année 1400, de juillet à décembre, la ville consacra volontairement 450 florins à d'urgentes réparations nécessitées par ce fâcheux événement [8].

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, la gravité de la situation ne réconcilia nullement clercs et laïcs [9]. Il fallut, pour aboutir, l'intervention de l'énergique Benoît XIII, Pierre de Luna, devenu partie intéressée, car il s'était réservé l'évêché de Carpentras [10]. Benoît XIII, évadé d'Avignon, fit dans la capitale du Comtat une entrée triomphale, au milieu de l'enthousiasme de la population, le 5 mai 1403 [11]. Le Conseil de ville tenu le 8 juin suivant, eut connaissance des volontés du Pape. Celui-ci, tout en déclarant très nettement que pour sa

1. Arch. comm. de Carp., BB 22, fol. 45, 45 *bis*, 46 ; BB 23, fol. 11, fol. 145 v° ; BB 24. fol. 32 v° (1396-1397). Du reste, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, l'évêque et la communauté furent en conflit perpétuel sur une foule de points.

2. Chapelle qui dépendait du chapitre, située au nord du cloître roman démoli en 1829.

3. « In platea costelli », actuellement place de l'Horloge.

4. Conseil du 20 septembre 1399 : « Fuit ordinatum de consensu omnium, attento periculo ecclesie cathedralis beati Siffredi, quod ecclesia claudatur et quod ore dicantur in capella Sancti Stephani. Item, quod ponantur barrerie ex traverso in locis necessariis ad hoc ut gentes non se ponant periculis..., quod macellus mutatur in platea costelli... » (Arch. comm. de Carp,. BB 26, fol. 4 v°).

5. Arch. comm. de Carp., BB 26, fol. 10 v°.

6. Sans doute, et au moins, l'écroulement de la partie supérieure du clocher élevé sur la coupole couvrant la dernière travée de la nef (voir plus haut la note 7 de la page 2). A cette époque, l'expression *ruina ecclesie* se rapporte aussi bien à une église réellement ruinée qu'à une église menaçant ruine. Mais en l'espèce, l'écroulement nous paraît certain.

7. Arch. comm. de Carp., BB 26, fol. 11.

8 *Ibid.*, BB 27, fol. 43 « Solutiones occasione cujusdam elemosine fieri et dari ordinate ecclesie Sancti Siffredi juxta in consilio ordinata ». Les délibérations de mai 1400 à mai 1401 manquent.

9. *Ibid.*, BB 28, fol. 13 v° (Conseil du 2 avril 1402).

10. Labande, travail cité, p. 293.

11. Noël Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, tome III (1901), p. 331.

Digitized by Google

part il n'entendait pas contribuer à l'œuvre, ordonna que la cathédrale fût refaite aux frais de la communauté, avec la participation toutefois du chapitre et du clergé [1]. La ville, faisant valoir sa détresse financière, esquissa une timide résistance et chercha à gagner au moins du temps [2], en se ménageant par des présents la sympathie et l'appui de personnages influents à la cour pontificale [3].

Quelques mois se passèrent en pourparlers entre les syndics et le clergé sans qu'on pût s'accorder sur la répartition des dépenses à engager [4]. Finalement, en mai 1404 [5], Jacques *Polerii,* docteur en droit et clerc de la Chambre apostolique, envoyé par Benoît XIII pour visiter l'évêché de Carpentras, obligea les syndics à passer avec le chapitre une transaction par laquelle la cote annuelle de la ville était fixée à 800 florins, et celle du chapitre à 300 : l'acte est du 2 juin 1404 [6]. Le 21 septembre de la même année, l'archevêque de Narbonne, camérier du Pape, permit aux habitants de s'imposer les vingtains nécessaires [7]. Enfin, le 25 novembre 1404, les ouvriers de l'église *(operarii fabrice ecclesie nove beati Siffredi),* c'est-à-dire les administrateurs financiers de l'œuvre — ils étaient au nombre de quatre, deux pour la ville [8] et deux pour le chapitre, assistés d'un trésorier, — traitèrent avec l'architecte Colin Thomas, de Dinant, au diocèse de Saint-Malo, en Bretagne, qui devint maître d'œuvre *(magister operis),* aux gages annuels de cent écus, à dater du 1er novembre 1404 [9].

La première pierre de la nouvelle cathédrale, que l'on commença à bâtir un peu au sud de l'ancienne (ce qui permit de conserver en partie celle-ci fort longtemps) [10], fut posée solen-

1. Arch. comm. de Carp., BB 30, fol 8 v°.

2. *Ibid., id.,* fol. 8 v°, 9.

3. *Ibid., id.,* fol. 9 (Conseil du 14 juin 1403). On fait présent, « ...quod cum indigeamus amicis bene collateralibus domino nostro pape... », de deux tonneaux de vin et de huit saumées d'avoine au camérier et au cardinal de Saint-Ange. Ce dernier était le protecteur de la ville de Carpentras depuis le 1er juin 1398 (Arch. comm. de Carp., BB 25, fol. 9).

4. Conseil de ville du 24 mai 1404 (Arch. comm. de Carp., BB 31, fol. 11).

5. Benoît XIII résidait alors à Marseille (Noël Valois, ouvrage cité, t. III, p. 371)

6. Nous n'avons pas l'acte lui-même, mais la date et les clauses principales en sont rappelées dans plusieurs documents postérieurs (Arch. comm. de Carp., BB 31, fol. 32; BB 32, fol. 53; BB 35, fol. 62; BB 67, fol. 96 v°; BB 76 fol. 89 v°).

7. Arch. comm. de Carp., BB 284, fol. 322 v°.

8. Ils étaient nommés annuellement par le Conseil.

9. Arch. comm. de Carp., BB 58, fol. 22-24.

10. Voir plus bas, p. 22, 24. En 1491, on démolit une partie de l'église romane

Digitized by Google

nellement le 22 février 1405, par l'archevêque d'Arles, Artaud Mélan, spécialement délégué à cet effet par Benoît XIII [1].

Colin Thomas dirigea les travaux de 1405 à 1408 seulement [2]. Il est difficile de préciser ce qui lui revient dans la construction [3] : peut-être les parties basses de l'abside, de la dernière travée de la nef, des quatre chapelles correspondant à cette travée et de la chapelle dite ancienne chapelle de Sainte-Anne [4]. Nous n'avons aucun renseignement sur la vie et l'activité de Colin Thomas antérieurement à 1405 et postérieurement à 1408. Il mourut avant octobre 1438 [5].

Le maître d'œuvre qui lui succéda est mieux connu : c'est Jean Laurent *(Laurencii)*, dit le bourguignon, originaire du diocèse de Langres, architecte de valeur, qui a beaucoup construit dans la région [6]. Il commence à travailler à Saint-Siffrein le 2 septembre 1409 ; nous l'y retrouvons à diverses reprises, et notamment en 1410-1411, en 1435 et en 1438 [7]. En 1413-1414, Jean Laurent est employé aux réparations du Palais des Papes d'Avignon [8]. En 1422-1424, il bâtit, en collaboration avec Jean Roberti et Jean de Lonay, une travée de l'église des Célestins de la même ville [9] ; en 1430, il répare le dortoir des frères mineurs, et construit cinq ans après, avec Raoulet

(Arch. comm. de Carp., BB 107, fol. 33 v°). Vers le milieu du XVII[e] siècle, quatre chapelles du même édifice étaient en partie visibles au nord (Andreoli et Lambert, ouvrage cité, p. 63). La coupole et les débris de la dernière travée de la nef subsistent encore (Labande, ouvrage cité, p. 290-292).

1. Et non 1404, comme l'ont écrit plusieurs auteurs Outre l'inscription encore bien conservée qui se voit sur le mur extérieur de l'ancienne chapelle de Sainte-Anne, inscription dont la lecture n'est pas douteuse (Andreoli et Lambert, ouvrage cité, p. 79), cf. le conseil de ville du 21 février 1405, où l'on décida d'offrir divers présents à l'archevêque d'Arles envoyé par le Pape pour poser la première pierre de Saint-Siffrein (Arch. comm. de Carp., BB 31, fol. 17 v° et 32).

2. Il était à Carpentras le 1[er] juillet 1408 (Arch. comm. de Carp., BB 58, fol. 23 .

3. En outre, sans doute, du plan général de l'édifice.

4. Voir le plan donné par Andreoli et Lambert (ouvrage cité, p 120) ; cf. le même ouvrage, p. 82.

5. Arch. comm. de Carp., BB 58, fol 22.

6. Les détails qui suivent sont presque tous tirés des notes de l'abbé Requin (Bibliothèque du Musée-Calvet d'Avignon, ms. 4,498, fol. 72-74, et ms. 4,512, fol. 48-50).

7. Arch comm. de Carp., BB 58, fol. 15 v° et fol. 22-24.

8. Cl. Faure, *Les réparations du palais pontifical d'Avignon au temps de Jean XXII* (1413-1415), École française de Rome, mélanges d'archéologie et d'histoire, 28[e] année, 1908, p. 193, 197.

9. Labande, *La dernière fondation des papes avignonais, le couvent des Célestins d'Avignon* (L'Art, 1903-1904), année 1903, p. 595.

Digitized by Google

Maclie, le dortoir des chanoines de la Métropole[1] ; avant 1437, il travaille au collège dit d'Annecy, toujours à Avignon. Jean Laurent va ensuite à Aix-en-Provence continuer la métropole de Saint-Sauveur, et le chœur de l'église des Augustins. Il mourut dans le courant de l'année 1439. Marié deux fois, il eut de sa première femme une fille qui épousa l'architecte Antoine Omède.

Les dates auxquelles nous trouvons Jean Laurent, à Carpentras portent sur plusieurs années isolées, entre 1409 et 1438. Il n'y résida probablement pas d'une façon continue. Sans doute, rien ne s'opposait à ce qu'un architecte dirigeât à la fois la construction de différents édifices élevés dans des villes peu éloignées les unes des autres ; mais nous pensons plutôt que l'œuvre de Saint-Siffrein lui laissait de nombreuses périodes de liberté, et ceci, à cause du manque fréquent de ressources financières. En effet, les sommes versées par la ville de Carpentras[2], d'abord assez considérables de 1405 à 1409[3], diminuent très rapidement pour devenir presque nulles à partir de 1416[4]. Elles ne reprennent plus d'importance que de 1435 à 1440[5]. Il y eut même pendant cette période de nombreuses années où le travail cessa complètement, car il semble bien que la ville ne paya rien de 1420 à 1430 au moins[6]. Les laïcs s'abstenant avec soin de verser quand les

1. Musée-Calvet, ms. 4.499, fol. 3 (notes de l'abbé Requin). Requin (*Documents inédits sur les peintres, peintres-verriers et enlumineurs d'Avignon au quinzième siècle*, Paris, 1889, p. 10), cite, à la date de 1435, un Jean *Laureati*, dit le bourguignon, verrier et lapicide d'Avignon, qui n'est autre, probablement, que Jean *Laurencii*.

2. D'après les registres de la ville, série BB des archives communales (BB 31 et suivants).

3. Cependant, entre le 1er juillet 1407 et le 1er juillet 1408, il y eut quatre mois pendant lesquels « opus vacavit » (Arch. comm. de Carp., BB 58, fol. 23).

4. Cf. un relevé des sommes payées par la communauté jusqu'au 14 février 1418 (Pièce des liasses non classées des Arch. comm. de Carp. intitulée : *Secuntur per universitatem Carpen. fabrice ecclesie nove soluta et dicte universitati recognita*) : 370 fl. 19 s. (1404) ; 688 fl. 11 s. 4 d. (1405) ; 844 fl. 18 s. (1406) ; 1034 fl. 1 s. (1407 ; 926 fl. (1408) ; 668 fl. 9 s. (1409) ; 292 fl. 14 s. (1410) ; 265 fl. 10 s. 4 d. (1411) ; rien en 1412 ; 179 fl. (1413) ; 486 fl. 7 s. 6 d. (1414) ; 211 fl. 17 s. 8 d. (1415) ; 51 fl. 16 s. (1416) ; 120 fl. (1417) ; en tout, jusqu'au 14 février 1418 : 6,179 florins, 3 sous, 10 deniers.

5. Près de 500 florins en 1435-1436 (Arch. comm. de Carp., BB 55, fol. 63) ; sensiblement autant en 1436-37 (BB 56, fol. 77) ; en 1437-38 (BB 57, fol. 31) ; en 1438-39 (BB 58, fol. 80) ; en 1439-1440 (CC 166, fol. 26).

6. Aucune trace de payements dans les registres BB 46 à BB 54. Il y a une lacune entre BB 54 et BB 55 de 1430 à 1435.

Cf. deux suppliques du 20 mai 1435 et du 23 août 1451, demandant des indul-

Digitized by Google

clercs s'en dispensaient, il est à peu près sûr que le clergé, de son côté, ne contribua pas non plus à l'œuvre commune. En somme, l'accord du 2 juin 1404 ne fut guère observé. Aussi faut-il sans doute juger que la part de Jean Laurent dans la construction de Saint-Siffrein n'a pas été très considérable, et qu'il a dû simplement pousser le travail sur les chantiers ouverts par Colin Thomas.

Quelques documents des archives municipales de Carpentras nous donnent les noms de plusieurs maîtres-maçons qui furent employés à Carpentras par Jean Laurent : Jean de Maraval, Nicot Roux, Jean Garnier, Jean *Gentilis* [1].

Quoi qu'il en soit, après une période de chômage plus ou moins complet de 1420 à 1435, et une légère reprise de 1435 à 1440, on ne trouve plus que des payements infimes de 1440 à 1443 [2] ; ce chapitre de dépenses disparaît même de 1443 à 1450 [3]. Rappelons que Jean Laurent était mort en 1439 [4]. Peut-être ne fut-il pas remplacé de suite : en 1443, les travaux étaient interrompus une fois de plus [5]. A partir de 1444, le Recteur du Comtat fit de grands efforts pour obliger les syndics et les chanoines à reprendre la construction [6], mais en vain, semble-t-il, pendant plusieurs années [7]. Les indulgences

gences pour Saint-Siffrein, publiées par le P. H. Denifle, *La désolation des églises*..., t. I, p. 435.

En 1422, le chômage est complet (Arch. comm. de Carp., BB. 48, fol. 12); en 1424, l'arriéré financier est considérable (*Ibid.*, BB 48 *bis*, fol. 29).

1. Arch. comm. de Carp., BB 56, fol. 60 (1412), et BB 44, fol. 73 (1419). Nicot Roux a beaucoup travaillé à Carpentras : en 1436-1439, il fit le dallage du chemin de ronde, à la tour de la porte d'Orange (*Ibid*, BB 55, fol. 91-93, 128; BB 57, fol. 55-57) ; en 1441, la fontaine de la place de Saint-Siffrein (*Ibid.*, BB 59, fol. 110).

Le sculpteur Audinet Étienne, originaire du diocèse de Cambrai, que l'on rencontre à Marseille en 1447, et à Aix-en-Provence de 1450 à 1466, a séjourné à Carpentras avant 1447, d'après le Dr Barthélemy (*Documents inédits sur divers artistes inconnus de Marseille et d'Aix du XIVe au XVI siècle*, 1885, p. 76-77). Je n'ai pas retrouvé trace de ce séjour pas plus que de celui de Pierre Julian, lapicide, dont fait mention l'abbé Requin (Musée-Calvet, ms. 4497, fol. 128).

2. 179 florins en 1440-1441 (Arch. comm. de Carp., BB 59, fol. 55) ; 50 en 1441-42 (*Ibid*, BB 60, fol 57) ; 29 en 1443 (*Ibid*,, BB 62, fol. 66).

3. *Ibid.*, BB 61 à BB 70.

4. Il y eut, en 1440, des difficultés entre ses héritiers et la ville pour le règlement définitif de ses gages (Arch. comm. de Carp., BB 59, fol. 16).

5. Le 12 mai 1443, le Conseil renouvelle pour une année les pouvoirs des *operarii* élus en 1442 « attento quod non operabatur in opere » (*Ibid.*, BB 62, fol. 10 v°).

6. *Ibid.*, BB 63, fol. 84, 90 v°, 91, 95, 97 (mai 1444 — février 1445).

7. Encore en janvier 1448 (*Ibid.*, BB 66, fol. 93 v°.)

Digitized by Google

accordées par Rome[1] et les héritages laissés[2] à l'œuvre ayant procuré quelques ressources nouvelles, le Recteur renouvela ses instances au début de l'année 1449[3] ; il eut cette fois plus d'autorité, car, à la date du 14 décembre 1449[4], les ouvriers de Saint-Siffrein avaient traité avec un nouveau maître, Antoine Omède, gendre de Jean Laurent, lui aussi architecte de valeur, qui a laissé dans la région de nombreux témoignagees de son activité artistique.

Antoine Omède, originaire du diocèse de Clermont en Auvergne, ne paraît pas avoir beaucoup travaillé à Saint-Siffrein. En 1455, il construit à la Sainte-Baume une chapelle commandée par le Dauphin[5] ; de 1457 à 1461, il répare le palais épiscopal d'Avignon[6] ; en 1461, il est maître d'œuvre de l'église Saint-Pierre, qu'il augmente d'une travée, de la chapelle des Brancas, et, en 1473, d'une nouvelle travée[7] ; entre 1461 et 1465, toujours à Avignon, il édifie l'hôpital de Nazareth[8] ; en 1476, il refait, avec la collaboration de Pierre Gentil, dit Doublet, deux arches du pont d'Avignon[9], et restaure en 1483 les remparts de la ville ; en 1484 et 1494, il bâtit avec Claude Balancier (ou Valencier), dit le prince, deux chapelles chez les Dominicains d'Avignon[10].

Il semble bien qu'Antoine Omède soit resté peu de temps à Carpentras[11]. Les ressources financières de l'œuvre étaient toujours assez restreintes[12]. Les évêques résidaient rarement, et sauf Georges d'Ornos (1449-1452) et Michel Langlois (1452-1471), ne s'intéressaient guère à la réédification de leur cathédrale. Omède avait commencé, à une date que nous ne sau-

1. On les demanda dès mars 1446 (*Ibid.*, BB 64, fol. 97 v°). Elles furent accordées en décembre de la même année.

2. Arch. comm. de Carp., BB 67, fol. 85 (septembre 1448).

3. Après une visite générale de la ville faite au mois de janvier (*Ibid*, BB 67, fol. 96 v°-97).

4. Arch. comm. de Carp., BB 68, fol. 86 v°.

5. Musée-Calvet, ms. 4,514, fol. 61 et suivants (notes de l'abbé Requin).

6. Abbé A.-J. Roux, *le Petit Palais* (1307-1901), Avignon, s. d., 90 p. in 8°, p. 30.

7. Labande, *Guide du Congrès archéologique de 1909*, p. 23. Les deux travées furent faites en collaboration avec Pierre Pagès.

8. Labande, *Avignon au XV siècle* (1920), p. .

9. Musée-Calvet, ms. 4,496, fol. 66 (notes de l'abbé Requin).

10. *Ibid.*, ms. 4,492, fol. 18 et 20 (mêmes notes).

11. En août 1451, il travaille six jours à la barbacane de la porte de Monteux (Arch. comm. de Carp., BB 70, fol. 24) ; en janvier 1454, il fait un relevé d'architecte de la tour de la porte d'Orange (*Ibid*, BB 72, fol. 41 v°).

12. Le 11 juillet 1450, on n'avait pas de quoi payer les ouvriers (Arch. comm. de Carp., BB 69, fol. 76 v°).

Digitized by Google

rions préciser, deux chapelles du côté nord. Le 11 mai 1467, on le fit requérir de venir les terminer : prétendant que l'état de santé de sa femme l'empêchait de quitter Avignon, il refusa et abandonna en même temps ses droits de maître d'œuvre [1].

Tout comme celle de Jean Laurent, la part d'Antoine Omède dans la construction de Saint-Siffrein dut être assez restreinte. Du reste, 60 ans après la pose de la première pierre, le travail, peu activement poussé et très souvent interrompu, n'était guère avancé [2].

Cependant, dès 1464, et plus de trois ans avant qu'Antoine Omède ait officiellement renoncé à ses droits, un nouvel architecte, le quatrième, apparaît à Saint-Siffrein : c'est Blaise Lécuyer *(Scutiferi)*, auquel on confie, avant le 25 février, l'achèvement de deux chapelles situées du côté de la vieille chapelle de Sainte-Anne, c'est-à-dire au sud de la nef [3]. Blaise Lécuyer, originaire du diocèse de Genève, a beaucoup avancé le travail de la cathédrale. Les ressources de l'œuvre furent plus abondantes, et, de 1464 à 1467, la ville leva, au profit de celle-ci, une imposition spéciale sur les farines [4]. Il semble bien que Lécuyer ait terminé, de 1464 à 1467, les deux chapelles dont il est question en 1464 [5], et, à partir de 1467, les deux chapelles commencées par Antoine Omède et abandonnées ensuite [6]. Il faut peut-être attribuer à Lécuyer, non seulement la construction, mais même la sculpture (car il était sculpteur

1. Archives départementales de Vaucluse, notaires, fonds Martin, n° 745, notes brèves de Guillaume Morelli, 1467, fol. 195 v° (Cf. Musée-Calvet, ms. 2812, fol. 108). Le 28 juillet suivant, Omède, Pierre Pagès et Jean Henri, maîtres maçons, promettent de construire la maison de Jean Huet (*Ibid.*, ms. 4,497, fol. 14, et ms. 4,500, fol. 19).

2. En août 1459, la toiture des chapelles situées entre la chapelle vieille de Sainte-Anne et la porte juive n'était pas encore faite (Arch. comm. de Carp. BB 77, fol. 82 et 89). Il semble bien qu'en 1485, seule la dernière travée de la nef était terminée (*Ibid.*, BB 101, fol 63).

Les vitraux du chœur portent les blasons des papes Eugène IV (1431-1447) et Nicolas V (1447-1455), du cardinal Pierre de Foix, légat de 1432 à 1464, et de l'évêque de Carpentras S. Conti (1426-1446). Ceux de l'ancienne chapelle de Sainte-Anne, le blason de l'évêque Michel Langlois (1457-1473). Cf. Labande, article cité, p. 296.

3. *Ibid*, BB 81, fol, 88.

4. *Ibid., id.* ; BB 82, fol. 68 v° et 76 v° ; et BB 83, fol. 70 v°. Une bulle d'indulgences fut concédée en 1452 (BB 70, fol 71 v° et BB 71, fol. 76).

5. L'imposition spéciale sur les farines est levée pour cet objet.

6. Arch. comm. de Carp., BB 85, fol. 89 et 99.

Digitized by Google

aussi bien qu'architecte)[1] de la très belle porte, dite porte juive, qui s'ouvre au midi de l'édifice[2]. C'est sous sa direction que furent entreprises, à partir de 1485, les travées de la nef venant après celle commencée par Colin Thomas[3]. Quoique, dès 1464, le travail paraisse avoir été plus actif, il y eut quand même des interruptions : il en fut ainsi en 1489-1490[4]. En 1491, Lécuyer n'est plus le maître d'œuvre de Saint-Siffrein[5]. Nous verrons plus loin qu'il le sera encore de 1498 à 1504 environ[6].

La carrière de Blaise Lécuyer a été longue, et féconde dans la région, surtout à Avignon et à Carpentras. A Carpentras, où il possédait du reste une maison d'habitation[7], il a dirigé en 1457-1458 la reconstruction du pont de Serres[8], et élevé

1. Il est le plus souvent qualifié de *peyrerius* ou de *latomus*. En 1482 et 1490, on le dit *menuzerius* (*Ibid.*, BB 98, fol. 43 v° et BB 105, fol. 36) ; en 1486 et 1489, *menuzerius et latomus* (*Ibid.*, BB 101, fol. 25 v° et BB 104, fol. 26 v°).

2. Voici le texte de la délibération du Conseil de ville du 13 mai 476 (BB 93, fol. 66) : « Super opere novo ecclesie beati Siffredi. — Ibidem fuit advisatum per aliquos quod magister Blasius Scutifferi, magister operis predicte ecclesie, accedit hincinde, et in dicto opere famulos apprehentissios ad racionem quatuor grossorum pro qualibet jornata [tenet], quod cedit in maximum prejudicium dicti operis; fuit propterea conclusum quod id quod scisum est de porta magna ejusdum ecclesie et moleuratum de presenti massonetur, et postea residuum dicte porte detur eidem magistro Blassio ad precium factum. »

La fameuse boule aux rats qui décore la porte juive n'est probablement qu'une allégorie représentant le monde rongé par les vices, symbole placé au-dessus de la porte afin de rappeler cette vérité essentielle aux fidèles qui franchissaient le seuil du lieu saint (voir A. Duchalais, *le Rat employé comme symbole dans la sculpture du Moyen-Age* (Bibliothèque de l'École des Chartes, tome IV, 2 série, 1847-1848, p. 229-243). A noter que toutes les boules aux rats que cite Duchalais sont de la fin du XV[e] ou du commencement du XVI[e] siècle, ce qui correspond assez bien à la date de construction de notre portail.

3. En 1481, on achète des poutres pour les cintres de la nef (BB 96, fol. 38 et 61). Cf. surtout le texte de la délibération du Conseil du 8 juillet 1485 (BB 101, fol. 63) : « Super opere novo ecclesie beati Siffredi Carpen. — Exposuit dictus nobilis Petrus Autardi, cooperarius dicti operis, qualiter magister Blasius Scutifferi, menuzerius et magister dicti operis, dixit quod adhuc aliqua perficienda in dicto opere a parte fontis, et quod dum ingenium in ea parte stat, sibi videretur utile adimplere, et etiam utile videretur quod, a cetero, quod in qualibet capella fienda fierent crozate de cappella in cappellam, et erit securius quam de duabus in duabus cappellis. Fuit conclusum quod perficiatur a parte fontis id quod necesse fuerit, et crozerie de cappella in cappellam fiant ». Le nouveau parti adopté pour les voûtes nécessita des remaniements encore bien visibles.

4. Arch. comm. de Carpentras, BB. 105, fol. 58 v°. Lécuyer est encore maître d'œuvre le 30 juillet 1488 (BB 104, fol. 65 v°).

5. *Ibid.*, BB 106, fol. 70 v°.

6. Voir plus bas p. 12.

7. Près de la rectorie *Ibid.*, BB 93, fol. 71 ; 1476).

8. *Ibid.*, BB 75, fol. 29.

Digitized by Google

de 1470 à 1473 le nouvel hôtel-de-ville de la place du *cousteou*[1] ; il a achevé l'église des Dominicains, dont il fut l'architecte de 1492 à 1497 au moins[2], et peut-être dès 1472[3]. En 1468, il sculpta les armes de l'église et celles de la cité, qui devaient être placées aux portes de Monteux, de Notre-Dame et de Mazan[4]. A Avignon, il a travaillé en 1461 à Saint-Symphorien[5], et construit, de 1495 à 1496, le clocher de Saint-Pierre[6]. Peut-être faut-il lui attribuer aussi l'édification du clocher de L'Isle-sur-Sorgue (1459-1460), aujourd'hui démoli[7].

D'après l'abbé Requin, Blaise Lécuyer aurait eu comme collaborateur son frère Jean[8]. Nous n'avons trouvé aucun document à ce sujet ; nous avons toutefois rencontré à Carpentras, un Jean Lécuyer, notaire[9], un François Lécuyer, notaire[10], et un Pierre Lécuyer[11], lapicide, contemporains de Blaise, mais dont le degré de parenté avec celui-ci nous est inconnu. En 1480, Jean Gervais et Jean *Boerii,* maîtres-maçons, travaillaient à Carpentras sous les ordres de Blaise Lécuyer[12].

Nous avons vu qu'en 1489-1490, à une époque où la construction était interrompue, Blaise Lécuyer n'était plus architecte de Saint-Siffrein. Le 9 janvier 1490, Jean Gervais demanda au conseil de ville qu'on lui délivrât à prix-fait une chapelle à édifier[13]. On ne lui donna sans doute pas satisfaction. On fit venir à Carpentras, pour remplacer Lécuyer, deux lapicides de Marseille, les frères Blachière, Pierre et Jean[14] ; ils ont tra-

1. *Ibid.*, BB 87, fol. 31 et suivants; BB 88, fol. 28 et suiv.; BB 89, fol. 25; BB 90, fol. 82. La ville lui devait encore de l'argent pour cet édifice en 1482 (BB 98, fol. 43 v°), et même en 1484 (BB 99. fol 76). Le payement final est du 4 mai 1485 (BB 100, fol. 31 v°). Lécuyer se déclara satisfait entièrement pour tous les travaux effectués à l'hôtel-de-ville, aux fontaines et aux écoles.

2. *Ibid.*, BB 108, fol. 45 v°, et pièce annexe (août 1492-mai 1493); BB 109, fol. 42 v° et 101 (décembre 1493) ; BB 112, fol. 79 v° (1497).

3. *Ibid.*, BB 89, fol. 20.

4. Il reçut pour cela 45 florins (*Ibid.*, BB 85, fol. 25).

5. Musée-Calvet, ms. 4,512, fol. 70 (notes de l'abbé Requin).

6. *Ibid.*, ms. 4,498, fol. 97, et ms. 4,512, fol. 70 (mêmes notes).

7. *Ibid.*, *id.*

8. *Ibid.*, *id.*

9. Bibliothèque de Carpentras, ms. 899, fol. 86, et ms. 900, fol. 3 (1469-1470).

10. Arch. comm. de Carp., BB 100, fol. 31 (1485).

11. *Ibid.*, BB 91, fol. 35, 36 (1474-1475).

12. *Ibid.*, BB 95, fol. 41 v°.

13. *Ibid.*, BB 105, fol. 61 v°. La demande fut renvoyée aux sindics et aux *operarii* Il n'en est plus question ensuite.

14. *Ibid.*, BB 106, fol. 70 v° (Conseil du 5 février 1491)

Digitized by Google

vaillé activement à Saint-Siffrein, à partir de 1491, Pierre ayant le titre de maître d'œuvre. Cette même année, on démolit une partie de l'église romane [1], et, au début de 1493, on acheta plusieurs maisons au sud et à l'ouest des chantiers, pour l'extension de ceux-ci [2]. On commença même à discuter la manière dont se ferait le chœur [3], lorsque Pierre Blachière mourut à Marseille, peu avant le 3 juillet 1497 [4]. Son frère Jean, qui lui succéda [5], se montra si négligent et si peu à la hauteur de sa tâche [6], que le conseil de ville finit par le destituer, et par désigner à sa place, comme maîtres d'œuvre, le 29 juin 1498, Blaise Lécuyer et Huguet Tibaud [7].

Blaise Lécuyer, pour la seconde fois maître d'œuvre de Saint-Siffrein (Huguet Tibaud paraît avoir été un simple associé sans direction), le fut au moins jusqu'en janvier 1504 [8]. Mais, depuis 1502, il fut à plusieurs reprises en conflit avec les syndics [9]. Son successeur Cathelin Charvet, en fonctions en 1508 [10], et probablement dès 1504 [11], l'était encore en 1516 [12]. Il mourut avant le 10 février 1519 [13].

A cette date, le travail de construction, commencé depuis plus d'un siècle, touchait à sa fin. L'époque était tranquille et prospère ; les ressources, plus abondantes ; à deux reprises, Jules II, en 1504, et Léon X, en 1519, avaient accordé des indulgences ; l'évêque Sadolet mettait au service de Carpentras son activité et son influence. Dès 1499, on avait commencé les deux dernières chapelles [14].

1. Archives comm. de Carpentras BB 107, fol. 33 v°.
2. *Ibid.*, BB 108, fol. 61 v° et 62 (Conseil du 27 février 1493).
3. *Ibid.*, BB 110, fol. 70 et 83 v° (septembre 1495 — mars 1496).
4. *Ibid.*, BB 112, fol. 73 et 73 v°.
5. Dès le 6 octobre 1497, il est déjà maître d'œuvre (*Ibid.*, BB 112, fol. 76 v°).
6. Le Conseil veut le destituer le 25 novembre 1497 (*Ibid.*, BB 112, fol. 78 v°; cf. fol. 84 v°, 88 . Voir également BB 113, fol. 60.
7. *Ibid.*, BB 113, fol. 61. Jean Blachière mourut avant le 29 décembre 1498 (*Ibid.*, *id* , fol. 67).
8. *Ibid.*, BB 117, fol. 85 v°. Blaise Lécuyer mourut avant le 5 avril 1508 (BB 120, fol. 122).
9. *Ibid.*, BB 116, fol. 71, 76 (1502); BB 117, fol. 85 v° (1504).
10. *Ibid.*, BB 120, fol. 120 v°.
11. *Ibid.*, BB 117, fol. 90.
12. *Ibid.*, BB 127, fol. 73 (24 mai 1516).
13. Il y avait à cette date un procès entre ses héritiers et la ville (*Ibid.*, BB 128, fol. 109, et BB 129, fol. 101). Cathelin Charvet fit en 1511 d'importantes réparations à la tour de la porte de Monteux (BB 123, fol. 37 et suivants). Nous n'avons pas trouvé le nom de son ou de ses successeurs.
14. *Ibid.*, BB 113, fol. 69 (Conseil du 22 février 1499).

Digitized by Google

A la fin de 1512, on était sur le point de construire le mur de façade [1], qui paraît avoir été achevé à la fin de 1514 [2]. En novembre 1513, on vendait des pierres provenant de la démolition d'un mur de la vieille église [3].

Aussi, dès 1519, il fut possible de célébrer la messe dans la cathédrale neuve. Le 17 mai 1528, il était question de la consacrer solennellement [4]. Mais cette consécration n'eut lieu qu'en 1531, et très probablement le 1er mai [5].

A diverses reprises, on effectua postérieurement des travaux de réparations ou des améliorations partielles. Le clocher de l'église romane, que l'on avait conservé (au moins la partie inférieure qui ne s'était pas écroulée) [6], fut ainsi plusieurs fois réparé, notamment en 1549-1551 [7], et, en 1555-1556, par l'architecte Jean de Lyon [8]. Le mur de façade, élevé en 1512-1514, ne fut orné en style nouveau que de 1615 à 1618 : le prix-fait fut délivré le 1er juin 1615 à Pierre Rochier et Isnard Mangarel [9]. En plein XVIIe siècle, on travaillait encore au dallage de la nef [10].

En résumé, la cathédrale de Carpentras, bien que commencée

1. Conseil du 10 novembre 1512 (*Ibid.*, BB 124, fol. 109).
2. Conseil du 6 décembre 1514 (*Ibid*, BB 126, fol. 132 v°).
3. Conseil du 23 novembre 1513 (*Ibid.*, BB 125, fol. 79 v°).
4. *Ibid.*, BB 138, fol. 101.
5. Les nombreux payements faits à cette occasion par la ville s'échelonnent dans les comptes entre le 6 mai 1531 et le 3 février 1532 (*Ibid.*, BB 141, fol. 39 à 44 v°). Au XVIIIe siècle, l'anniversaire de la consécration était le 1er mai.

Un artiste, que l'on a nommé Vincent de Marmande, exécuta quelques travaux de peinture pour cette solennité (BB 141, fol. 39). On trouve souvent le nom de ce peintre dans les comptes de la ville, entre 1514 et 1535 ; il est écrit : *de Mariovorgo, de Marievorgo, de Mariavorgo, de Mariavorgue. de Marievordo, de Marivordo, de Marivorde.*

6. Consolidée en 1843, elle ne fut abattue qu'en 1875.
7. Arch. comm. de Carp., BB 158-159.
8. *Ibid.*, BB 164, fol. 30-36 v°. Le payement final est du 16 avril 1556.
9. Bibliothèque de Carpentras, ms. 1364. fol. 642. En 1615, la maçonnerie de la grande porte et de la petite porte de gauche était déjà commencée. Le menuisier Guillaume Brémond, de Pernes, fit les deux portes de noyer, dont la ferrure fut confiée à Abraham Bernard, de Saint-Nicolas en Lorraine (Ms. 1364, fol. 539 v° (14 mai 1614), et fol. 157 v° (16 juillet 1614).

L'évêque, Horace Capponi, originaire de Florence, paraît avoir exercé une influence décisive sur le choix et le style des ornements. Pierre Rochier et Isnard Mangarel ont longuement travaillé à la bâtisse du collège de Carpentras (1608-1621).

10. Arch. comm. de Carp., BB 216, fol. 82 v° (1617), et BB 239, fol. 27 (1642) ; cf. également CC 298. La crypte pour la sépulture des évêques fut construite par Mgr Abbati en 1731.

Digitized by Google

en 1405, date, en sa plus grande partie, du dernier tiers du XVe siècle et des vingt premières années du XVIe ; certains détails d'ornementation dans les tourelles de la façade annoncent le style de la Renaissance. Saint-Siffrein a été élevé par des maîtres d'œuvre venus de Bretagne, de Bourgogne, d'Auvergne, de Savoie, de Provence ; et si sa construction présente quelques irrégularités, du reste bien visibles, c'est que l'œuvre, menée lentement et souvent interrompue, a été reprise par des architectes différents et sans doute inégaux de talent.

Peut-être nous sera-t-il donné, un jour, de compléter et de préciser ces notes trop rapides. Nous espérons cependant qu'elles ne seront pas inutiles, et qu'un archéologue mieux qualifié pourra y trouver des matériaux pour l'étude de l'architecture avignonaise et comtadine au XVe siècle, ce siècle de l'ultime floraison gothique, qui a été dans notre province, plus peut-être que le XIVe, l'âge d'or de tous les arts. Nous nous contenterons aujourd'hui d'avoir tiré de l'oubli les noms de quelques maîtres d'œuvre de Saint-Siffrein, et d'avoir pu placer à côté de Colin Thomas, le premier et le seul connu, Jean Laurent, Antoine Omède, Blaise Lécuyer, Pierre et Jean Blachière, Cathelin Charvet qui lui ont succédé.

H. CHOBAUT.

Digitized by Google

# Un artiste parisien à Avignon

# Thomas LAINÉE

## (1682-1739)

---

L'artiste qui fait l'objet de cette étude naquit à Paris et mourut à Avignon. Il passa les trente-deux premières années de sa vie dans la capitale et les environs, et les vingt-cinq dernières en notre ville. Il va sans dire que, sur ces trente-deux premières années, sont comprises celles de l'enfance ; le reste se divise donc en deux tranches à peu près égales : de sorte qu'on peut considérer Thomas Lainée comme ayant été à la fois Parisien dans la première partie de son existence et Avignonnais dans la seconde. De plus, on doit remarquer que, dans l'Ile-de-France, il fut sculpteur et, dans le Comtat, architecte. Ces deux faces bien distinctes sous lesquelles il s'offre à notre attention font de lui un artiste d'une particulière originalité.

Les historiens se sont assez peu occupés de sa personnalité. Je ne vois guère que M. Léon Deshairs qui l'ait étudié comme décorateur et M. Jules Belleudy comme dessinateur. Mais il y a quelque chose de plus à faire et je crois que, par la consultation et le rapprochement des documents d'archives, il est possible à présent d'écrire une notice biographique sur lui. C'est l'essai que je vais tenter avec l'espoir, non certes d'épuiser un sujet qui jusqu'ici a été à peine effleuré, mais de poser quelques bases solides pour un travail futur qui sera très assurément plus complet et plus définitif que le mien.

Je n'ignore pas que les documents d'archives ont ce que j'oserai appeler un défaut ; on n'y trouve point les particularités anecdotiques de la vie intime ou de la vie d'atelier ; mais en revanche ils sont infiniment précieux pour nouer la chaîne



Digitized by Google

rigoureuse des faits et fixer la suite chronologique des travaux. Au surplus, pour un homme comme Lainée, c'est là l'essentiel ; car si sa vie ne comporte pas d'incidentes épisodiques, du moins elle se présente à nous avec une remarquable ténacité dans l'effort et une merveilleuse fécondité dans les œuvres.

## I

Ainsi qu'il le dit lui-même dans son testament, Thomas Lainée [1] vit le jour à Paris ; mais comme il n'y a pas marqué la date de sa naissance, j'ai été obligé de recourir à son mortuaire pour la déterminer au moins approximativement. Cet acte lui donne cinquante-sept ans en 1739 : ce qui reporte sa venue au monde à l'année 1682 ou aux environs, selon le plus ou moins de précision des souvenirs des déclarants de son décès.

Aucun des documents relatifs à cet artiste ne m'a fait connaître le nom de ses père et mère, ni celui du maître dans l'atelier duquel il apprit les rudiments de son métier. On peut, cependant, inférer des travaux qui devaient lui être confiés que son éducation technique avait été particulièrement soignée ; car il sculptait avec la même habileté de mains la pierre que le bois et dessinait à merveille.

Le premier ouvrage auquel on l'employa fut, à ma connaissance, la décoration de la chapelle du château de Versailles, construite sur les plans et sous la direction de l'illustre architecte Jules Hardouin-Mansart, dont elle fut la dernière création. Ce fastueux édifice, que le duc de Saint-Simon a si fort critiqué, avait été commencé en 1696 ; Mansart étant mort subitement à Marly le 11 mai 1708, la conduite des constructions passa aux architectes Robert de Cotte et Jacques Gabriel. Ceux-ci enrôlèrent trente-six ou trente-sept sculpteurs, parmi lesquels se trouvait Thomas Lainée, alors âgé d'à peu près vingt-six ans ; c'est cette phalange d'habiles praticiens qui acheva la décoration de la chapelle de 1708 à 1709.

Les comptes des bâtiments de la Couronne sont assez sobres de détails sur la nature des travaux exécutés. Ils nous apprennent seulement que Lainée fit les ornements des bases

1. Ce nom est diversement écrit : *Lainé, Lesné, Laisnée*, etc. J'ai adopté l'orthographe de la signature même de l'artiste.

Digitized by Google

des colonnes de la chapelle, ceux des bases des colonnes et des pilastres de la tribune, ceux d'une voûte, et enfin qu'il sculpta des ouvrages en pierre et en bois, parmi lesquels les ornements de deux confessionnaux. C'est tout. Quant au paiement des sommes qui lui étaient dues, il se fit lentement, péniblement ; car la Cour, toujours gênée sur la question des finances, n'était jamais prompte à désintéresser ses ouvriers. C'est ainsi qu'en janvier 1711 seulement, il reçut 12787 livres 18 sols, solde des 15712 livres qu'on lui devait pour des travaux faits depuis trois ans [1]. On voit, par l'importance de cette somme que les ouvrages de Lainée devaient avoir une certaine valeur artistique. D'autres documents nous font connaître qu'en dehors de ceux spécifiés par les comptes, Lainée fit une « communion », payée 300 livres, et un « trophée » contenant le tabernacle dont il avaiit orné la porte de l'image de l'Agneau symbolique, payé 650 livres [2].

En attendant de le solder entièrement de ses œuvres de Versailles, la surintendance des bâtiments employa Lainée aux sculptures sur bois du château de Fontainebleau, pour lesquelles il perçut, le 25 novembre 1710, 503 livres 17 s. 5 d. [3]. L'année suivante, nous le trouvons occupé à Notre-Dame de Paris. Par lettres patentes du 10 février 1638, Louis XIII avait mis son royaume sous la protection spéciale de la Vierge et déclaré vouloir conserver, par un monument dans la cathédrale parisienne, le souvenir de ce vœu solennel ; la mort l'empêcha de réaliser sa promesse, mais son fils Louis XIV s'en acquitta pour lui. Il fit à cette occasion décorer le chœur de magnifiques boiseries qui, sans doute, s'accordent mal avec le style de l'édifice, mais n'en sont pas moins, en elles-mêmes, d'une beauté remarquable et d'une exécution exquise. Lainée participa à cet ouvrage avec Jules Degoullons, André Le Goupil, Pierre Taupin, Marin Bellan et Robert Lalande ;

1. Il reçut, en 1709, 300 livres avec Lelong (15 avril) et 350 avec Montmarquet (4 août) ; du 2 septembre 1709 au 25 avril 1710, seul, 3.350 l. en six acomptes ; en janvier 1711, outre les 12.787 mentionnées ci-dessus, 1576 l. 6 s. 6 d., solde de 15.576, avec 18 autres sculpteurs, et 8768, solde de 16.548, avec les mêmes (J. Guiffrey. *Comptes des bâtiments du roi sous Louis XIV*, t. V, col. 207, 320, 321, 344, 529 à 531).

2. Gaston Brière, *Le Château de Versailles*, Paris, s. d., p. 23. — Léon Deshairs, *Documents inédits sur la chapelle du château de Versailles* (*Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1905) ; tirage à part, Paris, 1906, p. 72.

3. Guiffrey, *Comptes*, etc., t. V, col. 459.

Digitized by Google

il fit pour sa part la sculpture des stalles. Ces six artistes reçurent ensemble, en divers acomptes bien entendu, une somme totale de 11359 livres [1].

Les malheurs des temps, les dépenses de la guerre et l'épuisement du trésor public obligèrent le roi à ralentir les travaux de ses bâtiments et même à en suspendre plusieurs. Thomas Lainée se vit donc contraint d'aller chercher de la besogne en province en 1712, et comme nous ne le rencontrons dans le Comtat qu'en 1714, il y a lieu de supposer que, pendant les deux années intermédiaires, il travailla, entre Paris et Avignon, dans des villes où il est à désirer qu'on retrouve un jour la trace de son passage.

## II

Avignon s'est presque entièrement reconstruit au XVII^e^ siècle et au XVIII^e^. Cette ville, où tant de chantiers étaient alors ouverts, exerçait une véritable attraction sur les artistes et les artisans, et ils y arrivaient de toutes parts. Lainée se trouva transplanté dans un milieu de travailleurs exercés et habiles, car la multiplicité des bâtisses et leur décoration avait fait naître beaucoup d'émulation et singulièrement développé le goût et l'initiative des ouvriers mêmes : de simples maçons étaient devenus de bons architectes et de modestes fustiers d'excellents sculpteurs sur bois. A la vérité, au moment de l'arrivée de Lainée en 1714, il y avait une sorte de transition ; le style Louis XIV était à son déclin et le style Louis XV allait naître. Pour m'en tenir aux sculpteurs et aux architectes, je dirai que ceux du XVII^e^ siècle avaient disparu ou devaient bientôt disparaître : François de La Valfenière était mort depuis 47 ans et Michel Péru depuis 44 ; les fils de Péru, Pierre et Jean-Baptiste I^er^ avaient 65 et 64 ans ; Jacques Bernus en avait 64 et Pierre Mignard 74. La jeune école, qui devait clore le XVIII^e^ siècle, naissait à peine : Pierre Bondon n'avait que 2 ans, Esprit-Joseph Brun et François Franque que 4, Jean-Baptiste III Péru que 7. La période intermédiaire était remplie par Jean-Baptiste II Péru, petit-fils de Michel, et par Jean-Baptiste Franque, père de François : le premier avait 38 ans et le second 32.

1. Guiffrey, V. 511.

Digitized by Google

Ceux-ci battaient alors leur plein. Accablés de besogne et n'y pouvant pas toujours suffire, ils virent l'arrivée de l'artiste parisien sans en concevoir de jalousie et sans redouter sa concurrence. Franque même semble lui avoir fait un très bon accueil. Sorti d'une humble famille de maçons de Villeneuve, Jean-Baptiste Franque s'était fixé de bonne heure à Avignon et tout de suite il avait été absorbé par l'énorme travail d'une ville enfiévrée de reconstruction. Il ne put trouver le temps de réaliser le rêve d'un voyage à Paris où, depuis le grand roi, tant de somptueux monuments et de beaux hôtels s'étaient édifiés. Du moins se tenait-il au courant des nouveautés et se faisait-il envoyer de la capitale des dessins et des plans, comme sa correspondance en fait foi. Dans ces dispositions d'esprit, il ne pouvait accueillir Lainée qu'à bras ouverts. Lainée, qui avait connu Hardouin-Mansart, Gabriel, Robert de Cotte, était à même de l'initier aux perfectionnements apportés par ces maîtres de l'art. Le premier document constatant sa présence à Avignon nous montre qu'il était déjà en contact avec Franque. En effet, le 16 juin 1714, le comte de Suze écrivait de Bollène à ce dernier de demander à « M. Layné de lui faire un dessin de sa façon pour un pied de table à conçolle »[1].

Franque, du reste, ne fut pas le seul en relation avec Lainée. Celui-ci eut aussi des rapports avec le graveur Michel, le peintre Antoine Vernet et surtout les sculpteurs Marc et Jean Marquois, Guillaume Chauvin, Antoine Isnard, Pierre Castellan, Jean Barriol. C'est dans ce cercle d'amis ou d'émules que s'écoula sa vie, paisible, sans heurt et pleine de travaux.

Il y avait à cette époque, adossée à l'ancienne porte Imbert qu'on appelait le Portail-Peint, une vieille petite chapelle qui fut agrandie vers 1673. Comme la confrérie Notre-Dame du Portail-Peint décida d'orner ce modeste édifice de lambris en bois mouluré et sculpté, c'est à Thomas Lainée qu'elle en demanda les dessins en 1716.

Le projet qu'il présenta et qui fut accepté, prévoyait une boiserie épousant tout le pourtour intérieur, de même bois et de même menuiserie que celle qui se voyait an retable de ladite chapelle, et comportait la sculpture de trophées, d'anges et de chérubins et l'établissement de bancs tout autour de la

1. *Correspondance des Franque* (Bibliothèque d'Avignon, Ms. 1299, fol. 9).

Digitized by Google

salle, soutenus par des consoles et faisant retour sur les pilastres. Le prix-fait de cet ouvrage fut accordé, le 2 mars 1716, au menuisier Joseph Coudurier, qui s'engagea à le terminer et à le mettre en place en deux ans, au prix de 19 livres 10 sols roi par canne carrée. Coudurier devait exécuter entièrement le travail, sauf la sculpture de deux bas-reliefs en ovale placés d'un côté et d'autre de la chapelle et dont Lainée s'était évidemment réservé la confection [1].

Il n'existe plus rien de ces boiseries ; elles disparurent lorsque, en 1795, la chapelle du Portail-Peint, qui s'est transformée depuis en une petite maison d'habitation, fut vendue aux enchères publiques comme bien national [2].

En 1718, Lainée commença à travailler pour les confréries de Pénitents qui étaient fort nombreuses dans le vieil Avignon. Celle des Pénitents violets, érigée sous le titre de Jésus-Marie-Joseph, possédait depuis 1662, au Grand-Paradis, une chapelle qu'on y voit encore. Le sculpteur parisien fit pour elle le dessin d'un retable dont on confia l'exécution, le 17 août 1718, à Antoine Isnard pour la sculpture, à Jérôme Constant et à Jacques Colas pour la menuiserie.

Voici les dispositions essentielles de ce prix-fait. Le retable sera en bois d'aube, « conforme au dessein qui leur sera donné en grand par monr Thomas Lainée, architecte » ; il y aura un devant d'autel « en forme de tumbeau », au milieu duquel sera sculpté un cartouche renfermant une tige de trois lis enlacée d'un ruban et les noms de *Jésus, Marie, Joseph ;* sur les angles dudit tombeau se trouveront des consoles avec des têtes d'anges ailées, et les panneaux seront semés de mosaïques « selon le goust dudict sieur Lainé ». A la placee du *Soleil* marqué dans le dessin, on fera une statue de la *Sainte Vierge tenant son enfant Jésus entre ses bras,* dessinée également par le Parisien. Enfin, de chaquee côté du retable, il y aura un cul-de-lampe. L'ouvrage sera terminé à la fête de Notre-Dame de la mi-août de l'année suivante, et les menuisiers, qui fourniront le bois pour la sculpture des ornements et des personnages, à la réserve toutefois de deux grandes figures pour les niches et de deeux autres figures plus petites, devront

1. Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : César Barbier, 1716, fol. 15 v° ; fonds Vincenti, reg. 172.

2. Adrien Marcel, *Le menuisier Antoine Peirol et ses Noëls provençaux* (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1918, p. 30 à 34).

Digitized by Google

activer le travail de manière à ce que le sculpteur Isnard puisse terminer dans le même délai. La sculpture sera payée 260 livres en dix-huit mois, et la menuiserie 430 livres dont 200 en commençant et le reste à l'achèvement du retable et après sa mise en place [1].

On ne connaît pas plus le sort de ce retable qu'on ne connaît celui des boiseries du Portail-Peint.

## III

Pendant quelques années, les documents ne nous font connaître aucune œuvre de Thomas Lainée. Est-ce à dire qu'il demeura les bras croisés ? Ce n'est pas admissible. Beaucoup de prix-faits étaient donnés sous seing privé ou verbalement et n'étaient point passés en contrats publics ; les notaires n'avaient donc rien à y voir, et, par conséquent, ces actes ne peuvent se retrouver dans leurs minutiers. Il faut en chercher la trace ailleurs. Dans une lettre du 15 juillet 1722, écrite à Jean-Baptiste Franque, le marquis de Forbin de Sainte-Croix nous apprend que, sous la direction de cet architecte, Lainée travaillait alors à l'hôtel de la place du Roure qui est à présent l'hôtel de la Préfecture : « Je vous renvoye, Monsieur, dit cette lettre, la sculture de la porte. Ma mère s'est déterminée au costé à feston, le dessin en étant plus léger et de meilleur goust. Vous pourriés dire à Mr Laisné d'y travailler au prix convenu entre ma mère et vous, c'est-à-dire au prix de cent livres » [2]. Il est tout à fait regrettable que M. de Forbin ne soit pas entré dans plus de détails au sujet de cette porte ; la mention du « côté à feston » ne donne aucune lumière sur ce point. La porte actuelle est-elle l'œuvre de Lainée ? Je n'ose en décider. Elle est à deux vantaux et la décoration en est assez simple : elle consiste en dessins géométriques dans le bas de chaque vantail, en un cadre rectangulaire au milieu et en un motif où un flambeau s'entrecroise avec un carquois dans le haut. Ce dernier détail semble devoir marquer pour la porte une date postérieure à celle où vivait Lainée.

A cette époque, on traversait à Avignon l'épouvantable crise de la peste de 1721-1722 ; le pape Innocent XIII vint au se-

1. Minutes de Gabriel André, 1718, fol. 278; étude Roger de Beaulieu, à Avignon.
2. *Correspondance des Franque* (Bibliothèque, Ms. 1299, fol. 48).

Digitized by Google

cours de ses états comtadins et, par ses libéralités, s'acquit la reconnaissance publique. La ville d'Avignon résolut d'ériun buste à ce vénérable pontife ; elle demanda à Thomas Lainée le projet du monument, dont la sculpture fut confiée à Jean Barriol et la maçonnerie à Jean-Baptiste Audibran. Le projet comportait un buste du pape de 5 pans et demi de hauteur, y compris la tiare ; deux statues d'enfants accompagnant cette figure et dont l'un tenant une corne d'abondance ; une console supportant le motif, et enfin un piédestal avec inscription. Le groupe des deux enfants devait être enfermé dans un arc portant, au-dessus de l'imposte, les armes de Sa Sainteté, et les panneaux devaient être ornés de mosaïques, de pilastres doriques et des armes des magistrats municipaux. Le buste et les deux génies devaient être en bonne pierre de Pernes. Le prix-fait fut passé le 17 août 1723, et le sculpteur Barriol s'engagea à représenter le souverain pontife « au naturel autant qu'il le pourra ».

Quelques modifications furent apportées à l'ensemble du monument. Il devait être d'abord placé dans la salle du tribunal de la Conservation, en face de la porte ; puis, comme on jugea que cette place ne convenait pas, on décida de le mettre en entrant à main droite, et Lainée dut faire un nouveau dessin ; ensuite, on changea encore l'emplacement : ce qui obligea l'artiste parisien à refaire une troisième fois son plan, qu'il dut décorer, dit-il lui-même, « d'une autre manière que j'ay fait avec des médailles et autres ornements ». Sur ces entrefaites, le pape mourut le 7 mars 1724, après un règne de deux ans et dix mois seulement. On se hâta d'inaugurer son buste sans bruit. Les artistes furent payés le 7 et le 8 avril : Barriol reçut 60 écus 40 sols, dont 33 écus 20 sols pour le buste, 23 écus 20 sols pour les deux génies et 4 écus pour l'inscription, et Audibran, 130 écus 50 sols pour la maçonnerie du piédestal [1].

Quant à Lainée, il toucha 33 écus 20 sols monnaie de roi, non seulement pour les trois dessins qu'il avait faits, un agrandissement pour la partie à exécuter par le maçon et la conduite de tout l'ouvrage ; mais encore pour deux plans de la rivière du Rhône allant du port de Villeneuve au port d'Avi-

1. Archives d'Avignon, CC. *Comptes*, 1723-24, fol. 26 ; pièces justificatives, mandats 163 et 165.

Digitized by Google

gnon, l'un avec une partie seulement de l'île de la Barthelasse, et l'autre avec l'île tout entière : ce qui l'avait obligé à toiser les bords du fleuve jusqu'à Sorgue [1].

Cette affaire réglée, il fallut s'occuper du service funèbre que la ville, selon la coutume, faisait célébrer à la mort de chaque pape. Cette solennité eut lieu le 9 mai, c'est-à-dire deux mois après le décès d'Innocent XIII, dans l'église des Jésuites, qui est aujourd'hui l'église du Lycée. On dressa dans la nef un grand catafalque, et c'est encore à Thomas Lainée que le dessin en fut demandé ; il en dirigea de plus l'édification et la décoration. Le tapissier Jean-François Guinaud se chargea à la fois de la menuiserie, de la peinture, de la tenture et du luminaire de ce catafalque. Une estrade fut installée par le menuisier Jérôme Constant pour recevoir les musiciens, et le maître de chapelle de la métropole, Delorme, dirigea l'exécution de la grand'messe de *Requiem ;* enfin, le marchand Jean-Louis Sigaud fournit les crêpes et les rubans noirs que les quatre valets-courriers de la ville portèrent, pendant la cérémonie, à leurs masses et à leurs chapeaux.

Les comptes furent réglés en monnaie de France, savoir : le 19 mai, 10 écus à Delorme et 33 écus 20 sols à Lainée; le 23 mai, 420 écus à Guinaud ; le 3 juin, 5 écus à Constant, et le 7 juin, 7 écus 18 sols à Sigaud [2].

Lainée ne travailla pas que dans la ville d'Avignon. En effet, le 4 mars 1727, nous le voyons toucher 12 livres pour le dessin du retable et du tombeau, c'est-à-dire de l'autel, de la confrérie du *Corpus Christi* de l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), dont la sculpture fut confiée à Marc Marquois [3]. Est-ce l'autel qu'on trouve aujourd'hui dans cette chapelle ? L'abbé Jalat, qui l'a décrit, lui donne la forme d'un sarcophage et ajoute que les panneaux du premier gradin portent les deux figures de *Jésus-Christ* et de la *Vierge ;* mais il ne dit point par qui

1. Voir pièces justificatives, A. — Ce monument fut placé dans la salle du Tribunal de la Conservation pour le jugement des causes mercantiles (Tribunal de Commerce), qui occupait l'ancien hôpital des Pèlerins, lequel, détruit par un incendie, fut remplacé en 1861 par une école primaire de garçons (rue Ledru-Rollin, n° 1).

2. Archives d'Avignon, CC. *Comptes*, 1723-24, fol. 27 et 29 v° ; pièces justificatives, mandats 175, 177, 178, 189 et 193.

3. Archives de L'Isle, *Comptes de la Confrérie du Corpus Christi* (Bibliothèque Arbaud, à Aix ; ms. Joannis, n° 36, p. 522.) — Bibl. d'Avignon, *Notes mss.* de l'abbé H. Requin.

Digitized by Google

il fut exécuté ni à quelle époque [1]. A défaut d'une description ancienne et authentique, on est dans l'impossibilité d'affirmer la paternité de l'ouvrage existant.

## IV

Jusqu'à présent, nous avons vu Thomas Lainée faire ou de la sculpture ou du dessin décoratif. Nous allons le voir à présent aborder l'art architectural. Selon toute apparence, il y fut initié ou perfectionné par Jean-Baptiste Franque.

Au commencement de l'année 1728, le comte de Boulbon lui demanda le plan d'une niche pour son château de Boulbon, situé sur le revers occidental de la Montagnette, entre Barbentane et Tarascon. Ce gentilhomme était un personnage passablement exigeant et, ce semble, fort difficile à contenter. On ne sait trop comment il désirait que la niche en question fût faite ; il la voulait suivant « son idée », mais il a omis de dire quelle était cette idée. Lainée, à qui il s'était adressé, lui envoya un dessin dont le comte ne fut pas satisfait ; mais les artistes à qui celui-ci s'adressa ensuite ne le contentèrent pas davantage. De guerre lasse, il écrivit à Franque, le 27 janvier 1728 : « Isnard et Marquouat [2] qui ont été icy pour la niche de ma chambre, ont seigné du nés, parce que j'ay commencé par leur demander un dessein. On prétend qu'ils craignent de se brouiller par là avec le sr Lainé, dont les auteurs (hauteurs) ne sauroient me convenir. On m'a dit que votre fils [3] étoit très capable de me desiner cette pièce et, comme j'en suis très persuadé, vous me fairés grand plaisir, mon cher Franque, de me l'envoyer icy pour qu'il puisse voir la place et que je puisse luy expliquer mon idée » [4].

Lainée s'était enrôlé dans la confrérie des Pénitents noirs de la Miséricorde. Par une ordonnance du vice-légat Reynier d'Elcy de 1726, les aliénés avaient été transférés de la tour de notre rue du Chapeau-Rouge dans l'enclos de ces Pénitents, rue de la Banasterie, au fond d'une traverse aboutissant au Rocher-des-Doms. Il y fallut bâtir des locaux pour les rece-

1. *Monographie de l'église paroissiale de L'Isle-sur-Sorgue* ; Avignon, 1877, p. 81.
2. Antoine Isnard et Marc Marquois, sculpteurs.
3. François Franque avait alors dix-huit ans et ne devait partir pour Rome qu'en 1732.
4. *Correspondance des Franque*, Ms. 1299, fol. 162 v°.

Digitized by Google

voir ; le recteur et le vice-recteur de la confrérie, agissant comme directeurs de l'œuvre des insensés, firent dresser par le confrère Lainée le plan de ces nouveaux bâtiments. Le prix-fait en fut baillé, le 9 juillet 1728, au maçon Jean Perron, « avec l'intervention de M. Thomas Lainée, architecte conduisant ledit ouvrage ».

Ce n'était certainement pas une besogne d'art ; il s'agissait de construire de grosses murailles, une voûte et plusieurs bugets ou murs de refend divisant l'immeuble en un certain nombre de cellules pour les malades et de salles pour le service [1]. Les détails minutieux donnés sur la bâtisse elle-même présentent, cependant, quelques indications intéressantes. Ce que nous appelons les parements des murs s'appelait alors, en provençal, les « cadettes » ; entre la cadette extérieure et la cadette intérieure, on jetait la « pastouire », c'est-à-dire un mélange de pierrailles et de moellons noyé dans le mortier ; des « boutisses » ou parpaings, soutenant cette pastouire, étaient placées, à une canne de distance l'une de l'autre, de façon à laisser voir leurs deux bouts, l'un en dehors et l'autre en dedans. La confrérie se chargeait de fournir les matériaux, et le maître maçon s'engagea à terminer à la Noël prochaine, en un délai de cinq mois ; il devait être payé à proportion de l'ouvrage fait et à raison de 19 livres, monnaie de France, par canne carrée [2].

Le travail fut mené rondement, et le 2 avril 1729, le recteur de la confrérie put annoncer aux Pénitents que les cellules, construites, aménagées et meublées, étaient prêtes à recevoir les aliénés [3]. Nous n'avons pas de plan de l'édifice et comme, dans la suite, cet établjlissement, devenu insuffisant, dut être reconstruit et agrandi par l'architecte Bondon, il n'est pas possible d'en donner une idée tant soit peu précise.

1. Extérieurement, la muraille du nord devait être « garnie à pierre veue », et celle du midi faite d' « une rustique toute des plus propres ». La voûte devait comprendre trois filades de doubleaux pour le mur, une filade de « blods » pour le voussoir, et six filades de demi-buget et de cairons pour le cerveau. Les cadettes devaient être formées de « blods » ou pierres fines de Villeneuve.

2. Archives de Vaucluse, E. *Notaires:* Joachim Spinardy, 1728, fol. 802 ; fonds Vincenti, reg. 1935.

3. Pierre Duhamel, *De la situation des aliénés dans le Comtat Venaissin et dans Vaucluse ;* Montpellier, 1903, p. 23.

Digitized by Google

## V

En 1731, Thomas Lainée fut appelé à Aix-en-Provence, et voici dans quelle circonstance.

La petite-fille de Mme de Sévigné, la charmante Françoise-Pauline de Castellane-Adhémar de Monteil de Grignan, veuve de Louis de Simiane, marquis d'Esparron, lieutenant-général en Provence et gentilhomme de la Chambre du régent Philippe d'Orléans [1], venait d'acheter à Aix l'ancien hôtel d'Albert. Pauline de Simiane, alors âgée de cinquante-sept ans, avait à Avignon un sérieux et fidèle ami dans la personne de l'archéologue Joseph de Seytres, marquis de Caumont, qui, moins âgé qu'elle de quatorze ans, ne devait lui survivre que huit années [2]. Elle le consultait sur toutes choses et, bien entendu, dès qu'elle eut son hôtel, elle lui demanda un décorateur pour le restaurer et en rajeunir l'ornementation. M. de Caumont jeta les yeux sur Lainée ; mais Mme de Simiane ne le voulut que lorsque le maçon Aubrespin aurait achevé sa besogne. Ce fut le 2 ou 3 janvier 1731 que Lainée partit pour Aix. « Il sera, avait écrit la marquise, bien couché, bien nourri, six francs par jour et deux louis pour son voyage, aller et revenir, voitures comprises » [3]. La grande dame et l'artiste étaient tous deux parisiens et ils s'entendirent fort bien et très vite. Après avoir étudié les parties de l'immeuble à décorer, Lainée mit sans désemparer les ouvriers au travail et rentra à Avignon, où sa présence était indispensableé. Mais si court qu'eût été son séjour dans la capitale de la Provence, il eut le temps d'y faire la connaissance de deux peintres de cette ville, les Viali, père et fils.

Le père, Jacques Viali, surtout décorateur, était né à Trapano en Sicile, s'était fixé dans la capitale de la Provence et y avait été naturalisé par lettres enregistrées à la Cour des comptes en 1720 ; il devait mourir dans cette ville le 25 décembre 1745, à quatre-vingt-dix-neuf ans ; il fut un des premiers maîtres de Joseph Vernet. Le fils, Louis-René, qui s'adonna à la peinture de portraits et à celle de marines, était né vers 1680 [4]. En devenant français, ils avaient francisé leur

1. Née à Paris, le 16 août 1674, et décédée à Aix, le 3 juillet 1737 ; l'acte de décès a été retrouvé par Roux-Alphéran, *Les rues d'Aix*, 1846-48, t. II, p. 427.

2. Né à Avignon, le 28 juin 1689, et décédé dans cette ville, le 25 septembre 1745.

3. *Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, édit. Monmerqué (Grands écrivains de la France) ; Paris, 1862, t. XI, p. 48-49.

4. Roux-Alphéran, *Rues d'Aix*. I, 86.

Digitized by Google

nom, et Viali était devenu Viale. René Viale, contemporain de Lainée, se lia tout de suite avec lui et, comme il avait des goûts de collectionneur, il commença dès lors à recueillir les dessins d'ornement de Lainée, qu'il devait faire graver plus tard par Balechou et éditer en 1740. On trouve dans la correspondance des Franque, à la date du 16 janvier 1736, une lettre de René, qui demeurait à cette époque à Marseille, vis-à-vis le Concert, et s'intitulait pompeusement « peintre du Roi », dans laquelle il priait Jean-Baptiste Franque et son fils François, architectes à Avignon, « de retirer des mains de M. Michel le graveur un dessin de pendulle de M. Lainé, que, ajoutait-il, il a à moy depuis trois ans » [1]. Nul doute que ce dessin de pendule avait été donné à Viale pendant le séjour de Lainée à Aix.

D'Avignon, celui-ci adressait ses dessins à la marquise, qui les remettait à Isnard et aux autres ouvriers chargés de leur exécution. Elle en était enchantée. « Tout ce que vous m'envoyez, cher Monsieur, est de plus en plus beau, lui écrivait-elle le 19 février 1731. La beauté de vos idées, la fertilité de votre génie sont dignes et font l'objet de toute notre admiration. Si M. de Caumont n'étoit pas là, je vous dirois que c'est grand dommage que de si rares talents ne soient pas dans un plus grand jour. Mais je ne me sens pas assez forte pour vous louer dignement ; il vaut mieux vous consulter. Dites-moi quelque chose pour les cheminées et corniches de la chambre à coucher, du petit cabinet et des pièces au nord, et le tout au plus simple, avec des ornements seulement dans les coins, et où vous le jugerez à propos dans les milieux ; et pour ces cheminées, je les veux tout aussi simples ; mais je souhaiterois que tout fût de votre main. J'oubliois de vous dire que je ne balance pas à suivre votre conseil, et à prendre le dessin cintré des portes d'encoignures. Vous avez oublié de nous dire ce qui doit être en bois ou en plâtre. Je suis, mon cher Monsieur, remplie d'estime et de reconnaissance pour vous » [2].

Isnard étant un ivrogne, il fallut le renvoyer à Avignon. Lainée le remplaça par Brunel, qui mena la besogne jusqu'au bout, mais avec une certaine lenteur : ce qui impatientait fort Mme de Simiane. « J'ai envie, disait-elle à M. de Caumont, de

1. *Correspondance des Franque* (Bibliothsque, Ms. 1301, fol. 223).
2. *Lettres de Mme de Sévigné*, etc. XI, p. 50.

Digitized by Google

transporter ma maison à Avignon, pour la finir : je ne crois pas que j'en vienne jamais à bout ici ». Elle trouvait aussi quelquefois à critiquer les dessins de Lainée : « Les grands connoisseurs ont trouvé quelque chose à dire à la figure d'*Apollon* pour la justesse des proportions et de l'attitude » [1]. Une maladie de l'artiste et un séjour de la marquise à la bastide de Bellombre rallentirent encore les travaux de son hôtel. Brunel, retourné à Avignon, sculpta un trophée pour le salon et en demanda le dessin à Lainée ; Mme de Simiane le trouva trop riche pour une pièce qu'elle estimait déjà un peu surchargée, et le fit placer dans son garde-meuble. On s'occupa ensuite de la salle à manger, et tout fut enfin terminé le 2 mai 1732, date à laquelle la marquise écrivait : « C'est l'éternité que ma maison, mais c'est un bijou que tous les étrangers admirent. M. Lainée seroit bien content s'il entendoit les louanges qu'on lui donne » [2]. Le 4, elle demanda à M. de Caumont un poseur de sonnettes. Elle était ravie de sa maison et, neuf mois après, le 17 février 1733, elle écrivait à M. d'Héricourt : « J'ai reçu des descriptions de la cour et de Paris qui donneroient envie de s'en éloigner, si nous n'étions déjà au bout du monde. Mais y sommes-nous mieux ? Non. Concluons qu'il faut se faire une habitation au-dedans de soi, y admettre bien peu de gens, la décorer d'ornements solides, avoir un M. Lainé qui donne de beaux dessins, les bien exécuter soi-même, et s'y renfermer » [3].

M. Léon Deshairs, dans son travail sur les anciens hôtels d'Aix, s'est beaucoup occupé de la décoration de celui de Simiane et l'a mise en parallèle avec le recueil de dessins de Lainée publié par Viale. « Il y a, dit-il, entre les gravures d'une part, et d'autre part les corniches, pilastres et panneaux décoratifs de l'hôtel de Simiane, une analogie de style frappante. Même exubérance un peu lourde, même fantaisie inspirée à la fois de Bérain et de Toro [4]. Même persistance, dix ans au plus après l'avènement de Louis XV, du goût de l'époque de la Régence, des quadrillages à rosettes, des lambrequins, des coquilles larges et régulières, et dans la décoration des extré-

1. *Lettres de Mme de Sévigné*, etc. XI, p. 51 et 66.

2. *Id.*, p. 122.

3. *Id.*, p. 142.

4. Turreau (Jean-[illegible]nard-Honoré, [illegible]731. Il avait lui-même italianisé son nom en *Toro* (H. [illegible]). *Les artistes décorateurs du bois* ; Paris, 1912-22, [illegible]

Digitized by Google

mités des pilastres, de ces motifs symétriques et encore trapus qui, depuis plusieurs années déjà, avaient, à Paris, fait place à des motifs plus sveltes et plus irréguliers. Notons que Guilmard [1], frappé par ces caractères, comptait Lainée, malgré la date des gravures de Balechou, parmi les ornemanistes contemporains de Louis XIV »[2]. Guilmard ne me semble pas avoir tout à fait tort ; les gravures furent publiées un an après la mort de Lainée, et il ne faut pas oublier que celui-ci, qui avait travaillé à Versailles, à Fontainebleau et à Notre-Dame, ne pouvait qu'avoir conservé une assez bonne part des traditions de la fin du règne du grand roi.

M. Deshairs penche à croire que certaines décorations de deux autres hôtels d'Aix pourraient être attribuées au même artiste. « Un dessus de porte de l'hôtel de M. de Taillas (hôtel de Barlet), dit-il, semble sortir de son atelier ; des corniches, au rez-de-chaussée de l'hôtel de M. de Bonnecorse (ancien hôtel d'Arlatan), font penser à ses inventions ». Je ne crois pas, pour ma part, qu'on puisse reconnaître à Lainée la paternité immédiate de ces ouvrages. Il fut trop absorbé par ses travaux à Avignon jusqu'à sa mort pour avoir eu la possibilité d'aller à Aix décorer ces deux habitations ; il a peut-être fourni quelques dessins et, en tout cas, il y avait à Aix des artistes qui ont pu s'inspirer soit des décors de l'hôtel de Simiane, soit des planches recueillies par René Viale.

## VI

On est en droit d'inférer d'une lettre de la marquise de Simiane, du 6 février 1732 [3], que Lainée travailla à cette époque pour Joseph-Hyacinthe de Ribère, chevalier de Costebelle, à Avignon. — Lainée, d'après l'opinion commune, fut aussi occupé alors dans l'hôtel de Rochegude. Pierre-Joseph Robert d'Aquéria de Rochegude, coseigneur de Saint-Didier et de Ve-

1. *Les maîtres ornemanistes, dessinateurs, peintres, architectes, sculpteurs et graveurs;* Paris, 1880, p. 124.

2. *Aix-en-Provence. Architecture et décoration aux XVII^e et XVIII^e siècles*; Paris, s. d. (1909), p. VI de la table des planches et p. XV de l'introduction ; voir les planches 40 à 42. — Les dessus de portes sont de Joseph Vernet (Adr. Marcel, *La jeunesse de Joseph Vernet,* dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1915, p. 31). — Confér. Jules Belleudy, *Les artistes avignonais à Aix-en-Provence* (*Revue du Midi,* 1910. p. 231-237).

3. *Lettres de Mme de Sévigné,* etc., XI, p. 104.

Digitized by Google

nasque, qui devait être en 1741 premier consul d'Avignon et en 1742 viguier, acheta, précisément en 1732, dans la rue des Trois-Faucons (nos 4 et 6 actuels), une grande maison que lui vendit le bourgeois Ignace Bonnet et qui avait eu antérieurement pour propriétaire Scipion de La Gratia, célèbre fabricant de cuir doré au XVIIe siècle [1]. C'est, selon toutes les probabilités, M. de Rochegude qui fit construire sur l'emplacement de cette maison l'hôtel que nous voyons aujourd'hui. Dans ce cas, il faudrait reculer au moins d'un an l'exécution des lambris dont Lainée la décora. Ces très belles boiseries se voyaient dans le salon de réception ; elles ont des analogies avec la décoration de l'hôtel de Simiane ; mais chose curieuse, elles paraissent, selon l'observation de M. Deshairs, un peu plus anciennes de style ; elles étaient cependant postérieures. Elles consistent en trois dessus de portes et de glaces, ornés de peintures sur fond doré et de médaillons sculptés, et en trois panneaux avec consoles, médaillons, encadrements et arabesques. Ces boiseries ont été acquises, en 1891, par le Musée des Arts décoratifs de Paris [2].

Dans ce même temps, Lainée fut occupé à un ouvrage autrement important que la décoration de quelques hôtels particuliers.

Il n'y avait pas eu encore de théâtre à Avignon, et, lorsque des troupes de comédiens ou de chanteurs y passaient, c'est dans les jeux de paume qu'elles donnaient leurs représentations. En 1732, un groupe de gentilshommes et de notables, amateurs de spectacles, résolurent de doter la ville d'une salle de comédie et, par acte du 20 septembre, acheta à Pompée Anselme, pour l'y construire, le jeu de paume de la place de l'Oulle, au prix de 5900 livres, monnaie de France [3]. Les acquéreurs, qui s'étaient formés en société par actions, confièrent les plans à Thomas Lainée : choix qui ne semble pas avoir été arbitraire, car le marquis de Caumont et le chevalier de Costebelle, membres de la société, connaissaient la valeur de l'artiste et ne furent certainement pas étrangers à sa désignation.

1. Archives de Vaucluse, H. *Célestins d'Avignon*, 34, fol 211 v°.

2. Alfred de Champeaux, *Portefeuille des Arts décoratifs;* Paris, s. d. ; pl. 272, 292 et 596. — On peut en voir aussi des reproductions dans le *Meuble provençal* de l'abbé Arnaud d'Agnel, 1913.

3. Archives de Vaucluse, E. *Notaires :* J.-D. Mounier, 1732, fol. 343 ; fonds Pons, 2e versement, reg. 214.

Digitized by Google

Lainée utilisa une partie des constructions du jeu de paume et de ses murs; mais il y avait à élever une façade et à établir une salle, des loges et une scène. Il fit accorder les prix-faits de la charpenterie à Charles-Antoine Buffardin (9 octobre 1732) ; de la menuiserie, à Buffardin, à François Droume et à Joseph Brunet (13 novembre); de la maçonnerie de la façade, à André Baille, Pierre Faucon et Jean-Joseph Blanc (1er décembre) ; de la serrurerie, à Louis Chabot (19 juillet 1733) ; de la sculpture, à André Brunet et Jean Marquois (20 août) ; de la peinture, à Bouvène, Antoine Vernet, Lauze et Périer (1er octobre) ; enfin, la ferblanterie fut demandée à Gérard, la vitrerie à Clémans et la tapisserie à La Roze [1]. Les contrats mentionnaient tous que les travaux à exécuter seraient conformes « aux desseins du sieur Laisné, architecte, qui a la conduite de ladite ouvrage ».

La décoration intérieure comportait des cartouches, des ornements, des oves et des rais de cœur « en reaussé d'or », des masques et des coupoles dorés en plein. Les loges devaient avoir des devants décorés de trophées de musique « en reaussé d'or sur fon de marbre » pour celles du bas, et en « camaïeul bleu » pour celles du haut, et le dedans devait être peint « en cramoisi feignant une estofe de damas. »

Les ouvrages de décoration furent payés en juin 1734 sur l'attestation de l'architecte [2]. Le dernier compte, celui de la maçonnerie, fut réglé le 19 décembre de la même année, et dès lors le théâtre put être ouvert au public. Cette salle de spectacle était, au dire de lord duc d'Ormond, « la plus jolie de France » [3]. Elle servit jusqu'en 1824, époque à laquelle on en érigea une plus vaste sur la place de l'Horloge. Les locaux intérieurs de la salle abandonnée furent alors aménagés en appartements d'habitation ; on perça les murs de fenètres; on modifia les toitures; il ne resta des anciennes constructions que la façade, mais très altérée.

Aux termes du prix-fait, cette façade avait une épaisseur de 2 pans et demi jusqu'au premier étage et de 2 au-dessus,

1. Id., *ibid.*, 1732 et 1733, passim ; même fonds, reg. 214 et 215. — Biblioth. d'Avignon, Ms. 2176.

2. « Veu et vérifiées. Toute la peinture a esté faite conforme au devis sy desus, et suivant les desseins que jay donnés. Jay trouvé que le tout et bien et dumant fait suivant lart. En foix de quoy jay siné iedit sertifiquat à Avignon le 25e juin 1784. LAINÉE ».

3. *Mémoires*, t. II, p 174 (ouvrage apocryphe).



Digitized by Google

dont un en pierre de taille et le restant en « pierres pastouires », avec des boutisses tous les 4 pans, le tout « sans compter les saillys de l'architecture » ; les deux chapiteaux de face étaient en pierre de Fontvieille. Dans le fronton, il y avait un trophée de musique surmonté d'une tête d'*Apollon répandant des rayons.* Une console placée à chacun des côtés de l'attique était dominée par une tête de *Satire* et se terminait en bas « par un enroulement orné de feuilles de retante et fleuron ». Les chapiteaux étaient d'ordre ionique avec chute de laurier. Deux tables d'attente portaient deux trophées : un *Trophée d'opéra,* avec casque, couronne, sceptre, poignard, chapeau de Mercure, tridents de Neptune et de Pluton, etc., et un *Trophée de comédie,* avec musette, masque, sceptre de Momus, chapeau de Polichinelle, etc. Le couronnement de l'édifice était constitué par une balustrade et quatre vases. — Tel était l'aspect primitif de la façade ; mais bien des détails ont aujourd'hui disparu, et il ne reste plus que les pilastres, l'entablement et la balustrade. Cet ensemble est d'une allure assez noble, mais un peu lourde ; du reste, l'harmonie en a été gâtée par les fenêtres sans style qui ont été ouvertes là où se trouvaient les trophées d'opéra et de comédie.

## VII

Parmi les artistes avec lesquels Lainée était en relation, il y avait le sculpteur Guillaume Chauvin. Celui-ci avait un apprenti nommé Joseph Sauzon qu'il renvoya au mois d'octobre 1735 ; mais le père du jeune homme, tailleur de son métier, fit assigner Chauvin le 15 octobre, par devant l'auditeur général, pour l'obliger à rendre ce qu'il avait reçu pour ledit apprentissage ; il lui réclamait en outre des effets et outils appartenant à son fils et le règlement de quelques fournitures dont la plus inattendue était certainement celle d'un « corps à baleine » fait pour la servante de Chauvin. Devant de telles réclamations et les protestations énergiques du sculpteur, l'auditeur général exigea la constitution d'experts. Le 19 octobre, Chauvin désigna Lainée, architecte et sculpteur, et Sauzon Marquois fils aîné, sculpteur. Ceux-ci déposèrent leur rapport au bout d'un mois, le 19 novembre, et ce rapport fut ouvert trois jours après. Il y était exposé que

Digitized by Google

Chauvin n'avait renvoyé son apprenti que parce que celui-ci lui avait été redemandé par son père, qu'il l'avait nourri et lui avait très exactement enseigné l'art de sculpture et de dorure ; que, d'autre part, le jeune Sauzon avait aussi consciencieusement servi son maître dans tous les ouvrages qu'il lui avait commandés ; et que, par conséquent, tout bien examiné, pesé et jugé, les experts estimaient que les peines et soins se compensaient de part et d'autre, et que le maître sculpteur et le maître tailleur se trouvaient quittes. Ainsi fut jugé par l'auditeur général. Quant au « corps à baleine » de la servante, j'en ai vainement recherché la trace ; il est probable que la soubrette se l'était fait confectionner à l'insu de son maître [1].

Thomas Lainée et Guillaume Chauvin se retrouvèrent l'année suivante devant la maison des Pénitents Rouges, dans la rue de la Carreterie. Cette confrérie, placée sous le vocable de Notre-Dame de Consolation, existait à Avignon depuis l'an 1700 ; le 1er novembre 1735, elle acheta au charron Pierre Pouillard une maison située en face de la Belle-Croix de la Carreterie, et elle en fit une chapelle où l'on commença à célébrer les offices le 21 décembre. La façade ne fut reconstruite que l'année suivante, et ce sont les maçons Pierre Chouvin et Antoine Rique qui en reçurent la commande le 23 juin 1736. Aux termes de cet acte, les deux entrepreneurs devaient travailler d'après les plans et sous la conduite de l'architecte Thomas Lainée ; utiliser les anciens fondements et en faire de nouveaux pour soutenir un perron et des colonnes ; élever la façade sur un socle de pierre dure en cadette, avec, de six en six pans, une boutisse liant la pastouire à la cadette ; donner à la muraille deux pans et demi d'épaisseur des fondements au premier étage, et deux pans de cet étage au fronton ; se servir de pierres de Villeneuve pour la muraille et de pierres de Fontvieille pour la sculpture ; etc. La sculpture devait être faite par Chouvin et Rique, « à la réserve de trois figures ». Enfin, les prix-facteurs devaient toucher un acompte de 200 livres, monnaie de roi, et recevoir le restant de la somme due à proportion de l'ouvrage fait, vu et visité par le Sr Lainée, à raison de 23 livres la canne carrée ; le tout devant être parachevé à la prochaine fête de la Toussaint [2].

1. Arch. de Vaucluse, B 835, fol. 695 v° à 788.

2. Archives de Vaucluse, E. *Notaires :* Joachim Spinardy, 1736, fol. 676 ; fonds Vincenti, reg. 1943.

Digitized by Google

On vient de voir que la sculpture de trois figures de la façade avait été réservée ; ce travail fut confié à Guillaume Chauvin. Le texte ne dit malheureusement pas ce que ces figures représentaient ; mais l'une d'elles était certainement cette *Mater reconciliationis* qu'on vit jusqu'à la Révolution dans une niche, au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle [1]. L'ouvrage n'alla pas sans anicroche. En effet, Guillaume Chauvin, bien qu'il eût reçu un acompte le 2 avril 1737 [2], ne semble pas s'être pressé beaucoup pour exécuter la besogne qui lui avait été confiée. Les recteurs de la confrérie, impatientés de ses retards, finirent par le citer, le 4 mai, en la cour de Saint-Bierre pour qu'il fût contraint, sous peine de dommages et intérêts, d'achever incessamment « l'esculture de la fassade de la chapelle desdits Pénitents ». Chauvin se défendit comme un beau diable ; il prétendit que les échafaudages avaient été installés par les confrères dans des conditions défectueuses, et le 14 mai, il cita en justice les recteurs eux-mêmes, « pour voir ordonner qu'ils seroient tenus de faire oster la pierre qui est sous la statue de la *Sainte Vierge* et de faire accomoder les étages (échafaudages) pour qu'il puisse travailler ». Le 27 août, le maître sculpteur se plaignit encore de ce qu'on lui faisait perdre son temps en ne mettant pas ces charpentes en état convenable, et demanda qu'elles fussent élargies et qu'on y plaçât des garde-fous pour qu'il y pût, avec son compagnon, exécuter l'ouvrage sans danger ; il s'engageait au surplus, si on lui donnait satisfaction, à tout finir à la Notre-Dame prochaine. On modifia les échafaudages ; mais Chauvin n'en activa pas davantage le travail ; il est vrai que les Pénitents lui avaient demandé quelques « augmentations » : ce qui compliquait la besogne à faire.

Las de ces nouveaux retards, les recteurs demandèrent une vérification d'experts, et le 8 novembre, « l'heure de l'assignation advenue, M. le juge Spinardy, après avoir ouy ledit Chauvin à son propre, et M. Barthelet, un desdits confrères, en leurs réclamations et instances, et de leur consentement, a commis et commet à M. Lainé, architecte, la visite de la sculpture faite à la façade de la chapelle de ladite confrérie, en-

1. S. Bonnel, *M. Rodolphe d'Aymar, maire, et la garde nationale d'Orange à Avignon;* 1883, p. 10 et 16.

2. Archives de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Spinardy, 1737, fol. 406 ; fonds Vincenti, reg. 1644. — Id., E. *Confréries* 14 : *Pénitents rouges*, fol. 50.

Digitized by Google

semble des augmentations faites à ladite sculpture, et qu'à ce sujet ledit Sr Chauvin remetra aux actes le dessein à luy donné et fait par ledit Sr Lainé pour que ledit Sr Lainé puisse rapporter sur ladite sculpture. En ladite cause est comparu ledit Sr Chauvin, lequel satisfaisant à l'ordonnance en cette cause rendue, a remis aux actes de cette cause le dessein qu'il avait en mains de ladite façade ». Thomas Lainée, placé entre la confrérie, qui était sa cliente, et le sculpteur, qui était son ami, aurait bien voulu se récuser ; mais les recteurs lui firent faire commandement, le 11 novembre, de produire dans un délai de trois jours un rapport établissant si Chauvin s'était exactement conformé au dessin qui lui avait été remis et s'il avait exécuté les augmentations demandées. Les documents ne disent point comment se termina cette affaire ; mais comme, à la date du 19 novembre 1737, je trouve cette mention : « Décret de S. E. en liasse en date de ce jourd'hui », j'en conclus que l'affaire fut classée, les deux parties s'étant donné mutuellement satisfaction [1].

Ce serait bien en vain qu'on tenterait actuellement de retrouver la moindre trace des travaux de Thomas Lainée et de Guillaume Chauvin à la chapelle des Pénitents Rouges de la Carreterie. Les murs de cet édicule existent encore au nº 118, au coin de la rue du Muguet ; mais le fronton, la niche, les statues, les colonnes, le perron, tout a disparu ; rien ne semble même indiquer qu'il y eut là une chapelle ; l'entrée est devenue une simple porte de boutique, et l'ouverture de quelques fenêtres a détruit complètement l'ornementation de la façade, qui n'est plus que celle d'une très modeste maisonnette, décrépite, fruste et très mal entretenue.

## VIII

J'arrive, sinon tout à fait à la dernière, du moins à la plus importante des œuvres de Lainée dans notre ville, c'est-à-dire au frontispice de la chapelle des Pénitents noirs de la Miséricorde, rue de la Banasterie, à côté de cet hospice des Aliénés que le même architecte avait construit, comme on a vu, en 1728.

1. Archives de Vaucluse, B 1019, fol. 159 v°, 160 v°, 167, 308, 417 v°, 424, 429 v° et 444 v°. — En 1738, les Pénitents rouges se firent fondre une cloche par Jérôme Alibert, campanaire d'Avignon (Id., E. *Notaires* : J. Spinardy, 1738, fol. 539 ; fonds Vincenti, reg 1945.

Digitized by Google

La confrérie de la Miséricorde célébrait ses offices dans une ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame de Fenouillet, qu'elle avait acquise en 1591 et placée sous le nouveau vocable de Saint-Jean-Baptiste décollé. Cet édifice étant très exigu, il avait fallu l'agrandir à différentes reprises et l'augmenter d'une sacristie en 1620 et d'une anti-chapelle en 1631 ; en 1651, on y avait fait exécuter un soffite par Barthélemy et François Blachière et Michel Péru [1]. La vétusté et les ravages du temps nécessitèrent de fréquentes réparations ; c'est ainsi qu'en avril 1732, il fallut retoucher le soffite et, en avril 1738, dépenser 272 livres 3 sols 4 deniers pour préserver les boiseries des atteintes de l'humidité [2].

Tout cela était bien peu de chose pour ce qu'il y avait à faire. — Le 1er janvier 1739, un homme plein de volonté, d'ambition et d'énergie, âgé de cinquante ans, le chirurgien Louis-François Manne, fut nommé recteur de la confrérie [3] et il se préoccupa aussitôt de la restauration complète du plafond de la chapelle et de la reconstruction de la façade. Thomas Lainée, qui avait été nommé conseiller l'année précédente et avait été maintenu dans cette dignité [4], fut consulté par le nouveau recteur pour la réalisation de ses projets, et, comme Manne n'était point un personnage qui aimât à attendre, il se fit accorder par les confrères, dès le 6 janvier, les pleins pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom, et, le 12, donna le prix-fait des travaux aux maçons Bernard et Laurent Ravan, père et fils. Il est à remarquer que, dans cet acte, le recteur déclare formellement qu'il s'est déterminé sur les conseils de l'architecte Lainée et qu'il a chargé celui-ci de dresser les plans de l'ouvrage. Au surplus, la main même de Lainée se retrouve dans le texte du contrat, où l'on rencontre les mêmes préoccupations du détail précis que dans les actes antérieurs

1. Léopold Duhamel, *La chapelle des Pénitents noirs de la Miséricorde* (*Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes*, 1919, p. 44).

2. Archives de Vaucluse, H. *Pénitents de la Miséricorde*, 7, fol. 9 v°, 77 v° et 78. — Relativement à la dernière de ces réparations, le recteur Guintrandy déclara, dans la délibération du 20 avril 1738, qu'il avait été obligé de faire démonter une partie des boiseries et de les faire retenir avec des fers pour éviter qu'elles ne tuassent quelqu'un en tombant. Ce croulement provenait des vases qu'on exposait aux fenêtres pour l'ornement de la chapelle, parce que l'eau dont on les arrosait s'écoulait le long du mur en corrompant les boiseries, et parce que les échelles qu'on appliquait contre elles les avaient ébranlées.

3. Id., *ibid.*, 7, fol. 87,

4. Id., *ibid.*, 57, fol. 75 et 87.

Digitized by Google

dictés ou inspirés par lui. « Les dits entrepreneurs fairont ledit ouvrage de belle pierre de Fontvieille, bâti en cadette, qu'ils ne tairont que d'une querrade, deux pour le nœud de la cadette, et mettront des boutisses de quatre en quatre pans en largeur et en hauteur, traversant toute l'épaisseur des murs pour lier la pastouire de derrière la cadette, et mettront toutes les sallies des pierres nécessaires pour la sculpture, colonnes, pilastres, bases et corniches, et fairont les seaucles de pierre dure ».

L'épaisseur du mur de façade sera de trois pans du pavé à la corniche, laquelle sera d'ordre corinthien, et de deux pans et demi de la corniche au fronton, sans compter les épaisseurs des architectures. La muraille de pastouire derrière la cadette, sera enduite de plâtre blanchi à la truelle, « tant ce qui donne dans l'antichapelle que la partie au-dessus qui est dans la chambre qui sert de cœur pour dire l'office de la semaine ». Deux marches de pierre dure seront placées à l'entrée de la porte, qui aura un demi-rond à filet sur le devant. — Les deux maçons s'engagent à terminer le 20 mai suivant — en quatre mois — et ils seront payés « à raison de 45 livrees, monnoie de France, la canne quarrée, à cordeau tendu, sans retourner aucune salie que le pilastre au retour d'angle qui fait le coin de la rue, fors et excepté les fondements qui ne seront payés qu'à raison de 30 livres la canne quarrée ». Ils recevront un acompte de 600 livres et seront soldés du restant moitié quand l'ouvrage sera fait à demi, moitié quand il sera parachevé. Enfin, c'est à leurs dépens qu'ils feront la démolition de la vieille façade et que, à la fin des travaux, ils rendront la place nette de tout décombre [1].

Lors de la passation de ce prix-fait, ou quelques jours après, Lainée tomba malade et, se sentant en danger de mort, il dicta et signa son testament le 26 janvier 1739, dans sa chambre et en présence du notaire Guillaume Roux et de sept témoins, parmi lesquels les sculpteurs-doreurs Marc et Jean Marquois et le sculpteur Pierre Castellan. Après avoir dit qu'il était originaire de Paris et qu'il habitait Avignon depuis de longues années, il déclara léguer 5 sols, suivant l'usage, à chacun de ses parents et désigna comme héritière universelle sa femme Catherine Duchatelier ; il demanda en outre à être

1. Archives de Vaucluse, E. *Notaires :* J. Spinardy, 1739, fol. 62 v° ; fonds Vincenti, reg. 1946.

Digitized by Google

enseveli dans la paroisse où il décèderait et à la discrétion de sa veuve [1].

La mort approchait ; il se raidit et, le 28 janvier, il fit accorder le prix-fait de la réfection du plafond de la chapelle au maçon-plâtrier Jean-Baptiste Carpentras. Celui-ci fera ce plafond de bon plâtre fin, « suivant le dessein dressé par Mr Thomas Lainée concernant l'architecture... Auquel ouvrage ledit entrepreneur sera tenu de commencer à travailler en même temps que le plaffond de bois qui y est présentement aura été abattu ; et la charpente faitte du moins en partie, aussy bien que les étages (échafaudagees) seront faits aux frais de ladite compagnie [des Pénitents]. » Carpentras s'obligea aussi « de jetter le plâtre nécessaire au sculpteur qui travaillera aux ornemens dudit plaffond » ; il devra travailler sans interruption et sera payé en monnaie de France, à raison de 10 livres la canne carrée [2].

Ce fut le dernier effort de Lainée. Il n'eut pas le temps de traiter avec les artistes qui devaient exécuter les sculptures, dont il avait établi aussi les dessins ; car le lendemain du jour où le prix-fait de la gypserie du plafond fut octroyée à Carpentras, c'est-à-dire le 29 janvier 1739, à huit heures du soir, muni des sacrements de l'Eglise, il rendit le dernier soupir, avec l'amer regret de n'avoir pu donner la dernière main à l'édifice qui devait rester son œuvre capitale. Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse St-Didier. Il n'avait que cinquante-sept ans [3].

## IX

Les œuvres de Thomas Lainée ne furent ni interrompues ni modifiées par sa mort. Le recteur Manne se fit un devoir étroit de les faire continuer par son ami Franque, conformément aux projets laissés par le défunt. Le 11 mai 1739, Antoine Brunel, Pierre Castellan et Pierre Bondon reçurent le prix-fait des sculptures de la chapelle. Ces trois artistes devaient travailler

1. Archives de Vaucluse, E. *Notaires :* Guill. Roux, 1739, fol 31 ; fonds Lapeyre, reg. 412.

2. Id., *ibid.* : J. Spinardy, 1739, fol. 119; fonds Vincenti, reg. 1946.

3. Pièces justificatives, B. — Sa veuve mourut à Avignon, à 80 ans, le 2 avril 1762, et fut ensevelie le lendemain aux Cordeliers (Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Didier*, décès 1738-68, fol. 227 v.

Digitized by Google

sur les dessins de Lainée, « lesquels desseins, dit le contrat, seront remis auxdits Srs entrepreneurs, et sont actuellement entre les mains de Mr Jean-Baptiste Franque, autre architecte, qui a la direction desdits ouvrages ». Le texte ne donne aucune indication sur la besogne à exécuter ; il se borne à renvoyer aux dessins qui, d'ailleurs, devaient être observés « ponctuellement et exactement », et, si la chapelle n'existait plus, nous n'aurions pas la moindre idée de la décoration de sa façade et de celle de son grand plafond. Tout ce qu'on apprend par le contrat, c'est que les trois sculpteurs devaient commencer aussitôt que les maçons et gipiers auraient mis les pierres et les plâtres en état d'être sculptés, et devaient poursuivre leur travail sans discontinuer « pour quelle cause que ce soit, si ce n'est en cas de maladie, que Dieu ne veuille ». Le prix était fixé à 1.100 livres, monnaie de France, et payable par tiers, au commencement, au milieu et à la fin de la besogne. Le 9 août 1739, Manne put déclarer, dans l'assemblée des Pénitents de sa confrérie, que tout l'ouvrage était achevé [1].

La conception de cette œuvre, comme on vient de voir, appartient entièrement à Thomas Lainée. La chapelle est toujours debout ; tous les habitants d'Avignon la connaissent, et il n'y a pas de voyageurs et de touristes qui n'y soient conduits quand ils viennent visiter cette ville. Je n'entreprendrai donc point d'en faire la description [2] ; toutefois, je veux dire quelques mots de la façade qui est d'un caractère si original et si curieux. Elle est coupée en deux étages. Le rez-de-chaussée, tout en bossages, comprend une porte en plein-cintre, à laquelle on accède par deux marches, et deux fenêtres à archivolte surbaissée dont la clef est chargéee d'une coquille ; à chaque extrémité se dresse un pilastre corinthien, et deux colonnes, corinthiennes aussi, encadrent l'entrée ; le tout supporte un entablement classique. Le premier étage compte également deux fenêtres, percées au-dessus de celles du rez-de-chaussée ;

1. Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Spinardy, 1739, fol. 171 v° et 261 ; fonds Vincenti, reg. 1946. — M. L. Duhamel, n'ayant pas connu les prix-faits de 1739, a complètement ignoré la haute participation de Lainée à l'œuvre de la façade et du plafond de la chapelle de la Miséricorde.

2. On en trouvera une très détaillée dans Raymond de Véras, *Recueil des épitaphes et inscriptions qui sont dans les églises d'Avignon, avec un abrégé de la fondation desdites églises* (Bibliothèque, Ms. 1738, fol. 298 v° et suiv.).

Digitized by Google

elles sont en plein-cintre avec mascaron de chérubin et cadre mouluré. Entre ces deux fenêtres, et immédiatement à l'aplomb de la porte, le trumeau, beaucoup plus haut que large, est entièrement occupé par un grand motif sculptural qui appelle et fixe l'attention ; c'est un véritable tableau en pierre, mais sans bordure. Au centre de cette composition, deux anges emportent un bassin dans lequel a été posée la tête de saint Jean-Baptiste. Des rayons, partant de ce point central, se prolongent jusqu'aux extrémités du trumeau, en formant ce qu'on appelait alors une « gloire » et traversant une zone de nuages peuplée de têtes de chérubins cravatées d'ailerons. Quatre pilastres doriques soutiennent une corniche interrompue, en son milieu, par un fronton arrondi surmonté d'une croix de fer. Enfin, quatre vases de pierres complètent le couronnement de la façade. — Il y a lieu de remarquer que, contrairement à la technique généralement suivie au temps de Lainée, cet architecte a superposé l'ordre dorique à l'ordre corinthien : ce qui ne pouvait être alors qu'une faute.

La chapelle de la Miséricorde ne fut pas le seul ouvrage dont, avant de mourir, Lainée avait établi les plans et les devis. On lui avait, en effet, demandé le dessin de boiseries pour la chapelle Notre-Dame de Délivrance en l'église des Pénitents gris, rue des Teinturiers. Ces menuiseries, confiées à Ignace Imbert, avaient même été commencées, et j'ignore pour quelle raison l'exécution en avait été interrompue. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce travail ne fut repris que neuf ans après le décès de l'artiste parisien, et que c'est au même Ignace Imbert que l'achèvement en fut confié le 25 septembre 1748. Cette boiserie, sculptée « suivant et conformément au devis sur ce dressé par feu M. Lainée, architecte », était destinée à décorer les quatre arcs de la chapelle, au-dessus de la corniche couronnant le lambris d'appui. Imbert devait toucher 352 livres 7 sols, monnaie de France, et avoir terminé à la Notre-Dame de mars, sous peine de tous dépens et de 60 livres d'amende, sans compter que le travail serait achevé par un autre et à ses frais [1]. — J'espérais retrouver dans la chapelle en question, qui est au fond de l'église, à peu près dans l'axe de la galerie d'entrée, les boiseries de Lainée et d'Im-

1. Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : P.-J. Cayranne, 1747-49, fol. 551 ; fonds Pradon, reg. 417.

Digitized by Google

bert, mais il n'y en a pas le moindre vestige ; les murs en sont entièrement à nu, et la voûte ogivale avec ses robustes nervures ne laisse voir, à la hauteur de ses points d'appui, aucune trace d'un revêtement de bois.

## X

Ici s'arrête la nomenclature des ouvrages faits par Lainée ou exécutés d'après ses plans. Presque tous ont disparu. Il en reste cependant assez pour que nous puissions nous faire une idée du talent et du mérite d'un artiste qui était venu mettre à profit, à Avignon, les leçons reçues par lui à Paris, à Versailles et à Fontainebleau. En architecture, nous avons la façade du théâtre de la place Crillon et la façade de la chapelle de la Miséricorde ; en art décoratif, l'hôtel de Simiane, et en sculpture sur bois les lambris de l'hôtel de Rochegude.

Il nous reste aussi le recueil de ses dessins réunis par le peintre Viale et publiés dans l'année qui suivit la mort de Lainée, sous ce titre : « *Livre de divers Dessins d'ornemens qui, par la nouveauté, l'intelligence et le bon goût des compositions et leurs richesses, n'est pas moins utile à ceux qui commencent à s'appliquer au dessin qu'à ceux que leur profession obligent* (sic) *journellement d'en faire usage. Inventé par M. Laisné, architecte et sculpteur du Roy. Mis au jour par les soins du Sr René Viale, peintre du Roy. Gravé à Paris par J.-J. Balechou, 1740. Se vend à Aix, chez Viale.* Ce recueil se compose de trente pièces numérotées. « Ces pièces, dit M. Jules Bellendy, représentent des principes d'ornement, des tables, des moulures de cadres sculptés, des portes cochères, des cheminées, des consoles supportant des pendules, des fonds de salle à manger avec buffets, des bénitiers, une lampe d'église, un soleil et une croix portative. Toutes ces pièces sont du style de la fin du règne de Louis XIV ; elles sont très riches de composition et de fort bon goût (0,17 sur 0,30) » [1].

Cet ouvrage eut un si grand succès qu'il s'en fit au moins deux contrefaçons à Paris, non datées [2]. René Viale vint se

1. *J.-J. Balechou, graveur du Roi, 1716-1764 (Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908); tirage à part, Avignon, p. 71-72.

2. *Livre de divers dessins d'ornemens utiles aux personnes qui commencent à s'appliquer au dessin, et à ceux que leur profession oblige d'en faire usage. Gravé par*

Digitized by Google

fixer vers 1752 dans la capitale, où il demeurait rue d'Argenteuil, derrière St-Roch [1] ; et l'on pourrait croire qu'il y fit des rééditions de sa publication d'Aix, mais cette hypothèse doit être écartée, car, s'il en avait été ainsi, les noms de l'auteur et de l'éditeur n'auraient été omis dans le titre ni de l'une ni de l'autre. Ces deux publications furent donc bien, comme j'ai dit, des contrefaçons. C'est une preuve manifeste de la valeur qu'on attachait aux ouvrages de Thomas Lainée, et je ne crois pas qu'on puisse faire un meilleur éloge de sa valeur artistique [2].

Adrien MARCEL.

*J.-J. Balechou. Paris, chez la veuve Chereau. — Le livre d'ornemens, de fleurons, cadres, tables, etc., etc. Gravé par J.-J. Balechou. Utile aux jeunes gens qui apprennent à dessiner l'ornement et aux artistes chargés d'exécuter de pareils ouvrages. A Paris, chez Niquet et Dubois.* — D. Guilmard, *Les maîtres ornemanistes*, t I, p. 726.

1. L. Lagrange, *Joseph Vernet et la peinture au XVIII^e siècle ;* Paris, 1864, p. 438.

2. Il ne faut pas confondre Thomas Lainée avec François-Thomas Laisné, sculpteur, dont la veuve, Marie-Anne Baudet, mourut à Paris, rue Moufletard, le 23 avril 1778 (J. Guiffrey, *Scellés et inventaires d'artistes français des XVII^e et XVIII^e siècles;* Paris, 1884-86 t. III, p. 250 : *Nouvelles archives de l'Art français*). Cette confusion, faite par Henri Vial, Adrien Marcel et André Girodie, au t. I, p. 276 des *Artistes décorateurs du bois*, (1912-1922), a été rectifiée au t. II, p. 247.

Digitized by Google

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## A. — Monument d'Innocent XIII.

Lainée. — *Mémoire des dessins que j'ay fait pour la salle de la Conservation de la Maison de Ville pour plasser le buste de notre Saint Pere le Pape et les décorations qui la compagne.*

Premièrement. J'ay fait le dessin du buste du Saint Paire dessus son pied destalle, groupez au dessous du buste de deux enfants en fermée dans un ars, et au dessus de l'imposte dudit ars son plassée les armes de Sa Sainteté ornée dans les paneaux de mosaïque, et d'un pilastre de l'ordre ionique avec son pied destalle, base, chapiteau et corniche, et dans les dit pilastres tomboit en guirlande les cartouche des armes de Messieur les Magistras dans le premier dessin qui estoit destinée pour mettre en fasse de la porte, et ne pouvant pas le faire à cette plasse, on delibera de le faire en entrant à main gauche et pour cet effait me fut ordonnée de faire un dessin pour acompagniée le premier ou estoit le buste ; dans le secong dessin lon ny pratiqua des portes, quelque tems après on ne voulu plus de porte. On m'ordonna de fair un dessain pour suprimer les portes et de le decorée d'unne autre manière comme j'ay fait avec des maidailles et autres ornement, cela fait un troisiéme dessins, pour les trois... ..... 60 l.

Plus messieur les Conssulle m'ont ordonné de trassée en grand la dit ouvrages pour le masson j'ay fait et trassée l'architecture en grand et avoir couppée les paneau tant du plans que des elevations des pieds desteaux, et estre venu nombre de foix pour conduire la dit ouvrage, pour ce.... 50 l.

Plus avoir fait le dessint du plans du Ronne depuis le pors de Villeneuve jusque au pors d'Avignon, Je le fis dabors comme il m'avoit estée ordonnée de ne point mette l'ille de la Bartalasse dans son antier, de ne representée que le pont avec la difigultée du passages de la pointe de cette ile qui sapointe à celle de M. Piotte [1], après me fust ordonnée de refaire un autre dessin plus peutit de la mesme grandeur du papier de le premiée. Je my l'ile de la Bartalasse tout entierre et pour mieux representée le courans de la branche du Rone qui est du costée d'Avignon, pour cet effait, je me portée sur les bors du Rone que je toisée en prenant tout les circonférance du dit bors du Rone jusque à Sorgue, pour les deux dessins et penne... 60 l. (non signé). — Veu et verifié le compte de Mons[r] Laisné bon pour la somme de Cent livres monoye de france a Avignon ce 4[me] avril 1724. *Gouget, consul. Brun, doien député. Croiset, dep[te].*

1. L'île de Piot, maintenant réunie à celle de la Barthelasse.

Digitized by Google

Le mandat est de 33 écus 20 sols monnaie de France et daté d'Avignon, le 5 avril 1724 ; au dos : « Jay receu de Mr Billion Trésorier le contenu du mandat cy derrier à Avignon, ce septieme avril 1754. *Lainée.* »

(Archives d'Avignon, CC. *Comptes*, 1723-1724 ; pièces justificatives, mandat 164).

B. — Acte de Décès.

Anno quo supra (1739), die vero vigesima nona Januarii, animam Deo reddidit, hora octava vespertina, annos natus quinquaginta septem et omnibus sacramentis munitus, D[ominus] Thomas Lenée, maritus Dllae Catharinae Duchatelier ; cujus corpus postridie sepultum fuit in ecclesia nostra.

(Archives d'Avignon, GG. *Saint-Didier*, décès, 1738-1768, fol. 8),

Digitized by Google

# Au Pays du Mont-Blanc

C'est à Sallanches que j'ai passé l'été, Sallanches dont la vallée, a dit V. Hugo, est un théâtre. La pièce qui s'y joue est l'épopée des neiges et de la lumière, une glorification des cimes. Il n'est guère d'endroit d'où l'on puisse embrasser d'un coup un pareil ensemble : Meiringen, comme Chamonix est trop au pied des grandes Alpes ; Interlaken n'aperçoit qu'un coin de la Jungfrau au fond de la vallée de la Lutschine; Zermatt, trop au centre des glaciers, est plutôt fait pour le détail. Il n'y a guère en Suisse que le col du Brünig dont le panorama puisse s'apparenter avec celui-ci, mais c'est un endroit peu hospitalier où l'on ne fait que passer. Ici, un large recul permet d'apercevoir à peu près tout l'ensemble de la chaîne du Mont Blanc : à gauche, l'armée des aiguilles de Chamonix, élancées à l'assaut de l'azur ; chacune est comme un faisceau d'autres aiguilles plus menues entre lesquelles la neige se pose en hâchures éblouissantes ; puis, après une région transitoire où la roche devient de plus en plus rare, commence le domaine des neiges épandues en larges champs arrondis, à peine troués çà et là de quelques pointes de granit. Le Mont Blanc tout au centre, tout en haut, trône en souverain. Juste au-dessous, s'arrondit un plein cintre de roche d'où descendent de longues traînées de neige qui s'étalent ensuite pour finir en glaciers : c'est l'Aiguille du Goûter, qui fut baptisée de Chamonix, où vue de profil elle affecte la forme qui lui a valu son nom. A droite, de larges entailles sculptent la formidable masse en vallées lumineuses et profondes, au fond desquelles se blottit le mystère des glaciers... Tout cela, géant, empiétant tellement sur le ciel, à plus de 4.000 m. de haut, que même de si loin, il faut lever la tête pour permettre aux regards d'atteindre les sommets.

Les soubassements boisés du massif, Le Prarion et Tête

Digitized by Google

Noire mettent mieux en valeur toute cette région blanche en y opposant le vert funèbre de leurs sapinières. Et, soulignant le tout, l'horizontalité de la fertile vallée de l'Arve qu'emprisonnent à droite et à gauche les rocs nus et tourmentés de la chaîne des Aravis et des Aiguilles de Varens.

Voilà, si l'on veut, le décor de la pièce, par lui-même si intéressant que beaucoup s'en contentent et n'accordent qu'une attention superficielle à la pièce elle-même qui s'y déroule, au dialogue sublime de l'ombre et de la lumière, où parfois intervient la douce poésie du nuage.

Ce spectacle, pour en jouir vraiment, il convient de ne le contempler qu'avec une âme dépouillée de toute vaine agitation, avec une attention grave et passionnée, et c'est pourquoi il ne déploie vraiment sa magnificence que pour quelques élus. Au reste, pour prix de ce recueillement, ces privilégiés reçoivent en retour une sorte d'exaltation de leur paix morale : c'est une véritable communion au sortir de laquelle ils se sentent agrandis, purifiés par ce contact intime avec la Nature, à son apogée de puissance et de beauté.

* * *

Si nous détaillons les phases de cette féerie à grand spectacle au cours d'un clair jour d'été, nous y trouverons en prologue le tableau nocturne, où sous un clair de lune piqué d'étoiles, la Montagne Blanche se devine en linéaments simplifiés, dont la masse violette se relève par places de reflets bleu clair à peine distincts.

1er *Tableau :* L'AURORE. — Une brume laiteuse couvre la vallée ; on ne voit rien que cette sorte de pénombre claire, qui va s'éclaircissant encore de minute en minute. Et voici que se lève au fond du rideau transparent, très haut, la silhouette encore confuse de la montagne, une sorte d'ombre chinoise d'un gris bleuté à peine plus foncé que celui du ciel, où l'on sent que se jouent déjà les premiers rayons du soleil... Bientôt la brume s'allège dans les hauteurs pour se condenser au fond de la vallée, comme si, très lentement, le voile s'abaissait ; puis, sous les feux timides de l'aurore, se révèlent, en longues touches étroites, les saillies des champs de neige, une nacre d'un gris très pâle et légèrement doré.

2e *Tableau :* LE MATIN. — La transparence de la brume

Digitized by Google

augmente ; sous les rayons moins obliques les surfaces éclairées s'élargissent, s'allongent, pénètrent les vallées ; d'autres coins de blancheur se révèlent, une blancheur d'un bleu encore un peu gris s'enlevant sur les ombres d'un bleu violacé des neiges, cependant que commencent à s'affirmer les roches en un violet plus dense. Ainsi, par degrés, jusque vers midi, la blancheur s'éveille et s'étend, par endroits réfléchissante et vernissée comme une porcelaine, et les yeux ont de la peine à en soutenir l'éclat.

*3e Tableau :* Dans l'APRES-MIDI, le soleil plus direct, fouille au fond des ravins. L'ombre s'est faite timide, resserrée, une ombre d'un bleu franc qui sculpte les masses blanches ; les glaciers un peu verts se révèlent énormes, obliques, hâchés de crevasses, traversés de plateaux étincelants. Les aiguilles affirment l'architecture compliquée de leurs roches violâtres sabrées de blanc, où l'on croit découvrir des formes de flèches de cathédrales, de sapins ou même de mâts de navires. Et jusqu'au soir, de plus en plus distinctes, dans l'atmosphère devenue tout à fait transparente, les neiges sur le ciel très bleu, éblouiront les regards de leur blancheur qui commencera à se dorer au déclin du soleil.

*4e Tableau :* L'APOTHEOSE. — C'est le soir. L'ombre précoce des montagnes de l'Ouest, qui ont plus de 2.500 m., a peu à peu rempli la vallée ; elle grimpe lentement la base du Prarion, éteignant les façades de St-Gervais, qui scintillaient dans leur belvédère, et plus haut les clairières des gazons égayant les forêts. L'ombre monte toujours, lente et sûre ; le Prarion et Tête Noire ne sont plus que deux masses monochromes d'un bleu profond à peine violacé, qui fait songer au style simplifié d'une affiche décorative.

Le soleil descend toujours. Alors l'on voit les neiges s'animer, s'allumer d'un éclat miraculeux qui fait oublier l'éclat des fleurs, des soies et des pierreries. La montagne elle-même est devenue une gemme immense dont on a peine à concevoir la puissance d'irradiation, et qui inspire une admiration où il entre de l'effroi. D'abord opale, elle devient topaze, puis grenat clair, cependant que les roches ont des éclats d'améthyste ; tout ce gigantesque flamboiement qui éclaire la vallée déjà pleine de nuit finit par prendre un aspect artificiel, comme si la montagne, devenue creuse et transparente, s'illuminait sous l'influence d'un colossal éclairage intérieur.



Digitized by Google

A chaque seconde, par transition insensible, la coloration se transforme, de plus en plus intense et chaude : le bleu délicat des ombres est devenu mauve, puis lilas, puis violet pur, tandis que les neiges passent du vermillon à l'incarnat... Alors qu'on croyait la montagne parvenue à son maximum de splendeur, la splendeur augmente encore, au-delà de ce qu'on croyait possible ; c'est maintenant un incendie : la neige brûle, la roche brasille, la glace est une lave ardente, la montagne est un volcan.

Mais l'ombre, l'ombre violette monte comme une marée jalouse, puissante, inexorable qui éteint ce flamboiement féerique ; elle se tend comme un rideau de scène à marche inverse, un rideau insensible à l'enthousiasme des spectateurs, rideau de gaze ce matin, de crêpe violet ce soir, qui fait songer à celui dont s'enveloppe vers Pâques le tabernacle des églises. Rideau transparent toutefois, à travers lequel les neiges éteintes, et comme attristées se plombent d'une teinte livide. Le Mont Blanc émerge encore longtemps de ce naufrage, comme un phare. A la fin, il est vaincu. La vallée au sortir de cet éclairement fastueux tressaille sous l'apeurement de la nuit. C'est le dénouement de la tragédie. La lumière est morte, les neiges ont une pâleur spectrale, un vert cadavérique ; on dirait que leur vie s'est épuisée à leur grandiose effort vers le sublime...

Cependant à qui les contemple, l'âme frémissante, le spectacle offre, en façon d'épilogue, un rebondissement inattendu.

Les neiges n'étaient qu'évanouies, les voici renaître, leurs chairs pâles se recolorent d'un frisson de résurrection ; un jaune rosé erre à leur surface, incertain, timide tout d'abord, puis plus accentué. La montagne reprend un éclat factice, clair et froid, et qui persistera longtemps encore. C'est ce que les Suisses ont appelé l'Alpenglühn, phénomène que le savant explique par la réverbération des rayons rouges attardés à l'occident pendant le crépuscule, et que le poète interprète comme le glorieux symbole de la fidélité et du souvenir...

Mais les beaux jours parfaits sont rares, où s'accomplit sans une omission le cycle complet de ce poème épique, dont j'ai vainement essayé de retracer les phases, et qui domine de si haut l'âme humaine que le verbe, pas plus que le pinceau, n'est capable d'en donner autre chose qu'une pâle et misérable idée.

Digitized by Google

Le plus souvent, cette année du moins où la clémence du ciel fut si parcimonieusement mesurée, le programme est bousculé, écourté, modifié, et maintes fois le rideau des nuages demeurait obstinément tiré.

Cependant, même alors, à la moindre éclaircie, on regarde là-haut pour essayer de surprendre les neiges sous un aspect inattendu. La nuée souvent se déchire, et l'on aperçoit au fond des crevasses aériennes les neiges pâles, grelottantes, attristées de l'infidélité du soleil, mal à l'aise au contact de cette cendre grise qui souille leur blancheur. Puis si le temps se lève, bientôt le ciel se troue de puits d'azur d'où se projettent des faisceaux de lumière blonde qui se promènent sur la montagne. Ils y posent d'aveuglantes blancheurs qui se déplacent, se déforment, amusant les regards de leur fantaisie pleine de ressources et d'imprévu... Et voici que le soleil a vaincu, la cohue des nuages finalement mise en pièces s'échevèle en tronçons épars. Il n'en reste plus qu'une bande encore solidement ralliée qui s'allonge entre deux et trois mille mètres, elle coupe nettement la masse, en fait deux mondes différents ; en bas, la forêt qui domine la vallée ; en haut, les blancheurs étincelantes qui semblent plus gigantesques d'être ainsi mises en valeur... Plus tard, la nuée ne sera plus qu'un chapelet de vapeurs légères et dorées, dont on voit l'ombre bleue se promener lentement, une sorte d'éventail dont la cime, avec coquetterie, se servira pour voiler puis découvrir ses charmes...

* * *

Ce charme fascinateur vous appelle, vous fait signe. Il faut obéir, exécuter l'ordre impérieux, s'approcher de la merveille, s'essayer à pénétrer les secrets de sa puissante beauté.

On gagne donc Chamonix, par l'étonnante ligne électrifiée qui, à travers gorges et ravins, réveillés parfois par le tonnerre des cascades, remonte à grand renfort de tunnels et de viaducs la profonde coupure où l'Arve précipite ses torrents d'écume... On parvient à cette vallée célèbre, enclose si profondément que, même sous le soleil, elle resterait sévère et presque sombre si elle ne s'illuminait du reflet des glaciers... Les glaciers, il en est ici toute une famille, et chaque entaille possède le sien : celui de la Griaz à peine visible, celui de Taconnaz, d'un vert bouteille, celui des Bossons, le plus long, et qui conduit

Digitized by Google

jusqu'au bas de la pente sa coulée d'une blancheur étincelante ; celui des Pèlerins, au pied des Aiguilles, et enfin la Mer de Glace invisible et d'autant plus attirante qu'elle a plus de mystère.

La Mer de Glace !

La première fois où j'y montai jadis, de mon pied jeune et bien entraîné, j'avais maudit la « crémaillère » à qui je reprochais d'écorcher la montagne de sa monstrueuse estafilade, de salir de sa fumée la pureté du paysage, de troubler de son sifflet brutal le religieux silence, d'apporter dans cet ensemble de haute beauté primitive la note inesthétique de la science moderne ; cela m'apparaissait comme un sacrilège, une violation sans excuse...

Aujourd'hui je fais amende honorable. La majesté de la montagne est de taille à supporter cet attentat, sans flétrissure ; c'est un menu détail qui se perd dans l'immense, un jouet d'enfant que la nature accueille avec un sourire indulgent. Que dis-je ? Avec reconnaissance même. Car grâce à la « crémaillère » il est permis à tous, enfants, vieillards, faibles, malades même, de venir l'admirer au cœur de sa beauté ; son temple se peuple ainsi d'un afflux de fidèles qui y viennent chercher la saine hostie de l'admiration et qui porteront au loin l'évangile de sa réconfortante splendeur...

De Chamonix donc, le petit train s'en va, réduit à un unique wagon que pousse une machine trapue aussi grosse que lui. Le wagon est tout en fenêtres afin que les cinquante voyageurs puissent à l'aise jouir du paysage.

On monte. La locomotive est en plein effort, le wagon tressaute à chaque coup de piston de sa rude poussée. On monte, la pente devient plus raide, ceux des voyageurs qui sont assis le dos en avant ont peine à se retenir sur la banquette oblique. Des mélèzes, des herbages, puis un tunnel. On se montre avec étonnement là-haut la courbe de la voie où l'on va passer dans quelques minutes. La vallée s'est enfoncée : les maisons fondent à vue d'œil; l'Arve, la route et le chemin de fer ne sont plus que de minces rubans de différentes couleurs ; tout se réduit aux proportions d'une large carte en relief ; cela fait songer aux photographies prises à bord d'un avion ; et de fait, quand on passe sur de hauts viaducs qui enjambent les ravins à pic, on croirait être à bord d'un aéroplane. Les passagers ont des âmes fraternelles, on se parle, on se désigne les

Digitized by Google

détails dignes d'attention, on se dresse, on se penche ; beaucoup ponctuent leurs phrases admiratives de petits cris d'effroi : dans les passages impressionnants au-dessus des abîmes, on en voit qui se cramponnent. On les excuse, car même les gens calmes parviennent difficilement à vaincre leur émotion à l'idée d'une dégringolade. La nature devient de plus en plus sauvage ; on a fui le domaine de l'homme, on entre dans celui de la roche et des neiges. Plus d'arbres ; à peine çà et là, épars dans un gazon maigre et ratatiné, — dont l'ombre verdâtre laisse transparaître l'éboulis, — quelques génévriers et les premiers rhododendrons.

Mais l'ahan de la machine se tend pour le suprême effort, et, après avoir frôlé l'Hôtel du Montenvers, dont la géométrie détonne dans la fantaisie linéaire générale, on arrive au terminus pour découvrir soudain et d'un coup la Mer de Glace. Beaucoup s'imaginent à cette appellation qu'elle consiste en une large surface gelée, quelque chose comme une banquise sur laquelle on pourrait à la rigueur patiner. J'imagine qu'elle doit son nom à l'horizontalité générale de son lit et aussi à ce fait que l'on voit s'y jeter comme deux larges fleuves figés les glaciers de Talèfre et du Géant.

Mais l'Océan, même secoué par les tempêtes les plus violentes, ne saurait donner une telle impression de vagues gigantesques : la glace s'accumule en collines, croûle en cataractes, se plisse, se redresse : c'est un troupeau de monstres antédiluviens, dont les dos arrondis ou les échines allongées se pressent à l'infini. Sous la chaude caresse du soleil, ces monstres suent, ruissellent, et des profondeurs monte un murmure de circulation... Et les aiguilles se pressent tout alentour, découpant le ciel de leurs dents géantes, de deux ou trois mille mètres en un seul élan, parées de colliers de neige d'où descendent dans tous les replis des filets d'eau bouillonnante, couleur de lait, qui finissent en cascades. Oh ! ces cascades ! que de grâce elles apportent dans cette sévère grandeur ! Est-ce de l'eau ou de la poudre d'argent qui descend si lente qu'à peine semble-t-il qu'elle puisse pénétrer la légèreté de l'air... Leur voix monotone est le seul bruit vivant qui anime l'austérité de ce désert.

Et l'on reste là, immobile, écrasé par tout ce sublime où l'on se sent si peu de chose, par cette beauté froide et terrible qui revêt un caractère sacré.

Digitized by Google

Puis on se familiarise, la poitrine se gonfle de cet air vierge, de cet air sans pesanteur qui semble vous communiquer sa fraîcheur remontante.

On descend vers la glace, un peu gêné par le papotage des compagnons de route ; mais si l'on était seul, qui sait si l'âme effrayée ne le regretterait pas ?

Le sentier coule au flanc des roches, foulé par plus d'un pied hésitant et maladroit, puis se tord entre les blocs de la moraine parfois gros comme une maison.

Voici la glace, détachée de la pierre par un espace profond que l'on s'enhardit à franchir. La glace est arrondie, suintante, couverte d'une sorte de névé semblable à du gros sel. Des caravanes s'organisent pour la traversée. Ceux qui n'ont pas de souliers ad hoc achètent des chaussons et les passent sur leurs chaussures de ville... Tout ce monde s'en va, derrière les guides, en file indienne, gravit un escalier taillé en pleine glace à coups de piolet, s'égaille, disparaît derrière l'épaulement. La majorité se contente d'une petite excursion sur le flanc du glacier. A pas maladroits, en se donnant la main, on avance, on glisse, on se redresse, on s'arrête à la première crevasse, on en admire la couleur bleu turquoise de plus en plus foncée en profondeur, et l'on revient content à bon compte de ce grand exploit.

Quelques-uns, l'air avantageux, se campent en alpinistes enragés sur la glace ou sur la roche, devant un objectif familial ; en voici d'autres qui s'éparpillent dans les buissons de rhododendrons aux feuilles de myrte et cueillent un bouquet, de leurs fleurs roses que les Suisses appellent Alpenrosen, délicates petites choses vivantes qui semblent plus précieuses d'être seules à parer la sauvage nudité de l'altitude...

Ainsi, au cœur de la montagne indulgente, presque imperceptibles dans tout ce gigantesque, vont et viennent, s'agitent et pensent les pauvres petites fourmis humaines...

*
* *

Plus impressionnant encore, plus tragiquement sauvage se présente le spectacle des rocs et des neiges, au terminus de l'autre « crémaillère » plus récente, qui du Fayet vous soulève pendant deux heures de trajet jusqu'à 2.600 m., — 700 de plus qu'à Montenvert, jusqu'au flanc même de l'Aiguille du Goûter, c'est-à-dire du Mont Blanc.

Digitized by Google

Le trajet lui-même procure des sensations sans cesse variées. La pente de la ligne atteint par endroits 27 %, et par relativité toutes les verticales des objets voisins : murs de villas, d'hôtels ou de châlets, troncs de mélèzes, poteaux téléphoniques, devienennt elles-mêmes à ce point obliques, que tout semble à la veille de tomber. A droite, la vallée des Comtadines se révèle, jusqu'au col de Bonhomme, avec ses hameaux éparpillés en chapelet au long du torrent, ses châlets au milieu de verts alpages perchés jusqu'au sommet des pentes. Puis c'est le Col de Voza, d'où l'on embrasse aussi sur la gauche tout l'ensemble de la vallée de Chamonix et les mille aiguilles qui la dominent. On approche des neiges, et l'on a la surprise de rencontrer là un hôtel où vous attend un bon déjeuner. On mange dehors, au bon soleil, en face de ce panorama qui lui aussi est un régal pour les yeux. Mais pourquoi y est-on servi par un garçon en habit ? Le costume savoyard serait plus en harmonie avec la belle simplicité de la nature.

Ensuite, le petit train vous reprend ; on quitte le gazon vert parsemé de mille fleurs pour gravir le flanc vertical de la roche dans un parcours vertigineux. Un tunnel et c'est le terminus. Pour gare, un simple baraquement. Aucune habitation en vue. En haut, les neiges étincelantes toutes proches, habillent les roches d'un long vêtement parfois régulièrement plissé ; ici le roc nu, sans la moindre végétation ; en bas, le glacier craquelé, hérissé, fissuré, d'où s'échappe l'écume du torrent avec une sorte de joie furieuse... Et rien, rien d'autre que cela, pas un oiseau, pas un papillon, pas une mouche ; c'est ici le domaine du monde minéral. La montagne devient une déité effrayante, et pas un détail gracieux ne vient dérider l'âme et la tirer pour un instant de sa stupeur... Les voyageurs, épanouis à la Mer de Glace, sont ici immobiles, silencieux et graves ; quelques-uns ont la respiration pénible. Est-ce à cause de leur émotion ou de l'air raréfié ?

On se montre toutefois sur la piste à peine visible qui monte à Tête-Rousse, une caravane d'une vingtaine de hardis grimpeurs qui nous ont quittés au terminus et qui assaillent la pente presque verticale ; on dirait des fourmis processionnaires : c'est la mission Lecarme qui monte au Mont Blanc : les porteurs plient sous leur charge, l'un porte au sommet des neiges l'appareil cinématographique qui évoquera les travaux de l'expédition... Ils passent et repassent au-dessus de nos têtes,

Digitized by Google

suivant le caprice des lacets du sentier, et se confondent bientôt avec la grisaille des roches qui font partie de l'Aiguille du Goûter... La cime du Mont Blanc est invisible, nous sommes trop près pour la voir. Rapprochés d'elle de 2.000 m. en hauteur depuis ce matin, nous n'avons pas gravi seulement la moitié de la colossale échelle, et ce sont les plus rudes échelons qui restent à franchir. Ah ! comme on voudrait se joindre à ces solides gaillards qui vont là-haut dans ce paradis blanc, trouver de saines et robustes émotions qui nous seront, à nous autres, pauvres transfuges des plaines, à tout jamais impitoyablement refusées...

C'est quelque chose déjà cependant d'être venu jusqu'ici. Et, les jours de beau temps, beaucoup y montent ; aussi les trains de la « crémaillère » ont fort à faire pour contenter leur clientèle. L'été dernier, qui fut particulièrement lumineux, on devait lancer jusqu'à huit trains à la file, à chaque départ.

Plus loin que Chamonix, au village d'Argentières, le glacier, tout au contraire, semble s'offrir de lui-même au voyageur. De la gare, il paraît si proche qu'on croirait presque le toucher de la main. Vingt minutes de marche à travers les blocs de la moraine, et l'on arrive au front de l'immense amas de glace. Ce qui renouvelle ici l'intérêt, c'est une sorte de grotte géante, s'enfonçant comme une nef d'église dans les profondeurs bleues du glacier...

L'ogive irrégulière est, malgré ses proportions, d'une solidité toute précaire. Pressée par la pesanteur de toute l'énorme masse qui lentement, mais irrésistiblement, glisse au flanc des aiguilles, rongée d'autre part par l'eau de fusion qui s'en échappe en un torrent tumultueux, elle éclate, se craquèle, croûle en monstrueux tronçons qui mettent longtemps à se fondre... Ce travail de démolition est constant, mais lent et sournois, et les écroulements qui en sont la conséquence se produisent à des semaines d'intervalle ; mais il serait dangereux d'en être de trop près le témoin. Un écriteau avertit d'ailleurs de ne point approcher de la glace. On approche cependant, comptant qu'il serait bien malchanceux de se trouver là juste à la minute redoutable. On gravit l'amas de blocs glissants, mêlés d'énormes quartiers de granit... Mais néanmoins on ne s'y attarde pas... Et quand on s'en va, on se retourne, angoissé à l'idée de ces millions de mètres cubes de glace qui s'étagent jusque là-haut, aux champs de neige, pendant plu-

Digitized by Google

sieurs kilomètres, et qui oppressent l'âme de leur formidable poids.

Là aussi, les visiteurs sont nombreux, les jours de beau temps D'ailleurs où que l'on aille, pourvu que l'endroit soit d'accès facile, on rencontre le même concours d'admirateurs fervents.

*
* *

C'est que la Savoie est devenue très à la mode. Le tourisme y est exploité aussi intelligemment qu'en Suisse, et le change a rabattu dans nos superbes montagnes de France une bonne partie de la clientèle de l'Oberland helvétique. Les trains sont nombreux, rapides et commodes, et depuis la guerre les auto-cars leur font une rude concurrence : d'abord ceux de la route des Alpes, en passe de s'acquérir une réputation mondiale et de tous points justifiée ; puis ceux qui des villes voisines : Genève, Evian, Thonon, Annecy, amènent aux neiges une foule de fidèles ; et aussi les automobiles particulières, qui le dimanche, se croisent sur la belle route de la vallée presque sans interruption.

Pour les touristes familiarisés avec le spectacle quotidien des neiges, les auto-cars font des trajets en sens inverse qui permettent de voir la montagne sous un autre aspect : une des plus impressionnantes excursions est le passage du col des Aravis. Quand on en descend, sur une route incroyablement reployée sur elle-même, toute en virages, on a, malgré la sage lenteur du véhicule, l'impression d'une chute. En dépit de toute sa confiance en la solidité de la voiture et dans la virtuosité du chauffeur, on ne peut se défendre de l'effroi : c'est un parcours à recommander aux amateurs d'émotions violentes, surtout quand, à un croisement, les deux véhicules se frôlant, doivent empiéter sur l'accotement, à quelques décimètres de l'extrême bord... Puis on côtoie des gorges si profondes qu'à peine aperçoit-on le ciel en haut, et en bas le torrent dont on n'entend même plus la voix tant elle est lointaine ; la roche à pic est noire, les sapins sont funèbres : on ne saurait rêver un site plus sauvage et plus impressionnant. Et bientôt après, en une saisissante opposition, au débouché de la vallée devenue plus riante, l'apothéose de toute la chaîne du Mont Blanc, qui se révèle d'un coup, sous les rayons déjà dorés du soleil

Digitized by Google

à son déclin. De toutes les excursions en car, c'est celle qui m'a le plus vivement frappé...

Et partout, en car, en chemin de fer, sur les sentiers d'ascension, on ne rencontre que visages souriants, yeux brillant de curiosité en éveil ; il semble qu'il émane de la montagne on ne sait quels effluves de jouvence qui, déblayant l'âme des soucis de la vie, lui communique une sorte de juvénilité naïve, de puérilité même qui l'incline à la bonté.

Le paysan lui-même, penché hâtivement sur sa besogne, sous ses arbres fruitiers chargés à se rompre, dans la vallée, ou attelé à son traineau de foin près des cîmes, quand il vous regarde de ses bons yeux simples, n'y laisse apercevoir aucune envie ; il comprend que c'est grâce à cette clientèle qu'il peut vendre ses produits un prix avantageux ; qui sait ? il est flatté peut-être de nous voir rendre hommage aux beautés de son pays.

Le guide, plus proche de l'homme des villes qu'il dirige au milieu des embûches, a de plus, dans sa physionomie honnête, dans sa démarche lente et sûre, une sorte de gravité solennelle bien à sa place dans cette sorte de temple dont il est comme le prêtre. Il m'a fait songer plus d'une fois au pêcheur des rudes côtes de Bretagne : tous deux sont proches de la grande Nature ; tous deux, imprégnés de l'air libre des vastes solitudes, acceptent le combat avec des forces redoutables qu'ils vainquent à force d'endurance, de courage et de sang-froid.

Dans les villes, les gens d'hôtel sont empressés, les marchands, aimables ; bref, partout l'âme se détend au contact d'une humanité sympathique, faite d'éléments disparates, mais que la montagne harmonise par le prestige incomparable de sa puissance.

Les populations du Midi sont plutôt attirées par la mer, dont je ne méconnais point le charme. Ne pourraient-elles faire aussi la part de la montagne, redevenue, grâce au rétablissement des communications rapides, presque aussi facile d'accès ? Je serais heureux si j'avais pu faire partager mon enthousiasme à quelques-uns de mes auditeurs et si je les décidais à faire, ou à refaire, le salubre pèlerinage au pays du Mont Blanc, un des temples prestigieux de l'éternelle beauté.

Léon HUOT-SORDOT.

Digitized by Google

# AU PALAIS DES PAPES

## LE BUCHER

### La Roue qui monte le bois

Les bâtiments affectés aux services de la Curie, si l'on y joint les nombreuses pièces composant l'habitation particulière du Pape, forment dans leur ensemble une véritable cité dont l'activité est facile à s'imaginer.

Ses besoins apparaissent énormes, considérés du point de vue économique.

L'approvisionnement du palais en combustible, pour les habitants, est une question vitale. Alimenter les fourneaux des cuisines, chauffer les étuves, le four du boulanger, entretenir une douce température dans les appartements du pontife, de ses ministres, de ses invités... ne voit-on pas quelles réserves de bois et de charbon supposent ces nécessités ?

Des cheminées sont distribuées, deçà delà, dans toute l'étendue de l'immense édifice, à tous les étages moins les caves, et jusque dans les grandes salles sauf les « chapelles » et les deux « Audiences ». Le « Consistoire », la « Salle des festins » étaient chauffés et aussi la « chambre de Parement ». Dans une pièce où l'on s'assemble tous les jours, après midi, pendant la mauvaise saison, l'on s'explique les vastes dimensions du foyer, l'une des caractéristiques du « grand Promenoir ».

Nous ne saurions, d'autre part, oublier que les plafonds des appartements sont hauts et que le cube d'air y est toujours considérable ; que les portes jointent mal ; que les châssis des fenêtres, garnis de toile légère, laissent passer le froid autant que la lumière.

En prévision des hivers rigoureux, sous la menace constante du mistral — dont on a peine à se défendre à l'intérieur des maisons, quand il souffle avec sa violence habituelle — les ser-

Digitized by Google

viteurs accumulent le bois à brûler ; les locaux donnent l'impression de n'être jamais suffisants.

Pendant l'année 1330, par exemple [1], l'on paye aux fournisseurs : en février, 3.000 quintaux de bois ; en mars, 10.000 ; en juin, 1.000 ; en juillet, 3.000 ; en octobre, 6.000 ; en novembre, 6.000 ; en décembre, 6.000 ; ce qui fait un total de 29.000 quintaux. Encore faudrait-il être sûr d'avoir en main tous les articles concernant ce genre de dépense, à quoi il conviendrait d'ajouter les achats de charbon [2].

Nous aurions été curieux d'apprendre de quel bois, le plus ordinairement, se chauffait le pape. La nature n'est pas indiquée des chargements qui descendaient le Rhône, en barques ou sur radeaux, à destination du palais d'Avignon [3].

Les fagots, nécessaires aux étuves du pape, très vraisemblablement s'achetaient dans la ville ou les environs [4]. Le gros bois provenait du Vivarais, du Dauphiné, même de la Savoie ou de la Bourgogne [5]. Il était déposé sur la rive du fleuve, en face de la porte de la Lègne ou de la Ligne [6].

Désigné sur le nom générique de « ligna combustibilia », il est habituellement pesé, avant d'être transporté près du mur d'enceinte de la demeure papale [7]. Est-ce du bois de quartier

1. Schäfer. Die Ausgaben der apostolichen Kammer unter Johann XXII, in Vatikanische Quellen, tom II, p. 110-112.

2. La presque totalité de la fourniture est du charbon de bois. Je compte pour l'année 1356, prise au hasard, 5062 *banastes* ou grandes corbeilles. rien que pour le palais d'Avignon. Schäfer, Vatik. Quellen, tom. III, p. 630. — Mais il est certain qu'on utilisait aussi le charbon de pierre. — Ehrle, Historia Biblioth R. P., p. 662 : « Item L banastoni de carbone lapideo .. Item LX banastones vel circa de carbone lignorum ».

3. Schäfer, tom. III, p. 255 : déc 1343, « de lignis portatis per batellos »; — mars 1344, « pro 2902 quintalibus lignorum combustibilium. . portatis supra rodellos ».

4. Schäfer, tom. III, p. 255 : 10 fév. 1344, « Hugoni Romen de Avenione pro 16 1/2 duodenis fagotorum lignorum pro stufis pape calefaciendis ».

5. Schäfer, tom. III, p. 351 : 23 nov. 1346, « a Stephano Bruyère mercatore Vivariensi, diversis vicibus, 18.716 quint. lignorum combustibilium... » — p. 522 : 8 janv. 1362 « Isnardo Porchalla Gracionopolitan. diocesis, pro provisionibus lignorum combustibilium pro usu hospitii palatii pape... » — p. 255 : 18 déc. 1343, « de lignis portatis .. de Sabaudia... » — p. 683 : 30 nov. 1357, « de 1000 quint. lignorum combustib. emptis in Burgundia... »

6. Schäfer, tom. III, p. 539 : 29 déc. 1353, « pro discargando in portu Avinion. ». Le port le plus rapproché est celui de la porte Aurose, laquelle a pris le nom de porte de la Ligne parce qu'elle avoisinait le port au bois.

7. Schäfer, ibid. : « pro discargando... pro ponderandis lignis .. pro portando de Rodano ad palacium ».

Digitized by Google

ou des rondins ? Sont-ils coupés de longueur ? Détails qui ont leur importance et ne sont pas précisés. Mais du moins nous sommes certains que, reçu dans le bûcher, il est rangé soigneusement, sans aucun doute pour ménager la place [1].

Les hommes de peine auront à tirer de l'entrepôt les quantités exigées par les besoins du jour. Ils accompliront cette pénible besogne sous la direction des « scopatores » ou balayeurs chargés d'entretenir la propreté des corridors et des salles [2].

Aucun vestige ne marque l'emplacement du magasin au bois. Pour déterminer sa situation, nous devons compter avant tout sur les textes, nombreux mais rarement décisifs, que les livres de comptes nous fournissent. Nous ne puiserons à d'autres sources que si celle-ci paraît insuffisante.

## Le « Trouillas »

La mention du bûcher se rencontre, dès le pontificat de Jean XXII, associée à celle du *Trouillas* [3].

Ce « Trouillas », où le commun ne veut voir que la tour du même nom, nous devons le considérer comme ayant été, avant la période pontificale, une dépendance de l'habitation des chanoines de Notre-Dame. Nous savons que des provisions de toute sorte étaient accumulées dans la « domus Trulhacii », placée au pied du rocher des Doms, et non à la hauteur du cloître comme certains le laissent supposer.

Le « Trulhatium » proprement dit paraît être un enclos. Tel article des comptes nous explique que l'on vient d'élever un mur pour servir de clôture au Trouillas : « pro opere et edificio muri loci de Trulhacio » [4]. Le Trouillas serait un lieu, *locus*. Il y aurait même à s'enquérir si, à l'origine, il ne constituait pas un quartier [5].

1. Schäfer, ibid. : « pro ponendo et estivando in lenheria pape. . ».

2. Schäfer, tom. III p. 759 : 23 déc. 1360 « computavit Widericus de S^te^ Deodato, servitor in officio scobe, de expensis factis per eum pro extrahendo ligna combustibilia de lignerio et portando in camera pape... » — p 817 : 30 avril 1362. « facto computo cum Johanne la Garriga, scobatore palacii pape, de expensis per eum... solutis in extrahendo ligna de lignario palacii, que fecit portari ad cameras et tinellos .. ».

3. Schäfer, tom II, p. 295 : 25 juin 1325, « pro fustanda domo Trolhatii, in qua tenentur ligna domini nostri... ».

4. Id., ibid., p. 295 : 28 nov. 1324 Nous lisons à la suite, « ...infra quem debent ligna poni et custodiri ».

5. La note précédente complétant le texte permettra de peser le pour et le contre. Faut-il donner au mot « locus » le sens de *local* ?

Digitized by Google

L'on discutera sans doute longtemps encore sur le sens véritable de ce mot bizarre, que l'on sent trivial et qui offusque habituellement l'oreille de l'étranger.

Aucun essai, touchant l'étymologie de ce vocable, n'a pleinement satisfait les philologues de profession. Quant à nous, nous avons peine à admettre son origine savante, tirée du grec ou du latin. Nous le croyons vulgaire, latinisé pour les besoins de la rédaction, intact dans le « Trulhas » des textes, à peine modifié sous la forme « Trouilhacium » aperçue au moins une fois dans les documents du XIVe siècle [1].

Sur l'emplacement du Trouillas, incorporé — du moins en partie — au palais apostolique par Jean XXII, dès cette époque est établie la lignière du pape. Vers 1330 l'édifice domine déjà les bâtiments du voisinage ; on lui donne en effet le nom de tour [2].

C'est en 1341, vraisemblablement à la même place, que la

1. S'il plaisait à quelque érudit de poursuivre dans cette voie, voici des raisons qui pourraient l'y encourager :

A) « Trouia », en provençal, verbe actif, signifie *fouler*. Il a également le sens de *patauger*. On dit « trouia la nèu », *piétiner* dans la neige. Le français dirait : *patrouiller*.

« Se trouia » et *se crotter* sont équivalents. « Trouiadis », qu'on écrit aussi « trouilladis », c'est le bourbier, le *patrouillis*.

« Trouio », résidu naturellement gras de la fabrication des huiles. — « Truei pèr lis oulivo », fosse où l'on entasse les olives, pour les laisser mûrir, devenir grasses et molles. — « Truelh », fosse du tanneur.

B) Dans sa relation sur les *fouilles pratiquées au voisinage de la tour de Trouillas*. (Bull. de Vaucl., 1883), Sagnier dit :

« Le sol primitif, alluvion quaternaire du Rhône, s'y montrait à une profondeur de 4 mètres... et d'autre part, les couches supérieures y étaient formées d'alluvions du Rhône relativement récentes. [Pas d'autres vestiges] si ce n'est quelques dalles qu'on pourrait attribuer aux restes d'un ancien quai. A l'une de ces dalles se trouvaient fixés les restes d'un morceau de fer, probablement destiné à l'amarrage des bâteaux. Le Rhône, à une époque même postérieure aux temps gallo-romains, avait donc en cet endroit... un de ces courants qu'en langue du pays on appelle « des lônes ».

C) Non loin de la tour de Trouillas était placée la chapelle de N.-D. du Fenouillet (actuellement des Pénitents noirs). Or « fenolhetum » signifie *petit-pré*. — Le quartier s'appelle « la Banasterie ». Les banastiers ou *vanniers* ont intérêt à se tenir proche des terres où poussent les joncs et les oseraies. Des « banastonerii ». sont installés au temps de nos papes et sans doute plus anciennement dans cette partie de la ville Ces considérations porteraient à croire que le Trouillas — comme le Limas — constituait un terrain marécageux, dans le haut moyen âge.

2. Robert-André Michel, in *Ann. d'Avignon et du Comtat*, 1917-18, p. 38 : 9 mai 1330, « in turri de Trolhacio ubi ligna combustibilia ponentur... »

Digitized by Google

tour actuelle commence d'être édifiée [1]. Durant la construction de l'énorme donjon, le bûcher est situé à proximité, sur un terrain devenu en 1346 trop étroit, car la Chambre Apostolique occupe en outre, hors du palais, une cour pour le bois et une cour pour le charbon, dont les prix de location sont fixés par les taxateurs du pape d'accord sans doute avec ceux de la ville [2].

Au mois d'août de la même année, une partie sinon la totalité de la provision de bois est réintégrée dans le bas de la tour de Trouillas [3]. Il existe d'ailleurs une réserve dans le bâtiment des écuries: « ligna modo reposita in lignario turris Trolhacii et in stabulis » [4].

## L'incendie de la tour de Trouillas

Huit ans après, l'édifice devient la proie des flammes [5]. La toiture est détruite et aussi les planchers. Des auteurs affirment qu'après le sinistre il ne restait que les quatre murs. Nulle part, dans les nombreuses mentions qui regardent la restauration de la tour, la question n'est agitée de la réfection de ses voûtes. Le 31 octobre 1358, des ouvriers procèdent au déblaiement des décombres qui couvrent le sol dans la *chambre des Sergents d'armes* [6]. Celle-ci est placée au-dessus de la prison voûtée de Rienzi, laquelle est donc intacte. Comme nous avons encore sous les yeux les berceaux anciens dans les deux étages de caves, il faut conclure, contrairement à l'opinion courante, que le feu n'a pas pris naissance dans le bûcher.

L'on ne saurait douter que les dommages aient été immenses. Rien que pour le remplacement des bois de charpente, plus de

1. Ehrle, p. 623 : 20 avril 1341, « de fundamentis turris nove incepte juxta marestallam equorum domini pape ».

2. Schäfer, tom. III, p. 350 : 17 juin 1346, « pro loguerio cujusdam platee, in quo est modo factum hedificium pro carbonibus reponendis et pro alia platea, in qua reponuntur ligna.. que quidem platee fuerunt taxate per taxatores pape... »

3. Ehrle, p. 637 : 7 août 1346 « ad inferiores partes turris Trulhacii ubi reponuntur ligna combustibilia pro usu palacii apostolici... ».

4. Schäfer, t. III, p. 351 : 23 nov. 1346.

5. Ehrle, p. 647 : juillet 1354, « pro extinguendo ignem turris magne de Trolhassio. »

6. R.-A. Michel, in *Annales d'Avignon et du Comtat*, 1907-08, p. 15 : 30 oct. 1358, « pro extrahendo lapides et fustas ac brazillum de camera turris combuste in qua jacent servientes armorum ». Nous ne saurions dire si ces débris proviennent de l'incendie ou des réparations.

Digitized by Google

mille florins se trouvèrent en fin de compte dépensés [1]. A la couverture de plomb primitive le directeur des travaux substitua par économie une toiture de dalles de pierre [2].

L'incendie s'était déclaré dans les premiers jours de juillet 1354. Les derniers comptes furent réglés en décembre 1358.

Les bâtiments voisins n'avaient pas été épargnés. Du côté du cloître, un mur mince, quelques bancs de pierre, des marches d'escalier eurent à souffrir, je crois : de la chute d'une partie du couronnement [3]. Un ouvrier est indemnisé pour avoir été blessé à la tête par une pierre tombée du sommet de la tour [4]. Les merlons de la Grande Chapelle durent être l'objet d'une réparation partielle [5].

Au sud de la tour, les cuisines et la pièce où l'on serrait les raisins de conserve avaient leurs toitures en si mauvais état qu'il fut nécessaire de les refaire entièrement [6]. On en dit autant de la chambre d'Etienne de Montaruc, neveu du pape [7].

Du côté des jardins, les dégâts ne furent pas moindres : nous aurons à revenir sur ce sujet.

La tour « grosse » avait été terminée en juillet 1346 [8]. Au mois d'août de la même année, le bûcher est en partie installé dans le bas de Trouillas [9] : c'est dire que, suivant les probabilités, l'on avait prévu dès l'origine que telle serait son affectation.

Cette remarque nous amène à rechercher comment l'énorme

1. Id., ibid , p. 14 : 4 déc. 1358, « pro complemento mille florenorum eis promissorum pro fustando turrim magnam palatii vocatam de Trolhacio que alias combusta fuerat... ».

2. Id., ibid., p. 14 : 31 juillet 1357, « pro IIˣX cannis de riosta pro coopertura turris combuste de Trolhacio, positis subtus lausam coperture dicte turris . »

3. Id., ibid., p. 9 : 10 juillet 1354, « in reparando bugetum dirruptum propter ignem, qui est in pede gradarii ante portam buticularie, et sedès platee, et gradarium quod est introitu capelle juxta cameram carbonerie. . ».

4. Id., ibid., même date : « cuidam homini qui fuit vulneratus in capite cum uno lapide cadenti de dicta turri... ».

5. Id., ibid., même date : « et reparando merletos capelle... ».

6. Ehrle, p. 647 : 6 nov. 1354, « pro recoperiendo cameram racemorum et coperturam coquinarum dirruptum propter ignem turris.

7. R.-A. Michel, p. 10 : 24 déc. 1354, « pro reficiendo cohopertorium camere domini Stephani de Monteruco, prothonotarii, nepotis domini nostri, dirruptum propter ignem... ».

8. Schäfer, t. III, p. 342, à cette date : «de faciendo ultimum solarium et cooperturam totam turris Trulhacii subsequenter coopertam de plumbo... ».

9. V. plus haut, Ehrle, 7 août 1346.

Digitized by Google

quantité de bois accusée par les comptes pouvait être emmagasinée dans les caves de Trouillas. Si l'on prend dans sa rigueur l'expression « in fundo turris », seul l'étage le plus bas devait être employé à cet usage [1].

Le rez-de-chaussée — comme d'ailleurs l'étage au-dessus — est partagé par un mur de refend, supportant deux voûtes en berceau et dirigé du sud au nord. Il se pourrait que les deux magasins voûtés aient été d'abord indépendants. La porte qui les met en communication, quoique ancienne, n'est pas primitive ou du moins a été remaniée de très bonne heure.

Pour arriver dans la cave du couchant un escalier avait été pratiqué hors de la tour, lequel se voit sur notre plan, et dont il est dit dans les textes qu'il aboutissait aux « partes inferiores » [2]. L'escalier creusé dans un terre-plein, et par suite bien protégé, a son commencement au pied de la grande Chapelle de Benoît XII [3]. Dans sa moitié inférieure il est comblé ; nous avons constaté cependant que cette partie est trop étroite pour avoir pu servir à monter le bois. Des hommes chargés auraient eu de la peine à s'y mouvoir.

Mais comme, d'autre part, il n'eût pas été plus commode par cette voie de descendre de lourdes bûches, l'idée s'impose que les bois étaient introduits par une porte donnant à l'extérieur. Je signale, au bout de la cave orientale, une baie regardant au nord, en direction des escaliers Ste-Anne, qui me paraît avoir été l'entrée du bûcher. On ne la soupçonne pas du dehors, parce que tout le parement a été repris par le Génie militaire qui l'a même renforcé d'un glacis sans tenir compte de cette ouverture.

La baie en question est-elle visée dans le texte suivant : « pour une serrure avec barre de fer garnissant la porte par laquelle on entre au lignier [4] » ? Ce texte est de 1349. Or, nous savons qu'à cette époque il existe aussi une annexe du bûcher dans le voisinage [5].....

1. Ehrle, p. 637 : 9 août 1346, « in fundo turris Trulhacii ubi sunt modo reposita ligna combustibilia... ».

2. V. plus haut, Ehrle, 7 août 1346.

3. Id., ibid. : « pro demoliendo quodam muro contiguo capelle majori palati apostolici qui prestabat impedimentum in factura graduum predictorum... ».

4. Schäfer, t. III, p. 429 : 20 oct. 1349, « pro una seralha cum una barria ferrea pro porta, per quam intratur lignarium... ».

5. Id , ibid., p. 351 : 23 nov. 1347, « que ligna omnia et singula fuerunt reposita in lignario turris Trulhatii et in stabulis... ».



Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de ce détail, mention est faite en 1356 d'un croc de fer avec anneau « ad ponderandum ligna que sunt in turri de Trolhas [1]. L'indication expresse du combustible emmagasiné dans ladite tour prouve bien que rien n'avait été changé dans les habitudes anciennes, deux ans après l'incendie.

### Le batiment de la Palafrenerie vers le milieu du XIV[e] siècle

Auprès de la tour de Trouillas sont groupées des dépendances, au nombre desquelles il faut compter la palafrènerie : nous en sommes avertis par un passage des comptes qui la mentionne comme l'un des corps de logis que l'incendie de 1354 a plus ou moins endommagés [2]. Sa toiture a exigé une réfection totale : « pro refectione domus dicte palafrenarie totaliter discoperte » [3], travail que l'on effectue avant d'avoir achevé de recouvrir la tour elle-même.

Le nom archaïque de « palafrenaria » désigne les écuries du pape, le grenier à foin, le magasin pour la paille, la sellerie, probablement aussi le logement du surveillant [4]. Les bâtiments affectés à ce service, nous les croyons situés hors de l'enceinte, celle de Benoît XII, et même celle de Clément VI. Suivant nous, cette dernière s'appuyait à l'angle nord-est de la tour majeure, là même où venait aboutir le gros mur figuré sur les plans militaires antérieurs à 1887.

Nous trouverons naturel que les écuries ne soient pas encloses dans le jardin. Mais les textes le disent-ils explicitement ? On pourrait, ce nous semble, l'inférer des articles suivants : — « ...pour avoir porté 200 pierres, appelées cartiers, de la

1. R.-A. Michel, 2[e] fasc., p. 12 : 30 sept. 1356.

2. V. plus loin.

3. Schäfer, t. III, p. 628 : 31 mars 1356.

4. Le nom de « palafrenaria » apparaît en 1342. — R.-A. Michel, 1[er] fasc., p. 83 : « ...de muralha juxta palafrenariam ».

Le plus ordinairement, vers cette époque, il est question de la maréchalerie des chevaux. — Ehrle, p. 623 : 20 avril 1341, « turris nove incepte juxta marescallam equorum... ». Près de la maréchalerie est le magasin à paille. Ehrle, p. 624 : 4 juillet 1341, « in viridario palherie (juxta) domum palherie (haud procul a marescalla equorum). Ailleurs il est parlé du foin déposé « in fenaria, apud Trolhas ». Pour la sellerie voici le texte le plus intéressant : Ehrle, p. 629, 14 oct. 1344, « pro una domo noviter facta ad Trulhas pro tenendis sellis et frenis, bastis et aliis necessariis pro equis ».

Digitized by Google

rue devant la maréchalerie de Trouillas, à l'intérieur du jardin [1] » ; — « ...pour 50 pierres d'Orgon à porter de la palafrènerie de Trouillas à l'intérieur du jardin [2] »...

Une première difficulté consiste en l'existence certaine de deux palafrèneries. En 1346, une partie des greniers occupe un immeuble sis au portail des Infirmières [3]. Non loin du Rhône et de la porte Aurose, un bâtiment de 32 mètres de long, de 18 m. 50 de large et de 13 m. de haut est bâti, en 1348, pour entreposer du foin et de la paille et, qui plus est, pour loger des chevaux [4].

A partir de ce moment, il devient nécessaire de distinguer entre la palafrènerie nouvelle ou de la porte Aurose et la palafrènerie antique ou de Trouillas [5]. Mais dans les textes ci-dessus il ne s'agit pas de la palafrènerie nouvelle, puisque dans les deux cas le bâtiment est dit proche de Trouillas. Et d'ailleurs ces deux textes sont de 1345, donc antérieurs aux autres, et de l'époque où il n'y a qu'une seule palafrènerie.

Une deuxième difficulté, bien autrement sérieuse, provient du fait qu'en 1345 l'on connaît deux jardins. Si les écuries ne sauraient être dans le jardin vieux, pourrait-on affirmer qu'elles n'étaient pas comprises dans le jardin nouveau ? La réponse nous est suggérée par un texte de 1351 qui parle « de manœuvres transportant la chaux et le sable nécessaires aux réparations de la couverture des écuries, à savoir : de l'intérieur du palais à l'ancienne palafrènerie de Trouillas [6]. Il n'est

1. R. M. 1er fasc., p. 100 : 4 juin 1345, « pro portu IIc carteriorum, de carreria ante marescalliam Trulhacii in viridarium pape... ».

2. Id., ibid. : 8 oct. 1345, « pro L lapidibus de Orgo portandis de palfrenaria Trulacii in viridarium... ».

3. Id., ibid., p. 105 : 17 juin 1346, « pro quadam platea sive locali sito versus portale Infirmariarum in qua platea seu locali edificata est aliqua pars *palherie* seu *fenarie* domini pape... ».

4. Sch., t. III, p. 334 : 3 janv. 1348, « in edificatione domus in qua stant equi pape ac provisio palearum, feni et aliarum rerum juxta Rodanum, et est sciendum quod dicta domus habet in longitudine 16 cannas et in latitudine 2 cannas 2 1/2 palmos et altitudine 6 cannas 3 1/2 palmos... ».

5. Id., ibid., p. 450 : 18 nov. 1351, « in duabus palafrenariis, in nova et antiqua... » et p. 425 : 26 oct. 1347 « navigium... palee... adducendum... de Mornacio usque ad portum Rodani Avenion., juxta fenariam pape... ». L'éloignement des greniers s'explique par les dangers d'incendie. Leur établissement près du Rhône est d'une grande commodité, les transports de foin et paille se faisant surtout par voie d'eau.

6. Id., ibid., p. 449 : 7 août 1351, « pro... dietis manuperarum qui portabant calcem et arenam de palatio ad stabulariam antiquam de Trolhassio, pro coopertura... stabulorum... ».

Digitized by Google

pas permis de contester que le « novum jardinum », tout comme le premier verger, fasse partie intégrante du palais.

Donc, la palafrènerie de Trouillas était située hors de l'enceinte, même après que Clément VI en eût augmenté l'étendue.

## L'EMPLACEMENT DU BUCHER SOUS INNOCENT VI ET SES SUCCESSEURS

La palafrènerie antique retient en ce moment notre attention parce que sa topographie doit nous fixer sur l'emplacement du bûcher ; au sort de la première est lié le sort du second.

Les écuries de Trouillas, très éprouvées par l'incendie de la tour, étaient à peine réparées qu'elles-mêmes devenaient la proie des flammes, en 1358. Or, le bûcher est atteint simultanément. Les ouvriers travaillent « in extinguendo ignem *ligherii* et *palafrenarie* [1] ». Et d'ailleurs un texte à la suite spécifie qu'il s'agit bien de la palafrènerie antique — comme tout le faisait supposer — de la palafrènerie qui confine à la tour de Trouillas : « pro reparationibus factis fieri in domo ubi erat antiqua palafrenaria prope turrim de Trolhacio [2] ».

Les conclusions qui concernaient la situation — à l'extérieur du palais — des bâtiments servant d'écuries s'appliquent donc pareillement au bûcher. Ce dernier est établi lui aussi hors de l'enceinte, car le « lenherium » et la « palafrenaria » ont des murs communs [3].

Si nous tenons à connaître les confronts du *lignier* du palais, le Dr Pansier nous procurera nombre de textes intéressants, qu'il a tirés des archives notariales.

Une maison sise au pied du rocher des Doms confine de l'*ouest* à la cour des latrines de Notre-Dame et du *midi* au bûcher du pape [4]. — Une autre maison touche, au *nord,* la rue de l'escalier du château et, au *midi,* le lignier du pape [5].

1. Eh., p. 653 : 31 janv. 1359.

2. Id., ibid. : 29 mars 1359.

3. R. M., 2e fasc., p. 12 : 31 mars 1356, « pro refectione cujusdam muri fact inter dictam palafrenariam et lenherium Trolhacii, altitudinis IIII canarum e grossitudinis IIII palmorum... »

4. An. 1379, 25 juin : « domus in descensu ruppe de Donis, confrontata ab occidente cum platea dictarum latrinarum, a meridie cum lignario domini pape. »

5. An. 1364, 4 août : « hospicium in parrochia S. Symphoriani subtùs rupem beate Marie de Castello, confrontatum a meridie cum lignario domini nostri pape,

Digitized by Google

Ainsi nous sont révélées les connexions étroites du bûcher avec le pied des escaliers Ste-Anne ; nous savons que la profondeur d'une ou deux maisons les sépare.

Le texte suivant prouvera que le bûcher est en outre adossé au rocher :

Une habitation se trouvant à l'*orient* en bordure de la rue qui monte à la roche des Doms est dite contiguë, au *nord,* à la maison d'un chiffonnier ; elle confronte au *sud* le lignier du pape ; elle s'appuye enfin, du côté de l'*occident,* au rocher, exactement au-dessous des latrines du chapitre de Notre-Dame [1]. Cette petite maison, confrontant le bûcher par sa face méridionale, touche le rocher du côté de l'ouest : forcément il en est ainsi pour le bûcher lui-même.

Les livres de compte ne cessant de répéter que le « lignarium pape » est dans le voisinage immédiat de la tour de Trouillas [2], nous connaissons donc sur trois côtés les confins dudit lignier. En matière de topographie médiévale et avignonaise, il n'y aurait pas à exiger davantage.

Cependant, je ne puis m'empêcher de signaler un document qui, plus développé que les précédents, va nous permettre de nous faire une idée nette de la disposition des lieux aux alentours. Cette pièce porte la date de 1429. A cette époque, les papes ont quitté la ville. Des annexes situées hors du palais, faisant double emploi, et peut-être tombant en ruines, ont pu avoir été aliénées ou données en emphytéose par la Chambre apostolique. Nous supposerons que les deux logements dont il va être question ont été aménagés dans les anciennes écuries du pape, où l'archevêque d'Albi, dès avant 1358, avait installé une partie au moins de sa maison [3].

a circio cum carreria gradarii Castelli, » (Arch. de Vaucl. G, chapitre métropol., 23).

1. An. 1381 : « Casale in parochia S. Symphoriani subtus latrinas canonicorum confrontatum ab oriente cum carreria publica gradarii rupis B. M. de Castello, ab occidente cum ruppe et latrinis predictis, a meridie cum lignario d n. pape, a circio cum hospicio Johannis Charment pilherii ».

2. R. M., 1er fasc., p. 84 : juillet 1343, « in lincherio de Trolhacio juxta palafrenariam ». — Sch , t III, p. 433 : 24 déc. 1350, « apud Trolhas in domo pape 1640 quint lignorum. ». -- Id., p. 315 ; « in lignario apud Trolhacium... ».

3. V. un long article concernant l'incendie de la palafrènerie, dans Schäf., t. III, p. 738, où il est dit à la suite : 31 janv. 1359. « ...pro 2000 tegulis pro cooperiendo hospicium combustum, in quo solebat stare d. Nicolaus de Monte-Claro, quod hospitium tenet d. Albiensis episcopus .. ».

Digitized by Google

On nous dit qu'à ces deux immeubles est attenante « une grande cour, dans laquelle avaient coutume d'être autrefois divers hôtels. » Il n'y a pas jusqu'au vague de la rédaction qui ne paraisse militer en faveur de notre hypothèse.

Dans cet esprit, examinons les confronts des deux maisons ayant cour commune [1] :

1° A l'orient, *la rue du Trouillas.* Rappelons que la rue du Trouillas, en 1427 — donc aussi en 1429 — part de la rue actuelle du Vice-Légat pour aboutir non loin des escaliers Ste-Anne, dans la région du Trouillas: elle longe le jardin et se dirige du sud au nord [2] ;

2° A l'occident, *le bûcher du pape.* Nous savons que celui-ci est tout à la fois proche de la tour de Trouillas et adossé au rocher même ;

3° Au nord, *la rue des escaliers Ste-Anne.* Dans l'acte, il est spécifié que cette rue part de la rue du Trouillas et va dans la direction de la Roche des Doms ;

4° Au midi, *le verger du pape.* L'on prend bien soin de marquer qu'entre le verger et les dites maisons (face méridionale) est une rue par laquelle on accède au jardin.

Au pied de la tour de Trouillas figure, sur les plans du Génie, une porte percée dans un gros mur d'enceinte. A ce même endroit, suivant toutes probabilités, se trouvait l'entrée du « jardin nouveau », dont parlent les documents du temps de Clément VI. Dans la rue terminée en cul-de-sac s'ouvrait aussi la porte du bûcher.

Données fournies par les notaires, renseignements tirés des registres de comptes, nous avons utilisé les uns et les autres dans le « schéma » joint à notre travail : il ne doit pas s'écarter beaucoup de la vérité.

1. An. 1429, 23 mai : « Duo casalia cum magna platea in qua olim esse solebant diversa hospicia sita in par. S. Symphoriani, in carreria Trulhacii confrontata ab oriente cum dicta carreria Trulhacii, ab occidente cum lignario d. n. pape, a meridie cum viridario dicti d. n. pape, quadam carreria qua habetur ingressus in dicto viridario in medio, et a circio sive borea recto cum carreria Trulhacii ad ruppem Beate Marie de Dompnis » (Brèves de J. Girardi, fol. 131-132, de minutes Beaulieu).

2. Pansier : 1427, 27 août « Casale in carreria S. Simphoriani et in carreria vulgariter dicta de Trulacio et ante viridarium palatii apostolici, a parte camere omane, confrontatum versus meridiem cum carreria qua itur de pallacio ad Pollasseriam, ab occidente cum carreria Trolhacii ». La « camera romana » nous paraît être le bâtiment de la « Roma » élevé par Urbain V dans les jardins.

Digitized by Google

Maintenant que nous sont connues les limites exactes du terrain, entreprendrons-nous de déterminer, du moins par à-peu-près, la forme et la disposition des constructions ? Nous pourrions prétendre inférer, de certaines expressions de la chronique de Martin d'Alpartil, que le parc au bois (ovilis) est une cour entourée de hangars. Ailleurs il est fait mention de piliers, que l'on dresse en même temps que s'édifie le bûcher. Nous nous abstiendrons cependant de formuler une opinion que de nouvelles découvertes pourraient démentir [1].

## La roue qui monte le bois

En même temps qu'il nous révèle l'existence de cet engin, pareil aux treuils dont se servent nos charpentiers et nos maçons, l'article des comptes qui le mentionne semble devoir nous permettre de fixer son emplacement.

Le texte est ainsi conçu : « J'ai fait rouvrir la porte ou l'ouverture (porta sive foramen) où sera rétablie la roue qui monte le bois pour la cuisine, contre la tour de Trouillas [1] ». Il faut savoir qu'à son départ d'Avignon Urbain V avait fait murer dans le palais de nombreuses portes, donnant à l'extérieur ou s'ouvrant sur les cours, et qu'il les fit débloquer pour la plupart en 1370.

Déjà, en 1355 et 1357, il est parlé d'un câble servant à hisser le bois à brûler, ce qui suppose un tour pour l'actionner [2]. Beaucoup plus tard, en 1381, Guillaume Colombier, maître des œuvres, s'occupe de construire pour le même usage une roue nouvelle [3].

La première mention d'une machine semblable remonte au

1. Des piliers, même nombreux, ne constituent pas la caractéristique de hangars. Dans les greniers, bâtiments fermés, le maître d'œuvre prévoit des piliers sous chaque poutre maîtresse qui les empêcheront de fléchir, au cas de surcharge. Ainsi en est-il notamment pour la palafrènerie de la porte Aurose. — Sch., t. III, p. 335 : 3 janv. 1348, « pro 90 cannis 5 palmis de pilaribus factis in dictis domibus... pro 7 cannis 4 1/2 palmis de pilaribus in eisdem domibus... ».

2. Eh. p. 659 : sept. 1370, « feci aperire... infra palatium. . portam sive foramen ubi debet stare rota que trahit ligna pro coquina, juxta turrim de Trolhacio ».

3. Sch. t. III, p. 600 : janv. 1355, « pro una corda grossa ad trahendum ligna de lignario palacii Avin. ponderante 88 lib. ». — Ibid., p. 689 : août 1357, « pro una corda grossa et quatuor cordellis pro ingenio lenherii palatii Avin. ponderis 110 libr... ».

4. « Guillelmus Columberii, magister operis » : 27 février 1381, « pro opere in palacio et una rota ad extrahenda ligna » (papiers d'E. Müntz).

Digitized by Google

31 janvier 1347, date à laquelle nous trouvons cette note : « avoir fait le mécanisme de la roue pour monter les bois [1] ».

Nous n'avons pas à attendre des registres de comptes une réponse nette et précise au sujet de l'emplacement de la « rota que trahit lignum ». Sans doute, le passage publié par le P. Ehrle élimine d'un coup toutes les ouvertures dont sont percés les murs de la tour de Trouillas ; grâce à lui, nous pouvons limiter notre enquête aux bâtiments adjacents, puisqu'il dit que la roue est placée « juxta turrem », près de la tour.

Malheureusement, nulle indication ne fait soupçonner de quel côté il convient de diriger les recherches. Songe-t-on à utiliser l'une des fenêtres, notamment, de la cuisine de Clément VI ? Il faudra que les charges de bois pénètrent dans le jardin, que la manœuvre pour les élever ait lieu devant la poterne du rempart. Les difficultés sont manifestes qu'on eût rencontrées en suivant ce chemin. D'ailleurs, le texte dit : « porta sive foramen ». Il s'agit d'une porte et non d'une fenêtre.

A l'*ouest* de la tour de Trouillas, nous découvrons deux portes s'ouvrant au dehors et pratiquées dans le « murus transversanus », c'est-à-dire dans le morceau de rempart qui unit le donjon à la Chapelle pontificale. L'une d'elles appartient à la « Camera carbonis [2] ».

A cette hauteur, un peu en contrebas du cloître de Notre-Dame, dans l'angle rentrant formé par la jonction de la courtine *nord* et de la face occidentale de la tour de Trouillas, un treuil trouvait sa place naturelle. En supposant que la poulie de renvoi fût fixée près de l'arête verticale (nord-ouest) de la tour, le câble devait plonger dans le vide que nous savons exister, à cet aplomb, entre la tour et le rocher.

Le charbon, aussi bien que le bois, était tiré vraisemblablement par cette mécanique. Or, le magasin à charbon est là, — ce qui a son importance — non loin et au niveau de la cuisine Bénédictine d'où l'on pouvait monter dans la cuisine Clémentine [3].

1. Sch., t. III, p. 343 : 31 janv. 1347, « pro faciendo ingenio rote pro levandis lignis, pro 2 rotis in dicto ingenio ». Ce texte où il est question des deux roues de l'engin serait à retenir si nous étions absolument sûr qu'il regarde le treuil destiné à monter non les bois de charpente mais le bois de chauffage. Remarquons cependant que les grandes constructions sont terminées de ce côté du palais et qu'il ne saurait s'agir encore de monter les poutres de l' « opus novum ».

2. V. le plan.

3. Il faut se rappeler que la majeure partie des bois à brûler et du charbon sont consommés par les fourneaux des cuisines « haute » et « basse ».

Digitized by Google

Si nous avions même aujourd'hui à établir un monte-charge pour porter, du pied de la tour jusqu'à l'aire où le palais « vieux » est assis, des faix encombrants, des poids lourds, nous adopterions les dispositions que prit nécessairement, à notre avis, le maître d'œuvre du XIVe siècle...

Ces suppositions, plus ou moins ingénieuses, que valent-elles comme preuves ? Moins certainement que la raison suivante, que je produis la dernière et qui pourrait suffire. L'expression : engin du lignier, « *ingenium lignerii* », ne s'expliquerait pas si le bûcher ne se trouvait au-dessous de la roue qui monte le bois : condition nécessaire, remplie seulement dans notre hypothèse.

## La catastrophe finale

Reportons-nous par la pensée au premier siège, durant lequel les Avignonais font cause commune avec les gens de Boucicaut.

Les papalins ont reproché à leurs ennemis des actes condamnables — s'ils furent perpétrés avant toute déclaration de guerre — parmi lesquels l'*incendie du bûcher* nous importe seul présentement [1].

En relisant les vieilles chroniques l'on aura une notion de la quantité de combustible que contenaient alors les entrepôts : « Ils mirent le feu au bûcher du pape ; l'incendie dura trois jours et quatre nuits ». Ainsi parle Bertrand Boisset [2]. « Quand les assiégeants — raconte le religieux de St-Denis — eurent projeté du feu grégeois par les soupiraux du lignier restés ouverts, la provision faite pour deux ans fut anéantie, au grand dommage du pape, car le bois est cher dans ces régions et même très cher [3] ».

Martin d'Alpartil, mieux renseigné que quiconque en sa qualité de témoin oculaire, précise que le bois de chauffage était emmagasiné aux environs immédiats de la tour de Trouillas, « in ovili sito justà turrem de Trulhas [4] ». Le parc au bois

1. Martin de Alpartil, *Chronica temporibus Benedicti XIII*, publiée par F. Ehrle. Paderborn, 1906, p. 50.
2. Archiv fur Litteratür, t. VII, p. 354.
3. Archiv, t V, p. 425, en note.
4. L. c. p 50.

Digitized by Google

n'était pas protégé par le mur d'enceinte. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans la facilité avec laquelle les incendiaires accomplirent leur sinistre besogne. Ils s'approchèrent du bûcher à couvert, en passant par la cathédrale. Les soldats, qui, du haut de la citadelle, essayaient de surveiller leurs mouvements, s'étaient vu refuser l'autorisation de tirer sur des gens qui, sans armes, avaient eu l'habileté de dissimuler jusqu'au dernier moment leurs intentions hostiles. Les cardinaux du parti de Benoît XIII, soit habileté, soit scrupule, n'avaient pas voulu se donner les premiers torts [1].

Le feu donc fut allumé et pendant trois jours et quatre nuits, les parois extérieures de la tour subirent le contact des flammes. Dans le tiers inférieur du mur *nord* les traces de l'incendie sont visibles.

Sous l'action de la chaleur, le calcaire se transforma en chaux vive. La pluie aidant, le parement s'est désagrégé peu à peu [2]. Les assises du bas, plus endommagées, sur la hauteur d'un étage environ ont été reprises dans les temps modernes : nous l'avons déjà fait remarquer. Ces constatations ne suffiraient-elles pas à démontrer jusqu'à l'évidence que le bûcher du pape occupait réellement l'emplacement que nous lui avons assigné ?

***

Nous considèrerons comme vérités acquises désormais :

1° « que sous Jean XXII et la presque totalité du pontificat de Benoît XII, le bûcher occupait un bâtiment dit du Trouillas, dans la région du même nom » ;

2° « Que sous Clément VI — du moins à partir de 1346 — le bois est emmagasiné dans le fond de la tour de Trouillas, outre une réserve importante dans les écuries avoisinantes » ;

3° « Qu'après l'incendie de la tour, survenu en 1354, sous Innocent VI, une partie de la provision de bois du palais est logée dans les caves de la tour, comme auparavant » ;

4° « Que néanmoins le bûcher principal et proprement dit, est en dehors de la tour et contre les écuries, notamment lors de l'incendie de 1358 » ;

1. Ibid.

2. Nous ne discuterons pas la question de savoir si l'on utilisa de vieux matériaux pour la construction de la tour Cette hypothèse n'est pas défendable.

Digitized by Google

5° « Que c'est au même endroit — à savoir : hors de l'enceinte, au nord de la tour de Trouillas, au pied des escaliers Ste-Anne, et adossé au rocher — qu'il se retrouve au début du premier siège et dans les premières années du XVe siècle ».

## Appendice

...En contemplation devant la *grande* et *plus grosse* tour de la forteresse papale, tandis que nous la mesurons du regard, lentement, en largeur et en hauteur, il nous vient à l'esprit qu'elle est *cerclée* de fer. Entre les étages du haut, deux lignes horizontales tranchent sur la teinte uniformément grise du parement. Elles marquent les rainures profondes où, à une époque relativement récente, prit place un double chaînage, solide, noyé dans le ciment.

La conviction des ingénieurs militaires était-elle vraîment que Trouillas menaçait ruine ? L'un d'eux — nous le savons — ne parlait de rien moins que de la démolir. Un officier distingué de la chefferie d'Avignon, le capitaire d'Olivier, prit un parti plus sage, celui de l'alléger de son attique, d'ailleurs à moitié détruit, et s'efforça de la consolider en bloquant nombre de ses ouvertures [1].

Malgré l'espèce de corset métallique qui l'enserre, l'énorme donjon n'inspire qu'une confiance relative à la généralité des gens de métier. La restauration — que l'on souhaiterait intégrale — des tours, soit de la Gache, soit de Trouillas, se heurte, paraît-il, aux mêmes difficultés presque insurmontables, quoique pour des raisons différentes. Il y a gros à parier que l'étage supérieur de l'une et le châtelet de l'autre ne seront jamais rétablis.

Suivant certains auteurs, dès le départ des papes commença la décadence de la « Tour majeure ». A cette époque, elle cessa, nous dit-on, d'être entretenue : affirmation plus que téméraire, car il est avéré que Julien de la Rovère, durant sa légation, remplaçait — d'ailleurs assez imprudemment — le plancher de l'étage moyen par une quadruple voûte, reposant sur pilier central. La tour n'était donc pas délaissée à la fin du XVe siècle. Même il faut croire que la restauration dont elle

1. V. mon *Histoire d'une caserne*, in Mém. de l'Acad. de Vaucl. 1912 p. 206 et suiv..

Digitized by Google

fut l'objet flattait l'amour-propre de son auteur, car Julien voulut que les culs-de-lampe supportant le départ des arcs soient ornés de ses armoiries [1].

Nous en tomberons facilement d'accord : le feu ne pouvait avoir impunément dévasté l'intérieur de l'édifice ; non moins certainement, les deux incendies du bûcher, contigu à la tour, durent porter préjudice à ses murailles. Ce fut pire sans doute en 1492.

Nous lisons dans la chronique de Barthélemy Novarin : « Nota que a die 31 de jullet 1492 ez tombat la fodre à la tor de Trolhas del grand palays d'aquesta vyle et a mez la fue dedynz et a brulat lo cubert et II solyers de boyz que eron dedyns la dycte tor etc... ». Ainsi la foudre tomba sur la tour et brûla toutes les charpentes du haut [2].

Ouvrons ici une parenthèse. Le même auteur croit devoir ajouter : « Nota que yeu Berthoumyeu Novarin ay trobat en ung vyel papyer, per memorye, que a die 30 de mez de jullet 1392, en dyluns de matin, environ III horaz, que la foldro del sel tombet en la tore del grant palays de Trolhaz et la brulet touto, so que ez de boyz, per que so ez la premyère fez que elo ez ystade cremado, segont que dyz lo dyt papyer [3] ». Ainsi aux autres incendies de la tour s'adjoindrait un sinistre important, entre le milieu du XIVe siècle et la fin du XVe...

Sans hésiter, déclarons qu'il est invraisemblable que deux incendies du même édifice — détruisant les mêmes parties, attribués à la même cause — aient eu lieu le même mois, presque le même jour, à cent ans juste d'intervalle (1392-1492). Nous jugeons plus simple d'admettre qu'il y a erreur dans l'énoncé du millésime [4]. Sur le vieux papier — cité peut-être de mémoire par Novarin — substituez « 1354 » à 1392 : tout devient clair et la concordance est parfaite. Le sinistre du

1. V. mon travail sur *Rienzi, le lieu de sa détention*, ibid., 1911, p. 323 et suiv., en particulier le dernier chapitre.

2. Pansier, in Ann. d'Avignon et du Comtat, 1913, p. 83-84. — Il nous est impossible de dire si l'établissement de la voûte par Julien de la Rovère est antérieur au sinistre. Nous croirions plutôt le contraire.

3. Id., ibid., p. 43. L'auteur a cru devoir reporter cette mention en tête de la chronique de Guillaume de Garet.

4. L'erreur peut tenir à ceci : *L'escalier et la galerie nord du cloître*, contigus à la chapelle pontificale de Benoit XII, brûlèrent en 1392. Eh., p. 666 : 22 fév. 1392 « pro faciendo curari et mandari gradaria ante capellam antiquam palatii apostolici Avinionensi propter ignem consumpta. — ...pro deambulatoriis ante capellam antiquam palatii apostolici nuper combustis de novo reficiendis... ».

Digitized by Google

temps d'Innocent VI fut en effet le premier ; il s'est produit à la fin juillet ; toutes les charpentes de la tour furent détruites.

Novarin fournit un renseignement inédit que nous jugeons précieux : *l'incendie eut pour cause le feu du ciel*[1]. Notre opinion se trouve corroborée inopinément : il est donc vrai que dans cette première et rude atteinte — que le colosse eut à subir peu d'années après son achèvement — la négligence ni la malveillance ne furent pour rien.

L'état de délabrement que nous constatons a évidemment ses raisons, qui méritent d'être cherchées. Nous sommes tenus de nous demander d'abord si la tour de Trouillas ne cache pas un vice de construction.

Au point de vue de la stabilité, une première condition défavorable est le faible relief des contreforts sur les murs, élevés de 52 mètres ; une deuxième est l'étendue véritablement anormale de la surface couverte par l'édifice. Pour rendre solidaires des parois distantes de 13 mètres, à peine avait-on le droit de compter sur les planchers des étages hauts. Quand la toiture eût été ruinée et que les bois pourris se furent effondrés, les murailles se trouvèrent comme isolées... Mais il importerait de savoir si la désorganisation de la tour n'a pas précédé la perte définitive de ses charpentes.

Une particularité nous a été révélée par les fouilles pratiquées en 1883 au pied de la tour de Trouillas. L'énorme donjon faisant une saillie très prononcée sur l'alignement général de la façade orientale du palais, l'on s'explique aisément qu'il soit fondé partie sur le rocher et partie sur des couches d'alluvion. Si le gravier n'offre pas autant de résistance, surtout à cause des affouillements causés par les inondations, un mouvement était fatal. Dans la masse de l'édifice, une cassure devait tôt ou tard se produire à la jonction des deux natures de terrain.

Ces savantes considérations donnent à réfléchir. Elles ne sauraient cependant détourner notre attention des causes de ruine, bien autrement efficaces, que sont les tremblements de terre. J'en parle ici, seulement pour mémoire. Nous avons

1. Que l'origine soit la même dans les deux cas, cela n'est pas pour nous surprendre ; la foudre, volontiers, revient frapper les mêmes sommets.

Digitized by Google

à regretter que dans les âges antérieurs les secousses sismiques n'aient pas été notées, et que personne ne nous ait renseignés sur leur degré d'intensité.

Les annales avignonaises ont enregistré en 1650 un événement désastreux, lequel nous arrêtera plus longuement.

Voici en quels termes le relatent les registres de décès de la paroisse Ste-Madeleine: « Le jour de la décollation St-Jean, 29 du moys d'avoust, arriva dans Avignon le plus funeste accident quonques, scavoir que sur les neuf heures du soir dudit jour, le temps se couvrit avec pluyes et tonnerre espouvantable, qui mit le feu à la poudre qui estoit au fort St-Martin de quatre cents quintaux qui brisa le dit fort et emporta toutes les pierres çà et là, esparses par toute la ville, en sorte que plusieurs personnes ont été grevées du dit débris, oultre que la foudre fut en plusieurs maisons, rompant, brisant tout, etc... et dans ladite forteresse [de St-Martin] tua quatre soldats [1]. »

Sur les dégats causés à l'ancienne demeure pontificale, il nous est donné par ailleurs des précisions intéressantes : « Le grand palais, cette grande masse de pierre *que l'on croyait inébranlable,* véritablement la ville désolée doit rendre grâces au ciel de l'épaisseur des murailles dudit palais, car elles soutinrent les effroyables coups de pierre qui donnèrent contre... Quelques tours du palais ont été ébranlées, tous les couverts brisés, toutes les vitres cassées, ce qui est une perte incomparable [2] ». De ces tours, les plus rapprochées du lieu de l'explosion se trouvaient les plus exposées. Nous constatons que la *Campane* et *Trouillas* sont lézardées : sans doute n'est-ce pas là une coïncidence fortuite.

Paul Achard, ancien archiviste départemental, auteur consciencieux, généralement bien averti des choses d'Avignon, dans le commentaire qu'il donne du fait a introduit la phrase suivante : « Cet édifice (le palais) servit de bouclier à la ville... Lorsque l'explosion du magasin à poudre... entassa les ruines dans le palais de l'archevêché, l'église métropolitaine, son cloître, et enfin tous les édifices voisins de la roche des Doms, ce ne fut pas sans subir lui-même un tel ébranlement que la

1. Archiv. de Vaucluse, GG. Registres paroissiaux, Sainte-Madelaine, décès, 1635-1670, fol. 76 v°.

2. Bibl. d'Avignon, ms. 2563, L. Drapier, t. II, fol. 5.

Digitized by Google

ruine du plus haut étage de la tour de Trouillas s'ensuivit[1]. » Serait-il téméraire d'affirmer que les grandes lézardes de la tour sont contemporaines de la destruction de son châtelet ?

Ces lézardes sont au nombre de trois principales qu'un examen attentif nous a permis de reconnaître. La plus importante sillonne toute la face du levant ; d'abord verticale, elle descend ensuite obliquement et, vers le pied de la tour, va jusqu'à entamer le contrefort d'angle. A peine moins inquiétante la deuxième, sur la face septentrionale, est très rapprochée de l'angle *nord-ouest* et suit une direction à peu près parallèle à cette arête. La troisième occupe le milieu de la face *ouest*.

Longues fentes, continues, constatées sur trois faces, soupçonnées sur la quatrième, comme elles passent toujours par les baies dont sont percés les murs aux divers étages, et que d'ailleurs, toutes, elles intéressent l'épaisseur entière de la paroi, leur présence témoigne clairement de la dislocation générale de l'édifice.

Entre les causes accidentelles, signalées au cours des âges, une seule était assez puissante pour produire de pareils effets. Et c'est la formidable explosion dont nous sommes informés qu'il y a moins de trois siècles, à courte distance, directement, la tour de Trouillas subit la poussée, qui pour toute autre construction pleine, aussi élevée, eût été irrésistible. Telle est la conclusion qui s'impose à moi sur ce point, il est vrai, accessoire de l'histoire du palais, mais qu'il m'a paru utile d'élucider, en raison de son double intérêt, documentaire et pratique.

Dr COLOMBE.

1. Bibl. d'Avignon, ms, 1564. Papiers d'Achard, fol. 63.

Digitized by Google

Digitized by Google

# LÈGENDE

A A Tour de Trouillas

B Tour des Latrines

C Batiment de la cuisine de ClémentVI

D Escalier montant aux cuisines

E Consistoire

F Cuisine de Benoit XII

G Chambre au charbon

H Chapelle pontificale

I Cloitre du palais

X Bûcher

Z Palafrènerie antique

---

a a maisons particulières

b porte du bûcher

c porte du jardin nouveau ou de ClémentVI

d porte du jardin de Benoit XII

e porte exterieure des caves de Trouillas

f communication entre les deux caves

h h escalier descendant aux caves

i porte extérieure de la chambre au charbon

j emplacement probable du treuil du bûcher

o (en contrebas) point du

Digitized by Google

Digitized by Google

# INSCRIPTIONS INÉDITES

ET

## NOUVELLE PRÉSENTATION D'INSCRIPTIONS

### trouvées à VAISON (Vaucluse)

---

Chaque année voit sortir du sol de la vieille capitale des Voconces quelque document nouveau ou quelque témoin de son ancienne gloire. Assurément il n'est pas possible de découvrir souvent des statues et des objets d'art, comme au théâtre, ou des inscriptions de premier ordre comme celle de Burrhus, mais, de temps à autre, les travaux agricoles, des observations heureuses font surgir ces moindres détails que l'historien ne doit pas négliger et qui permettent de mieux connaître chaque jour le passé politique, religieux ou économique de la ville et de son territoire.

*
* *

C'est ainsi que tout récemment, le château de Maraudi, d'où furent extraits les deux bas-reliefs du sacrifice et du char, qui ont soulevé tant de polémiques [1], a fourni un nouveau document lapidaire, qui vient s'ajouter à une liste déjà fort longue. Il a été découvert par M. Henri Boniface, cultivateur à Vaison, en aménageant un appartement dans l'étage supérieur des constructions de cette petite forteresse.

Il est constitué par une belle tablette en calcaire dur du pays, qui sert de fond à une petite cachette et sur laquelle il est facile de lire en lettres du Ier siècle :

... LIONIVS - V ..... *lionius V.....*

... INAE - MARINI - F .... *[Mar]inae Marini f(iliae)*

1. Commandant Espérandieu, *Bas-Reliefs....*, t. I, p. 220-3, nos 290-293.

Digitized by Google

Cette famille de *Marinus* fut sans doute importante à Vaison, car l'inscription funéraire de *Sapricia* mentionne encore ce *Marinus* ainsi qu'une autre *Marina,* à moins que ce ne soient les mêmes personnages [1].

Les deux lignes fort incomplètes sont encadrées en hauteur d'une double moulure, qui augmente l'élégance de ce fragment: il mesure 0,40 de haut et 0,70 de long ; les lettres ont à la première ligne, 0,10 et 0,06 à la seconde.

*
* *

De même en étudiant de près les inscriptions, que mentionne Hirschfeld au tome XII de *Corpus,* j'ai pu compléter celle du numéro 1454 [2] ; je l'ai retrouvée à la dixième assise de l'angle nord-est du massif carré, qui entoure l'abside centrale de la cathédrale Notre-Dame. Comme la pluspart des matériaux de cette époque, elle est en calcaire coquillier de Beaumont et a été taillée assez grossièrement à la dimension des blocages du parement extérieur.

Aussi elle est très incomplète et les lettres sont à peine visibles : elles sont d'ailleurs de bonne époque, et les deux mots qu'elles forment nous mettent en présence de l'inscription funéraire d'un certain *Severianus :*

| | |
|---|---|
| D M | *D(iis) M(anibus)* |
| MEMORIAE | ..... *Memoriae* ..... |
| EVERIANI | ... *[S]everiani* .... |
| PIEN///// | ... *pien(tissimi)* .... |
| ///////// | |

que nous pouvons interpréter ainsi : « Aux Dieux Mânes ; à la mémoire de Severianus... son excellent... ». Le bloc mesure encore 0,615 de hauteur, 0,405 de largeur et 0,26 d'épaisseur ; les lettres ont 0,045.

Les *Severi,* les *Severini* et les *Severiani* sont très nombreux

1. Hirschfeld, *Corpus Inscriptionum latinarum,* t. XII, p. 179, n° 1449 : — et Espérandieu. *Inscriptions antiques du Musée-Calvet,* Avignon, 1899, p. 126-7 : Epitaphe de Sapricia : *Sapriciae, animae innocenti, Marinus conjugi, et Marina, matri pientissimae.*

2. *Le Corpus* a lu : t. XII, n° 1454 : *Memoriae Severiani, ri. .,* sans plus (p. 179).

Digitized by Google

dans les documents lapidaires du pays de Vaison[1], et nous laissent supposer avec quelque vraisemblance la colonisation de la région par les grandes familles de Rome, qui ont laissé de cette façon des traces non équivoques de leur œuvre dans la vallée de l'Ouvèze. L'adjonction du mot *Memoriae* date notre monument du IIIe ou du IVe siècle.

*
* *

Je suis arrivé au même résultat en examinant de près une autre inscription, signalée par le *Corpus,* et dont j'ai pu avoir une reproduction au moyen du téléobjectif[2] ; car elle est enchassée dans le blocage de la face orientale du clocher de la cathédrale Notre-Dame, à 12 mètres de hauteur : elle comporte un fronton triangulaire et une coquille renversée, sous laquelle apparaît un buste en haut-relief : les traits du visage sont méconnaissables, mais on distingue nettement un collier autour du cou et sur la poitrine nue un trident et un marteau à long manche, croisés à gauche et à droite : au milieu, une sorte de bretelle en sautoir paraît soutenir un baudrier ou une arme quelconque. Au-dessous, l'inscription elle-même est placée dans un encadrement à double moulure, d'où retombe par les angles une belle guirlande de fleurs ; dans l'espace libre sont représentés deux oiseaux affrontés, au gros bec, à la tête ronde et aux pattes velues (peut-être un perroquet, à gauche).

La lecture d'Hirschfeld est exacte pour les quatre premières lignes :

| | |
|---|---|
| D M | *D(iis) M(anibus)* |
| P[- ATILIO · INGENVO | *P(ublio) Atilio Ingenuo* |
| F· PIENTISSIMO | *f(ilio) pientissimo* |
| IVLIA · INGENVA | *Julia Ingenua* |

« aux Dieux Mânes ; à Publius Atilius Ingenuus à son excel-

1. Comm. Espérandieu. *Inscript. antiq. Mus. Calvet,* p. 118. n° 148; — p. 119, n° 151 ; — cf. encore les numéros 30, 173 (*Severus Severianus*) ; n°s 32, 36, 77, 170, 174, 184, 186, 254 (*Severus*) ; n. 19, 102, 125, 152, 172 (*Severinus*) ; enfin n. 123, 125, 183 : — cf. encore C. I. L. t. XII, p. 881 et 901 (tables).

2. C. I. L., t. XII, p. 175, n° 1394 ; — J. Sautel, *Catalogue du Musée de Vaison,* p. 28, n° 10; — ce cippe est d'autant plus intéressant, que les inscriptions funéraires avec portrait du défunt sont assez rares dans la vallée du Rhône.

Digitized by Google

lent fils, sa mère, Julia Ingenua ». Mais à la cinquième ligne, il faut disposer ainsi :

MATER · ET · Q · IVL . *Mater et Q(uintus) Julius*

« et Quintus-Julius ».

Les sixième et septième lignes sont illisibles et aucune des lectures proposées par le *Corpus,* Sirmond, Grüter et Suarès ne me paraissent possibles, encore qu'on puisse deviner quelques fragments de lettres sur l'agrandissement photographique.

***

Une quatrième inscription est placée sur la façade méridionale du clocher, près d'une ouverture qui donnait autrefois accès dans l'intérieur de l'édifice. Elle est en calcaire coquillier de Beaumont et a été retaillée à la dimension voulue : un examen attentif nous a permis de rectifier les lectures données jusqu'ici depuis Suarès jusqu'à Hirschfeld [1].

Malgré son état fragmentaire, cette inscription peut être considérée comme complète, grâce à la découverte d'une ligne nouvelle que m'a révélée une photographie, prise en jour frisant ; ainsi nous pouvons lire [2] :

| | |
|---|---|
| / / | *[D(iis) M(anibus)]* |
| / / / / / / / / / / | *[P(ublio) Valerio Mar-]* |
| CELLO · VALERI | *cello Valeri* - |
| A · MARCELLA | *a Marcella* |
| P · VALERIUS | *P(ublius) Valerius* |
| //RCELLUS | *[Ma]rcellus* |
| //S · PATRI | *[et] S(ibi) Patri.* |

1. Ces différentes lectures sont mentionnés avec leurs variantes dans le *Catalogue du Musée de Vaison*, p. 29, n° 11 : elles s'inspirent toutes de celle de Suarès (ms. du Vatican, n° 9141, f° 15, n° 6), qui est fautive à la 1re et 2e lignes (omises), à la 3e (qui n'a pas été vue), à la 4e qui porte : A. MARCELSA.

2. Je me fais un devoir de remercier ici M. Cagnat, secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, président du Comité d'Archéologie, ainsi que M. le commandant Espérandieu, membre de l'Institut et conservateur des Musées de Nîmes, qui ont revu mes lectures, les ont corrigées et les ont appuyées de leur haute science épigraphique.

Digitized by Google

Digitized by Google

FIG. 1.

FIG. 2.

FIG. 1. — EPITAPHE de P. ATILIVS INGENVVS.
(Clocher de la Cathédrale, face orientale).

FIG. 2. — FRAGMENT D'INSCRIPTION MONUMENTALE.
(Château de Maraudi).

Digitized by Google

Fig. 1.

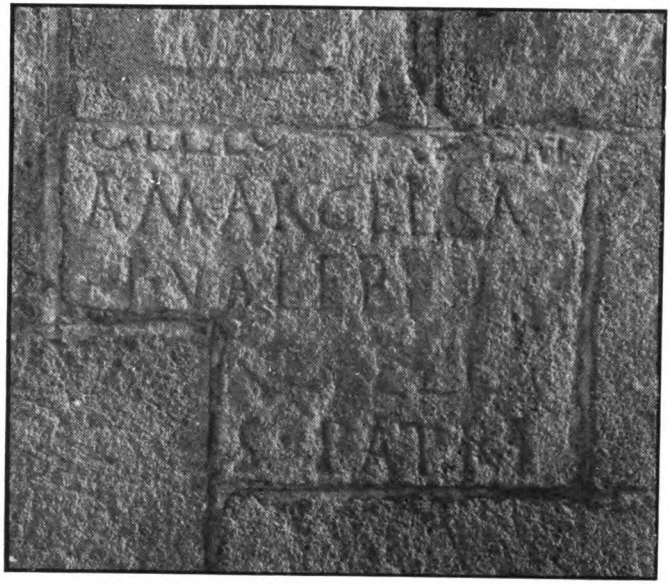

Fig. 2.

Fig. 1. — Epitaphe de Severianvs.
(Abside centrale de la Cathédrale).

Fig. 2. — Epitaphe de P. Valerivs Marcellvs.
(Clocher, face méridionale).



Digitized by Google

Digitized by Google

« Aux Dieux Mânes ; à Publius Valerius Marcellus, Valeria Marcella, Publius Valerius Marcellus, à leur père et à eux-mêmes ».

La lecture *S(ibi)* est évidemment assez rare[1] mais elle permet de donner un sens à la dernière ligne ; les lettres sont de basse époque et nous reportent aux IIIe-IVe siècles après Jésus-Christ[2].

***

Enfin, nous avons retrouvé une inscription que l'on considérait comme perdue depuis Suarès, qui l'avait seul vue et étudiée. C'est une pierre rectangulaire en calcaire dur du pays[2] : l'inscription est placée dans un encadrement à moulures, d'où partent sur la largeur deux ornements en queue d'aronde, entourés également des mêmes moulures. Les lettres sont assez régulières et de bonne époque ; aussi la lecture de Suarès ne comporte que deux légères modifications :

| | |
|---|---|
| DVVI LAVREN | *Duvi(i) Lauren-* |
| TIS AREA | *tis Area* |
| IN..FRONT P XIII IN AGRO.. | *in front(e) p(edes) XIII, in agro ..* |

que l'on traduit aisément : « Emplacement de Duvius Laurens : treize pieds de largeur, et..... de profondeur ».

La fin de l'inscription est aujourd'hui illisible par suite d'un redressement de la partie inférieure, qui a fait disparaître les moulures ainsi que le chiffre des dimensions de l'emplacement en profondeur.

La pierre mesure 0,26 de hauteur, 0,50 de largeur et 0,145 d'épaisseur ; les moulures du cadre ont 0,09 ; pour les lettres, les hauteurs sont de 0,034, à la première ligne ; 0,03, à la seconde ; et 0,024 à la troisième ; le I de la première ligne a 0,042.

Cette inscription est maintenant au Musée Municipal, qui recueille ainsi depuis sa fondation tous les vestiges que les circonstances nous font découvrir ou retrouver.

1. Cagnat, *Manuel d'Epigraphie*, p. 461.

2. C. I. L., t. XII, p. 176, n° 1408 : *iduvi Laurentis area in front(e) p(edes) XIIII, in agro p(edes) XXVII.*

Digitized by Google

C'est d'ailleurs la grande utilité de cette institution qui groupe déjà un noyau important d'inscriptions, de statues, d'objets en marbre, en bronze, en verre, etc. ; la salle qui les abrite à la Mairie commence à devenir trop petite, et il faudra bientôt procéder à une nouvelle installation. Le rêve du regretté maître A. Héron de Villefosse est enfin réalisé, et je suis heureux de saluer ici la mémoire de celui qui en fut l'ardent initiateur.

Joseph SAUTEL,

*Correspondant du Ministère de l'I. P.*

Digitized by Google

# Quelques Recherches sur les Salyens

On a dit et répété avec une singulière insistance que l'expédition des armées romaines dans les Gaules a été d'une très courte durée : commencée en 59 avant J.-C., elle était achevée par la conquête en 51, ce qui fait un intervalle de huit ans. Ainsi envisagée, la question historique de la soumission des Gaules devient un leurre. La Gaule dont il s'agit ici est, en vertu même du texte de César, celle qui s'étendait entre la Garonne et la Marne et entre la Marne et le Rhin, autrement dit celle qu'on appelait la Gaule chevelue, *Gallia Comata* Mais il y en avait deux autres: la Gaule Cisalpine, appelée aussi Gaule citérieure et Gaule en toge, *Gallia togata* ; et la Gaule Transalpine, appelée aussi Gaule ultérieure et Gaule en pantalon, *Gallia bracata;* la première à l'est des Alpes, la seconde à l'ouest. Quand César ouvre le récit de son expédition par ces mots: *Gallia omnis, toute la Gaule*, il s'agit de celle qu'il a conquise, non des autres.

Or, César ne fut pas le seul qui eut à s'occuper sérieusement des Gaulois. Les *Acta Triumphorum* que fit graver Auguste énumèrent vingt-deux généraux ou consuls qui furent comme lui appelés à guerroyer contre leurs turbulentes tribus, et il est évident que les deux Gaules *togata* et *bracata* ont été soumises par d'autres que par le vainqueur de Vercingétorix. Seulement, ces derniers n'ont pas écrit leurs mémoires, et l'éclat de leur nom s'est trouvé effacé devant l'astre de César qui s'est posé lui-même en étoile de première grandeur.

Ainsi comprise — et c'est ainsi d'ailleurs qu'il faut historiquement la comprendre — la conquête des Gaules par

Digitized by Google

les Romains a duré, non pas huit ans, mais plus de trois cents ans, l'établissement des Gaulois en Transalpine et en Cisalpine étant antérieur à la prise de Rome par la peuplade des Sénons, exploit qui eut lieu entre 390 et 385 et qui fut la cause initiale des représailles de la part des Romains. C'est à la *Gallia brata* qu'appartenait la région dont on fit plus tard les deux Narbonnaises: la première, capitale Narbonne, la seconde, capitale Aix, et dont la conquête n'alla pas toute seule.

Parmi les peuples qui ont habité la seconde Narbonnaise dont le territoire forme la Provence actuelle, il en est un, les Salyens, qui, d'après le peu que nous en disent les auteurs, semble avoir été une tribu fort importante en même temps que fort remuante et difficilement réductible. Vaincus un jour ils reprenaient les armes le lendemain et recommençaient à tenir en échec les armées romaines; Pline dit qu'ils sont les plus célèbres d'entre les habitants de la Ligystique et cette célébrité semble justifiée. Déjà à l'aurore de l'histoire de la Gaule ils entrent en scène ; Tite-Live en racontant l'arrivée des Phocéens qui devaient coloniser Marseille nous dit qu'ils furent attaqués par les Salyens qui, des hauteurs qu'ils occupaient, tentèrent de s'opposer à leur débarquement. Or, nous sommes ici au VI^e^ siècle. Grâce à l'appui des Gaulois de Bellovèse qui venaient d'arriver dans la région, les Phocéens purent s'établir chez d'autres Gaulois, les Ségobriges, qui alors occupaient la côte. Les Salyens subirent donc un échec dont la cause était Marseille. Ils ne l'oublieront jamais, et toutes les expéditions des Romains contre cette tribu ont leur raison d'être et leur point de départ dans l'antagonisme qui existera toujours entre elle et Marseille, alliée de Rome.

Toutes les peuplades de la région voyaient d'ailleurs d'un mauvais œil la prospérité de ces Grecs nouveau venus qui, à leurs yeux, accaparaient à leur profit un pays qui n'était pas le leur. Dès la mort de Nannos, le roi des Ségobriges qui avait accueilli les Phocéens, les tribus se soulevèrent et réussirent à faire entrer dans leurs vues Comanos, le propre fils de Nannos; une expédition fut décidée. Les Gaulois, nous disent les vieilles chroniques, à la faveur d'une fête qui se célé-

Digitized by Google

brait à Marseille, réussirent sans éveiller la défiance, à pénétrer dans la ville, cachés dans des charriots couverts de verdures; mais, vendus par une de leurs compatriotes, ils furent massacrés au nombre de 7.000 et Comanos avec eux.

On peut être certain que les Salyens, qui les premiers s'étaient opposés aux Phocéens, ne manquèrent pas de faire cause commune avec les révoltés. Ceux-ci d'ailleurs, ainsi que leurs descendants, revinrent à la charge puisque nous savons par Justin (XLIII, 5) qu'à la fin du IVe siècle une forte coalition était de nouveau formée sous la direction du roi Gaulois Catumandus, et il ajoute qu'avant la prise de Rome par les Gaulois il y eut de nombreuses guerres entre les Grecs de Marsseille et les autres habitants du pays.

Cette situation ne fit que s'aggraver lorsque Rome, après avoir achevé la conquête de l'Italie péninsulaire au milieu du IIIe siècle, tourna ses ambitions vers Carthage et vers l'empire de la Méditerranée. Il fallait alors se déclarer pour ou contre elle. Toutes les peuplades se déclarèrent contre, mais Marseille se rangea du côté d'une puissance qui venait d'affirmer sa force en soumettant à son sceptre les Latins, les Herniques, les Eques, les Volsques et les Etrusques, et qui n'avait été vaincue que par les Gaulois à l'Allia et à Rome même. Il n'en fallait pas plus pour faire des ennemis de Marseille les ennemis naturels de Rome ; dès lors, jusqu'au jour où, pour punir Marseille d'avoir embrassé le parti de Pompée, César en fera faire le siège par Trebonius, le pays se trouvera partagé en deux camps ; Marseille, avec ses colonies, alliée de Rome, et de l'autre côté les peuplades gauloises ; Annibal, lorsqu'il eut traversé le Rhône, fut si mal reçu par les Cavares de notre région parce qu'Avignon était colonie de Marseille, et tenait donc pour Rome, et c'est pour la même raison que Scipion, en revenant de Carthage, passa avec tant de confiance au milieu d'eux.

Cet antagonisme, nous en trouvons l'écho dans des expéditions multiples où les Salyens, seuls ou unis à d'autres, apparaissent comme un facteur important. En 179, Florus nous les montre avec les Oxybiens et les Déciates établis au bas

Digitized by Google

des Alpes entre le Var et le Macra ; « il était, dit-il, plus difficile de les découvrir que de les vaincre ; race d'hommes résistante et agile, pourvoyant à sa sécurité en utilisant la disposition des lieux ou en recourant à la fuite, ils pratiquaient plus le brigandage que la guerre ». On conçoit que dans de telles conditions il n'était pas aisé d'en venir à bout. Après avoir été leur jouet pendant bien longtemps les Romains durent employer les grands moyens: Fabius mit le feu à tous les buissons dans lesquels ils se dissimulaient ; le consul Bebrius leur donna la chasse et les poussa en rase campagne où Postumius les attaqua et les désarma « au point, ajoute Florus, qu'il leur resta à peine assez de fer pour cultiver le sol ». *(Ex lib.* I L. Annœi Flori, *cap* III). Cela ne veut pas dire qu'ils étaient vaincus sans retour. En 125 ils attaquent Marseille et ravagent son territoire ; Marseille implore le secours de Rome qui lui envoie Fulvius Flaccus, lequel arrête leurs incursions (TITE-LIVE, *Epit. lib.* LX ; FLORUS, III, *c. 2).* Pas pour longtemps; deux ans après, nouvelle révolte sous les consuls Cassius Longinus et Sextius Calvinus. Ce dernier marche contre eux, les défait et confisque une partie de leur territoire sur laquelle il fonde, pour en faire une place de défense, une ville qui de son nom s'appellera Aquæ Sextiæ, Aix.

Presque aussitôt éclate une révolte de vaste envergure, celle-là, dont la répression demande plusieurs années; Arvernes, Allobroges et Salyens en masse compacte s'opposent à l'établissement des Romains dans la contrée. Ceux-ci s'attaquent d'abord au territoire des Salyens dont les princes se réfugient chez les Allobroges qui refusent de les livrer à C. Domitius Ahenobarbus, chef de l'expédition. Ce dernier, en 122, livre aux coalisés une sanglante bataille près de Vindale, au confluent de la Sorgue et du Rhône et les met en déroute (STRABON, IV ; PAUL OROSE, V, *13*). Une inscription sur plaque de bronze trouvée en 1877 dans le lac Fucino, en Italie, mentionne la prise de Glanum sur le territoire des Salyens par Caiso Cantovios et semble bien se rapporter à cette époque. Malgré cela le calme n'est pas revenu, car nous voyons les opérations se prolonger jusqu'en 118, c'est-à-dire pendant quatre ans encore. Et les Salyens ne se tiennent

Digitized by Google

pas pour battus ; la révolte contre Rome était chez eux à l'état permanent. Pourchassés, vaincus, décimés, ils semblent s'assagir, ils ne font que souffler comme après un grand effort; ils font souche, comblent les vides causés par la défaite, se réorganisent et tout à coup réapparaissent. C'est ainsi que Tite-Live nous apprend qu'en 90 Rome eut encore à subir de leur part un soulèvement pour la répression duquel elle envoya C. Cœcilius (*Epit. lib.* LXXIII).

Ces révoltes à jet continu s'expliquent d'abort par l'antipathie des indigènes à l'égard des Phocéens étrangers, et les Salyens, dont le territoire touchait au leur, étaient tout désignés pour y jouer le rôle de chefs d'attaque ; dans leur pensée, ils défendaient leur sol. Elles s'expliquent aussi par l'attitude des Romains. Quand ils se furent établis en Narbonnaise, le pays se trouva envahi par une foule de commerçants et de banquiers avides attirés par sa prospérité et qui le mirent en coupe réglée, pillant les temples, augmentant les impôts, pressant le fruit jusqu'à ce qu'ils en eussent extrait tout le suc. Et l'exemple venait de haut ; en 69, Fonteius, le gouverneur de la Transalpine, fut accusé par ses administrés et traduit en justice pour ses déprédations. Fonteius, dira-t-on, fut acquitté. Eh ! sans doute, parce qu'il eut la chance d'être défendu par Cicéron dans des conditions toutes particulières. N'oublions pas la date, qui explique le discours de l'orateur romain. Nous sommes en 69, l'année même où Cicéron vient d'être nommé édile. Or, son ambition vise la préture et surtout le consulat ; pour cela il lui faut obtenir la faveur populaire et tout lui sert d'occasion pour atteindre ce but. En cette même année 69, les Siciliens, reconnaissants de ses attaques contre Verrès, lui font de nombreux présents, notamment en bestiaux ; en habile politique, Cicéron en fait don au peuple romain. La cause de Fonteius au même moment arrive bien à point pour permettre à l'orateur d'exalter l'orgueil de ses compatriotes; il a beau jeu pour représenter les Gaulois comme un ramassis de barbares qui ne méritent pas d'autre traitement que celui de victimes. Entendez-le s'écrier avec lyrisme: « Peut-on comparer le personnage le plus considérable de la Gaule,

Digitized by Google

je ne dis pas aux sommités de notre cité, mais même au plus infime des citoyens romains ? » (1) A des auditeurs qui ne connaissaient des Gaulois que ce qu'on voulait leur en dire, toutes ces diatribes passaient pour l'expression de la pure réalité. Les Romains se souciaient peu d'étudier les peuples étrangers qu'indistinctement ils qualifiaient du nom de Barbares, et, chose qui paraîtrait incroyable si nous ne la tenions de lui-même, Cicéron, an 54, alors que César guerroyait en Gaule depuis cinq ans, Cicéron, dis-je, écrit à son frère Quintus qu'il ignore où habitent les Nervii (2). Or, si nous en croyons César, les Nervii étaient une peuplade importante qui avait cinq autres peuplades gauloises sous sa domination *(De Bell. Gall.*, v,39) et qui possédait un sénat de six cents membres (Ibid., II, 28). Représentez-vous un grand politique français avouant au cours de la guerre qu'il ignore où habitent les Bavarois ou les Rhénans ! Cicéron, qui dans le *Pro Fonteio* écrase les habitants de la Narbonnaise sous le poids de son mépris, parlera d'une tout autre façon lorsque plus tard les circonstances l'auront amené à se lier d'amitié avec le druide Divitiacus. C'est qu'alors ces relations flattaient sa vanité; Divitiacus n'était plus un barbare, et nous saisissons là sur le fait les petitesses qui déparent même les hommes supérieurs. En réalité, l'acquittement de Fonteius fut un déni de justice, et il prouve simplement que souvent ce sont les victimes qui ont tort.

Puisqu'il était dans les destinées providentielles de la Gaule qu'elle passât sous la domination romaine, il faut nous féliciter de l'établissement de l'empire. Si la République avait vécu, avec ses guerres civiles, avec ses proscripteurs comme Sylla, avec ses propréteurs avides de la trempe de Verrès, de Fonteius, de Calpurnius Pison, jamais la Gaule n'eût atteint le degré de prospérité que lui valut l'empire, et plus tard,

1. An... non modo cum summis civitatis nostræ viris, sed cum infimo cive romano quisquam amplissimus Galliæ comparandus est? (*Pro Fonteio* II).

2 *Lettres à Quintus*, III, 8.

Digitized by Google

au lieu de rester Romains, nous serions incontestablement devenus Germains.

Il ne faut pas oublier en effet qu'à l'époque des invasions germaniques, vers le milieu du IIIe siècle, les multiples conquêtes successives de Rome avaient introduit dans l'armée et dans le peuple les éléments les plus hétéroclites, prodromes d'une prochaine dissolution ; l'anarchie militaire régnait chez les Romains. Sous la République, la Gaule se fût trouvée abandonnée à elle-même après trois siècles de tutelle qui lui avaient plus ou moins désappris à se gouverner avec la certitude d'orientation que confère l'indépendance. Mais, habituée depuis près de trois cents ans au régime impérial dont elle avait lieu en somme d'être satisfaite, elle pourvut elle-même à sa sécurité en se nommant des empereurs gaulois, Postumius, Lelianus, Victorinus, Marius et Tétricus qui continuèrent à son profit la politique de leurs prédécesseurs romains et qui, au témoignage d'un historien officiel du IIIe siècle, sauvèrent l'empire de l'invasion des Germains, des Perses et des Gots. Le calme revenu, la lignée des empereurs latins reprit avec Maximien, Constance Chlore, Valentinien, Gratien et Julien qui, ce dernier surtout, séjournèrent volontiers en Gaule. L'empire fit aimer le nom Romain, la République l'avait fait craindre et détester.

Qu'étaient donc ces Salyens dont la soumission fut si difficile ? Il se pose à leur sujet deux problèmes dont la solution est encore indécise et qui portent sur leur nationalité et sur l'étendue de leur territoire (1).

Pour pouvoir fixer leur nationalité, il importe avant tout de voir si nous pouvons tirer une conclusion ferme des auteurs qui en ont parlé. Que nous disent-ils? Nous savons par un texte de Tite-Live qu'à leur arrivée sur le territoire, les Phocéens éprouvèrent de la résistance de la part des Salyens ; d'autre

1. Chez Strabon et Ptolémée, les Salyens sont appelés *Salues*. Chez les Latins, les variantes sont nombreuses: *Salluvii* (Pline), *Salyi* (Florus), *Salyi, Sallyi, Salvii, Salyes, Sallyes* (Tite-Live), *Salicom* génitif pluriel dans l'inscription du lac Fucino (IIe s. av. J.-C.). Cette multiplicité de noms montre que le *Salues* grec n'a jamais pris en latin de forme bien fixe, contrairement à *Ligues* qui donne invariablement *Ligures*.

Digitized by Google

part Scymnus de Chio (v. 210) dit que c'est en Ligystique que s'établirent les Phocéens. A cette époque, les Salyens habitaient donc une région appelée Ligystique. Quant à Pline, il nous dit que les plus célèbres d'entre les Ligures au delà des Alpes, ce sont les *Salluvii* (III, 5). L'affirmation de Scymnus de Chio ne résout rien sur la nationalité des Salyens. Comme la Ligystique ne comprenait pas qu'une seule race d'habitants, le fait qu'ils habitaient la Ligystique ne nous dit pas à laquelle de ces races ils appartenaient. De même, de ce que Pline les compte au nombre des « Ligures », on ne peut voir là une solution; il suffisait que le pays portât le nom de Ligystique pour que Pline appelât *Ligures* ceux qui l'occupaient puisque c'est là le seul terme employé par les Latins, et nous rentrons ici dans le cas précédent ; nous verrons tout à l'heure Tite-Live, tout en leur attribuant une autre nationalité, les situer lui-aussi au nombre des *Ligures*. Le texte où ce dernier auteur raconte l'arrivée des Phocéens est négatif également sur ce point ; il y parle bien des Salyens mais il ne dit pas qui ils sont.

Par ailleurs, dans le récit qu'il nous a laissé des migrations gauloises en Italie, le même Tite-Live raconte que Bellovèse arrive dans la péninsule avec des troupes formées de Bituriges, d'Arvernes, de Sénons, d'Eduens, d'Ambarres, de Carnutes et d'Aulerces. En cours de route les Gaulois aident les Phocéens à s'établir sur la côte ; arrivés en Italie, ils battent les Tusci, s'établissent chez les Insubres et fondent Milan. Après eux arrivent les Cénomans qui s'établissent dans les lieux occupés par les Libui aux environs de Vérone. Puis viennent *les Salyens* qui se fixent à côté de l'antique nation des Ligures Lœvi autour du Tessin. Pour Tite-Live donc, en vertu de ce texte, puisqu'ils font partie des peuples gaulois qui successivement envahissent l'Italie, les Salyens sont Gaulois. Ailleurs Tite-Live de nouveau les appelle Gaulois lorsqu'il dit :

« M. Fulvius Flaccus le premier de tous soumit les *Ligures* transalpins, envoyé qu'il fut au secours des Marseillais contre les *Salyens Gaulois* qui ravageaient leur territoire » *(Ex Epit. lib.* 60). Ce texte nous montre clairement que le mot *Ligures*

Digitized by Google

est pris ici, comme tout à l'heure chez Pline, dans le sens d'habitants de la Ligystique, car il est évident que Tite-Live ne se contredirait pas dans la même phrase et que si les Salyens étaient Gaulois, *Gallos,* ils n'étaient pas Ligures. Leur qualité de Gaulois nous est d'autre part affirmée par le nom du roi qui les commandait en 122 avant J.-C. et qui s'appelait *Teutomalius* dont le premier élément *teuto* est essentiellement celte.

Mais alors, dira-t-on, si les Salyens étaient Gaulois, comment peut-il se faire que les Gaulois de Bellovèse, d'après le même Tite-Live, aient pris parti contre eux en faveur des Phocéens ? A cela on peut répondre tout d'abord que l'historien latin ne nous fait pas connaître en quoi a pu consister l'aide que Bellovèse prêta aux Phocéens et rien dans le texte ne nous autorise à dire qu'il ait marché contre les Salyens. Les Segobriges étant leurs frères eux aussi, les Gaulois de Bellovèse ont bien pu tout simplement amener ceux-ci à accueillir favorablement les nouveau venus; d'autant plus que les Gaulois étaient fort superstitieux et que précisément ici, comme un peu plus haut l'avait fait remarquer Tite-Live et comme il le relève encore dans le passage en question, c'était la superstition qui les guidait parce qu'ils voyaient dans la situation embarrassée des Phocéens « un présage de leur propre destinée » (v, *34).* Admettons même qu'il y ait eu bataille entre l'armée de Bellovèse et les Salyens, ce fait ne prouverait pas que ces derniers n'étaient pas Celtes. Les compétitions et les luttes de ce genre n'étaient pas rares; ce furent, par exemple, les Arvennes et les Séquanes qui firent venir Arioviste en Gaule *(De Bel. Gall.* I, *31)* ; les Cénomans se sont alliés aux Romains contre les Boïens et les Insubres (T.-L. XXXII, 30), et César a pu se fournir de troupes chez les Lingons et les Rémois *(De Bel Gall.* VII, *63:* VIII, *11)* parce que ceux-ci étaient opposés aux Eduens et à Vercingétorix.

Cependant Strabon en parlant des Salyens ne semble pas en faire des Gaulois: « Les Salyens, dit-il, occupent les Alpes... mêlés aux Grecs. Les anciens Grecs les appelèrent Ligyes, les Grecs postérieurs les appelèrent Celto-Ligyes ». C'est ce

Digitized by Google

texte qui nous donne la clé du problème. Les Ligyes *(Ligues)* dont parle Strabon étant des Gréco-Pélasges, comme le montre la qualité des différents peuples qu'on leur rattache, il en résulte que les Salyens *(Salues)* étaient donc originairement eux aussi des Gréco-Pélasges, et leur nom est en effet un mot grec qui signifie « marins », mais ils se mêlèrent de bonne heure aux Gaulois, ce qui explique le texte de Strabon et ce nom de Celto-Ligyes qu'il leur donne. On peut même ajouter qu'ils tombèrent sous leur dépendance puisqu'au IIe siècle avant J.-C. c'est un roi gaulois, Tentomalius, qui les commande, et c'est ainsi qu'on finit par les appeler simplement Gaulois, comme le fait Tite-Live. Ce qui les a fait considérer comme Ligures par certains historiens, c'est cette qualité de *Ligues* que leur donne Strabon, transcrit *Ligures* par les Latins. J'ai eu l'occasion déjà de montrer que ces *Ligues* sont des Gréco-Pélasges, non des Ligures (1), et c'est cette nationalité gréco-pélasge qui constituait la nationalité primitive des Salyens qui se fondirent bientôt dans la masse des Gaulois, comme aujourd'hui les Normands sont des Français.

Les Salyens étaient donc une fraction des *Ligues* ou Ligyes au même titre que les Elysices, les Bébrices, les Oxybies et les Déciates. Et c'est vraisemblablement de leur nom que Marseille a tiré le sien. Car sa forme la plus ancienne est *Mas-sal-ia* qu'on lit chez Hécatée, Hérodote, Thucydide et Aristote, non *Mas-sil-ia* qui est la forme latine. Elle présente dans sa première syllabe *mas*.- un élément qui a le sens de « demeure » et qui est l'aspect qu'a revêtu en Gaule ce mot indo-européen qui ailleurs comporte généralement l'addition d'une *n* comme en latin par exemple (2). Cette forme nous la retrouvons pure en provençal dans le mot si répandu un « *mas* » qui désigne une maison de campagne ou l'ensemble d'un quartier, dans *masado, masié, masièro.* A l'extrémité du pays nous le revoyons dans le dialecte messin où *més-ayer* désigne le « maraîcher » et *més-ayage* la « culture maraîchère » ; car

1. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, Année 1922, pp. 141-146.

2. Cf. sk. *man*, retenir ; gr. *ménô*, demeurer ; latin, *mansio*, demeure, devenu *maison* où l'*n* a disparu ; lituanien, *minu*, retenir, presser, etc.

Digitized by Google

le terme, pour des populations qui vivaient des produits du sol, a pris ce sens dans le langage courant, exactement comme en latin où *ager* signifie également « champ » et « territoire ». *Massalia* désignerait donc le territoire des Salyens, territoire qui à l'arrivée des Phocéens devait être au pouvoir des Ségobriges ,mais dont les Salyens n'étaient pas loin, comme on le voit par le récit de Tite-Live qui laisse entendre expressément qu'ils commandaient les hauteurs. Cette double circonstance fait comprendre à la fois pourquoi les Phocéens eurent à subir l'attaque des Salyens et pourquoi ce fut chez les Ségobriges qu'ils s'établirent: Marseille avait appartenu aux Salyens, ils en avaient peut-être été les fondateurs à l'arrivée des Gréco-Pélasges dans la contrée ; il est en effet à priori évident que les habitants de la région n'attendirent pas le VI^e^ siècle et l'arrivée des Phocéens pour établir une station dans un lieu aussi favorable. Il était donc tout naturel qu'attaqués déjà et vaincus par les Ségobriges qui leur avaient pris leur place principale ,ils s'opposassent à l'installation de nouveaux émigrants qui étaient pour eux de nouveaux envahisseurs.

C'est assurément là que se trouvait la base de leur territoire. Mais jusqu'où s'étendait-il ? On a beaucoup discuté sur cette question. Ptolémée, dans un passage (chap. 10) où en descendant du nord au sud il cite successivement les Volques Arécomiques, les Segalaunes de Valence, les Cavares et les Salyens ,dit à propos de ces derniers : « Au-dessous des Cavares habitent les Salyens dont les cités sont: Tarascon, Glanum, Arles, Aix, Ernaginum ». D'après cela les Salyens occupaient le territoire situé au sud de la Durance. Nous allons voir que cette localisation ne doit pas être exclusive.

Certains historiens, tirant d'un passage de Strabon des conclusions incomplètes, leur donnent également comme limites à l'ouest le Rhône, au nord la Durance. Le passage en question porte exactement : « Quand on part de Marseille et qu'on s'avance *dans la région comprise entre les Alpes et le Rhône jusqu'à la Durance,* on se trouve sur le territoire des Sa-

Digitized by Google

lyens (1). D'autre part, un peu plus loin Strabon s'exprime ainsi : « Les Grecs leur assignent la plaine *qui s'étend jusqu'au Louérion et au Rhône* » (2).

Ce *Louérion* a mis les esprits à la torture. Il en est un assez grand nombre qui ne veulent absolument pas l'admettre et qui voient dans ce mot une faute de transcription. Ils ont donc proposé de le remplacer par autre chose, et deux solutions nous sont offertes.

Les uns, comme Mannert et Meineke, proposent *Aoueniônos*, Avignon. Mais si l'on admet cette substitution, on fait commettre à Strabon un pléonasme inutile puisqu'Avignon se trouve sur le Rhône et que le géographe grec assigne le Rhône comme limite occidentale. De plus, l'indication de Strabon, qui est toujours si précis, devient incomplète, car dans ce cas elle nous donne les limites du sud (la côte marseillaise), de l'est (les Alpes), et de l'ouest (le Rhône et, dans l'hypothèse, Avignon), mais elle ne nous dit pas jusqu'où les Salyens s'étendaient vers le nord. Il faut donc pour ces deux raisons abandonner la leçon *Aoueniônos*.

D'autres, comme d'Anville, Weissbach, Groskurd, lisent *Drouentia*, « la Durance ». Cette version a sur la précédente l'avantage d'indiquer une limite au nord, mais en vérité sur quoi peut-on bien se baser pour justifier une erreur de transcription aussi considérable que celle qui fait lire *Drouentia* au lieu de *Loueriônos*, où à part la confusion possible du *delta* et du *lambda*, plus rien n'y prête ni dans le consonantisme, ni dans la désinence? Il faut, avouons-le, une bien grande bonne volonté pour voir là une faute de transcription.

D'autres enfin, comme Rouchon et Cougny, ont proposé de lire le mot tel que nous le trouvons écrit, et d'y voir simplement le Luberon. Ce procédé est tout d'abord conforme aux lois de la phonétique, et ce détail est important: le b intervocalique équivalant à *u* ou *v*, *Luberon* descend régulièrement de

1. IV, 1, 11.
2. IV. 6, 3.

Digitized by Google

*Louerion.* Mais, indépendamment de ce détail, j'ajouterai que l'identification de Louerion avec Luberon est seule conforme à l'exposé de Strabon lui-même.

Il est de saine critique de ne pas se contenter de prendre chez un auteur le passage où se trouve le mot en litige : il faut évidemment pour s'assimiler sa pensée s'en rapporter au contexte. Et ici de plus il ne faut pas oublier que nous avons affaire, non à un historien, mais à un géographe. Un historien qui eût voulu faire connaître les territoires occupés par les Salyens eût fait de ces derniers le centre de ses développements, et eût tout à la suite énuméré les régions dans lesquelles ils étaient fixés. Strabon suit un autre plan ; il est géographe, et c'est par régions qu'il procède, non par peuples; il en résulte que nous devons nous-mêmes rassembler les différents textes qui se trouvent épars chez lui. Or, pour la question qui nous occupe, l'ensemble comporte un certain nombre de paragraphes du chapitre IV qu'il faut rattacher l'un à l'autre et par lesquels il faut juger de la marche que l'auteur s'est tracée. Et il est évident à la lecture suivie du texte que Strabon y parle des Salyens en deux endroits assez éloignés l'un de l'autre, et qu'en ce qui concerne les rives du Rhône il a partagé sa description en deux parties.

La première porte ceci : « Donc quand on part de Marseille « et qu'on s'avance dans la région comprise entre les Alpes « et le Rhône jusqu'à la Durance, on se trouve sur le territoi- « re des Salyens, territoire qui comporte une étendue de cinq « cents stades. De là, *si l'on traverse la rivière en direction* « *de Cavaillon,* on se trouve dans le territoire des Cavares « jusqu'au point où l'Isère se jette dans le Rhône; en cet en- « droit les Cévennes se joignent en quelque sorte au Rhône. « *De la Durance à ce point* il y a sept cents stades. *Les Sa-* « *lyens y occupent les plaines et les montagnes qui les sur-* « *plombent.* En remontant au-dessus des Cavares sont les « Voconces, les Tricores, les Iconiens, les Médules. *Dans l'in-* « *tervalle qui sépare la Durance et l'Isère* il y a encore d'au- « tres cours d'eau qui s'écoulent des Alpes vers le Rhône ;

Digitized by Google

« deux d'entre eux, ceux qui entourent la ville, le Kaouaron et « le Ouaron, mêlent leurs eaux et se jettent ensemble dans « le Rhône. Le troisième, le Soulgas, se jette dans le Rhône « près de Ouindalon où Cnéius Aenobarbus mit en pièces « dans une grande bataille plusieurs myriades de Celtes. *Dans « cet intervalle* sont les villes d'Avignon, d'Orange et d'Aéria. « à bon droit ainsi appelée, dit Artémidore, parce qu'elle « a été construite sur une grande hauteur. Tandis que toute « cette région est en plaines et en pâturages celle qui s'étend « entre Aéria et Dourion a des passages étroits et boisés..... « Telle est donc la disposition du pays qui s'étend entre le « Rhône et les Alpes ». (IV, 1, 11).

Dans ce passage Strabon part de Marseille, se dirige vers l'ouest, traverse la Durance en direction de Cavaillon et, sans quitter sa gauche, remonte le Rhône jusqu'un peu au-dessus de Valence, en déclarant que ce pays appartient aux Cavares. Puis il cite les peuples qui, à partir de Vaison, occupaient le territoire qui se dirige vers le nord-est de la contrée. Il épuise donc, avec les Cavares et ces peuples, l'ouest, le nord et le nord-est. Mais quels sont ceux qui habitent le sud-est, sinon les Salyens qu'il cite dans le même passage comme occupant la plaine et les montagnes qui la surplombent, *dans l'espace formé par les stades (en autois) qui s'étendent entre la Durance et l'Isère?* Cette localisation est expressément donnée par Strabon. De plus, la disposition de son plan montre bien qu'il s'agit toujours dans cet endroit de sa description de l'intervalle compris entre la Durance et l'Isère. Prenons-le au point où il dit: « De là si on traverse la Durance on se trouve sur le territoire des Cavares » Il indique d'abord la distance *en partant de la Durance:* « De la Durance à ce point il y a 700 stades », puis il énumère les peuples. Cette énumération des peuples terminée, il retourne à son point de départ, *la Durance:* « Entre la Durance et l'Isère » dit-il, et il énumère alors les cours d'eau. Une troisième fois il revient à ce même point de départ: « Dans cet intervalle » (*en tô metaxu),* ajoute-t-il, c'est-à-dire encore « entre la Durance et l'Isère », et il énumère les villes.

Digitized by Google

Peuples, cours d'eau, villes, c'est très clair. Et puisque les rivières et les villes sont entre la Durance et l'Isère, il est évident qu'il en est de même des peuples ; et puisque parmi ces peuples il y a les Salyens, c'est donc que les montagnes occupées par eux étaient entre la Durance et l'Isère, et de plus comme nous venons de le voir, au sud et au sud-est. Or, quelles sont ces montagnes sinon le Luberon ?

Ensuite Strabon se transporte sur la rive droite du Rhône qui ne nous occupe pas ici. Ce n'est que beaucoup plus loin que nous le voyons parler de nouveau des Salyens. Strabon en a fini avec les rives du Rhône ; il décrit maintenant la région qui a pour base le littoral de la Méditerranée, et il s'exprime ainsi : « A partir du port de Monaco jusqu'à Mar-
« seille et un peu au-delà, les Salyens occupent les Alpes qui
« regardent la côte, mêlés aux Grecs. Les anciens Grecs
« les appelèrent Lygies et donnèrent le nom de Ligystique à
« la région qu'occupent les Massaliotes. Les Grecs postérieurs
« les appelèrent Celto-Ligyes et leur assignèrent la plaine
« qui s'étend jusqu'au Louérion et au Rhône. Après les Sa-
« lyens, les Albiens, les Albièces et les Voconces occupent
« les parties montagneuses *septentrionales*. Les Voconces s'é-
« tendent jusqu'aux Allobroges. Après les Voconces viennent
« les Iconiens, les Tricores et après ceux-ci les Médules qui
« occupent les sommets les plus élevés. Du moins on assure que
« la montée la plus directe est de cent stades et qu'il y en
« a autant pour descendre vers les frontières de l'Italie »
(IV, 6, 3).

Ce dernier passage montre que, comme il l'avait fait précédemment, Strabon, arrivé chez les Voconces, continue d'avancer au nord, puis qu'il redescend par l'est, puisqu'il cite les mêmes peuples que tout à l'heure, Iconiens, Tricores et Médules, pour arriver ainsi à la frontière italienne. Jusqu'aux Voconces inclusivement il suit donc un mouvement ascensionnel, et il nous parle en effet comme occupées par eux, par les Albiens et les Albièces, des parties montagneuses septentrionales. Mais où se trouvent les parties montagneuses méridio-

Digitized by Google

nales constituées par le Luberon sinon dans le passage où, dans le même paragraphe, Strabon venait de dire que les Salyens occupaient la plaine qui s'étend jusqu'au *Louérion?* Il faut prendre les textes pour ce qu'ils disent et ne pas exclure quand ils n'excluent pas eux-mêmes, à moins d'un non sens évident. Or Strabon, dans le passage que nous venons de lire, oppose des montagnes situées au nord à des montagnes situées au sud dont il se trouverait n'avoir pas parlé, si le Louerion jusqu'où s'étendaient les Salyens, et qu'il venait de citer, n'est pas constitué par le Luberon. D'autant plus, qu'ainsi que nous l'avons vu dans le passage précédemment analysé, il parle expressément comme occupées par les Salyens de plaines et de montagnes situées au delà de la Durance. Il faut donc regarder comme exacte la leçon *Louerîônos,* et y voir le Luberon.

Telles sont en résumé les considérations que suggère la personnalité des Salyens. D'origine gréco-pélasge comme les Déciates et les Oxybiens qui faisaient partie du même groupement, de bonne heure absorbés par les Celtes qui au IVe siècle apparaissent tout puissants dans la région, ils se montrent, à travers les données succinctes que nous ont laissées les Anciens, comme une de ces peuplades vigoureuses, telles qu'il y en eut tant chez les Gaulois, fortement attachées à leur sol, et dignes de figurer dans nos souvenirs à côté des Allobroges, des Arvernes et des Volques. Leur action établit bien que la conquête ne fut pas aussi facile aux Romains qu'un examen superficiel de la situation pourrait le laisser croire. A cela rien d'étonnant. L'histoire, au sein de ses nombreuses variations, n'est au fond qu'un perpétuel recommencement parce que l'essence de la nature humaine est partout et dans tous les temps identique à elle-même. Ce n'est pas en quelques années qu'on habitue un peuple à subir le sacrifice de ses idées et de sa liberté. Si nos premiers ancêtres n'avaient pas résisté aux conquérants, ils ne seraient pas dignes de notre souvenir, car leur attitude passive eût décelé en eux l'absence complète du sentiment de la personnalité et de l'indépendance ;

Digitized by Google

et c'est l'absence de ce sentiment qui fait les peuples esclaves.

Les Gaulois ne le sont pas devenus. Après les difficultés et les malentendus des premiers contacts, les deux nations se sont comprises, et une réciproque connaissance plus intime les a fait s'estimer davantage; ensemble elles ont collaboré au bien-être et à la prospérité du pays, et c'est leur mutuelle entente qui a permis la réalisation d'une action commune qui devait lui préparer dans l'avenir des jours d'incomparable grandeur.

Gustave RAMETTE
*Professeur au Collège St-Joseph d'Avignon*



Digitized by Google

Digitized by Google

# Les Archives de la Sacrée Congrégation d'Avignon au Vatican (1693-1790).

L'Etat pontifical d'Avignon et du Comtat Venaissin était gouverné par des cardinaux-légats depuis la fin du grand schisme. Les Souverains Ponttifes prirent l'habitude, aux XVIe et XVIIe siècles, de les choisir exclusivement dans leur famille. Ainsi voyons-nous se succéder à la Légation, au XVIe siècle, un Farnèse, petit-fils de Paul III ; au XVIIe, un Cafarelli, neveu de Paul V, un Ludovisi, neveu de Grégoire XV, les Barberini, neveux d'Urbain VIII, ou les Pamphili, neveux d'Innocent X, enfin des Chigi, des Rospigliosi, des Altieri, des Ottoboni, tous neveux de pape et partant représentants des plus grands noms italiens. Riches de nombreux bénéfices, ils résidaient à Rome et se reposaient du soin de la Légation sur des Vice-Légats.

Mais ce qui était encore possible au début du XVIIe siècle devenait de plus en plus difficile à mesure que le gouvernement et l'exercice de la justice demandaient des tribunaux plus compétents et une science plus adaptée aux besoins économiques de l'époque : un Etat, si petit fût-il, ne pouvait plus être conduit comme un simple bénéfice au siècle de Louis XIV et de la savante organisation monarchique. Les Vice-Légats eux-mêmes se lamentaient, depuis le XVIe siècle, de leur impuissance en face de la machine perfectionnée qu'était l'administration de la France, et dont Parlements, Gouverneurs ou Fermiers Généraux leur faisaient sentir la force et souvent l'hostilité: le Vice-Légat était bien petite personne quand il traitait avec un ministre du roi.

Qu'ils se souciassent peu d'avoir un gouvernement personnel,

Digitized by Google

mais bien plutôt d'obéir aux ordres de Versailles et d'Aix, cela ne fait aucun doute d'ailleurs : l'histoire économique d'Avignon jusqu'à la fin de la domination pontificale est pleine de leurs capitulations qui ruinaient peu à peu le commerce et la richesse du Comtat. Mais encore l'exemple de l'administration française, dont les Avignonais ne voyaient que le beau côté, incitait-il ceux-ci à demander une réforme.

Aussi, lorsqu'en 1654 Camille Astalli, cardinal Pamphili, tomba en disgrâce, le Pape ne lui nomma-t-il point de successeur : il confia le soin des affaires politiques de la Légation au plus haut personnage de la Curie, le Cardinal Secrétaire d'Etat, qui donna directement ses ordres au Vice-Légat ; la connaissance des « affaires judicieles » fut remise au Tribunal de l'Auditeur de la Chambre Apostolique à Rome[1]. Premier dédoublement des pouvoirs du Légat qui, par surcroît, rattachait immédiatement Avignon au Saint-Siège.

Cette vacance fut courte : en 1657, le cardinal Flavio Chigi, neveu d'Alexandre VII, reçut de ce Pontife la Légation d'Avignon dont il assuma seul la charge. Mais il est probable que cette éclipse du Légat n'avait pas déplu aux Avignonais. Trente ans après, lorsque Louis XIV eut rendu à Alexandre VIII l'Etat d'Avignon, confisqué en 1688 à la suite de l'affaire de la régale, ce Pape essaya vainement de reprendre la tradition: le 11 janvier 1690, il créait son neveu, Pierre Ottoboni, légat d'Avignon pour une durée de trois années. Ses pouvoirs ayant expiré le 11 janvier 1693, il ne fut pas remplacé.

Alors gouvernait l'Eglise un Pontife qui devait s'occuper de près de l'administration ecclésiastique, Innocent XII. Par sa bulle: « *Romanum decet pontificem...* »[2], il avait supprimé le népotisme, faisant du même coup disparaître la raison d'être des Légats. Il prêta donc l'oreille aux doléances des Avignonais. Ceux-ci avaient à Rome un ambassadeur, J. Ta-

1. Voir la lettre de Tamisier, ambassadeur d'Avignon à Rome, adressée aux consuls d'Avignon (24 janvier 1693): Arch. d'Avignon, AA 88 (Communication de M. H. Chobaut); et l'exposé de la création de la Congrégation (1712) : Arch. du Vatican, Sacra Congregaz. di Avignone, règ. 1 et reg. 11.

2. Coquelines, *Bullarium Romanum*, t. IX, p. 260.

Digitized by Google

misier, qui jouissait d'une certaine influence à la Cour ; il se fit auprès du Pape l'interprête éloquent du mémorial que lui avait envoyé la cité : les Avignonais n'y envisageaient d'autre changement que la réforme judiciaire, la seule qui les touchât directement et dont ils fussent capables d'apprécier l'importance. Ils priaient Sa Sainteté « de daigner, pour l'avantage et le dégrèvement des habitants, remettre à l'Auditeur de la Chambre Apostolique la connaissance des causes de la cité et de l'Etat et la faculté de les terminer » [1]. Le dégrèvement qu'ils souhaitaient était l'abolition des « propines », c'est-à-dire du pot-de-vin habituel que l'on offrait au tribunal du Légat contre l'intention, disaient-ils, des Souverains Pontifes. Innocent XII donna, pour étude, le mémoire à Mgr Giuseppe Sacripanti, alors sous-dataire, et, le 23 janvier 1693, réunit, en vue d'une résolution, une congrégation particulière composée des cardinaux Fabrizio Spada, Secrétaire d'Etat, Panciatici et Albano ; Mgr Sacripanti en fut le secrétaire. La commission se tint dans le palais du cardinal Spada.

Tamisier, entre temps, avait pris soin d'informer chacun des cardinaux de la nature de la réforme : il leur retraçait le gouvernement de la Légation pendant la vacance de 1654-1657, et l'avantage pour les Avignonais du Tribunal de l'Auditeur de la Chambre sur celui de l'Auditeur du Légat. Aussi, lorsque ces mêmes cardinaux et leur secrétaire se retrouvèrent à la réunion suivante, qui eut lieu le 6 février, la commission qu'ils avaient formée par ordre du Pape, devint-elle une « Congrégation [2] » instituée dans un but déterminé, — la direction des affaires de l'Etat pontifical : la sacrée Congrégation d'Avignon était fondée. Le lendemain, 7 février, Inno-

1 Exposé de la création de la Congrégation (cité *supra*): Arch. du Vatican, Sacra Congregaz., reg. 1 et reg. 11.

2 Les Congrégations Romaines étaient des réunions de cardinaux qui avaient lieu à des dates plus ou moins fixes, en vue de régler des affaires d'ordre administratif et judiciaire, au temporel comme au spirituel: elles avaient été créées pour diviser le travail qui incombait à la Cour. La première, celle du Saint-Office, fut instituée par Paul III pour combattre l'hérésie Luthérienne. Sixte-Quint en créa quinze en 1587 (Voir F. Grimaldi, *Les Congrégations Romaines*. Sienne, 1890, in-8°).

Digitized by Google

cent XII en consacra la fondation par un simple rescrit [1], On trouvera ci-dessous, en *Pièce Justificative,* la résolution promulgée par la Congrégation touchant le nouveau gouvernement d'Avignon et le rescrit du Pape.

Quelle répercussion cette transformation de régime eut-elle dans la vie Avignonaise? Bien peu sans doute si l'on considère les rapports des Avignonais avec leurs anciens Légats : habitant Rome, ceux-ci paraissaient fort rarement dans leur bénéfice d'outre-monts. Le changement ne se faisait guère plus sentir dans la dénomination même de l'organe chargé de les administrer. A Rome, les Légats s'étaient entourés, au cours des années précédentes, d'un conseil qui, selon le vocable usuel dans l'Eglise, s'appelait déjà la « Congrégation d'Avignon » [2], c'est-à-dire la commission des affaires d'Avignon. La Congrégation de 1693 ne fit donc que prendre la place de l'ancien Conseil du Légat.

On se borna, dans la ville, « à couvrir de couleur obscure les armes du cardinal-légat » qui étaient pendues aux portes, tout en laissant « la cartouche (sic), la croix, le chapeau-rouge et les autres embelissements, comme il s'estoit pratiqué en semblables rencontres [3] ». Mais, ce qui toucha le public fut la simplification qu'introduisit cette réforme dans la procédure.

A ce point de vue, la Sacrée Congrégation s'était conformée aux desiderata exprimés par les Avignonais. Sa première « résolution » fut d'ordre judiciaire : c'est elle qui pressait le plus. Elle établit que les causes civiles et criminelles « qui s'agitaient devant le tribunal de Mgr le Légat ici et celles qui viendront par appel seront remises au Tribunal de Mgr

1 Quelques mois plus tard, en juillet, M. de Saint-Jacques, procureur général du Pays, sera député à Rome par l'assemblée des Trois Etats pour supplier le Pape de rendre cet ordre perpétuel en octroyant une bulle: *Nunziatura di Avignone,* vol. 66.

2 On rencontre notamment ce terme: Congregatio Avenionensis, pour désigner le conseil du Légat de 1642 à 1652 : Arch. du Vatican, Miscellanea, Arm. VIII, 86,87, 88 ; cf. Arch. di Stato, Congr. di Avignone, 1670-1790 (22 liasses).

3 Note à la suite de la résolution du 6 février : Arch. d'Avignon, reg. AA 156, fol. 2 v°.

Digitized by Google

l'Auditeur de la Chambre, *ubi propina non solvitur* »[1]. Les commissions d'appel (causes *super modo committendi),* décidées auparavant par le Légat, seraient données par la Signature de Justice, c'est-à-dire par la cour suprême du Souverain Pontife. Il en était de même des conflits de juridiction, dans lesquels la Signature de Justice déciderait désormais de la compétence des tribunaux, à la place du Légat[2].

Un mois après cette réforme, le 7 mars, Tamisier pouvait rendre compte aux consuls d'Avignon du résultat obtenu, leur annonçant que « desja plusieurs affaires d'Avignon et du Comtat, qui estoient pendentes dans le tribunal du Légat, se poursuivent devant celuy de l'Auditeur de la Chambre, et une du Comtat et du lieu de Valréas, dont j'ay le soin, disait-il, pour demander le renvoy, va jeudi à la Signature de Justice, de façon que c'est une affaire finie[3] ».

Peu après, par un rescrit du Pape en date du 4 septembre 1703, la Sacrée Congrégation se vit attribuer à elle-même une partie des pouvoirs judiciaires par la connaissance en appel des causes criminelles, l'Auditeur de la Chambre conservant seulement compétence dans les causes civiles. Le Secrétaire de la Congrégation, Mgr Corradini, dont la fonction était l'âme de la nouvelle organisation, recevait à son tour une part de la juridiction de l'Auditeur: il eut « la faculté de souscrire les lettres inhibitoires accordées aux appelants des décrets ou sentences émanés des différents Tribunaux d'Avignon et du Comtat[4] ».

Si, dans l'ordre judiciaire, les pouvoirs du Légat avaient été ainsi divisés, la Sacrée Congrégation hérita d'une façon

1 Lettre de Tamisier du 7 mars 1693 : Arch. d'Avignon, AA 83.

2 Résolution du 6 février : *Pièce Justificative.* Cf. Ch. Cottier, *Notes historiques concernant les recteurs du ci-devant Comté-venaissin.* Carpentras, 1806, p. 326.

3 Lettre de Tamisier du 7 mars 1693, *citée.* — Une nouvelle réunion de la Congrégation avait eu lieu le 5 mars: Arch. du Vatican, Sacra Congregaz., reg. 1.

4 Cottier, *op., cit.,* p. 326 à 327, d'après les Arch. de la Chambre Apost. à Carpentras, reg. *Lib. G,* fol. 581 et 585; *Lib. H,* fol. 1, et d'autres sources citées.

Digitized by Google

entière de ses attributions administratives. Elle rendait des décrets pour tout ce qui concernait le pouvoir temporel ou spirituel de la Légation[1]. Elle nommait aux charges et offices qui dépendaient autrefois des Légats ; les *patentes* que devaient se faire octroyer les titulaires des charges constituaient l'un des gros revenus de l'Etat: il fut mis à la disposition du Pape. Une note de la Sacrée Congrégation nous fait connaître les charges qu'elle conférait à l'époque où Mgr Manzoni exerçait la Rectorie de Carpentras (entre 1758 et 1768)[2]. Cette liste comprend, outre l'office de Recteur, ceux de Vice-Recteur, alors tenu par l'avocat Poyol, d'Auditeur général de la Légation, d'Auditeurs de Rote, de Dataire, de Viguier d'Avignon, de premier et second Juges de Saint-Pierre, de Fiscal de la Légation (avocat Favier), de Fiscal de Carpentras (avocat Sibour), de Président de la Chambre de Carpentras (M. de Pellissier), d'Architecte de la R. Chambre d'Avignon (Pierre Boudon), de Correcteur des bulles, de Trésorier et Dépositaire général de la Légation, de Dépositaire de Carpentras et de Juge de Valréas.

La Congrégation nommait également aux charges militaires fort nombreuses dans ce petit Etat: Colonel commandant la Compagnie des Chevau-légers, Cornette et Chirurgien de cette même compagnie, Commandant de la garnison d'Avignon et Alfière, Colonel-général de la Cavalerie, Capitaine-commandant la Maréchaussée, Sergent-Major et Sergent d'infanterie, Surintendant et Garde des munitions du Palais, Capitaine de la Porte-de-fer, Adjudant des milices de la cité, Payeur général des milices pontificales, Notaire des soldats et Gouverneurs de la Roque-sur-Pernes et d'Oppède.

La collation des bénéfices ecclésiastiques majeurs avait été réglée de façon quelque peu imprécise dans la séance de la Sacrée Congrégation tenue le 6 février : la participation qu'y prenait autrefois le Légat avait été transmise directement au

1. Voir par exemple la confirmation du décret de la Congrégation donné le 31 mars 1712, Bulle de Clément XI du 4 mai 1712, *Bullarium Romanum* t. X, p. 290 à 291.

2. Arch. du Vatican, Sacra Congregaz., reg. 110.

Digitized by Google

Pape qui devait les conférer d'accord avec le Vice-Légat. Dans une séance suivante, le 14 octobre de la même année, la Congrégation réforma cette méthode en décidant que ces bénéfices seraient conférés à la relation du Cardinal-Préfet de la Sacrée Congrégation (Cardinal Secrétaire d'Etat). Ce sera seulement en 1785 que les pouvoirs de la Congrégation seront sensiblement diminués en cette matière: Pie VI, par le *motu proprio:* « *Quum alias fœlicis recordationis Innocentius P.P. XII...* », établit que le Vice-Légat signifierait les vacances au Cardinal Dataire ou Pro-Dataire et non plus au Cardinal Préfet[1].

La part donnée à la Sacrée Congrégation dans l'héritage du Légat fut plus large encore : elle dépasse la simple compétence en matière judiciaire et administrative que nous avons étudiée jusqu'ici. Par un troisième caractère — le plus important —, elle eut dans ses attributions les « affaires d'Etat » d'Avignon et du Comtat, dont le sujet principal était formé par les rapports économiques avec la France, relations qui devaient être fort délicates au XVIII[e] siècle. Ce département, comprenant, selon les termes de la résolution du 6 février, les questions politiques et économiques, pour lesquelles il était besoin d'une grande expérience, avait déjà été confié au Cardinal-Secrétaire d'Etat pendant la vacance de 1654. C'était là un progrès fort utile qui supprimait un échelon dans le processus de ces affaires : elles n'auraient pû pleinement être décidées par le Légat sans qu'il eût eu recours au Pape ou à son Secrétaire d'Etat.

La Sacrée Congrégation d'Avignon était en effet présidée par le Cardinal-Secrétaire d'Etat, qui prenait en la circonstance le titre de *Préfet* de la Sacrée Congrégation. Le *Secrétaire* en avait été à l'origine Mgr Giuseppe Sacripanti[2], créé sous-dataire en 1691 par Innocent XII. Il semble qu'il fît déjà

1. Rome, Archivio di Stato, busta 311, t. XIV, n° 252 : Motu proprio imprimé. Il rapporte les résolutions du 6 février et du 14 octobre 1693.

2. Il sera préfet de la Sacrée Congrégation en 1714. Sur lui, voir Guarnacci, *Vitæ Pontificum*, t. I, p. 249; Moroni, *Diz. stor. eccles.* t. XXXIX, p. 249.

Digitized by Google

partie avant 1693 du Conseil du Légat. Promu cardinal en 1695 et nommé pro-dataire, il cessa ses fonctions en 1700. Le Secrétaire de la Congrégation fut dès lors toujours le prélat sous-dataire : celui qui lui succèda fut Mgr Corradini[1].

Le Secrétaire de la Congrégation était chargé de préparer les dossiers qui étaient remis, avant la réunion, au cardinal désigné pour juger l'affaire ou cardinal *ponent*. Les mémoriaux des parties étaient à cette fin traduits en italien et imprimés par les soins de la typographie Vaticane.

La Congrégation se réunissait à des dates indéterminées, au Vatican ou au Quirinal. La première année, en vue de résolutions urgentes, elle avait tenu de nombreuses séances : 6 février, 5 mars, 28 avril, etc. Elle avait lieu d'habitude trois ou quatre fois l'an, quelquefois deux seulement[2]. Elle se composait de plusieurs cardinaux et de prélats: en 1693 nous avons vu que les cardinaux étaient au nombre de trois; en 1764, à une réunion qui eut lieu le 8 août, ils paraissent avoir été beaucoup plus nombreux : étaient présents les cardinaux Torregiani, alors Préfet de la Congrégation (1759-1765), Alex. Albani, Nerio Corsini, Rezzonico, Chigi, Caprara et Caracciolo, et MMgrs Bufalini, Aquaviva, Passionei et Campilli. Le Secrétaire était alors Mgr Mattei.

On trouve souvent accolé au nom d'Avignon celui de Lorette. Innocent XII avait en effet créé, par une bulle du 10 août

1. De nombreux Secrétaires de la Congrégation devinrent par la suite Préfets de cette Congrégation. Voici la date d'entrée en fonctions des Secrétaires; les registres des *Positiones* portent leur nom, au dos, jusqu'en 1768. En 1693, Gius. Sacripanti; 1700, Pietro Marcello Corradini; 1706, Ant.-Maria Becchetti di Fabriano; 1717, Ant.-Franc Valenti di Spoleto; 1723, Gius. Accoramboni di Spoleto ; 1725, Gio-Battista Braschi di Cesena; 1731, Franc.-Maria Spannochi di Siena; 1740, Saviero Giustiniani di Genova ; 1754, Nicol. Riganti di Molfetta ; 1758, Lanfranco Mattei ; 1771, Gaetano Ferri d'Ascoli; 1776, Carlo Luti; 1777, Carlo Maria di Fedirici, *pro-secrétaire;* 1779, Franc-Maria Luzi di Sanseverino.

2. Ainsi en 1727, les 10 février et 18 août ; en 1728, les 20 janvier, 2 juin, 17 août et 14 décembre.

Digitized by Google

1698[1], une nouvelle Congrégation de Cardinaux chargée d'administrer la Santa-Casa de Lorette et les territoires qui en dépendaient. Cette Congrégation fut unie à celle d'Avignon, qui venait d'être fondée : le Cardinal Secrétaire d'Etat et Mgr Sacripanti furent les Préfet et Secrétaire communs de cette double Congrégation qui prit le nom de *Sacrée Congrégation d'Avignon et de Lorette*[2].

Tel était le fonctionnement de la Sacrée Congrégation d'Avignon qui dura jusqu'ici la fin de la domination pontificale dans cet Etat. Elle fut confirmée pas différents papes, notamment par Pie VI dans le *Motu proprio* dont nous avons parlé plus haut.

⁂

Le fonds d'archives de la Sacrée Congrégation est intéressant au triple point de vue économique, administratif et judiciaire. On y suit une quantité de différends pendants entre la monarchie française et Avignon et intéressant la vie économique du Comtat (concordats du tabac, du sel, des poudres, de la librairie etc....). L'on y trouve quelques documents relatifs à la préparation des mouvements révolutionnaires de 1789 dans certaines communes du Comtat (l'Isle-sur-Sorgue, Cavaillon, etc...). Malheureusement ces archives ne contiennent presque rien sur la période de la Révolution: Avignon avait acquis alors une autonomie administrative complète, et les seuls rapports existant entre le Vice-Légat, Mgr Casoni, et le Saint-Siège étaient des rapports diplomatiques, qui n'étaient plus du ressort de la Sacrée Congrégation.

Signalons en outre dans le vol. 75 des *Positiones* des pièces du XIVe siècle qui n'ont rien à voir avec les matières ordinaires traitées par la Congrégation: une enquête ordonnée par Char-

1 Bulle: « *Sacrosanctae Redemptionis humanae mysteria...* » *Bullarium Romanum*, t. IX, p. 479 à 482. — Cette création avait été rendue nécessaire par le conflit qui avait éclaté entre la juridiction de l'évêque de Recanati et celle du cardinal-protecteur de Lorette.

2 Moroni, *Diz. stor. eccles.*, t. XXXIX, p. 249, et t. XC, p. 164. Cf, *infra* le regt 9 du Répertoire : Proviste de benefizi di Avignone e Loreto (1758-1783).

Digitized by Google

les d'Alençon, archevêque de Lyon, sur les biens possédés dans son diocèse par les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et un procès contre l'abbaye du Jard (Seine-et-Marne), ainsi que quelques poésies italiennes du XVIII^e siècle.

Les archives étaient conservées, jusqu'à la réunion d'Avignon à la France, auprès du prélat sous-dataire, Secrétaire de la Sacrée Congrégation d'Avignon et de Lorette. Ce fonds se trouvait donc, avant l'établissement de la monarchie italienne dans le Palais de la Daterie, proche du Quirinal, où il voisinait avec celui de Lorette. Transporté dans la suite au Vatican, il était resté jusqu'à ce jour inexploré. A peine connaissait-on les attributions, ou même l'existence de la Congrégation par un passage de l'Histoire des Recteurs de Cottier et par le Dictionnaire d'histoire écclésiastique publié par Moroni. Nous remercions Mgr Angelo Mercati, préfet des Archives du Vatican, dont l'extrême obligeance voulut bien nous permettre de classer ces archives et d'en publier le répertoire.

Tel que nous l'avons reconstitué, le fonds de la Congrégation se compose de trois séries de documents :

1°. — Une série de 76 registres, reliés de parchemin (N^os 1 à 76), contenant les *Positiones* de 1693 à 1768, et différents registres de patentes, ainsi que des *miscellanea* du XIV^e siècle à 1794.

2°. — Une série de *Minutes* (N^os 77 à 100), ou enregistrement sur feuilles volantes des lettres de la Sacrée Congrégation aux Vice-Légats de 1748 à 1785.

3°. — La plus intéressante série, comprenant 119 liasses (N^os 102 à 221), et dont il existe un fragment d'ancien inventaire (N° 101), fait en quelque sorte suite à la première : elle contient les affaires d'Avignon et du Comtat, surtout importantes pour la période 1775-1789 ; celles-ci ne se présentent plus suivant un classement chronologique, mais par dossier (procès entre communautés et seigneurs, concordats avec la France, statuts de métiers etc...).

Digitized by Google

Il est utile de mentionner également ici une série de volumes qui ne se rapportent qu'indirectement à la Sacré Congrégation; c'est une collection de 33 registres reliés de parchemin qui devait primitivement se trouver mélangée au fond de celle-ci, car nous en avons extrait quelques volumes des *Positiones*. Elle est aujourd'hui dans la salle des *Indices* des Archives du Vatican, à la suite de la série « Nunziatura di Avignone »[1]. Elle renferme principalement la correspondance du Vice-Légat Gregorio Salviati (1760-1767), et des lettres datant de sa Vice—Légation : Lettres de la Sacrée Congrégation et de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Salviati (1760-1766) ; plusieurs volumes intitulés « Registri di lettere di ministero » (mêmes dates), contenant des lettres écrites d'Avignon à la Sacrée Congrégation, à la Secrétairerie d'Etat, à la Congrégation de la « Propaganda Fide » etc. ; lettres du duc Salviati, datées de Madrid et Rome, de la duchesse d'Arri, de la comtesse Caprara et de Catherine Salviati à leur frère (1763-1766); lettres de Bossi, Benucci, Masotti, Dolci, comte de la Touloubre, Mme de Soissan de Saint-Andiol, etc... au Vice-Légat ; lettres de M. d'Ours de Saint-Ciergues au chanoine Arnavon, du comte de Condorcet et du cardinal de Bernis, de Flavio Chigi; lettres du cardinal Zondadari et de l'abbé Gentiloni, auditeur de la Nonciature, datées d'Avignon (1714-1716), etc... et quelques liasses d'intérêt administratif, intitulées *Avignone ordinarie,* qui traitent de la tenue des conseils, de l'administration des communautés, de l'augmentation des tailles ou de la réparation des chemins du Comtat Venaissin (1604-1764).

Telle est la nouvelle source que nous signalons à l'activité des érudits qui s'occupent de l'histoire d'Avignon au XVIIIe siècle. Elle n'est point seule en Italie, ni même au Vatican ; mais étant ignorée, elle méritait qu'on la tirât de l'oubli.

1. La série dite *Nonciature d'Avignon* comprend 340 volumes dont il existe un répertoire succinct du XVIIIe siècle : elle commence à la légation du cardinal de Bourbon (1565) et se termine par les « Registres Casoni ». Ce fonds complète celui de la Congrégation et contient un grand nombre de lettres ou de résolutions émanant de celle-ci et adressées au Vice-Légat ou à l'archévêque d'Avignon.

Digitized by Google

Des recherches faites dans de nombreuses archives et bibliothèques du Royaume nous permettront, un jour, de la situer, en la mettant du même coup « à l'échelle », dans un « Répertoire des Sources historiques d'Avignon et du Comtat Venaissin existant dans les dépôts d'archives et les bibliothéques d'Italie ».

Fernand BENOIT

Digitized by Google

# Pièce Justificative

## Résolution de la Congrégation en date du 6 Février 1693 et Rescrit d'Innocent XII en date du 7 Février.

*Decretum super deputatione Congregationis super negotiis Avenionis.*

Die 6 Februarii 1693.

Cum in congregatione particulari, cui de ordine S^mi Domini Nostri, die 23 januarii 1693, cui interfuerunt Em^mi et R^mi Domini Cardinales Spada, Panciaticus et Albanus ac R. P. D. Sacripantes, fuisset resolutum, circa negotia status Avenionis et comitatus Venayssini, eo modo procedendum esse, qui servatus fuerat a mense februarii 1654 usque ad mensem aprilis 1657[1], quo medio tempore desiit (sic) esse legatus Avenionensis, et ad hunc effectum esse diligentius perquirenda acta notariorum A. C[2]. et regesta Secretariae[3] status. Facta interim hujusmodi perquisitione et locuta[4] iterum congregatione prefata die 6 currentis mensis februarii :

1°— Resolutum fuit, si eidem S^mo Domino placuerit, qousque fuerit de hujusmodi legatione provisum[5], causas status et comitatus predictorum quæ legatione durante agebantur coram auditore Cardinalis Legati, agendas esse coram A. C., in cujus tribunali propina non solvitur. Appellationes vero, quæ committebantur, necnon controversias circa competentiam jurisidictionum, quæ decidebatur a Cardinale Legato seu ejus congregatione Avenionensi, in posterum committendas et decidendas esse a Signatura Justitiæ.

2° — Expedire etiam seu convenire congregationem predictam[6] a Sanctitate Sua deputandam[7] circa prudentialia, politica et economica,

1. Vacance de la Légation entre la disgrâce du Cardinal Astalli et la nomination de Flavio Chigi.
2. *Auditoris Camerœ.*
3. Manuscrit des Arch. d'Avignon : *secretia.*
4. *Idem : coacta.*
5. *Idem : projectum.*
6. *Idem: personarum.*
7. *Idem : deputandarum.*

Digitized by Google

et reliqua omnia regimen status et comitatus predictorum respicientia, prout dicto tempore quo non adfuit legatus, fuit observatum.

3° — Circa emolumenta sigilli ascendentia ad scuta menstrua centum circiter, vel paulo minus, habito respectu ad tempus, quo in Sanctitatis Suæ fælicissimo pontificatu functus est legationis munere Em^mus^ Othobonus, audiendam esse mentem S^mi^.

4° — Collationem denique beneficiorum majorum faciendam esse ab Ill^mo^ Domino Vice legato[1], cum participatione S^mi^, quemadmodum prius fiebat cum participatione Cardinalis Legati.

Die immediate sequenti, 7 februarii 1693, facta per R. P. D. Sacripantem relatione S^mo^, Sanctitas Sua deputavit etiam, in predictis et in futurum, supradictam Congregationem Em^mrm^ Spadæ, Panciatici et Albani et ejusdem R. P. D. Sacripantis. Mandavit prefata sigilli emolumenta ad dispositionem suam servari et in reliquis supradictis prefatam resolutionem probavit.

(Archives du Vatican, *Sacra Congregazione di Avignone*, reg. 11 ; Archives d'Avignon, reg. AA 156, fol. 2 vo).

1 *Idem : Collegato.*

2 *Idem :* manquent les quatre noms des prélats.

Digitized by Google

# Répertoire du Fonds de la Sacrée-Congrégation d'Avignon

1. Registro per la Segretaria d'Avignione, T. I et II (1693-1716), Enchiridion facultatum legationis Avinionensis — Résolutions de la Sacrée Congrégation (1693-1716).
2. Registro per la Segretaria d'Avignone, T. III (1717-1719).
3. Registro per la Segretaria d'Avignone, T. IV (1720-1725).
4. Registro delle lettere e decret d'Avignone (1726-1729). Relazione dello stato di Avignone e del contado.
5. Registro delle patenti di Avignone (10 juillet 1717-1744).

5.b[is] Registro delle patenti di Avignone (1758-1787).

6. Registro di lettere di Avignone (1758-1768). Secrétaire de la Sacrée Congrégation : Lanfranco Mathei.
7. Lettere diverse del tesoriere camerale in Avignone (1776-1787).
8. Sommaire de toutes les conclusions et délibérations prises par les troits états du comtat Venaissin depuis l'an 1400 jusques à l'année 1700 inclusivement ; avec l'inventaire de tous les papiers, livres et documents existants dans les archives des dits trois états (avec table)[1].
9. Proviste de benefizi di Avignone e Loreto dall'anno 1758 à tutto 1783.
10. Materie di Avignone : recueil de factums imprimés (1724-1756).
11. Scritture diverse della Secretaria della Congregatione d'Avignone, 1693 (Secretario Sacripanti).
12. Scritture diverse..., 1694. Note sur les entrées de la R. Chambre dans le comtat (1676-1694). Perspective de la place du jeu de ballon à Carpentras.
13. Scritture diverse..., 1695. Cavaillon.
14. Congregatione Avenionen., 1699-1700[2]. Titres de Saint-André-de-Ramières et Prébayon (XIII[e]-XVII[e] siècle).

1. Ce registre fut composé en 1693 par le notaire Floret ; il est d'autant plus utile qu'il est antérieur à l'incendie de *l'archive du Pays* qui eut lieu en 1713 (n°33).

2. Voir également pour les années 1697 à 1707, dans le fonds de la *Nunziatura di Avignone*, le vol. 176: « Fogli della Congreg. d'Avignone dall'anno 1697 a tutto il 1707 ».



Digitized by Google

15. Congregatione Avenionen., 1701 (Secretario Coradino). Etat des revenus de la Chambre, 1697-1699.
16. Congregatione Avenionen., 1702, T. I.
17. Congregatione Avenionen, 1702, T. II.
18. Congregatione Avenionen., 1703.
19. Positiones delle cause proposte in Sacra Congreg. di Avignone l'anno 1704.
20. Positiones, 1705.
21. Positiones, 1706. (Secretario Becchetto).
22. Positiones, 1707. Compagnie de l'Arc à Avignon. Tarascon.
23. Positiones, 1708. Prévôté de Pignans.
24. Positiones, 1709.
25. Positiones Sacrae Congregat. Aven... in causa terre Caderusse, 1709.
26. Positiones, 1710.
27. Positiones, 1711. Bédarrides et seigneur de Verclos.
28. Positiones, 1712. Trinitaires d'Avignon (XIVe-XVIIe siècle).
29. Positiones, 1713.
30. Positiones, 1714. Collèges de notaires d'Avignon et Carpentras.
31. Positiones, 1715. Mémoires sur le setier d'Avignon. Statuts de la maîtrise des chirurgiens de Carpentras (1690).
32. Positiones, 1716. Affaire des soieries de Lyon. Monastère Saint-Martial d'Avignon.
33. Positiones, 1717 (Secretario Valenti). Incendie de l'archive du Pays à Carpentras (1713).
34. Positiones, 1718. Cavaillon.
35. Positiones, 1719. Cairanne. Projet de canal du comtat.
36. Positiones, 1720. Projet du canal de la mer au Rhône.
37. Positiones, 1720-1724. Peste (1721-22) : lettres de Costebelle, consul.
38. Positiones, 1725-1727. (Secretario Braschio).
39. Positiones, 1728-1729.
40. Positiones, 1730 et 1732.
41. Positiones, 1731-1733 (Secretario Spannochi).
42. Positiones, 1734.
43. Positiones, 1735.
44. Positiones, 1736.
45. Positiones, 1736-1738.
46. Positiones, 1739. La Palud.
47. Positiones, 1740-1741. (Secretario Justiniano).
48. Literae et Positiones, 1742.
49. Positiones, 1743.
50. Positiones, 1744.

Digitized by Google

51. Positiones, 1745. Mémoire pour le fisc contre J.-B. Mulâtre (1784).
52. Positiones, 1746.
53. Positiones, 1747.
54. Positiones, 1748.
55. Positiones, 1749. Mémoires sur le blé et sur la soie.
56. Positiones, 1750. Procès entre François de Salignac de la Mothe-Fénelon, archidiacre de la métropole, et Françoise de Saint-Julien.
57. Positiones, 1751. Mémoire des consuls de Carpentras contre Mgr d'Inguimbert.
58. Positiones, 1752.
59. Positiones, 1753.
60. Positiones, 1754. (Secretario Riganti).
61. Positiones, 1755.
62. Positiones, 1756.
63. Positiones, 1756.
64. Positiones, 1757.
65. Positiones, 1757.
66. Positiones, 1758 (Secretario Matheio). Mémoire de la commune de Villedieu contre J.-Ignace de Villeneuve.
67. Literae et Positiones, 1759 et 1758. Mémoire de la commune de Buisson contre J. Ignace de Villeneuve.
68. Positiones, 1760. Même affaire.
69. Literae et Positiones, 1761. Corporation des libraires d'Avignon.
70. Literae et Positiones, 1762.
71. Literae et Positiones, 1763.
72. Positiones, 1764. Divers, 1693-1778. Note des pensions d'Avignon et de Lorette (1777-78).
73. Positiones, 1765. Divers, 1711-1794. Lettres de Costebelle, consul (1722-23).
74. Positiones, 1766.
75. Positiones, 1767. Divers : Codex chartaceus archivi Apost. ...signatus olim 1297,... continens processum anno 1373, conditum per commissarios deputatos a Carolo de Alençonio, archiepiscopo Lugdunensi, super personis preceptoris et facultatibus equitum S. Johannis Hiersolymitani, provincia Lugdunensi, et pièces originales en parchemin relatives à la même affaire ; Procès contre l'Abbaye du Jard (Seine-et-Marne), XIVe siècle. — Poésies italiennes du XVIIIe s. (1737-1739 etc...) ; — Discorso in cui si prova che l'isola di Ponza e le aggiacenti ad essa non sono membri, e parte del regno di Napoli, ma dello stato ecclesiastico.
76. Positiones, 1768-1789. (Secretario Matheio). Statuts et règlement

Digitized by Google

de la Corporation des Ferrari d'Avignon (1780). Lettres de Casoni.

77. Lettere dal anno 1748 a tutto 1758 (enregistrement des lettres de la Sacrée Congrégation).
78. Minute registrate, 1758.
79. Minute registrate, 1759.
80. Minute registrate, 1760.
81. Minute registrate, 1761.
82. Minute registrate, 1762.
83. Minute registrate, 1763.
84. Minute registrate, 1764.
85. Minute registrate, 1765.
86. Minute registrate, 1766.
87. Minute registrate, 1767.
88. Minute registrate, 1768.
89. Minute registrate, mars-décembre 1775.
90. Minute registrate, 1776.
91. Minute registrate, 1777.
92. Minute registrate, 1778.
93. Minute registrate, 1779.
94. Minute registrate, 1780.
95. Minute registrate, 1781.
96. Minute di lettere di Avignone, 1781.
97. Minute registrate, 1782.
98. Minute registrate, 1783.
99. Minute registrate, 1784.
100. Minute di Avignone, 1785.
101. Fragments d'inventaire des liasses 102 à 221.
102. Dazio sull'introito et estrazione de grani (1780) ; mémoire des fermiers généraux, lettres de Vergennes.
103. Stabilimento d'uno magazzeno per mercanzie (dépôt de la ferme du roulage de France, 1781-84.)
104. Cavallegeri ; chevau-légers d'Avignon sous le commandement du comte de Condorcet (1776) ; administration, 1776-84.
105. Compagnia degli Avignonesi et artigleria (1776-1784).
106. Miscellanea estranee ad Avignone et Carpentras : Narni (1800); lettres de François II empereur au cardinal Zelada 15 oct. 1792; du cardinal Caracciolo à l'archevêque de Palerme (30 sept. 1779) etc... ; — Lettres du XVI[e] siècle (Scipion Grimaldus, 1587; duc de Médina, etc. ); — Editto sopra l'esigenza delle due gabelle di contrato e scannatura, Rome 1795 ; — Mémoire sur l'état d'Avignon et les réunions temporaires à la France.
107. Militari de la Maréchaussé et d'altre denominazioni (1774-1787).

Digitized by Google

108. Ceremoniale di etichette e formalita (plainte du marquis de Grammont, duc de Caderousse, au sujet des prérogatives de sa maison, 1787).
109. Comunità de Vaison (1781), de Rubbione (1732), du Thor (1768), de Cavaillon (1791 et 1733-1787), de Mazan (1780).
110. Notizie sopra Avignone « ex libro antiquo manuscripto cui titulus « uractatus de facultatibus aliisque multis ad datariam Aven. spectantibus » (1720-1780) ; lettere facultatis legationis R. D. D. F. de Claromonte S. R. E. C. et legati
111. Molini sul Rodano (droit d'attache, 1780).
112. Controverse entre les communautés de Beaumont et de Malaussène et le baron de Beaumont au sujet du droit de lignérage dans le Ventoux (1781-82).
113. Deliberazioni sopra le comunita regolari e secolari e tutte le manimorte (1782-85)
114. Collego de' speziali : mémoire au cardinal Pallavicini, préfet de la Sacrée Congrég. (vers 1777).
115. Strade da dilatarsi : mémoire du corps municipal de Carpentras à Pie VI (1786).
116. Adjudication des biens des Ex-Antonins aux deux hôpitaux de Valréas (1778).
117. Reclami sulli disordini postali (1782).
118. Tribunale della rota di Avignone ;demandes de place d'auditeur de Rote (1771-76).
119. Appalto delle gazette (affaire Blanc et Niel, 1775-85).
120. Confini di Avignone lungo la riviera della Duranza (Châteaurenard, 1775-78).
121. Exemption du droit de lods obtenue par les religieuses de Sainte-Ursule de Valréas (1776).
122. Aqueducs de Pernes (plans).
123. Péages d'Avignon (péage du sel sur le Rhône, 1779-82).
124. Consoli de Carpentras ; réclamation de l'ordre des avocats, et mémoire des gentilshommes (1769-1776) ; — Police des rues (extrait par Barjavel d'actes tirés des archives de l'hôtel de Ville de Carpentras depuis 1383).
125. Regolamenti sopra gli archivi di Avigone (plan d'archives publiques et proposition de création d'un enregistrement des actes notariés (1692-1788).
126 Graffieri ; mémoire du greffier Toppin pour la réduction du nombre des greffes et la liquidation des dettes du collège des notaires et greffiers (1785).
127. Construction du canal d'écoulement de la *fontaine Couverte* nécessité par l'abus de l'irrigation dans le territoire d'Avignon (1779-80).

Digitized by Google

128. Concordato sopra i disertori di Francia che si rifuggiano nello stato pontificio (1752-63).
129. Questioni di precedenze tra il magistrato di Avignone ed il rappresantante e legato pontificio (1777).
130. Comunita degli ebrei ; faillite juive de 1778, dans laquelle est impliqué Mosé de Carcassonne pour 800.000 lire, lettres de naturalisation accordées par le roi au juif Vidal (1770).
131. Carceri nel palazzo apostolico di Avignone e suoi inservienti (plan des prisons, 1775-1784).
132. Dirette del contodi : *dominium* fondiaire de la R. Chambre à Vaison, Valréas, Cavaillon, Vaison, Grillon, Sablet, Seguret, etc.
133. Elenco di cariche ecclesiastiche (rectorie de Carpentras, vicerectorie); *Ordonnances statuts et règlemens du comté Ven.* Avignon, chez Jean Piot, 1638, in-12 ; — Mémoire sur la juridiction d'Avignon par Giannantonio Passeri (1779).
134. Questione sull' officio notarile che pretende Pietro Alessio Claudio Richard (1785).
135. (Emploi de registrateur de suppliques : lettres des concurrents adressées au Cardinal Pacca : 1814).[1]
136. Règlements et réformations des taxes judiciaires et extra-judiciaires, par Mgr Salviati (1765).
137. Vice-rectorat de Carpentras ; chancellerie du rectorat ; office du greffier ; règlements pour les secrétaires des communautés du comtat (1717-1781).
138. Soldati del presidio (1776-1784).
139. Li quatro notari criminali di Avignone ; graffiere criminale (1787).
140. Juges de Saint-Pierre ; tribunal de la Vice-Gérence (1774-1784).
141. Appalto di messagerie ; privative de la voiture d'Avignon à Carpentras (1774-1776).
142. Universita de' sartori (1575-77).
143. Rendi-conti della cassa militare ; lettres d'Athénosy, collatéral, 1782-6 février 1790.
144. Universita de' mastri filatori di seta ; constituée en 1786. — Vente du fonds de librairie Giroud à Aubanel (1767) ; contrebande de l'imprimerie à Avignon ; librairie Aubanel (1785) ; concordat entre le Saint-Siège et la France au sujet de l'impression (7 juin 1785).
145. Deputazione d'un agente in Parigi (abbé Nardi)en 1780 : différends entre la cour de France et Avignon au sujet de la circulation des blès, de la garance, du coton, du droit de foraine pour les vins, de l'imprimerie et des librairies ; —

1. Cette liasse ne concerne pas Avignon; elle porte au dos: « Carte che sembrano inutili ».

Digitized by Google

liste des ambassadeurs d'Avignon depuis 1757.

146. Fabriche di tabacchi ; contrebande du sel (1734-1783).

147. Rocorsi sulla elezione di sindaci e consiglieri di Carpentras (1775).

148. Ristretti delle cause criminali e civili che si propongono alla S. Congreg. di Loreto ed Avignone (13 sept. 1784) ; — Taxes imposées par le recteur du comtat sur les magistrats et avocats-procureurs de la ville de Carpentras (1781).

149. Règlements du Saint-Office concernant les marchands libraires et imprimeurs..., vendeurs de livres (1756-76). — Lettre de l'Inquisiteur au sujet des juifs de Carpentras (1780).

150. Separazione delle dirette che appartengono alla citta di Avignone, alla camera apostolica, da quelle che la stessa camera ha ceduto alla stessa citta, non che nuovo sistema per amministrarle (1781-84) ; observation d'Agricola Bertrand sur l'administration du comtat (1779) ; — *Essai sur la réformation des tribunaux et l'administration de la justice dans la ville d'A. et la province du comtat* (1783) ; — Affaire des imprimeurs et libraires (1778-84).

151. Etat actif et passif des rentes du comtat (1776-86).

152. Archivi di Avignone : lettres d''Agricola Bertrand (1787) ;mémoires de Bondacca sur la réorganisation des archives depuis 1777; mémoire de Bertrand sur les limites de la Durance avec indice des pièces qui y sont relatives (1607-1752).

153. Réédification de la paroisse de Morières (1768) ; — supplique des habitants au vice-légat au sujet des digues de la Durance (1779).

154. Projet des digues de la Durance (1775-77); — Documenti di Orange colli feudi di Caderousse e Frigolet.

155. Réforme des tribunaux d'Avignon. Observations sur l'opuscule d'Astier : *Essai sur la réformation des tribunaux et l'administration de la justice...* 1783 ; *Projet de règlement dressé par M. d'Astier actuellement assesseur et acteur de la ville d'Avignon tendant à créer des tribunaux collégiaux dans cette ville. 1783.*

156. Opera pia dell'elemosina generale in Avignone ; observations sur le projet de réforme ; état des capitaux de la maison de l'Aumône générale (1750)

157. Rente du grand sceau (1731, 1760, 1780-81, 1788) ; — demande par le chevalier de Soissan du gouvernement de Mazan (1779).

158. Emplois d'archiviste et secrétaire de la légation (poste occupé en 1774 par Balthazar Vigne).

Digitized by Google

159. Divers : Projet de restitution d'Avignon au Saint-Siège moyennant 730 m lire (3 juillet 1791) ; *La verita senz' adulazione in due lettere spedite da un Teologo al Nro SS. P. Pio VII.* 1802 ; Restituzione degli stati di Avignone e Carpentrasse alla S. Sede fatta dal re di Francia nel 1689; — Correspondance du nonce à Paris, 1757 ; — Lettres des consuls d'Avignon au Cardinal-ministre après la restitution d'Avignon (30 avril 1774).

160. Memorie concernenti gli stati di Avignone e Carpentras (lettres d'Agricola Bertrand, 1780 ; notes du même pour soutenir les droits de la Chambre Apostolique) ; — Informazione sopra i successi di Castro et les Farnèse, avec notes de Bertrand (XVI-XVIIIs.) ; — Lettres d'A. Bertrand sur le *Liber de tribus imposteribus*, et le manuscrit de Valadier sur l'histoire d'Avignon[1] ; — Catalogue alphabétique de tous les notaires (XV-XVII s.) ; — Extrait des registres de Jean XXII : « fundatio eccl. B. Marie Villenove secus Avenionem » et testament d'Arnaud de Via (XV s.) ; privilèges concédés aux habitants de Villeneuve (copies, 1423-1498).

161. Concordato sulle carte da giuoco (1758-80).

162. Tribunale della conservazione ossia tribunale mercantile d'Avignone (1678-1769).

163. Graffiere de la conservazione ; greffe temporel de Vaison (1787).

164. Congregazioni per gli affari di Avignone (1790-1791) ; Bulletin contenant le résultat de la séance du soir du 20 novembre 1790 concernant l'affaire d'Avignon... ; extrait de la délibération du 24 octobre 1790 envoyé au cardinal Zelada.

165. Petizione risguardante la riforma per le nuove instituzioni ; Supplique de l'Assemblée ordinaire du comtat à Pie VI (question de droit civil).

166. Bolle di Benedetto XIV per la erezione e fondazione d'una biblioteca e museo publico in Carpentras (1747-1779).

167. Collegio di Carpentras (1782).

168. Fratelli delle scuole cristiane di Avignone et Bolene chiamati les Ignorantins (1781).

169. Avvocato de Poveri e suo sostituto ; avvocato del fisco ; uditor generale della legazione ; giudice delle gabelle.

170. Confraternita della Misericordia in Avignone (créée en 1681 pour les soins des prisonniers) ; supplique de l'Ospedale de pazzi

1. Aujourd'hui au Vatican, Vatic. lat. 8227 (2 vol.): ce ms. provient de l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz. Valadier est l'auteur du « *Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant sur le sujet des fortunes, batailles..... de..... Henri IIII, Roy de France et de Navarre.....*, Avignon, J. Bramereau (1601), in-4°.

Digitized by Google

à Mgr. Luzzi, secrétaire de la Sacrée Congregation ; ordonnance du vice légat concernant les *Insensés* (1779).

171. Univesita di dottori in medicina (1785) ; — Mémoires sur le trafic de la monnaie qui se fait dans le comtat, dans un but commercial.

172. Infeudazione della terra di Cayranne (1782).

173. Costruzione di una nuova strada accordata alla comunita di Minerves ; supplique des habitants de Ménerbes au Card. Pallavicini (1780) ; supplique du chevalier de Carmejane et du conseil de Ménerbes.

174. Communita di Villes ; com. di Mornas ; com. de l'Isle (querelle entre les deux ordres de la noblesse et des avocats, et des notaires et bourgeois contre la ville qui veut faire partie du conseil ; projet de création d'une troisième classe, ou corps des artisans (1777).

175. Progetto di riparazione delle strade di Avignone, colli utili de' Tabacchi; osservazioni sopra gli abusi che si sono introdotti nella amministrazione de denari della prov. del contado (1787).

176. Soppresione de' gesuiti in Avignone e Carpentras (1768-75).

177. Erezione di un collegio in Avignone de Gesuiti colle rendite del priorato di Grez ; union du prieuré de N.-D. de Grès au collège de Carpentras (1780).

178. Reclami delli possidenti di Avignone per la nuova tassa per le spese di arginatura delli fiumi Rodano e Durenza (1736-79).

179. Corpo de'cavallegeri in Avignone ; lettres de Casoni et de la maréchaussée d'Avignon (1789).

180. Posto di vighiere (1778-88) ; lettres de Filomarino, Casoni (1780-88) ; demande de la place de viguier par le comte de Raousset (1777).

181. Processi di furti ed altri processi e scritture legali (1788) : affaire entre Marie Le Blanc et le fisc de Cavaillon, entre le marquis de Brantes et le sieur Lapierre, entre le marquis de Blacas et Reboulin, etc...

182. Librai e stampatori di Avignone (1774-85) ; lettre de Fed. Munster, danois, demandant la permission de travailler à la Vaticane sur la littérature ancienne allemande et le procès des Templiers de Chypre.

183. Collegio publico di Avignone (1783) ; exercices littéraires des collégiens, programmes des classes (1779-80).

184. Lotteria : projet pour l'établissement d'une loterie royale (1781).

185. Compagnia militare denominata Maréchaussé : règlements de Mgr Filomarino (1779) et Mgr Pascal Acquaviva d'Aragona (1751) ; — Assemblée générale des Trois Etats, actes de l'Assemblée (1784).

Digitized by Google

186. Dazio del sale (1780-86) ; proposition de M. de l'Epinay (86).
187. *Griefs des habitants du comté Venaissin contre la ferme générale de France.* Avignon, 1786 ; *Mémoire pour les habitants de la ville d'Avignon... au sujet du sel.* Avignon, 1786 ; *Réflexions sur la question de savoir si la proposition d'augmenter le prix du sel.., présente ou non des avantages.* s. d. ; *Réponse aux propositions de M. de l'Epinay, fermier général.* 1786.
183. Lettere in francese : registre formulaire de lettres.
189. Causa di fallimento del' ebreo Abraam David Millaud ed altri ebrei (1783).
190. Bastardi : mémoire au sujet des deux hôpitaux de S. Pietro delle Grazie et della Casa della Carita de Carpentras, organisés par l'Assemblée des Trois Etats de 1764.
191. Stanze di concorrenti ad offici notarili (Avignon).
192. Barca di Bonpas : observations de la communauté de Noves en réponse à Cabanes (1778).
193. Feudo di Frigult (« Tettre des Frigoulets » dans le comtat), disputé entre le roi et la R. Chambre ; lettre du marquis de Grammont (26 nov. 1775) ; liste des hommages depuis 1297.
194. Rettore di Carpentras : notes sur la rectorie.
195. Nuova causa del fisco apostolico della legazione di Avignone alla querela di Benedetta Tombarella della terra di Cannes in Provenza per delitto di falso contro li rei e complici (registre de 454 fol.).
196. Regolamenti e reforme diverse degli offici notarili e graffieri (1781).
197. Divers : Lettres du marquis de Pérussis, consul d'Avignon ; du marquis de Villeneuve, viguier (1718) au sujet du procès entre le marquis de Malijai et la fille d'un peseur de bois dont le père mourut en service ; — mémoire au sujet des transformations à apporter au palais épiscopal de Cavaillon (1718).
198. Mémoriaux de Châteauneuf-de-Gadagne contre le duc de Gadagne (1736), de la veuve d'Alex. de Beauvoir de Nogaret contre la commune de Sainte-Cécile (1736), de Jacob-Ignace de Florans contre le lieu de Bédoin (1737), de la cité d'Avignon et du marquis de Villeneuve contre Joseph Calvet et le Palun (1738), etc....
199. Comunita di Valreas (mémoire de la commune au sujet de la représentation de la « troisième classe) ; com. di Mazan (affaires d'intérêt communal); com. di Bedouino (1777).
200. Divers : Chevau-légers d'Avignon (1787) ; mémorial de la commune de Beaumont contre le marquis de l'Epine, seigneur de

Digitized by Google

Beaumont (1786) ; mémoire des fileurs de soie (1785-86) ; affaire des hôpitaux de Sainte-Grâce et Saint-Pierre de Carpentras ; lettres de la veuve Le Blanc, datées de Paris, envoyant un « bulletin des faits et potins de Paris » (1785-86, Cagliostro etc...) ; lettres de Casoni (1785-87) ; règlement concernant la loterie royale de France (4 déc. 1784) ; gabelle du sel (1787).

201. Mémorial de Villardy, comte de Quinson, contre J. P. Ant. de Baroncelli de Javon (1787) ; arrêt du Parlement de Toulouse condamnant le comte de Quinson.

202. Mémoires sur l'administration du comtat : création de l'archive proposée par Claude Scipion (enregistrement notarial, 1786-87).

203. Città dell' Isola di Avignone : mémoires des Zelanti de l'Isle et pétitions du peuple pour obtenir sa représentation par la création d'une « Troisième main » composée d'artisans possédants (1775-1778) ; mémoire de la communauté du Thor (1785-86).

204. Comunità del'Isle (1755) ; com. di Vedennes (1774-78) ; com. di Lagnes (1788).

205. Uditori di rota : mémoire sur le tribunal de la Rote (1785).

206. Processi e cause : affaire Astier (1777) ; lettres d'Agricola Bertrand portant sur les droits du Saint-Siège au Rhône (1778), sur le ms. de Valadier[1] conservé à l'abbaye de Saint-Arnoul-de-Metz, sur le Pont de Bonpas ; envois de divers ms. par le même et notice de ms. (1789).

207. Mémoire de J.-B. d'Armand sur l'augmentation des impôts depuis l'occupation française ; demande de naturalisation de Mattia, esclave nègre du marquis de la Chapelle, noble américain ; procès entre M. de Couserans et ses vassaux de Sarrians (1787) ; échange de terre à Ancezune entre le duc de Caderousse et la légation (1778) ; communautés de Sorgues et de Bonnieux (1778-81).

208. Controverse de frontière entre les communautés de Cavaillon et d'Orgon (1781).

209. Sulla elezione de' consoli ed assessori della villa di Avignone (1781) ; établissement de lanternes pour éclairer la ville (coût de 15.000 livres, 1777) ; règlements du vice-légat pour l'organisation des archives de l'hôtel de ville (1706) ; demande de la communauté de l'Isle relative à la création d'un 3e consul.

210. Esenzione delle cariche municipali (suppliques de G.-Em. de Pésenas, sgr. de Pluvinal, de M. de Canillac, du marquis

1. Voir *Supra*, nº 160.

Digitized by Google

de Pérussis, de l'avocat Vernet d'Avignon (1778-85) etc.

211. Consoli di Menerbes et di Cadanet nel Contado ; demande du baron Ch. Fr. d'Inguimbert-Montange, cosr. de la Garde-Paréol, pour obtenir la survivance du gouvernement de Ménerbes, possédé par son frère mineur ; relation de la fête donnée à l'Isle le 29 déc. 1776 à l'inauguration du portrait du pape.

212. Lettre de Sibour (4 août 1790) ; projet d'Agricola Bertrand qui propose la création d'une nouvelle charge pour améliorer le rendement des impôts; état de la charge de trésorier de la R. Chambre (1737-80).

213. Privilegi di nobiltà : privilèges et titres honorifiques (1780-89).

214. Bénéfices et pensions (Cavaillon, Carpentras, etc..., 1756-1784).

215. Cavaillon ; demande par les artisans de la création d'un 3e consul, et lettres à ce sujet (1738-84) ; certificats des villes qui ont un 3e consul (Pernes, Valréas, Mazan, l'Isle).

216. Miscellanea : observations sur l'affaire des soieries (1756) ; demande d'interdiction de M. de Colombier par sa femme (1773) ; lettres de l'évêque de Cavaillon exposant les droits de la communauté à couper les pins de sa montagne sans impôt et demandant pour les villes le droit de s'imposer elles-mêmes (1788) ; état de la fabrique des soies (1711-17).

217. Privation di fabrica de salnitri e polveri ; règlements de Carpentras concernant les incendies (1781) ; contrebande des poudres et salpêtres; proposition par le cardinal de Bernis du projet de S. M. d'une régie française.

218. Poids et mesures : règlements sur l'égalisation des poids et mesures et l'étalonnage (1731-1756).

219. Universita de ferrari : statuts des *ferrari* (1769-78).

220. Agrégation du séminaire de San Carlo et della Croce à l'université d'Avignon (1707-82).

221. Fabricatori di seta ; universita de' calderari.

Digitized by Google

# Une Ancienne Possession Comtadine

Sur le versant méridional des monts du Diois, s'ouvre une vallée en forme de triangle dont la ville de Nyons occupe le sommet, Vinsobres et Mirabel aux Baronnies, les deux extrémités de la base. Habitée dans l'antiquité par la tribu vocontienne des Noiomagenses, qui vit passer Annibal et l'armée punique, elle a pris de nos jours le nom de *Nyonsais,* Le fond en est occupé par de riantes prairies où l'Eygues torrentueux roule ses eaux argentées, tandis qu'une véritable forêt d'oliviers couvre ses coteaux. Abritée par des montagnes boisées, qui lui font une ravissante ceinture émeraude, elle ignore le fougeux mistral aussi bien que les vents glacés des Alpes. Sous son ciel toujours pur, la neige n'ose paraître que pour fuir aussitôt, et sa flore luxuriante rappelle les sites les plus séduisants de la côte méditerranéenne.

Avant sa conquête par les dauphins de Viennois, avant d'être assujettie aux rois de France, qui lui ravirent ses libertés et ses franchises, ce coin délicieux de terre provençale, où s'est perpétuée la langue des troubadours, fut une possession comtadine.

Lors du partage de la Provence, du 16 septembre 1125, le Nyonsais fit partie du marquisat attribué au comte de Toulouse. Il ne fut pas compris dans le démembrement de ce marquisat, lorsque Raymond VI céda, par le traité de Pont-Saint-Esprit, de juin 1189, le comté de Diois à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, et il resta sous la suzeraineté de Raymond.

La seigneurie de Nyons, comme celle de Vinsobres, appartenait à l'abbaye de Saint Césaire d'Arles, qui ne cessa, en toute occasion, de reconnaître la souveraineté des comtes de Toulouse, marquis de Provence.

Digitized by Google

L'abbesse Eldiarde ayant cédé sous réserve de l'hommage, à Dragonet, baron de Montauban, et à son fils Raymond, par acte du 9 octobre 1206, les droits seigneuriaux qu'elle possédait au château de Vinsobres, à charge de protéger le château de Nyons, elle reçut d'eux, en échange, la domination majeure de Mirabel, dont elle prit possession en arborant son voile sur la tour du château. C'est ainsi que les barons de Montauban, que nous allons voir suivre la bannière des comtes de Toulouse, acquirent des droits à Nyons et à Vinsobres et que Mirabel passa aux mains de l'abbaye Saint Césaire, pour en suivre la destinée.

Devenu seigneur ou co-seigneur du Nyonsais, Dragonet paraît s'être reconnu vassal du comte de Toulouse. Si l'histoire ne nous a transmis aucun texte de l'hommage qu'il dut lui prêter, nous savons qu'il fut au nombre des seigneurs auxquels Raymond VI, avant de partir pour l'Espagne, confia la garde de son fils. Suivant Fauriel (histoire de la croisade des Albigeois) Raymond, fils de Dragonet, qu'il appelle *Ramond de Montalba,* combattit au siège de Beaucaire, aux côtés du jeune Raymond VII et il fut l'un des chevaliers auxquels ce dernier confia la périlleuse mission de garder l'une des portes de la ville. Ces actes de dévouement des barons de Montauban, seigneurs du Nyonsais, envers les comtes de Toulouse, la confiance que leur témoignaient ces derniers, ne prouvent-ils pas qu'ils reconnaissaient l'autorité des marquis de Provence?

La suzeraineté de ceux-ci sur le Nyonsais résulte d'ailleurs formellement d'un acte intervenu le 2 décembre 1259, entre Ermessende ou Ermecinde, abbesse de Saint Césaire d'Arles, et Barral de Baux. Par cet acte, l'abbesse cède à Barral ses droits seigneuriaux sur Nyons, Vinsobres et Mirabel, sous réserve seulement de la haute juridiction, de la majeure censive et d'une rente annuelle d'un marc argent ouvré, *réservant en outre les droits du comte de Toulouse sur les seigneuries cédées.* Barral de Baux lui prête immédiatement le serment d'hommage, « sauf la fidélité due au comte ».

Les seigneuries du Nyonsais, placées sous la suzeraineté

Digitized by Google

des comtes de Toulouse, dépendaient donc du marquisat de Provence ou « Comté Venaissin » bien avant que ce pays ne tombât au pouvoir des papes. Si elles ne sont pas mentionnées dans le *livre rouge* (bibliothèque de Carpentras), contenant le dénombrement des fiefs, auquel fit procéder Alphonse de Poitiers, époux de Jeanne de Toulouse, c'est que les droits qu'il y possédait ne comportaient pas de revenus directs, mais une simple suzeraineté.

La mort d'Alphonse de Poitiers et de sa femme, décédés sans postérité, ayant fait passer le marquisat de Provence ou Comtat Venaissin, sous la souveraineté des papes, en vertu du traité de Paris, du 12 avril 1229, Grégoire X s'empressa de revendiquer tous les fiefs sur lesquels les comtes de Toulouse avaient pu exercer des droits de seigneurie ou de suzeraineté. Il n'eut garde d'oublier la suzeraineté du Nyonsais qui pouvait assurer son pouvoir sur le cours moyen de l'Eygues et, de là, ouvrir à son influence les hautes vallées des Alpes.

Les commissaires auxquels il avait délégué ses pouvoirs, mandent à Orange, Dragonet de Montauban qui possède des droits seigneuriaux sur les fiefs appartenant à l'abbaye de Saint Césaire. Le baron se rend à Orange, où il est mis en demeure d'avoir à remplir envers Grégoire X les devoirs de fidélité qu'il doit au souverain du Venaissin. Dragonet prête hommage au souverain pontife dans le cloître de l'église Notre-Dame, le 8 février 1274, pour les seigneuries de Nyons, Vinsobres et Mirabel.

En exigeant cet hommage, Grégoire X faisait non seulement rentrer sous son autorité des seigneuries qu'avaient négligées les comtes de Toulouse, ses prédécesseurs, mais il inaugurait en même temps cette politique d'expansion vers le nord, qui devait assurer à ses successeurs la possession de nombreux fiefs en Dauphiné et faire de Valréas la capitale du haut Comtat.

Les droits des Montauban étant contestés par les Baux, qui envoquaient l'acte du 2 décembre 1259, et l'abbaye Saint Césaire ne voulant pas reconnaître certaines de leurs pré-

Digitized by Google

tentions, les papes estimèrent que le serment de fidélité de Dragonet était assez précaire et ils n'attendirent qu'une occasion pour mieux asseoir leur domination sur le Nyonsais. Cette occasion ne tarda pas à se produire.

Humbert Ier, dauphin de Viennois, ayant acquis les droits de seigneurie que prétendait posséder Bertrand de Baux, comte d'Avellin, en vertu de l'acte de 1259, sur Nyons, Vinsobres et Mirabel, voulut s'installer dans ces châteaux. L'abbaye s'y oppose et revendique les droits qu'elle y possède de temps immémorial. De leur côté, les habitants, croyant leurs libertés menacées, prennent fait et cause pour les religieuses et s'apprêtent à résister par les armes à un prince qui ne connaît ni leur langue, ni leurs coutumes. Une lettre de l'Archevêque d'Arles — dont dépendait l'Abbaye — à l'évêque de Vaison, du 13 novembre 1300, citée par Barthélemy dans *l'inventaire des chartes de la maison des Baux,* nous apprend que le dauphin de Viennois « s'est emparé violemment des châteaux de Nyons, Vinsobres et Mirabel en déclarant la guerre aux habitants et en les chassant de leurs maisons. »

Le coup de force du dauphin — que vint appuyer l'acquisition de la baronnie de Montauban qu'il fit par acte du 30 septembre 1304, — ne préjudiciait en rien aux droits de l'Abbaye ,qui éleva les plus virulentes protestations; aussi Humbert Ier étant mort en 1307, son fils Jean, prince doux et pacifique, s'empressa de traiter avec l'abbesse Adalacie ou Alasacie de Lambesc. On convint de soumettre le litige à un arbitrage. Le cardinal Pierre de Colonna, choisi comme arbitre, donna raison à l'abbesse. Par sa sentence, datée d'Avignon, du 16 juillet 1309, il déclare que le dauphin est tenu de lui faire reconnaissance et hommage et de lui payer annuellement un marc et une once d'argent; il devra, en outre, abandonner à la prieure de Nyons l'église de Saint Césaire, située sur le territoire de cette ville. Jean prête hommage et fidélité à Alasacie de Lambesc, le 7 août suivant.

Si l'abbesse avait obtenu satisfaction, la puissance dont disposait son nouveau vassal n'était pas sans lui causer de sérieuses appréhensions. Le coup de force de Humbert Ier

Digitized by Google

pouvait se renouveler et les droits de l'abbaye être encore une fois mis en péril. Le pape Jean XXII, qui connaissait les craintes de l'abbesse, prit ses mesures pour profiter de cette situation et rendre effective et inattaquable sa suzeraineté sur le Nyonsais. Il ouvre des négociations secrètes avec elle, invoque les droits qu'il tient des comtes de Toulouse et parvient à la décider à lui céder les siens. Elle se laisse convraincre et, par acte du 4 septembre 1317 — que relate Muratori — le pape Jean XXII obtient la cession de tout ce que possédait l'Abbaye de Saint Césaire sur les châteaux de Nyons, de Mirabel et le haut domaine de Vinsobres. Le Nyonsais passait ainsi définitivement sous la suzeraineté des souverains du Venaissin.

Les dauphins n'osant contester l'acquisition du chef de l'Eglise romaine, acceptèrent le fait accompli et ne tardèrent pas à lui rendre les devoirs dont ils étaient tenus envers l'abbaye de Saint Césaire.

*L'inventaire manuscrit de la chambre des comptes* du Dauphiné nous a conservé le texte des divers hommages de fidélité prêtés aux papes par les dauphins. Le premier est du 29 juillet 1321. Guigues, fils aîné et héritier universel de Jean II, dauphin de Viennois, comte d'Albon, seigneur de la Tour, baron de Montauban et Humbert, frère de Guigues, en présence d'Henry, dauphin, évêque élu de Metz, tuteur de Guigues et d'Humbert, ses neveux, régent du Dauphiné pour eux « hommagent et reconnaissent tenir en fief du pape Jean XXII et de l'Eglise romaine, sous le cens d'un marc et une once d'argent travaillé, payable annuellement, à la *feste de Notre Seigneur,* les châteaux de Nyons, de Mirabel et le haut fief de Vinsobres, au diocèse de Vaison, et tout ce que lesdits dauphins avaient et pouvaient avoir dans les dits châteaux et leurs territoires pour quelque cause que ce fût avec toute justice haute, moyenne, basse, etc. »

Le 9 janvier suivant (1322) Guigue, toujours autorisé de son tuteur, Henry dauphin, reconnait de nouveau tenir en fief du pape et de l'Eglise romaine, sous le cens d'un marc et une once d'argent ouvré, payable au Trésor du



Digitized by Google

Venaissin, les châteaux de Nyons et de Mirabel ainsi que la haute seigneurie de Vinsobres.

Après la mort de son frère Guigue, Humbert devenu seul dauphin, prête à son tour hommage au pape pour les trois mêmes châteaux, sous la même obligation de payer annuellement un marc et une once d'argent travaillé au Trésor du Venaissin. Cet hommage, qui date du 15 mars 1337, est renouvelé par Humbert, le 28 juin 1342.

Philippe VI, roi de France, se disposant à entreprendre une nouvelle et dernière croisade, le pape Benoît XII voulut lever lui-même un contingent de troupes dans ses Etats. En 1338, Pierre Guilhem, évêque d'Orange, son Recteur, ordonne aux habitants de Nyons, Mirabel et Vinsobres d'avoir à s'armer et se tenir prêts à partir au premier signal pour se ranger sous la bannière de l'Eglise romaine. La levée de troupes n'eut pas lieu, mais cet acte de souveraineté nous démontre combien la papauté avait élargi son autorité sur les seigneuries du Nyonsais.

Cette autorité n'allait cependant pas tarder à subir des assauts qui finirent par la ruiner. Le dauphin Humbert II ayant cédé ses Etats à la France, les rois dauphins mirent tout en œuvre pour déposséder les papes des fiefs qu'ils avaient en Nauphiné. Nyons était alors une place forte, commandant la route des Alpes et pouvait servir de bastion avancé vers le Venaissin. En chasser les papes pour en devenir les seuls maîtres, tel fut le but que poursuivirent les rois de France.

Charles V, qui fut le premier dauphin de France et succéda à Humbert II, feignit d'oublier ses devoirs féodaux envers le pape. Grégoire XI, gardien vigilant des droits du Saint Siège, lui écrivit le 27 septembre 1374, l'invitant à lui rendre hommage pour plusieurs villes et châteaux du Dauphiné, notamment ceux du Nyonsais. Charles obéit à l'injonction pontificale, et ses successeurs paraissent avoir rempli leurs devoirs féodaux en prêtant hommage au Souverain pontife entre les mains des Recteurs du Comtat Venaissin.

Ces derniers, pour marquer le droit de suzeraineté du Pape

Digitized by Google

sur les seigneuries du Nyonsais, faisaient arborer chaque année, pendant 24 heures, la bannière pontificale sur les tours des châteaux de Nyons, Mirabel et Vinsobres. Ils continuaient aussi à encaisser pour le Trésor du Venaissin le cens d'un marc et une once d'argent ouvré; mais le moment approchait où les rois de France déchireraient, sans scrupule, le traité de 1309 conclu entre le dauphin Jean et l'abbesse de Saint Césaire. La force allait supprimer le droit.

Le dauphin Louis, fils de Charles VII, étant venu gouverner lui-même son apanage de Dauphiné, conçut le projet d'agrandir son domaine par l'annexion du Comtat Venaissin. Un traité secret, qu'il avait fait avec le pape Eugène IV, favorisait ses vues, mais les Etats du Comtat, réunis à Carpentras, le 26 novembre 1444, firent avorter ce projet, que dut désavouer le pape lui-même. Louis en conçut un violent ressentiment et il ne cessa dès lors de se livrer à toutes sortes d'intrigues sur les frontières des Etats pontificaux, pour combattre la souveraineté des papes. Je ne citerai ici que pour mémoire la protection qu'il accorda aux seigneurs de Pierrelatte en rébellion contre leur suzerain, l'obligation que ses officiers voulurent imposer au seigneur des Pilles de se soustraire à l'autorité du Saint Siège, le pillage à main armée de la ville de Valréas par les bandes de l'aventurier Trohon ou Trognon. Ces faits, quoique étrangers à mon sujet, nous font connaître le dauphin Louis sous son véritable jour. Caractère violent et vindicatif, tous les moyens lui sont bons pour atteindre son but.

En 1450, il oppose le refus le plus formel à reconnaître les droits du pape sur Nyons, Mirabel et Vinsobres, ne veut prêter aucun hommage au Recteur, supprime de sa propre autorité l'obligation de payer le cens au Trésor du Venaissin et défend aux habitants des trois seigneuries à reconnaître d'autre pouvoir que le sien. Devenu plus tard le roi Louis XI, il persista à dénier les droits des papes sur les trois châteaux du Nyonsais, qui furent ainsi arrachés définitivement à la suzeraineté du Souverain pontife et de Venaissin.

Digitized by Google

Cinq siècles se sont bientôt écoulés depuis cet acte arbitraire du roi Louis XI, de violentes commotions ont plusieurs fois bouleversé le sol de la vieille Europe, le Venaissin a changé de maître, la France de régime et le Nyonsais est resté séparé du Comtat.

Cette séparation n'est cependant que politique, l'Eygues n'a pas une largeur suffisante pour diviser deux populations qui ont la même origine, parlent la même langue et que rapprochent tant d'intérêts communs !

Aujourd'hui comme au temps des comtes de Toulouse et de la domination des Papes, le Nyonsais n'est que le prolongement du Comtat Venaissin.

Camille BRECHET.

Digitized by Google

# AVIGNON ET LE COMTAT

## à la veille de la Révolution Française

A Monsieur J. Saint-Martin.

Si l'on en croit quelques historiens prenant volontiers le ton de la polémique et quelques journalistes habiles à rajeunir les lieux-communs, les états pontificaux de France jouissaient avant la Révolution de 1789 d'une prospérité et d'une liberté très supérieures à celles des provinces voisines du Royaume. Les récits rapides et aimables de certains voyageurs de l'époque[1], quittant à regret les plaisirs d'Avignon pour gagner les grasses campagnes de L'Isle et la célèbre fontaine de Vaucluse, nous inciteraient tout d'abord à les approuver. Dans ce bienheureux pays, écrivent-ils, ni service militaire, ni impôt; des terres fertiles et de culture aisée; une population paisible, heureuse de son sort, toujours en fête; un gouvernement paternel et tolérant, protecteur des israélites même, ailleurs persécutés. Comment ne pas taxer alors de noire ingratitude les révolutionnaires avignonais et comtadins qui chassèrent les officiers pontificaux? Comment ne pas voir dans l'annexion à la France le résultat d'un complot ourdi par les traîtres de l'intérieur avec l'aide des ennemis français de l'Eglise? On l'a écrit et on l'a prétendu souvent. On l'écrit et on le prétend parfois encore. Avant de souscrire à un pareil jugement, il serait bon peut-être de consulter et d'écouter les

1. Bérenger, *Les soirées provençales.....* (Paris, 1786, 3 vol. in-12), tome I, p. 60 et suivantes ; M. R. D. I., *Les Soupers de Vaucluse* (Ferney et Paris, 1789, 3 vol. in-12), t. III, p. 217 ; cf. les relations bien connues de Rigby et de Young, et L. de Laincel, *Avignon, le Comtat et la Principauté d'Orange* (Paris, 1872, in-8°), p. 419 et suivantes.

Digitized by Google

documents du temps. Nous allons l'essayer en quelques pages rapides.

* * *

En 1789, les états pontificaux de France[1] formaient dans le royaume, entre la Provence et le Dauphiné, plusieurs enclaves peuplées d'environ 150.000 habitants, dont 25.000 pour l'état d'Avignon, c'est-à-dire l'agglomération urbaine et sa banlieue, et 125.000 pour le Comtat ou Comté-Venaissin, capitale Carpentras[2]. Ils étaient gouvernés par un vice-légat résidant au palais des papes, chef de l'administration, de la justice et de l'armée[3]. Une rivalité plusieurs fois séculaire divisait Avignon, cité agréable, vivante, mais refuge de trop de gens en délicatesse avec la justice de leur pays, et Carpentras, paisible ville de dix mille âmes, orgueilleuse d'être le siège des états provinciaux et la résidence du recteur du Comtat. Ce désaccord des deux villes fut peut-être la principale cause des luttes sanglantes qui marquèrent dans notre région les premières années de la Révolution: craignant de perdre ses prérogatives de capitale, Carpentras se montra toujours résolument hostile aux prétentions et aux directives avignonaises. Déjà le recteur du Comtat avait vu peu à peu ses pouvoirs diminués au profit du vice-légat, dont il n'était plus en fait que le subordonné.

L'industrie de la soie occupait à Avignon la majeure partie d'une population ouvrière groupée en corporations. La campagne de 1787 ayant été très mauvaise, une crise de chômage, qui sévissait encore pendant l'hiver de 1788-1789, réduisait

1. La géographie historique du Comtat est encore imparfaitement étudiée. Quelques renseignements sont donnés dans : Girard, *Les Etats du Comté Venaissin*..... (Paris, 1908, in-8°), p. 3-5 ; Faure, *Etude sur l'administration et l'histoire du Comtat Venaissin du XIII*e *au XV*e *siècle* (Paris et Avignon, 1909, in-8°), p. 32-49 ; M. Falque, *Le procès du Rhône et les contestations sur la propriété d'Avignon* (1302-1818), Paris et Avignon, 1908, in-8°. Les limites politiques et les limites religieuses ne coïncidaient pas.

2. Bibliothèque de Carpentras, ms. 1761, fol. 231 v° — 233.

3. Une congrégation spéciale, la congrégation d'Avignon, existait à Rome depuis 1693: c'était un conseil supérieur, à la fois administratif et judiciaire, pour les possessions pontificales de France.

Digitized by Google

à la misère les taffetassiers[1]. La contrefaçon et l'édition clandestine faisaient vivre de nombreuses imprimeries et quelques papeteries. L'absence d'impôts d'état rendait la main-d'œuvre moins chère qu'en France.

Le Comtat renfermait quatre-vingt-cinq[2] communautés agricoles récoltant blé, fourrages, légumes, fruits, vin, huile, safran, et, après 1770 environ, la garance dont la culture se développait rapidement[3].

Ces villages, tous animés depuis des siècles d'une vie municipale active et régulière[4], possédaient leurs consuls et leur conseil ou leur parlement général, assemblée des chefs de famille propriétaires. Ils s'administraient sous la tutelle du pouvoir central, mais ils n'avaient jamais connu le rachat des offices. Ils étaient peuplés de paysans vifs et grands parleurs, aimant les fêtes et la galéjade, francs chasseurs, pénétrés de l'esprit de clocher, facilement contrebandiers à l'occasion, mais sobres, sensés et pacifiques au fond sous des dehors turbulents, rançon du ciel trop vif et du soleil trop brillant. Les méthodes de culture étaient routinières, le campagnard restait attaché à ses habitudes et à ses procédés[5]; le réseau des canaux d'arrosage était beaucoup moins développé qu'aujourd'hui. Une société d'agriculture dont les états

1. La récolte des cocons avait manqué. La municipalité distribua des secours gratuits et employa les chômeurs à la réfection des routes (Archives communales d'Avignon, registre des délibérations de 1786 à 1788, fol. 118, et reg. des délib. de 1789 à 1790, fol. 2 v°).

2 Les documents officiels ne sont pas d'accord sur ce nombre. Mes recherches personnelles ont abouti à ce chiffre de 85.

3. [P. Achard], *Notes sur Jean Althen, la culture et le commerce de la garance*, Avignon. [1849]; 32 p. in-8°. On songeait même en 1789 à la limiter par des règlements publics, car elle paraissait gagner du terrain sur celle du blé, considérée comme primordiale sous l'Ancien Régime.

4 Le Vaucluse est peut-être le département de France le plus riche en archives communales anciennes.

5 Vers 1765, dans la région de Cavaillon, on se servait encore de la faucille à main *(Voulame)* pour moissonner le blé; l'usage de la faux s'introduisit alors ( Arch. dép. de Vaucluse, annexe de Carpentras, Reg. n° 3.284, *Live des Assemblées du clergé général du Comtat Venaissin* (1675-1788), délib. du 26 avril 1779).

Digitized by Google

avaient en 1762 projeté la création, ne fut jamais formée [1]. Le pays produisait la soie nécessaire aux fabriques d'Avignon, exportait le safran, la garance, et, dans les bonnes années, des amandes, des truffes, quelque peu de vin et d'huile; mais la récolte du blé ne suffisait à la consommation que pour six mois; la culture de la pomme de terre était presque inconnue; le bétail et le combustible manquaient [2].

Ça et là, quelques gros bourgs, plus soumis à l'influence de la noblesse locale qui dominait dans les conseils municipaux, et jouant volontiers à la ville : Bonnieux, Cavaillon, L'Isle, Pernes, dans la plaine riche et fertile du Bas-Comtat, au sud de Carpentras; au nord, dans le Haut-Comtat, plus âpre et plus fermé, dauphinois déjà autant que provençal, Bollène, Valréas, Vaison, Malaucène. Il faut avoir étudié de près ces petits centres, leurs conditions de vie, leurs relations habituelles, leurs prétentions et leurs rivalités pour comprendre la marche qu'y suivra le mouvement révolutionnaire : ainsi, Pernes, jaloux d'avoir été pendant un demi-siècle [3], avant Carpentras, la capitale de la province, sera toujours hostile aux carpentrassiens : quand ceux-ci réclameront la réunion des états généraux du Venaissin, Pernes s'opposera à la convocation de cette assemblée, mais se jettera bien vite dans les bras des avignonais et du parti français dès que les carpentrassiens sembleront vouloir rester fidèles au Pape. Carpentras avait du reste toujours réussi à empêcher Pernes d'obtenir la création d'un marché hebdomadaire qui pût concurrencer le sien, tenu le vendredi [4].

1 Arch. dép. de Vaucluse, C 39, fol. 387, 500. En 1779 et 1786. les états firent imprimer et répandre deux brochures sur la meilleure méthode d'élever les vers à soie et sur les moyens pour préserver les froments de la carie.

2. Pazzis, *Mémoire statistique sur le département de Vaucluse* (Carpentras, 1808, in-4°) ; *Mémoire sur l'amélioration du commerce, des arts et des manufactures*, Carpentras, an X, 19 p. (bibl. de Carpentras, ms. 1245) ; Cf. arch. comm. de Carpentras, période révolutionnaire, n° provisoire 44.

3. De 1274 à 1320.

4. Cottier, *Notice historique sur la ville de Carpentras* (Carpentras, 1827, in-8°), p. 64; cf. bibl. de Carpentras, collection Barjavel, 16582, n°· 30, 31;

Digitized by Google

Pas de puissants féodaux dans cette société[1], mais, comme l'on s'y attribuait bien facilement la noblesse[2], beaucoup de nobles: les uns, seigneurs ou coseigneurs d'un fief qui n'était parfois qu'une bicoque, formant le corps des seigneurs feudataires, avec son élu[3]; les autres, exclus de ce corps parce que non fieffés, infiniment plus nombreux, servant volontiers dans l'armée du Roi, mais se confondant presque avec la bourgeoisie et ne paraissant aux états que comme magistrats municipaux des communautés. Un archevêque à Avignon, trois évêques à Carpentras, Cavaillon et Vaison, souvent italiens, mais toujours ultramontains ardents[4], chefs de diocèses peu étendus, et, surtout les deux premiers, d'un bon revenu[5]; un bas-clergé réduit à la portion congrue[6] que les décimateurs lui donnaient de mauvais gré[7], ayant trop à demander pour être hostile aux réformes, et qui

1 A. de Boudard d'Olonne, *Les barons comtadins, essai sur la féodalité dans le Comtat Venaissin au XVIII^e siècle* (Avignon, 1917, in-8°). Les domaines les plus étendus étaient possédés par le duc de Caderousse, le duc de Crillon et le baron de Sérignan (Bibl. de Carpentras, ms.1730, fol. 133).

2 « Principes sur lesquels on doit juger de la noblesse d'Avignon et du Comté Venaissin » (Bibl. de Carpentras, ms. 770).

3 Il était élu pour 3 ans et assisté de six conseillers. De mars 1783 à mars 1786, ce fut Gabriel-Augustin-Louis-Gaspard de Tonduty, marquis de Blauvac, seigneur d'Aubres et de Blauvac; de mars 1786 à mars 1789, Jean-Baptiste-Marie de Rivette de Baux-Orange, baron de Rivette et co-seigneur de Lagarde-Paréol, et après lui, Jean-Baptiste-Guillaume marquis de l'Espine, seigneur de Beaumont.

4 Et leur clergé l'était aussi dans sa grande majorité.

5 Albanès et U. Chevalier, *Gallia christiana novissima*, tome VI, Orange (1916), introduction, p. XVII. Cf. le ms. 1317 de la bibliothèque de Carpentras: « Livre des revenus et charges de l'évêché de Carpentras... (1772-1790) ».

6 Pie VI, par un bref du 2 octobre 1778, avait fixé la congrue à 500 livres pour les curés, non compris le casuel, et à 250 pour les vicaires (bibl. de Carpentras, ms. 1729, fol. 29).

7 Bibl. de Carpentras, ms. 1441, fol. 210-236; ms. 1738, fol. 230-240, 251-257, 272; arch. dép. de Vaucluse, G. 341, fol. 55, 65 v°-75, 106-109, 127 v°, 132, etc... Au début de 1789, la congrégation d'Avignon refusa aux curés du Comtat une augmentation de congrue qu'ils avaient demandée (arch. dép. de Vaucluse, fonds du chapitre de Saint-Agricol, reg. de délib. 1778-1791, fol. 93 v°).

Digitized by Google

fournira à la révolution des partisans avancés et même des chefs: Lavondez[1], Mistarlet[2], Ayme[3], Escoffier[4]. Une bourgeoisie aisée et de mœurs simples, avec beaucoup d'hommes de lois instruits et actifs; peu d'ouvriers, sauf à Avignon; une très grande majorité de paysans presque tous petits propriétaires, qui écouteront volontiers leur curé, ou le notaire généralement secrétaire de la communauté.

Au point de vue religieux, pas de protestants; rien que des catholiques, assez mal instruits des vérités de leur religion, plus attachés aux pratiques et aux dévotions naïves que pénétrés de foi profonde[5].

Deux mille juifs vivaient à part, méprisés mais indispensables, parce que détenteurs d'importants capitaux et maîtres du marché de l'argent. Cantonnés dans leurs ghettos d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon et de L'Isle, ils s'adonnaient à la banque, au commerce des draps, des étoffes, des chevaux; théoriquement, ils vivaient sous la même loi que les chrétiens, sauf en ce qui concernait la religion[6]; ils s'administraient eux-mêmes et avaient leurs statuts particuliers, mais participaient aux charges communales et payaient une foule de redevances spéciales. Très occupés de leur négoce, ils étaient brimés plutôt que persécutés, soumis à des obligations humi-

1 Louis-Laurent Lavondez, curé de Loriol, député à l'Assemblée Représentative, puis professeur à l'Ecole Centrale de Vaucluse (1737-1807).

2 Mathieu Mistarlet, plus tard curé constitutionnel de Malemort après avoir été député à l'Assemblée Représentative (1731-1811).

3 Augustin-Xavier Ayme, né à Carpentras en 1759, bénéficier de Saint-Siffrein.

4 Antoine Escoffier, bénéficier de Saint-Siffrein (1752-1829).

5 Bibl. de Carpentras, ms. 1333 (visites pastorales de l'évêque de Carpentras); ms. 2052, fol. 318-327; *Nouvelles ecclésiastiques* (organe janséniste), nos du 6 août 1784 et du 27 mars 1785.

Les évêques défendaient le chant des noëls patois et l'offrande des bergers (bibl. de Carpentras, ms. 1333, et ms. 1386, fol. 858 et 1142; concile d'Avignon de 1725 et synode diocésain de Carpentras en 1756).

En 1789, il y avait à Avignon une cinquantaine de maisons de religieux ou religieuses, et une dizaine à Carpentras.

6 Bibl. de Carpentras, ms. 1752, fol. 517 (extrait en date du 31 août 1784 du cahier de notoriétés de la Rectorie).

Digitized by Google

liantes, et toujours prêts du reste à financer pour éviter les tracasseries. Leur réputation d'usuriers aurait dû être partagée par beaucoup de chrétiens. Leur tort impardonnable, c'était de se montrer trafiquants plus avisés et plus actifs que leurs concurrents catholiques. Depuis l'édit de novembre 1787, beaucoup de familles juives du Comtat avaient émigré en France pour s'installer à Aix-en-Provence, Nîmes, Montpellier ou même Paris[1].

L'instruction publique était faible; presque nulle pour les filles, dont on ne s'occupait guère que depuis une cinquantaine d'années. Dans les campagnes, on comprenait mal le français, et de nombreux paysans savaient à peine dessiner leur signature[2].

L'exil des jésuites avait fait baisser le niveau des études dans les collèges des petites villes[3]. Loin de constituer un centre de culture, l'Université d'Avignon n'était qu'une ressource pour les étudiants pressés: elle vendait les diplômes de licencié et de docteur après quelques mois de présence: il suffisait de payer et de signer au registre[4].

* * *

Seuls les liens de la politique, héritage des temps féodaux, unissaient à Rome cette population provençale et française de civilisation, de langue et de mœurs: situation paradoxale, qui valait aux avignonais et aux comtadins le double avantage de ne connaître en fait ni le service militaire[5], ni

1 Au début de la Révolution, les juifs d'Avignon et du Comtat demanderont l'égalité des droits civils, mais se soucieront peu des droits politiques.

2 R. Rey, *L'enseignement primaire et les écoles publiques dans les états pontificaux de France..... avant 1789* (Mémoires de l'Académie de Vaucluse, tome XI, 1892, p. 9-41); J. Marchand, *L'enseignement primaire dans le département de Vaucluse de 1791 à 1900*, chapitre I, état de l'Instruction primaire vers 1789 (Même recueil, t. XIX, 1900, p. 44-56).

3 Moulinas et Patin, *Notes sur le collège de Carpentras* (Même recueil, t. XII, 1893, p. 288, et t. XIII, 1894, p. 5).

4 Dr V. Laval, *Etat de l'Université d'Avignon en 1789* (Même recueil, t. VIII, 1889, p. 113-136).

5 Je me permets de renvoyer à un article que j'ai publié dans la même revue en 1921: *Une levée de troupes en Avignon et dans le Comtat pour le service du pape* (1708).

Digitized by Google

l'impôt d'état dans toutes ses variétés. En revanche, ils subissaient un gouvernement ignorant des besoins généraux et des nécessités économiques, gouvernement que l'on a qualifié bien généreusement de paternel, mais qui était en réalité inerte : il ne retrouvait quelque énergie que pour s'opposer farouchement aux réformes les plus légitimes et aux idées nouvelles[1].

Sauf de rares exceptions[2], les représentants du Pape dans le pays étaient ignorants et incapables, peu estimés, souvent cupides et tripoteurs, entourés d'officiers avides. Ils n'avaient su ni rajeunir les méthodes administratives, ni codifier une législation incertaine et confuse, ni simplifier la procédure et l'enchevêtrement des juridictions trop nombreuses[3]. Rien n'avait été fait pour encourager l'agriculture, créer de nouvelles industries ou développer les travaux publics.

Le désastreux concordat du 11 mars 1734, facilement imposé par la France, avait sacrifié aux réclamations des industriels et des commerçants du Royaume, et plus particulièrement des lyonnais, la culture du tabac et la fabrication des toiles peintes qui avaient rapidement prospéré depuis le début du XVIIIe siècle[4]. Somme toute, les fonctionnaires pontificaux ne cher-

1 A toute demande, la cour de Rome répondait : « *Servari solitum* ».

2 Il faut nommer ici les vice-légats Alaman Salviati (1711-1717), d'Elci (1719-1731), Grégoire Salviati (1760-1766) et Durini (1774-1776).

3 Cf. les critiques de Raphel (*Annales patriotiques du Comté Venaissin*, 1790, nos 1 à 6); de Durini, en 1776 (Charpenne, *Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France*, Paris, 1886, 2 vol. in-8°, t. II, p. 262-267). Cf également Mathiez, *Rome et le clergé français sous la Constituante* (Paris, 1911, in-8°), p. 51.

4 Ce concordat avait interdit aux sujets du Pape la culture du tabac et la fabrication des toiles peintes ; la vente du tabac était réservée à la ferme. En échange, la France accordait une légère diminution des droits sur les soies à l'entrée du Royaume, et la ferme payait une indemnité annuelle de 230.000 livres. Cette indemnité fut partagée par moitié entre Avignon et le Comtat, après divers prélèvements pour des services publics. La ferme s'engageait aussi à fournir le sel au prix de six livres dix sous le minot (Arch. dép. de Vaucluse, C 35).

L'article accordant la diminution des droits sur les soies ne fut pas observé par la France.

Digitized by Google

chaient qu'à rendre fructueux leur passage dans une province à laquelle ils ne s'intéressaient nullement.

En fait, du reste, Avignon et le Comtat vivaient presque sous le protectorat français. Le Pape ne nommait pas le vice-légat d'Avignon sans avoir consulté le ministre du Roi à Rome; ainsi, le candidat désigné ne pouvait déplaire au tout-puissant souverain [1]. Celui-ci avait le droit de faire saisir en terre papale les déserteurs de ses armées, d'y envoyer parfois ses recruteurs, d'en tirer des bois pour sa marine [2]. Aussi bien, les rois très chrétiens ne se gênaient nullement pour profiter de la situation géographique d'Avignon et du Comtat. Quand une raison politique les inclinait à faire pression sur le Pape, ils enserraient le pays dans les liens étroits d'un blocus économique [3], ou même, faisant valoir les droits dont leurs légistes avaient soigneusement conservé les titres [4], ils l'occupaient purement et simplement [5]. A trois reprises, en 1663, en 1688, et de 1768 à 1774, les fonctionnaires français avaient, sans coup férir, remplacé les officiers du Saint-Siège [6]. Les populations, criant aussi volontiers « Vive le Roi! » que « Vive le Pape! » n'en avaient pas souffert. L'union au Royaume, abolissant les frontières et les douanes, facilitait les échanges commerciaux, et, du reste, les italiens et non les français étaient

1 *Mémoires* de Saint-Simon, édition de 1840, t. XXX, p. 65.

2 Arch. dép. de Vaucluse, C 37, fol. 734, et C 44, fol.379-381. Et cependant le bois était rare dans le Comtat.

3 Ainsi, de 1728 à 1733, avant l'accord de 1734 (*Ibid.*, C 35,fol. 376-381, 458 v°, 562).

4 Les principaux de ces ouvrages sont cités et étudiés dans Falque, *op. cit.*, p. 83-92.

5 Fancan conseillait à Richelieu ,dès 1625, de créer au Pape des difficultés dans le Comtat pour le faire céder à Rome. Cf. A. Sorel, *L'Europe et la Révolution Française*, tome I, p. 69; F. Masson, *Le cardinal de Bernis depuis son ministère* (1758-1794), Paris, 1884, in-8°, p. 97.

6 Voir le livre déjà cité de Charpenne, ouvrage consciencieux, mais embrouillé et plein de renseignements mal utilisés.

Digitized by Google

des étrangers chez nous [1]. Tôt ou tard, la réunion à la France devait fatalement s'accomplir. La politique royale y tendait depuis Louis XI; au XVI[e] siècle, elle avait été parfois bien près de la solution désirée. Peut-être même, quelques années avant 1789, avait-on engagé à plusieurs reprises des négociations pour obtenir du Pape, moyennant indemnité ou dédommagement territorial, la cession de ses provinces françaises qui lui rapportaient plus d'ennuis que d'argent: ce sacrifice, permettant à Pie VI de rétablir ses finances obérées [2], n'aurait guère atteint que son honneur de souverain temporel et la carrière de quelques fonctionnaires besogneux [3].

Le pays, une fois rendu au Pape, souffrait davantage des tracasseries sans cesse renouvelées de la ferme générale, qui, à tout propos, interrompait les relations avec les enclaves dauphinoises du Haut-Comtat, ou empêchait totalement importations et exportations. Les fermiers, il est vrai, n'avaient pas toujours tort. Ils fournissaient par traité, à un prix assez bas, le sel aux habitants de l'enclave pontificale. Nos bons

1 Il est à noter cependant qu'après l'occupation de 1768-1774, les institutions judiciaires françaises ne laissèrent pas un bon souvenir: les frais de justice avaient augmenté, et l'on accusait les procureurs, alors créés, de nombreuses vexations. L'archevêque d'Avignon, Manzi, dans une lettre au nonce à Paris, en date du 13 juin 1774, notes les « vexations et concussions infinies commises impunément pendant tout le temps que ce païs a resté sous la domination du Roy » (Arch. dép. de Vaucluse, G 30). Le Roi essaya du reste de faire maintenir par le gouvernement pontifical les institutions françaises (F. Masson, *op. cit.*, p. 238, 321). Le rétablissement définitif des anciens tribunaux n'eut lieu qu'en 1776, et fut accueilli avec joie à Avignon et dans le Comtat (arch. dép. de Vaucluse, C 41, fol. 80, 325, 631, 888 v°, 890; *ibid.*, annexe de Carpentras, reg. n° 92 provisoire, fol. 196-198; arch. comm. d'Avignon, AA 30, fol. 16-42, 125-126; arch. comm. de Carpentras, BB 262, fol. 252 v°; bibl. de Carpentras, ms. 759, pièces 7 à 12).

2 Mathiez, *op. cit.* p. 49.

3 Le bruit en courait au début de 1783 (Cottier, *Notes historiques concernant les recteurs du ci-devant Comté Venaissin*, Carpentras, 1806. in-8°, p. 408). Cf. les instructions données en 1769 par Choiseul à Bernis (*Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France...* tome XX, Rome (1724-1791), p. 470; Paris, 1913, in-8°); L. de Laincel, *Avignon, le Comtat et la Principauté d'Orange* (Paris, 1872, in-8°), p. 422-423; F. Masson, *op. cit.*, p. 97; A. Sorel, *L'Europe et la Révolution Française*, t.I, p. 389-390.

Digitized by Google

comtadins, exagérant leur nombre[1] et leurs besoins, s'ingéniaient à en acheter au-delà de leur consommation et vendaient en fraude l'excédent à leurs voisins provençaux et dauphinois, moins favorisés. Pour faire cesser ces pratiques illicites, la ferme cherchait depuis 1786 à augmenter le prix du sel et à diminuer les quantités livrées. Elle réclamait un recensement exact de la population, que ne voulaient dresser ni les états du Comtat, ni la municipalité d'Avignon, sous prétexte que la demande était contraire à leurs privilèges, mais en réalité parce qu'ils craignaient les résultats trop précis de l'opération. En manière de représailles, les marchands comtadins subissaient à la foire de Baucaire de nombreuses vexations[3], Malgré de laborieuses négociations, l'entente n'était pas encore réalisée en 1789[2].

Il faut reconnaître du reste que le Comtat était la terre bénie de la contrebande : on y fabriquait et on en exportait en fraude la poudre, le salpêtre, les cartes à jouer et même la fausse monnaie[4].

Avignonais et Comtadins, volontiers pratiques, désiraient principalement jouir en France de tous les droits des sujets du Roi, sans abandonner les avantages que leur valait le rattachement à Rome. D'autre part, ils se souciaient peu d'avoir à supporter les charges de la dette publique française. Aussi demandaient-ils l'extension, au point de vue économique, des privilèges de regnicoles que leur avaient accordés les Rois de France depuis le XVI^e^ siècle, privilèges qui, jusqu'à la fin du XVIII^e^, favorisaient surtout les possesseurs de bénéfices et les nobles, ces derniers entrant volontiers dans l'armée royale[5].

1 Ils prétendaient être de 160 à 180.000, alors que le chiffre réel de la population n'atteignait que 125,000 âmes.

2 Arch. dép. de Vaucluse, C 45, fol. 782 (1787).

3 Voir surtout les articles C 45 et C 46 des arch. dép. de Vaucluse, et un recueil assez complet de pièces imprimées de la bibliothèque de Carpentras, collection Barjavel, n° 16.582.

4 E. Gondolff, *Le tabac sous l'ancienne monarchie* (Vesoul, 1914, in-8°), p. 204-206. Cf. également un article de R. Rey dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 5^e^ série, t. II (1908), p. 65-94.

5 R. Peretti, *Les avignonais et les comtadins regnicoles* (Avignon, 1922, in-8°).

Digitized by Google

A Avignon, que régissait une constitution municipale vieillotte, très aristocratique et très fermée [1], on critiquait le système d'impôts qui portait presque entièrement sur les objets de consommation et pesait d'autant plus sur la classe pauvre et laborieuse, les privilèges en matière fiscale, le recrutement trop étroit du corps de ville, les mauvaises méthodes administratives qui empêchaient le bon emploi des deniers publics. Un parti français se formait, recruté surtout parmi les banquiers, les industriels et les commerçants, gênés par la barrière douanière dans leurs relations d'affaires avec le Royaume, et les hommes de loi qui ne pouvaient obtenir les places les plus élevées de l'administration et de l'ordre judiciaire, réservées aux transalpins. Peut-être l'union économique aurait-elle suffi à satisfaire les premiers, au fond très conservateurs. Les chefs de ce mouvement étaient les avocats Peyre et Astier, le notaire Lescuier, le banquier Audiffret, Richard, notable commerçant. Mais leurs aspirations étaient confuses avant 1789. Après, les évènements iront plus vite que les hommes.

Un attachement très vif, qui dépassait peut-être les formules officielles, liait le paysan comtadin à son lointain souverain, à la fois seigneur temporel et père commun des fidèles [2]. On lui portait un respectueux amour, tout en détestant ses ministres, ses représentants dans le pays, et les lenteurs intéressées de ses tribunaux où il fallait pour aboutir tant de patience et tant d'argent. Mais les abus du régime étaient trop nombreux et trop flagrants pour qu'il ne se fût pas produit, bien avant 1789, un mouvement sérieux en faveur des réformes : l'administration désuète, arbitraire et vénale, la justice trop compliquée, dont le dernier ressort siégait à Rome, la procédure favorable aux chicaneurs, les droits féodaux abusifs, les dîmes trop lourdes et mal utilisées suscitaient d'universelles

1 A. Barthélemy, *L'organisation municipale d'Avignon à la fin de l'Ancien Régime* (Avignon, 1921, in-8°), p. 149 et suivantes.

2 Il est à remarquer cependant qu'après la réunion à la France, les sympathies réactionnaires iront au Roi, jamais au Pape. Je signale à titre de curiosité une brochure, du reste farcie d'erreurs, protestant cent ans après contre l'annexion : Salignac-Fénelon (Le vicomte de), *Protestation — L'annexion d'Avignon et du Comtat Venaissin*, Grenoble, 1891. 12 p. in-8°.

Digitized by Google

réclamations. Les cahiers de doléances de communautés comtadines demanderont aussi l'abolition du casuel, la limitation des mainmortes, la réduction du nombre des évêchés, l'égalité devant l'impôt, la réforme des municipalités et celles des états, la suppression des justices seigneuriales, des banalités, des servitudes personnelles, le rachat des droits réels, l'uniformité des poids et mesures [1]. Le Venaissin se montrait également très attaché à ses privilèges, et surtout aux deux principaux, de moins en moins respectés : que son gouvernement fût entièrement distinct de celui d'Avignon, et que les comtadins ne pussent être traduits en justice hors des frontières de la province [2].

Dans le Comtat, l'érudit marquis de Sainte-Croix [3], de Gérente [4], noble de fraîche date riche et ambitieux, l'avocat Raphel [5], les notaires Faulcon [6] et Paget [7] faisaient déjà figure de chefs des mécontents. Mais, à l'exception de Raphel [8], c'étaient des modérés qu'auraient contentés diverses réformes partielles et le développement des libertés provinciales dans le cadre des états. La Révolution les effrayera vite : Sainte-

1. Je ne donne ici qu'un bref résumé de ces cahiers, presque tous inconnus, et dont j'ai pu réunir une trentaine.

2. Arch. dép. de Vaucluse, C 24, fol. 92 (1600) ; cf Girard, *op. cit.*, p. 198 et suivantes.

3. Guillaume-Joseph-Emmanuel de Guillem Clermont-Lodève, marquis de Sainte-Croix, né à Mormoiron en 1746, plusieurs fois viguier ou consul de son pays natal, mort à Paris en 1809; associé libre étranger de l'Académie des Inscriptions en 1777, puis membre de cette section de l'Institut.

4. Joseph-Fiacre d'Olivier de Gérente, né à Mollans en 1744, ennobli en 1781, fixé à Pernes dont il fut viguier-juge en 1782 et premier consul en 1783 ; sera membre de l'Assemblée Législative, de la Convention et du Conseil des Anciens, puis député de Vaucluse au Cent-Jours. Mort à Avignon en 1837.

5 Jean-Joseph-Claude-Vincent Raphel, né à Puyméras en 1742; notaire en 1761, procureur de la sénéchaussée de Carpentras en 1771, avocat actif intelligent et instruit, premier consul de Carpentras en 1789; en l'an IV, président de l'administration municipale du canton de Carpentras ; puis professeur à l'Ecole Centrale de Vaucluse ; mort à Paris dans la gêne (1804).

6. Pierre Faulcon, né à Sarrians en 1748, notaire de son pays natal de 1776 à sa mort (1823).

7 Jean-Joseph Paget, né à Cabrières-d'Avignon en 1747, mort en 1829 à Lagnes, où il résidait depuis 1770.

8 Raphel ne jouera jamais le rôle que méritaient ses talents. Suspect aux carpentrassiens parce que trop favorable aux avignonais, il sera quand même toujours tenu à l'écart par ces derniers.



Digitized by Google

Croix, Gérente, Paget, et, avec eux Moracet[1] et Benoît de La Paillonne[2], ne tarderont pas à se montrer réactionnaires[3].

Des symptômes sérieux pouvaient être facilement notés. Il semble du reste que la deuxième moitié du XVIII[e] siècle ait été marquée par un retour offensif de la féodalité: ce ne sont que procès interminables entre plusieurs communautés et leurs seigneurs, à propos des banalités, des droits d'usages, de la chasse, de la foncialité du territoire : à Caderousse, au Thor, à Beaumes, à Vacqueyras, à Piolenc, à Beaumont d'Orange[4]... Les villages relevant directement de la Chambre Apostolique paraissent avoir été plus ménagés. Quelques vigoureuses campagnes, entreprises pour faire dans les municipalités une place plus importante aux classes laborieuses, petits propriétaires, artisans et laboureurs, avaient agité certains bourgs : elles avaient abouti à L'Isle en 1778, après six ans d'efforts[5], et à Cavaillon, en 1787, au bout de cinq années de lutte[6].

Dès 1777, la municipalité d'Avignon elle-même réclama la codification des édits et règlements des vice-légats, sans succès d'ailleurs[7].

1 Joseph-Marie Simon de Pays de Moracet, né à Valréas en 1744; il y mourut en 1810; plusieurs fois consul de son pays natal; sera en 1791 un des chefs de l'Union papiste de Sainte-Cécile.

2 Né à Sérignan en 1739, mort à Orange en 1800, également en 1791 de l'Union de Sainte-Cécile.

3 Sainte-Croix, nommé à l'Assemblée Représentative (1790), avec Raphel, de Gérente, Faulcon, se fera le défenseur des droits du Pape sur le Comtat Gérente sera un fougeux thermidorien, et Paget un des chefs du mouvement fédéraliste dans Vaucluse.

4 Arch. dép. de Vaucluse, C 33, fol. 453 ; arch. comm. de Piolenc, BB 17, fol. 99, 155, 208; arch. comm. de Beaumont-d'Orange, BB 5 ; *id.* de Vacqueyras, BB 11, fol. 2, etc...

5 Arch. dép. de Vaucluse, C 41, fol. 23, et annexe de Carpentras, reg. n° 92 provisoire, fol. 323 v°. J. de Joannis, *Le fédéralisme et la terreur à L'Isle*... (Avignon, 1884, in-8°), p. 3.

6 Arch. comm. de Cavaillon, AA 6, fol. 161-164, et BB 25, fol. 90. Une première tentative avait été faite sans succès en 1736. Valréas, Pernes, Mazan jouissaient déjà de ce régime plus libéral ; Malaucène ne put l'obtenir avant 1789. Les constitutions municipales des petites localités étaient en général plus démocratiques.

7 Arch. comm. d'Avignon, AA 130, et registre des délibérations de 1776 à 1778, fol. 51.

Digitized by Google

En 1783, un projet de réforme des tribunaux d'Avignon et du Comtat ,auquel elle parut s'intéresser, faillit faire exiler son auteur, l'avocat Astier [1]. Néanmoins, d'autres projets furent rédigés [2]. Les états du Comté-Venaissin, malgré leur constitution et leur régime [3], se montrèrent, souvent avec timidité, parfois plus hardiment, favorables à quelques réformes de détail: mais l'inertie du gouvernement arrêta tout. Jamais on ne put obtenir la limitation des biens de mainmorte par la défense d'acquisitions nouvelles [4]. En 1780, la proposition de faire imprimer le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

1 Ibid., registre des délib. 1782-1784, fol. 38 v°-47 v°. Ce projet fut imprimé: *Projet de Règlement dressé par M. d'Astier.....*, Avignon, F. Chambeau, 1783, 20 p. in-4°.

2 Bibl. de Carpentras, ms. 1752, fol. 446-452 et 455-483. Du reste, Avignon et Carpentras ne pouvaient s'entendre à ce sujet, chacune des deux villes voulant être le siège d'un tribunal supérieur (Cottier, *op. cit.*, p. 396-397 ; arch. dép. de Vaucluse, C 45, fol. 194 (assemblée ordinaire du 4 avril 1786).

3 La dernière réunion des Etats généraux date de 1594 (Girard, *op. cit.*, p. 114). Au XVIII[e] siècle, les états comprenaient une assemblée générale, une assemblée extraordinaire et une assemblée ordinaire.

L'assemblée générale, composée de trente membres (les trois évêques de Carpentras, Cavaillon et Vaison, députés-nés du clergé; l'élu des seigneurs feudataires; les premiers consuls de vingt-cinq communautés, plus le second consul de Carpentras) ne se réunissait qu'un jour par an.

L'assemblée extraordinaire, où siégeaient onze membres( les trois évêques: l'élu des feudataires; le premier et le second consuls de Carpentras et les premiers consuls de L'Isle, Valréas, Pernes, Cavaillon et Bollène) se réunissait la veille de l'assemblée générale pour en préparer la séance.

L'assemblée ordinaire, composée de quatre membres (l'évêque de Carpentras, l'élu des feudataires et les premier et second consuls de Carpentras) exécutait les décisions de l'Assemblée générale. En réalité, celle-ci, ne siégeant qu'un jour par an, ne décidait et ne contrôlait rien; l'assemblée ordinaire faisait tout ,avec les trois officiers de la province, nommés pour trois ans, le syndic, le trésorier et le secrétaire.

Il faut souligner toutefois et la faible représentation de la noblesse fieffée, et la place importante réservée dans cette organisation aux communautés, bien que le premier consul de celles-ci fût parfois obligatoirement pris dans la classe des nobles non fieffés. A Carpentras, le premier consul était un docteur en droit, et le second un noble (A. Borricand, *L'organisation municipale de Carpentras aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, Lyon, 1922, in-8°).

4 Depuis l'édit royal de 1749 défendant à toute mainmorte de faire en France des acquisitions nouvelles, les ordres religieux français avaient acheté quelques-uns des plus beaux domaines du Comtat (arch. dép. de Vaucluse, C. 43, fol. 367 v°-371, mémoire de 1780).

Digitized by Google

scandalisé Rome qui refusa formellement[1]. La même année, les états demandèrent la rédaction d'une pratique judiciaire uniforme[2]. Un concours, jugé en 1788, mit aux deux premiers rangs les mémoires des avocats Bernardi[3] et Raphel ; un comité, nommé par l'assemblée générale, devait rédiger d'après ces deux projets un plan complet de réforme[4]. Rien n'avait abouti en 1789. En 1787 — unique résultat tangible — on adopta un règlement administratif nouveau pour la meilleure utilisation des finance provinciales, véritable essai de budget régulier[5]. L'administration des états s'était du reste montrée très médiocre: on avait gaspillé l'indemnité annuelle du concordat de 1734 dans des travaux de routes mal conçus et mal exécutés sans plan général et sans contrôle. En 1786, les routes étaient toujours défoncées, et la situation financière de la province, lamentable, alors que, quarante ans auparavant, le Comtat plaçait des capitaux en France[6].

* * *

Mais, par-dessus tout, l'affaire du franc-alleu de Sarrians et d'Oppède passionna longtemps les esprits[7]. Les communautés de Sarrians et d'Oppède étaient en procès avec leur seigneur respectif au sujet de la foncialité de leur territoire: elles le prétendaient de franc-alleu naturel tandis que les seigneurs en soutenaient la servilité, sauf titre. En 1782, les deux communautés, défendant la même cause, unirent leurs

1 Arch. dép. de Vaucluse, C. 43, fol. 130, 431, 493, 695; C. 44, fol. 128 v°; E 4, n° 168.

2 *Ibid.*, C 43, fol. 115 v°; bibl. de Carpentras, recueil Barjavel 16582, n° 6.

3 Joseph-Elzéar-Dominique Bernardi, né à Monieux en 1751, avocat au Parlement d'Aix, membre des Cinq-cents et de l'Académie des Inscriptions, mort dans son village natal en 1824.

4 Arch. dép. de Vaucluse, C 45, fol. 656, 1018 v°; C 46, fol. 12.

5 *Ibid.*, C 45, fol. 458 v°, 616 v°-641. Le premier compte-rendu financier détaillé fut présenté le 24 avril 1788 (*Ibid.*, C 45).

6 *Ibid.*, *id.*, fol. 121 v°, 253 v°, 458 v°.

7 Sur cette affaire, voir Cottier, *op. cit.*, p. 398-402; Barjavel, *Dictionnaire.... de Vaucluse* (Carpentras, 1841, 2 vol. in-8°), t. II, p. 52-53; bibl. de Carpentras, mss. 1733 et 1963; arch. dép. de Vaucluse, C 44, 58, 59; arch. comm. de Sarrians, FF 16.

Digitized by Google

ressources et leurs efforts, sous la direction de Faulcon et de Paget, auxquels vinrent se joindre Sainte-Croix et Gérente.

L'année suivante, elles demandèrent officiellement l'appui de la province [1]. Les états firent une enquête et consultèrent plusieurs juristes français et italiens [2]. Puis, le 12 septembre, l'assemblée ordinaire décida d'accorder en principe l'adhésion sollicitée [3]. L'évêque de Carpentras, Beni, inquiet pour ses intérêts seigneuriaux, et fort de l'appui du vice-légat Filomarino et du recteur Zollio, protesta et menaça si bien que, le 19, l'assemblée revint sur sa décision [4]. Mais il était trop tard pour étouffer l'affaire.

En janvier 1784, il fut question d'engager une action sur le franc-alleu général de la province [5] ; le mouvement gagna de proche en proche si bien qu'il menaça d'aboutir à la discussion de la légitimité du système féodal tout entier.

L'assemblée générale du 23 avril 1784, où siégèrent Sainte-Croix, de Gérente, Faulcon, Paget, promit son appui à Sarrians et Oppède, et à toutes les communautés du Comtat qui se prévaudraient du droit de franc-alleu ou qui seraient attaquées à ce sujet, sans préjudice de l'action que la province engageait pour son compte. Elle chargea également Sainte-Croix de rédiger de respectueuses remontrances au Pape pour demander de nouveau l'autorisation d'imprimer les délibérations [6].

Le Pape refusa à la province la permission d'envoyer à Rome un député spécial [7]. Les premiers consuls de L'Isle,

1. 11 avril 1783 (arch. dép. de Vaucluse, C 44, fol. 474).

2. *Ibid., id.*, fol. 494-507.

3. *Ibid., id.*, fol. 581.

4. *Ibid., id.*, fol. 588; cf. arch. comm. de Valréas, BB 27, f.362;et arch. comm. de Sarrians, FF 16 (lettre de Sainte-Croix à Faulcon, du 2 mai 1783; lettres de l'abbé Ignace Laurenzini, agent de Sarrians à Rome, des 21 mai et 19 novembre).

5. *Ibid., id.*, fol. 643 v°.

6. *Ibid., id.*, fol. 739 et suivants. Les états de Languedoc et de Provence jouissaient de ce droit.

7 *Ibid., id.*, fol. 861 v°. Le 17 septembre 1783, Celestini, agent de la province à Rome, écrivait déjà: « Vous ne pouvez pas croire le bruit qu'a fait ici la seule crainte de l'adesion de la province dans les causes de la communauté de Sarrians et d'Oppède ». (*Ibid.*, C 58, n° 112).

Digitized by Google

de Valréas et de Pernes sollicitèrent la convocation d'une assemblée extraordinaire que l'assemblée ordinaire, prudemment, n'accorda pas [1]. Puis, fin octobre 1784, les remontrances imprimées rédigées par Sainte-Croix furent répandues : modérées et respectueuses dans la forme, mais pleines de critiques précises, elles demandaient instamment l'impression des délibérations des états, seul remède efficace pour contrôler un budget régulier et améliorer l'administration[2]. Le 29, le recteur Zollio, particulièrement visé et soupçonnant le messager de la communauté de Mormoiron, patrie de Sainte-Croix, d'y porter quelques exemplaires des *Remontrances,* le fit arrêter et saisit le courrier, violant ainsi le secret des lettres: le conseil de Mormoiron protesta le lendemain, sollicitant l'adhésion des principales communautés du Comtat[3]: Valréas [4], Sarrians [5], Mazan [6], Oppède [7], Pernes [8], Monteux [9], Caderousse [10], Bollène [11], Malaucène [12], Avignon même [13] s'empressèrent de joindre leurs plaintes à celles de Mormoiron. Rome réagit vigoureusement: la congrégation d'Avignon ordonna la suppression des *Remontrances* et la destruction de tous les exemplaires de cet écrit sous des peines sévères; le vice-légat défendit aux états et aux communautés de délibérer au sujet des *Remontrances* et de l'incident du messager [14]; les premiers consuls de Pernes,

1 *Ibid., id.*, fol. 873 (13 juillet 1784); cf. arch. comm. de Sarrians, FF 16.

2 *Remontrances des états du Comté Venaissin*, s. l. n. d. [Carpentras, 1784], 16 p. in-8° (Bibl. de Carpentras, collection Barjavel, C 2483). Cf. arch. dép. de Vaucluse, C 44, fol. 920.

3 Arch. comm. de Mormoiron, BB 30, fol. 418 v°.

4 *Id.* Valréas, BB 27, fol. 378.

5 *Id.* Sarrians, BB 25, fol. 59.

6 *Id.* Mazan, BB 17, fol. 128.

7 *Id.* Oppède, BB 6.

8 *Id.* Pernes, BB 153, fol. 56.

9 *Id.* Monteux, BB 24, fol. 54 v°.

10 *Id.* Caderousse, BB 33, fol. 289.

11 *Id.* Bollène, BB 30, fol. 232.

12 *Id.* Malaucène, BB 26.

13 *Id.* Avignon, AA 32, fol. 139, et AA 135.

14 Arch. dép. de Vaucluse, C 44, fol. 931 v°; C 59, n°s 38, 42, 44; annexe de Carpentras, reg. n° 36, fol. 29 v°; bibl. de Carpentras, ms. 1750, fol. 262-263.

Digitized by Google

de Valréas, de Bollène, de Mazan, d'Oppède, de Caderousse furent suspendus de leurs fonctions [1], les registres des délibérations de Mormoiron et de Sarrians, saisis [2]. Il n'y eut aucune résistance: Sainte-Croix, menacé de poursuites, dut aller passer deux ans en France [3]; les états se soumirent sur le champ [4]. Une très sévère ordonnance de Filomarino, rendue le 6 avril 1785 sur les ordres de Rome, pour la bonne tenue de l'assemblée générale, défendit tout « esprit de parti » et la discussion de toute proposition nouvelle qui n'aurait pas été soumise au moins un mois avant la session à l'assemblée ordinaire [5]. Les états, après de prudentes remontrances acceptées par le pouvoir lui-même, obtinrent en 1786 quelques adoucissements à ces dispositions [6], mais ils ne se lancèrent plus jamais dans pareille aventure.

En 1789, l'affaire du franc-alleu, réduite aux proportions d'une simple instance, languissait à Rome sans avoir avancé d'un pas [7].

* * *

Ce n'était pas le personnel des hauts fonctionnaires pontificaux en charge au début de 1789 qui pouvait faire face à un avenir menaçant. Le vice-légat Casoni, gênois d'origine, prélat

1 Arch. dép. de Vaucluse, C 44, fol. 987. Des informations furent ouvertes contre certains d'eux (*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du Comté Venaissin des 10, 11, 23, 24 et 25 mars 1790*, Carpentras, 76 p. in-4°, p. 21).

2 Arch. comm. de Mormoiron, BB 30, fol. 420 v°. Aucune délibération ne figure au registre du 30 octobre 1784 au 24 décembre 1785. Arch. comm. de Sarrians, BB 25, fol. 60 (pas de délibération du 2 novembre 1784 au 24 juillet 1785).

3 Arch. dép. de Vaucluse, C 45, fol. 59 v°. La protection de Monsieur, frère du Roi, permit à Sainte-Croix de revenir à Mormoiron, dont il fut de nouveau consul en 1787-1788.

4 *Ibid.*, C 44, fol. 953 v°.

5 Arch. comm. de Carpentras, BB 288, fol. 178 v°.

6 Arch. dép. de Vaucluse, C 44, fol. 992, et C 45, fol. 25, 28 v°, 31, 56, 221. Bibl. de Carpentras, ms. 1732, fol. 665-668.

7 *Ibid.*, C 45, fol. 1066 v°; annexe de Carpentras, papiers de R. Devillario, lettre de Jean Celestini à Collet (Rome, 8 avril 1789), à laquelle est joint l'état des affaires de la province à Rome. Ces papiers, non classés, sont venus sans doute aux archives départementales avec ceux de l'évêché de Carpentras, dont Devillario était le secrétaire-chancelier.

Digitized by Google

de mœurs honnêtes et douces, qui avait succédé dans l'été de 1785 au peu scrupuleux Filomarino, était un esprit faible et nul, irrésolu, toujours à la remorque des évènements. Il ne saura jamais que céder trop tard, ou en appeler à Rome. Comment s'expliquer alors que Casoni, devenu plus tard nonce à Madrid et cardinal, fut nommé, en 1806, secrétaire d'état? C'est sa nullité même qui le fit désigner par le Pape, que Napoléon prétendait influencé par des ministres hostiles à la conciliation: Pie VII voulut montrer par ce choix, auquel les contemporains ne pouvaient sans doute se tromper, qu'il entendait assumer l'entière responsabilité de sa politique et de ses décisions [1]. L'archevêque d'Avignon, Giovio, clairvoyant et cultivé, répugnait à la lutte que lui interdisaient sa santé médiocre et son tempérament pacifique [2]. Le recteur Pieracchi [3], actif et intelligent sous des dehors un peu rudes, résidait à Paris où il négociait avec les fermiers généraux l'affaire du sel; pendant la Révolution, installé à Carpentras jusqu'à la fin de 1790, il n'aura jamais sa pleine liberté d'action, Casoni restant son supérieur: au fond, je le croirais volontiers, il était même un peu suspect à Rome, qui le soupçonnait de complaisance envers les idées nouvelles; il n'avait sans doute que le tort de chercher à comprendre la situation et de reconnaître l'opportunité de certaines concessions. Beni [4], évêque de Carpentras, italien têtu, borné et avare, avait été avec Filomarino et Zollio l'âme de la résistance au mouvement de

1. D'Haussonville, *L'Eglise Romaine et le Premier Empire* (Revue des Deux-mondes, 1er décembre 1867, p. 597).

2. Né à Pérouse en 1729, archevêque d'Avignon en 1775, mort à Rome en 1793. Cf. J. Saint-Martin, *Giovio, Archevêque d'Avignon*, Avignon, 1913, 38 p. in-8°.

3. Né à Barga, province de Lucques, en 1741, auditeur du nonce à Paris, un moment internonce, recteur du Comtat en 1787, mort à Rome en 1797. Après un court séjour à Carpentras, du 21 novembre 1787 au 10 janvier 1788 il retourna à Paris d'où il ne revint que le 22 septembre 1789 (arch. comm. de Carpentras, AA 10, fol. 74 v°, 77 v°, 81 v°). Cf. J. Saint-Martin, *Pieracchi, Recteur du Comté-Venaissin*, Avignon, 1914, 59 p. in-8°.

4. Né à Gubio, duché d'Urbin, en 1729, évêque de Carpentras en 1776, recteur après Zollio de 1785 à 1787, mort à Pesaro en 1806.

Digitized by Google

1783-1784. L'évêque de Cavaillon, La Baume des Achards, personnage effacé et sans influence, n'était qu'un timide conservateur[1]. Celui de Vaison, l'avignonais Fallot de Beaumont, intelligent et fin politique, mais opportuniste ambitieux et sans scrupules, se tenait sur une prudente réserve; sous l'Empire, évêque de Gand, puis de Plaisance, et, en 1811 archevêque nommé de Bourges, il sera un des prélats les plus dévoués à la politique napoléonienne; la Restauration brisera à jamais sa carrière[2].

Les fonctionnaires des états, Collet, sindic et procureur général[3], Pons, trésorier, Devillario[4], secrétaire, étaient hostiles aux réformes, toujours menaçantes pour les situations acquises. Enfin, l'agent de la province en cour de Rome, Jean Celestini[5], pauvre cervelle de fantoche, exprimait volontiers en un français très incorrect l'étonnement naïf que lui causaient les évènements, évènements qu'il ne comprit jamais.

Au-dessus de cet ensemble médiocre, le pape Pie VI, peu intelligent, à la fois entêté et faible, et son secrétaire d'état, le cardinal Boncompagni, informés tardivement et mal des évènements de France, singulièrement ignorants des nécessités de l'époque, pleins de préventions contre les idées nou-

1 Joseph-Crispin-Louis de La Baume des Achards, évêque de Cavaillon en 1760, mort obscurément à Lyon en 1793.

2 Etienne-André-François de Paule Fallot de Beaumont de Beaupré, né à Avignon en 1750, coadjuteur puis évêque de Vaison, mort à Paris en 1835. Cf. d'Haussonville, *op. cit.*, et *Mémoires du Cardinal Pacca sur la captivité du pape Pie VII et le concordat de 1813*... (traduction L. Bellaguet, Paris, 1833, 2 vol. in-8°) t. II, p. 164-171.

3 Joseph-Pierre-Bernard-Elzéar Collet, né à Camaret en 1754, mort à Carpentras en 1827. Premier consul de Carpentras en 1783, trésorier des états (1784-1787), sindic et procureur général en 1787, également sindic et procureur général du corps des seigneurs feudataires, gendre du chancelier de la Rectorie Augustin-Raymond Olivier (1731-1804). Collet mourut vice-président du tribunal civil de Carpentras après avoir siège à la cour prévôtale de Vaucluse.

4 Roland Devillario, né à Carpentras en 1733, notaire, secrétaire des états et chancelier de l'évêché, guillotiné à Orange en 1794.

5 Procureur de la cour romaine, agent du pays depuis 1784 (arch. dép. de Vaucluse, C 44, fol. 778).

Digitized by Google

velles, encouragés à la résistance par le Sacré-Collège et l'ambassadeur de France, le cardinal de Bernis [1].

En résumé, Pieracchi mis à part, pas une seule volonté intelligente, pas un chef capable d'assumer une responsabilité et de prendre une décison sensée; et Pieracchi sera absent jusqu'au 22 septembre 1789. Joignez à cela que l'autorité avait à sa disposition des forces militaires insignifiantes, suisses, chevau-légers, fantassins, en tout cent cinquante ou deux cents soldats de parade, et sept brigades de maréchaussée, soit trente-trois hommes [2]; la bataille était perdue d'avance pour l'Ancien Régime qui ne pourra ni comprendre, ni lutter.

* * *

Il est difficile de se rendre exactement compte de l'état de l'opinion publique à Avignon et dans le Comtat à la fin de 1788, alors que la France était déjà en pleine agitation [3]. Les documents administratifs sont muets. Le seul journal de la province, le *Courrier d'Avignon*, très surveillé par le pouvoir, ne donne aucune nouvelle de politique locale. Les états s'occupent surtout des travaux des routes; les affaires réellement importantes sont toujours arrêtées à Rome [4].

Et cependant, quand on voit par exemple le soin avec lequel l'abbé Nardy, agent de la ville d'Avignon à Paris, renseigne les consuls sur les évènements de la capitale [5], on sent combien tous les esprits devaient se tourner vers le Royaume. Le feu couvait sous la cendre: il était matériellement et moralement impossible qu'Avignon et le Comtat ne fussent pas

1 Sorel, *op. cit.*, tome I, p. 389-390; Mathiez, *op.cit.*, p. 44-47; F.Masson, *op. cit.*, p 320, 458 et suivantes.

Le nonce à Paris, Dugnani, informateur exact, n'a joué qu'un rôle insignifiant (Mathiez, *op. cit.*, p. 122-123).

2 Arch. dép. de Vaucluse, C 77, fol. 54.

3 Il sortit en secret des imprimeries beaucoup de brochures révolutionnaires pour la France.

4 Arch. dép. de Vaucluse, C 46, fol. 12. Cf. la note de la page.

5 Arch. comm. d'Avignon, AA 138 et 139 (1788-1789). Le *Courrier d'Avignon* donne aussi beaucoup de nouvelles sur les évènements de France.

Digitized by Google

entraînés dans le mouvement révolutionnaire qui allait ruiner en France l'Ancien Régime [1].

Sans doute — et ce sera notre conclusion — Avignon et le Comtat étaient, à certains points de vue, plus favorisés que la France: ils ne connaissaient ni l'impôt d'état, ni le service militaire, ni le rachat des offices, ni la puissance oppressive des grands seigneurs féodaux.

Mais le pays, mal gouverné, mal administré, végétait sans pouvoir se développer économiquement; les abus foisonnaient; là, comme partout ailleurs, deux choses apparaissaient très claires: la nécessité des réformes et l'impuissance de l'Ancien Régime à les accomplir; le rattachement politique à Rome n'était plus qu'un non-sens. Mil sept cent quatre vingt neuf ne fera que brusquer une évolution commencée depuis longtemps déjà, et amènera la solution logique et fatale : la réunion à la France [2].

H. CHOBAUT.

1 Aucun document ne me permet de conclure à une action quelconque des sociétés secrètes, loges maçonniques ou autres, action cependant aussi légitime qu'explicable. Elles ont pu contribuer à répandre les idées nouvelles, mais je n'ai vu nulle part de complot.

2 Un seul principe nouveau y sera largement invoqué : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Digitized by Google

Digitized by Google

# Séances de l'Académie

## PROCÈS-VERBAUX.

*Séance du 4 janvier 1923.* — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Madame la Comtesse d'Adhémar, Mesdames Leydet, Gund, Mesdemoiselles Jacquemin, Rachet ; M. le Chanoine Aurouze, MM. Baudoin, Bœuf, Boissin, Bruneau, Capeau, Chambon, Dr Colombe, Dauvergne, Jos. Didiée, Dontenwille, Dosse, Dunan, Gap, Dr Godlewski, Goubert, Huot-Sordot, Illy, Jouve, Laugier, Dr Le Gras, Ch. Le Gras, Marcel, Mouzin, Palun, Poinet, Poirson, Ramette, Dr Rémy-Roux, abbé J. Sautel, Schaeffer, chanoine Trouillet, Honoré Vernet, Zacharewicz, etc, etc.....

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre est lu et adopté ; puis M. le Président présente à tous les membres de l'Académie ses meilleurs vœux de bonne année et il souhaite très aimablement que le Ciel répande les bienfaits « de son harmonie sur nous tous, nos familles, nos travaux et nos séances ». L'admission de M. Antonin Favot est proclamée aussitôt après, et sont présentés comme futurs membres de notre Société :

MM. le commandant de Guilhermier, par MM. Lullé-Dejardin, J. Didiée et le Président ; — Amédée Coste, par MM. Huot-Sordot, Dontenwille et le Président ; — le commandant A. Geoffroy, par MM. Maurice du Laurens, Lullé-Dejardin et J.-B. Ripert ; — E. Charavin, par MM. Poirson, Barber et le Président ; — le colonel d'Alauzier, par M. le général Breton, MM. J. Girard et J.-B. Ripert.

Par une heureuse initiative de notre Président et après la décision du Bureau, la première séance de l'année a été consacrée à César Franck, afin de commémorer ainsi solennellement le centenaire de la naissance de l'illustre compositeur.

M. J.-B. Ripert donne lui-même l'exemple et lit une longue étude sur la vie et les œuvres du Maître : il nous parle de sa jeunesse, de sa vie

Digitized by Google

obscure d'organiste, de son tempérament d'artiste, de son talent de compositeur et regrette qu'on ne lui ait pas rendu de son vivant l'hommage qu'il méritait. M. le Président en profite pour célébrer les qualités bien françaises de l'artiste et les services qu'il a rendus à la musique; enfin, il étudie les principaux traits de l'école qu'il a fondée et dont les représentants sont Vincent d'Indy, E. Chausson, H. Duparc, sans oublier M. Gabriel Saint-René Taillandier, venu tout exprès de Saint-Rémy pour s'associer à l'hommage rendu par l'Académie.

La partie théorique fut suivie d'une partie pratique et Madame Malnory-Marseillac, accompagnée au piano par M. J. Marseillac détailla avec un art et une facilité consommés sept extraits des œuvres du Maître et six morceaux de ses plus illustres disciples.

L'assistance nombreuse, qui avait rempli la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, montra, par ses applaudissements répétés, combien elle a su apprécier les qualités de cette interprétation et goûter les joies artistiques des belles auditions musicales.

---

*Séance du 1er février 1923.* — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Mesdames la Comtesse d'Adhémar, Boissière, Leydet ; Mlle Jacquemin ; MM. le colonel d'Alauzier, Boissin, Jos. Didiée, Dontenwille, Dosse, Gap, Dr Godlewski, de Guilhermier, Dr Guignot, Huot-Sordot, Michel Jouve, de Loye, Adrien Marcel, G. Meunier, Alexis Mouzin, E. Poinet, Dr Rémy-Roux, abbé J. Sautel, Valabrègue, Honoré Vernet, Lucien Vernet, etc., etc...

Le procès-verbal de la séance du 4 janvier est lu et adopté ; l'admission des cinq membres nouveaux est ensuite proclamée ; ce sont MM. le commandant de Guilhermier, Amédée Coste, le commandant Geoffroy, Emile Charavin, le colonel d'Alauzier, commandant le 58e Régt d'Infanterie.

Sont alors présentés: MM. Marc Ménalque, par MM. Fr. Seguin, Joseph Didiée et le Président ; — Louis Bourdérioux, directeur de la Société Générale, par MM. le docteur Rémy-Roux, Barber et le Président ; — le colonel Boyer, par Mlle Jacquemin, MM. J.-B. Ripert et Al. Mouzin.

L'ordre du jour est abordé immédiatement par M. Georges Meunier avec son travail sur *le Physicien Emile Verdet et la Physique moderne;* il étudie la vie de notre compatriote, les caractères de son œuvre et celle de ses élèves ; c'est à ce sujet qu'il fait une critique très détaillée des théories d'Einstein, afin de déterminer la position qu'aurait prise Emile Verdet dans le débat actuel sur la relativité.

Digitized by Google

M. le Docteur Godlewski expose ensuite *la Conception de la Vie* dans l'œuvre de Pasteur : c'est toute la théorie du microbe et ses conséquences considérables : invention des sérums, étude nouvelle des maladies, lutte de plus en plus efficace de l'homme contre la mort. Mais les recherches de Pasteur s'arrêtent là : il distingue nettement la philosophie de la science, il s'incline devant le fait de la création et ne soulève pas le voile de l'origine de la vie.

M. Alexis Mouzin nous donne des extraits de sa dernière création poétique: *Comment mourut le beau Léandre ! ;* il nous fait assister à l'entrevue du vieux marquis avec sa jeune femme, au moment où il revient en France sous le Directoire.

En fin de séance, M. Joseph Didiée présente les comptes de Monsieur E. Poinet et insiste sur le bon état des finances de notre société ainsi que sur le dévouement exemplaire de leur gérant. Puis, M. le Président nomme les membres de la Commission de vérification des comptes, qui est composée de MM. Lucien Vernet, commandant de Loye et Dosse.

---

*Séance du 1er mars 1923.* — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents: Madame la Comtesse d'Adhémar, Madame Leydet ; Mesdemoiselles Rachet, Jacquemin ; MM. le colonel d'Alauzier, Léon Bonnet, Bruneau, de Camaret, Capeau, Jos. Didiée, Dosse, de Forbin, Gaillard, Jos. Girard, Michel Jouve, Labrue, de Loye, Lulé-Déjardin, Ad. Marcel, G. Meunier, Mouzin, Poinet, abbé J. Sautel, colonel Schaeffer, Taillavignes, chanoine Trouillet, de Vernéjouls, Honoré Vernet, Lucien Vernet, etc...

Le procès-verbal de la séance du 1er février est lu et adopté ; puis sont admis MM. Marc Ménalque, Louis Bourdérioux et le colonel Boyer, presentés à la dernière séance, et sont aussitôt proposés :

MM. Louis Dassac, licencié en droit, par MM. Palun, Le Gras et Poinet ; — Joseph Clamon, commis des P.T.T., par M. le Dr Pansier, MM. Marcel et Joseph Girard ; — Paul Cambe, chef de district au P.-L.-M., par MM. Bruneau, Joseph Didiée et le Président.

M. le Président nous fait part ensuite des paroles élogieuses prononcées au Comité des Travaux Historiques et Scientifiques par M. Camille Jullian au sujet de nos Mémoires, dont il vante le caractère scientifique. M. le Président nous met aussi au courant des diverses nouvelles qui peuvent intéresser l'Académie : la conférence de Madame Malaterre-Sellier sur « l'Evolution de la Française », la nouvelle œuvre musicale de Mademoiselle Rachet, les noces d'argent au barreau d'Avignon de notre collègue

Digitized by Google

Monsieur Léon Bonnet, les divers projets de conférences à Avignon, etc...

M. Joseph Didiée nous entretient des deux dernières publications de M. Emile Ripert: *Ovide, poète de l'Amour, des Dieux et de l'exil* et le *Poème d'Assise*. Il met en évidence le caractère particulier des travaux de M. Emile Ripert, qui consacre son inspiration poétique à célébrer la Provence, son soleil et ses beautés, ainsi que cette grande bleue, autour de laquelle se sont développées les civilisations les plus poétiques de l'antiquité.

M. Adrien Marcel expose en détail ses découvertes sur un *Artiste parisien à Avignon : Thomas Lainée* (1682-1739) ; il se distingua d'abord à Avignon par ses œuvres sculpturales et d'art décoratif, comme les boiseries de la chapelle du Portail-Peint, le rétable de la chapelle des Pénitents Violets du Grand Paradis, les lambris de l'hôtel de Rochegude, etc... ; mais Thomas Lainée est surtout célèbre par ses travaux d'architecture, tels que la construction de l'hospice des Aliénés, le renouvellement de l'hôtel de Simiane, le théâtre de la Place de l'Oulle, la chapelle des Pénitents noirs de la Miséricorde, etc...

En fin de séance, M. Dosse propose d'accepter les comptes de nôtre trésorier et M. le Président remercie d'abord les membres de la Commission de vérification des comptes, mais aussi M. E. Poinet, qui par son zèle et sa minutieuse administration nous vaut une situation financière des plus prospères.

---

*Séance du 12 avril 1923.* — Présidence de M. BARBER, vice-président.

Présents: Mesdames de Flandreysy, Abric; Mademoiselle Rachet; MM. le colonel d'Alauzier, J. Bœuf, Bruneau, Cambe, Capeau, Dr Colombe, Gap, Gilles, de Guilhermier, Huot-Sordot, de Loye, A. Marcel, Mathon, Pelat, Poinet, R. Pons, Ramette, Ripert, abbé J. Sautel, de Speyr, etc...

Le procès-verbal de la séance du 1er mars est lu et adopté, puis sont admis comme membres de l'Académie: MM. Louis Dassac et Paul Cambe, et sont présentés : MM. Henri Noël, par MM. le docteur Colombe, Michel Jouve et J.-B. Ripert ; — J.-M. Gilles, par MM. Alphonse Gilles, Honoré Vernet, et J.-B. Ripert.

M. le Président nous fait part de la mort de Monsieur Antoine Chambon, membre de notre Académie depuis 1902, père d'un de nos éminents collègues et qui a tenu une place considérable dans la société et le commerce avignonnais; toute la famille et M. Ange Chambon en particulier sont assurés de nos respectueuses et sincères condoléances.

Digitized by Google

La parole est alors donnée à Monsieur Henri Pelat pour son étude sur *Le Patriotisme Provençal depuis la chute de l'Empire Romain jusqu'au X^e siècle.* Il nous raconte les incursions des différents maîtres de nôtre pays : Ostrogoths, Wisigoths, Hongrois, Francs, Sarrazins... ; il montre les conséquences de ces luttes continuelles sous Charles Martel, Charlemagne, Charles le Chauve, Louis L'Aveugle et Bozon ; il fait enfin ressortir l'ardeur et le courage de nos ancêtres, qui ne cessèrent de combattre les envahisseurs jusqu'à ce qu'ils aient complètement débarrassé le pays des derniers sarrazins avec la chute du Fraxinet.

Monsieur l'abbé Sautel rend ensuite compte à l'Académie, suivant une tradition régulière, des *Travaux et des Fouilles faits à Vaison en 1922,* il parle des chantiers anciens, du Théâtre et des Thermes, qui sont de plus en plus débarrassés des amas de déblais qui les recouvraient depuis 16 siècles, et il montre les espoirs que font naître les chantiers nouveaux, ouverts au midi de la colline de Puynin et qui ont mis à jour les restes de maisons gallo-romaines importantes et fort riches.

---

*Séance du 5 mai 1923.* — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents: Madame la Comtesse d'Adhémar, Mesdames Leydet, Gund, de Flandreysy ; Mademoiselle Rachet ; MM. le colonel d'Alauzier, J. Amic, Barber, Léon Bonnet, Bœuf, Bruneau, Cambe, Capeau, de Chansiergues, Dassac, Jos. Didiée, Dontenwille, Fabre, Gap, D^r Godlewski, Huot-Sordot, Imbert, Michel Jouve, commandant de Loye, Mathon, Ad. Marcel, Poinet, Ramette, abbé J. Sautel, colonel Schaeffer, de Speyr, H. Vernet, etc...

Le procès-verbal de la séance du 12 avril est lu et adopté. Monsieur le Président proclame l'admission de MM. Henri Noël et Jean-Marie Gilles; il nous fait part de la mort de M. Adrien François et adresse les condoléances respectueuses de tous à Madame Adrien François ; ensuite, il mentionne l'avis favorable qu'a donné le bureau de l'Académie, et avec lui l'Académie tout entière, aux revendications formulées par le Comité de défense des calanques, situées entre Marseille et Cassis.

M. le docteur Colombe reçoit alors la parole pour la communication de son étude sur *la Grande Trésorerie du Palais des Papes :* après avoir identifié deux annexes de cet édifice, il trouve son emplacement dans une salle basse, située au nord de la Tour des Anges, dont il fait une description très détaillée.

Monsieur Mathon, directeur de l'Ecole Normale, nous entretient ensuite de *Henri Fabre, grand éducateur :* il rappelle en particulier ses premières

Digitized by Google

années, son arrivée à l'Ecole Normale, son labeur scientifique; mais il insiste sur sa science pédagogique et la nouveauté de ses procédés d'éducation, qui nous sont revenus par l'étranger cinquante ans plus tard.

Enfin, M. Joseph Amic raconte le *Séjour de la comtesse de Blessington à Avignon de novembre 1822 à février 1823:* après quelques notes historiques sur le roman et les pérégrinations de la comtesse, il nous communique les impressions de l'illustre voyageuse dans notre ville, ses visites aux monuments, ses promenades dans les rues pittoresques du vieil Avignon, etc; puis il expose ses remarques psychologiques à propos des mœurs avignonnaises, au moment des fêtes de Noël et du Jour de l'an, de l'ouverture du théâtre, etc.

---

*Séance du 8 juin 1923.* — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Mmes la Comtesse d'Adhémar, de Flandreysy, Gund, Leydet; Mademoiselle Jacquemin; MM. Boissin, Bruneau, Cambe, Capeau, de Chansiergues, Dauvergne, Faton, Gap, Dr Godlewski, Huot-Sordot, Dr Igonet, Imbert, Jouve, Ch. Le Gras, de Loye, A. Mouzin, Pelat, Poinet, Poirson, Ramette, Riousset, Col. Schaeffer, chan. Trouillet, H. Vernet et Jos. Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai est lu et adopté.

Est présenté M. Fernand Benoît, archiviste paléographe à l'Ecole Française de Rome, par MM. Joseph Girard, H. Chobaut et Jos. Didiée.

M. le Président fait part du décès de M. Buffaven, ancien maire de Vaison, qui se voua à l'œuvre de la restauration des richesses archéologiques de Vaison ; il loue son activité et son dévouement et exprimé à sa famille ainsi qu'à notre collègue M. Ulysse Fabre, son successeur à la mairie de Vaison, les condoléances de l'Académie.

Il adresse ensuite à notre secrétaire M. l'abbé Sautel ses plus sincères félicitations pour la médaille Ulysse Chevalier qui vient de lui être décernée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour ses nombreux travaux archéologiques sur le théâtre romain de Vaison.

M. Michel Jouve reçoit la parole pour sa communication sur les *Beautés et les Dévotes d'Avignon*, d'après trois romans récents: *Le crime du pénitent Gris* par Henri Guerlin ; *Roseline et l'Amour* par Jean Bertheroy ; et *les Dévotes d'Avignon* par Péladan. Notre confrère analyse en détail les ouvrages dont l'action se déroule à Avignon, mettant particulièrement en relief les passages les plus intéressants : vues, descriptions, appréciations et remarques qui se rapportent spécialement à notre cité.

Digitized by Google

Après lui, M. Pierre Boissin étudie la vie de Delphine de Sabran (1283-1360) d'après un manuscrit provençal du XIVe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale et des ouvrages du XVIIe et du XIXe siècle.

---

*Séance du 5 juillet 1923.* — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents: Madame de Flandreysy, Mesdemoiselles Jacquemin et Rachet; M. le général de division, MM. Bruneau, Cambe, Capeau, Dassac, Joseph Didiée, Gap, Jouve, de Loye, Adrien Marcel, Mathon, Dr Michel-Béchet, chan. Trouillet;

M. le Président communique un télégramme de M. de Vernéjouls, exprimant le regret de ne pouvoir, en raison d'un deuil imprévu, se rendre à la séance à l'ordre du jour de laquelle il était inscrit.

Il fait part du décès de notre confrère M. David Paul, ingénieur, au château de Jonquier, près Bagnols, et exprime les condoléances de l'Académie à la famille du défunt.

Il proclame membre de l'Académie M. Fernand Benoît, archiviste paléographe, présenté à la dernière séance.

Est présenté: M. Joseph de Loye, conservateur de la bibliothèque municipale de Nîmes, par MM. H. Chobaut, Joseph Didiée et René Dauvergne.

M. le Président fait connaître l'envoi à l'Académie, par notre confrère M. Jean Théodore-Aubanel, de l'ouvrage « *Le Tamaris et l'Olivier* », par Charles Benoit. M. Louis Mathon a offert à l'Académie un exemplaire de sa thèse de doctorat-ès-lettres: *Henri Fabre, « L'éducation de la nature et de la vie »*.

A l'occasion de la publication, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'Ecole Française de Rome, d'une étude portant pour titre « *L'interrogatoire de Margarit* », M. Joseph Didiée rappelle en quelques mots l'histoire des deux sièges du Palais des Papes d'Avignon et résume les renseignements de la dite étude: Margarit était un catalan aux ordres du gouverneur d'Oppède, qui fut chargé, en août 1410, de quêter des renforts en faveur de Benoît XIII; il fut pris par les troupes du roi de France en juin 1411, livré à l'antipape et exécuté sur la place St-Didier en Avignon le 24 septembre 1411. Son interrogatoire, découvert par M. Fernand Benoit aux archives du Vatican et publié par notre confrère, fournit des précisions nouvelles sur les dernières convulsions de la défense dans le second siège du Palais des Papes.

M. Gustave Ramette étudie, dans une importante communication, le problème des *Salyens*, tribu celte très remuante et difficilement réductible, qui

Digitized by Google

entrava l'œuvre de la conquête romaine, et se montra, par sa vigoureuse résistance et son attachement au sol natal, digne, nous dit l'auteur, de figurer dans nos souvenirs à côté des Allobroges, des Arvernes et des Volsques.

---

*Séance du 11 octobre 1923.* — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents: Mesdames Gund, Leydet; Mademoiselle Jouve; MM. Barber, Boissin, Léon Bonnet, col. Boyer, Bruneau, de Camaret, Cambe, Dassac, Dauvergne, Jos. Didiée, A. Gilles, Dr Godlewski, Huot-Sordot, Léo Imbert, Jouve, Laugier, A. Marcel, Poinet, Ramette, ch. Trouillet, Honoré Vernet, etc, etc....

Le procès verbal de la séance du 5 juillet est lu et adopté. M. le Président proclame l'admission comme membre titulaire de M. Joseph de Loye, présenté à la dernière séance. Sont présentés : Madame Joseph Pons, par MM. Jos. Didiée, Michel Jouve et J.-B. Ripert ; — Madame J.-B. Ripert, par MM. Jos. Didiée, Jos. Girard et Dr Goubert; — M. Auguste Sicard par MM. Abit, Dr Rémy-Roux et J.-B. Ripert.

M. le Président annonce que le prix Paul de Faucher pour l'année 1923 a été attribué à M. Gustave Ramette. Il exprime les condoléances de l'Académie à la famille de M. le docteur Louis Michel-Béchet, décédé au cours des vacances académiques. Il relate également le décès de M. Roger Liquier et fait en quelques mots l'éloge de ces confrères disparus. Enfin il adresse des compliments à M. Bruneau qui vient de fêter ses noces d'or, et à MM. Aimard d'Agnel, Julien Guigue et A. Vayssières, qui ont été promus chevaliers de la Légion d'Honneur.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'étude de M. Fernand Benoit sur « *Les Archives de la Sacrée Congrégation d'Avignon au Vatican* » : le Conseil, créé par un rescrit pontifical du 7 février 1603 à la demande des Avignonais, avait pour but déterminé la direction des affaires de l'Etat pontifical: il se réunissait au Vatican ou au Quirinal et fonctionna jusqu'en 1790.

M. Joseph Didiée expose sommairement les faits intéressant la vie académique: citation des appréciations publiées concernant les membres décédés: M. Duhamel, le baron de Vissac, ou se rapportant aux membres vivants : MM. le Dr Colombe, E Duprat, Gustave Ramette, abbé Sautel ; productions de MM. L.-H. Labande, Louis Mathon, col. de Ripert d'Alauzier, Augé-Laribé ; enfin examen des livres ou articles d'un intérêt avignonais ou comtadin : *Le Tamaris et l'Olivier* par M. Benoit, *Quelques italiens d'Avignon au XIVe siècle* par M. Robert Brun.

Digitized by Google

M. le Président signale les bizarreries et les inconvénients de l'orthographe du mot « orgue », lequel, de par l'usage et la tolérance de l'Académie Française, s'écrit des deux genres et des deux nombres, et demande une fixation plus conforme à la logique. Un échange d'idées a lieu entre les membres présents; mais les conclusions ne pouvant être dégagées, une commission composée de MM. Barber, Huot-Sordot, Imbert, Marcel et Ramette est nommée pour présenter un rapport à la prochaine séance.

---

*Séance du 8 novembre 1923.* — Présidence M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Mesdames Leydet, Joseph Pons, J.-B. Ripert, de Speyr ; MM. le colonel d'Alauzier, Dr Arnal, Barber, Boissin, colonel Boyer, Bruneau, Buffière, Cambe, de Camaret, Capeau, Coste, Dassac, Jos. Didiée, Dontenwille, Alph. Gilles, Dr Godlewski, de Guilhermier, Dr Goubert, Huot-Sordot, Michel Jouve, Commandant de Loye, Lullé-Dejardin, Dr H. Michel-Béchet, Mouzin, Poinet, Poisson, Pons, Ramette, général Ronneaux, abbé J. Sautel, Aug. Sicard, Chanoine Trouillet, Honoré Vernet, Lucien Vernet, etc...

Le procés verbal de la séance du 11 octobre est lu et adopté.

M. le Président proclame l'admission comme membre titulaire de Madame Joseph Pons, de Madame J.-B. Ripert, et de M. Auguste Sicard.

Madame Alexandre Poirson est ensuite présentée par MM. Michel Jouve, Emile Charavin et J.-B. Ripert.

M. le Président fait part de la mort de M. le Chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, dont les titres scientifiques sont remarquables et lui ont valu de jouer un rôle spécial dans l'Eglise de France ; il exprime tous les regrets de l'Académie pour la perte de ce grand savant. Puis, en ce mois de novembre, qui est le mois des souvenirs, M. J.-B. Ripert rappelle le nom des membres de l'Académie morts pour la Patrie dans la guerre mondiale ainsi que celui des bienfaiteurs de notre société.

M. Ramette présente alors le rapport de la Commission nommée à la dernière séance pour étudier la question du genre du mot « *orgue* » : il fait l'historique de la question, explique la genèse de ces fantaisies de la langue française et résume les travaux de la Commission: elle accepte à la majorité le vœu qui demande l'emploi du singulier pour l'instrument, et adopte à l'unanimité le principe de la non-opportunité de ce vœu, qui irait directement contre une décision ministérielle récente. En conclusion, M. Ramette espère que l'usage et l'évolution de la langue fixeront d'une

Digitized by Google

façon plus logique ces « bizarreries » grammaticales. M. le Docteur Godlewski présente quelques observations.

M. Dontenwille, professeur agrégé d'allemand au Lycée d'Avignon, nous entraîne ensuite dans *la Rhénanie*, qu'il a visitée aux vacances dernières; il nous communique les impressions de son voyage à travers les principales villes des régions occupées; dans les trains, dans les gares, dans les restaurants, dans la rue, il a participé à la vie rhénane et il a constaté avec plaisir combien la francisation s'est développée pour le plus grand profit de notre patrie. Il raconte ses entrevues avec les principaux chefs du parti de l'indépendance, le docteur Dorten, MM. Smeets et Mathes; enfin, il nous parle de l'état matériel et moral du pays, des espoirs de la Rhénanie et des progrès que le mouvement a réalisés dans ces derniers mois.

---

*Séance du 6 décembre 1923.* — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Mesdames la Comtesse d'Adhémar, Abric, Joseph Pons, Fernand Rieu, J.-B. Ripert, de Speyr, Leydet; Mademoiselle Jacquemin; MM. le colonel d'Alauzier, L. Bonnet, Boissin, Bruneau, de Camaret, Dassac, Dauvergne, Dontenwille, Gap, Geoffroy, Alph. Gilles, Dr Godlewski, de Guilhermier, Imbert, Jouve, de Loye, A. Marcel, Mouzin, Dr Ch. Niel, Aug. Palun, Poinet, Pons, Dr Rémy-Roux, le général Ronneaux, abbé J. Sautel, de Speyr, A. Sicard, chanoine Trouillet, L. Vernet, etc....

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est lu et adopté.

Le Président proclame l'admission de Madame Alexandre Poirson comme membre titulaire de l'Académie.

Sont ensuite présentés : Madame Ernest Abric, par MM. Alexandre Poirson, le commandant Henri Verdet et le président; — Madame Fernand Rieu, par M. Ernest Abric, M. Alexandre Poirson et le Président; — M. Paul Lamy, par MM. Paul Manivet, Mathon et le Président; — M. Louis Montagné, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, par MM. Girard, Huot-Sordot et le Président; — M. le Dr Ch. Niel, médecin des troupes coloniales, par M. le Dr Rémy-Roux, le Dr Gabriel Goubert et M. Georges Bonnet.

M. le Président annonce qu'Avignon célèbrera en 1924 le centenaire de Joseph Brun, fondateur de l'orphéon, et rappelle à ce sujet ce que furent la vie et le caractère de ce musicien qui souleva tant d'enthousiasme parmi les Avignonais.

M. J.-B. Ripert dépose ensuite sur le bureau de l'Académie deux

Digitized by Google

ouvrages récents de nos collègues : *La Résurrection de l'armée serbe* (1915-1916), de M. le lieutenant-colonel de Ripert d'Alauzier, et les *Travaux de Clinique* de MM. les Docteurs Godlewski et Guignot.

M. J. Didiée lit alors le mémoire de M. Hyacinthe Chobaut sur *Avignon et les Etats Pontificaux en 1789:* c'est une véritable monographie de notre région à cette époque : géographie, démographie, état religieux, état économique, état politique, à la suite de laquelle M. Chobaut montre comment le peuple avignonais se livra facilement à la France au moment de la Révolution.

Enfin, M. Camille Bréchet, dans son étude sur *Nyons et la Provence*, raconte que le Nyonçais (Nyons, Vinsobres et Mirabel) était d'abord placé sous la suzeraineté des comtes de Toulouse et dépendaient du Comtat-Venaissin, mais que les exigences et les prétentions ambitieuses de Louis XI firent tomber illégalement ces seigneuries dans le domaine de la couronne de France.

Digitized by Google

# Table du Tome XXIII

## DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

## ANNÉE 1923.


Pages.

Liste des membres de l'Académie ..... 1
Comptes des recettes et dépenses..... xv
Procès-verbaux des Séances..... 163

CHOBAUT (H.). — Les Maîtres d'œuvres de l'église Saint-Siffrein de Carpentras 1
— Avignon et le Comtat à la veille de la Révolution Française... 139
MARCEL (Adrien). — Un artiste parisien à Avignon, Thomas Lainée (1682-1739). 15
HUOT-SORDOT (Léon). — Au Pays du Mont-Blanc..... 45
COLOMBE (Dr). — Au Palais des Papes. — Le Bucher — La roue qui monte le bois..... 57
SAUTEL (Joseph). — Souscriptions inédites et nouvelle présentation d'inscriptions trouvées à Vaison (Vaucluse)..... 79
RAMETTE (Gustave). — Quelques recherches sur les Salyens..... 87
BENOIT (Fernand). — Les Archives de la Sacrée-Congrégation d'Avignon au Vatican (1693-1790)..... 105
Répertoire du Fonds de la Sacrée-Congrégation d'Avignon. ..... 119
BRECHET (Camille). — Une ancienne possession Comtadine. ..... 131


Digitized by Google

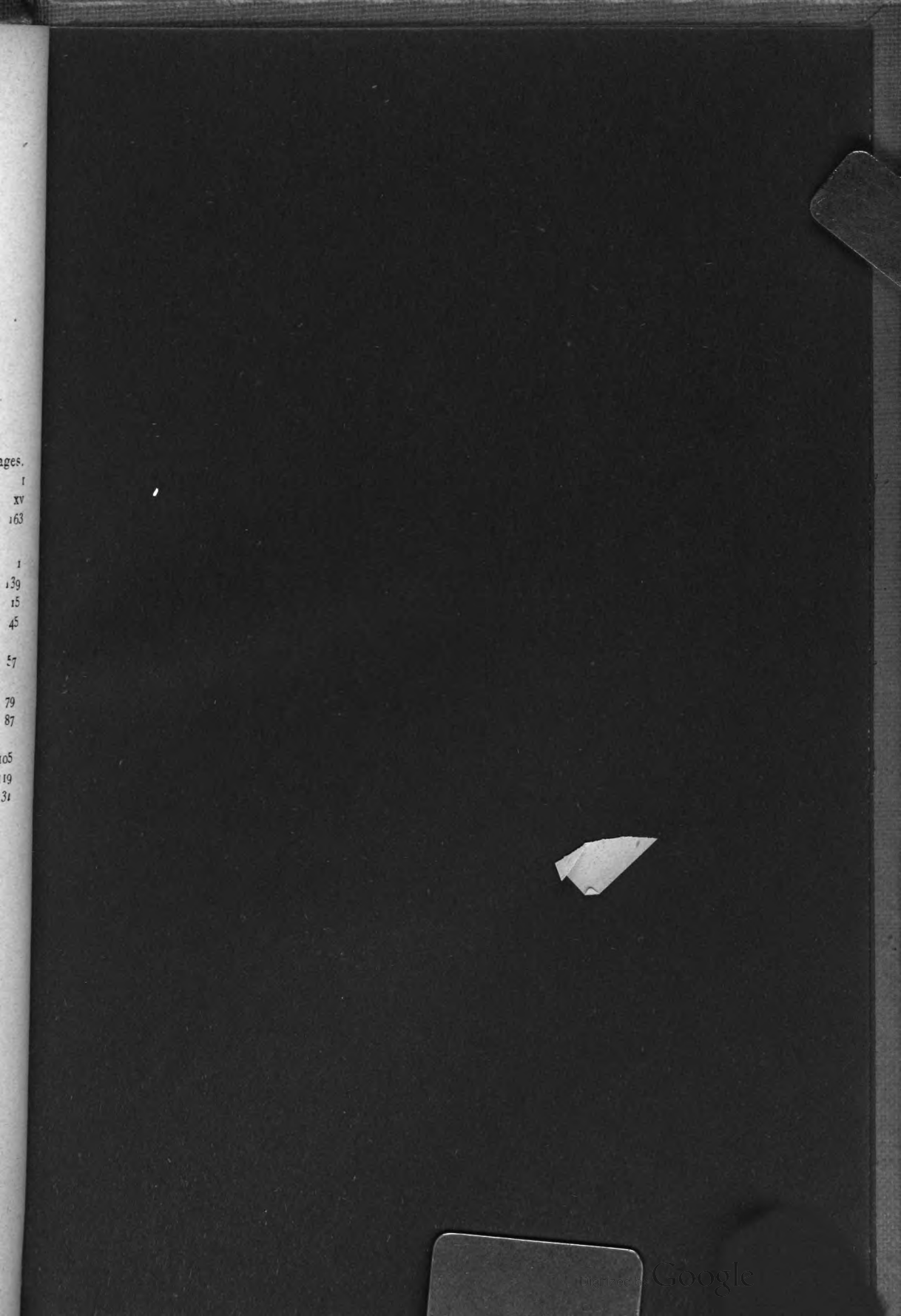

entrava l'œuvre de la conquête romaine, et se montra, par sa vigoureuse résistance et son attachement au sol natal, digne, nous dit l'auteur, de figurer dans nos souvenirs à côté des Allobroges, des Arvernes et des Volsques.

---

*Séance du 11 octobre 1923.* — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents: Mesdames Gund, Leydet; Mademoiselle Jouve; MM. Barber, Boissin, Léon Bonnet, col. Boyer, Bruneau, de Camaret, Cambe, Dassac, Dauvergne, Jos. Didiée, A. Gilles, Dr Godlewski, Huot-Sordot, Léo Imbert, Jouve, Laugier, A. Marcel, Poinet, Ramette, ch. Trouillet, Honoré Vernet, etc, etc....

Le procès verbal de la séance du 5 juillet est lu et adopté. M. le Président proclame l'admission comme membre titulaire de M. Joseph de Loye, présenté à la dernière séance. Sont présentés : Madame Joseph Pons, par MM. Jos. Didiée, Michel Jouve et J.-B. Ripert ; — Madame J.-B. Ripert, par MM. Jos. Didiée, Jos. Girard et Dr Goubert; — M. Auguste Sicard par MM. Abit, Dr Rémy-Roux et J.-B. Ripert.

M. le Président annonce que le prix Paul de Faucher pour l'année 1923 a été attribué à M. Gustave Ramette. Il exprime les condoléances de l'Académie à la famille de M. le docteur Louis Michel-Béchet, décédé au cours des vacances académiques. Il relate également le décès de M. Roger Liquier et fait en quelques mots l'éloge de ces confrères disparus. Enfin il adresse des compliments à M. Bruneau qui vient de fêter ses noces d'or, et à MM. Aimard d'Agnel, Julien Guigue et A. Vayssières, qui ont été promus chevaliers de la Légion d'Honneur.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'étude de M. Fernand Benoit sur « *Les Archives de la Sacrée Congrégation d'Avignon au Vatican* » : le Conseil, créé par un rescrit pontifical du 7 février 1603 à la demande des Avignonais, avait pour but déterminé la direction des affaires de l'Etat pontifical: il se réunissait au Vatican ou au Quirinal et fonctionna jusqu'en 1790.

M. Joseph Didiée expose sommairement les faits intéressant la vie académique: citation des appréciations publiées concernant les membres décédés: M. Duhamel, le baron de Vissac, ou se rapportant aux membres vivants : MM. le Dr Colombe, E Duprat, Gustave Ramette, abbé Sautel ; productions de MM. L.-H. Labande, Louis Mathon, col. de Ripert d'Alauzier, Augé-Laribé ; enfin examen des livres ou articles d'un intérêt avignonais ou comtadin : *Le Tamaris et l'Olivier* par M. Benoit, *Quelques italiens d'Avignon au XIVe siècle* par M. Robert Brun.

Digitized by Google

M. le Président signale les bizarreries et les inconvénients de l'orthographe du mot « orgue », lequel, de par l'usage et la tolérance de l'Académie Française, s'écrit des deux genres et des deux nombres, et demande une fixation plus conforme à la logique. Un échange d'idées a lieu entre les membres présents; mais les conclusions ne pouvant être dégagées, une commission composée de MM. Barber, Huot-Sordot, Imbert, Marcel et Ramette est nommée pour présenter un rapport à la prochaine séance.

---

*Séance du 8 novembre 1923.* — Présidence M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Mesdames Leydet, Joseph Pons, J.-B. Ripert, de Speyr ; MM. le colonel d'Alauzier, Dr Arnal, Barber, Boissin, colonel Boyer, Bruneau, Buffière, Cambe, de Camaret, Capeau, Coste, Dassac, Jos. Didiée, Dontenwille, Alph. Gilles, Dr Godlewski, de Guilhermier, Dr Goubert, Huot-Sordot, Michel Jouve, Commandant de Loye, Lullé-Dejardin, Dr H. Michel-Béchet, Mouzin, Poinet, Poisson, Pons, Ramette, général Ronneaux, abbé J. Sautel, Aug. Sicard, Chanoine Trouillet, Honoré Vernet, Lucien Vernet, etc...

Le procés verbal de la séance du 11 octobre est lu et adopté.

M. le Président proclame l'admission comme membre titulaire de Madame Joseph Pons, de Madame J.-B. Ripert, et de M. Auguste Sicard.

Madame Alexandre Poirson est ensuite présentée par MM. Michel Jouve, Emile Charavin et J.-B. Ripert.

M. le Président fait part de la mort de M. le Chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, dont les titres scientifiques sont remarquables et lui ont valu de jouer un rôle spécial dans l'Eglise de France ; il exprime tous les regrets de l'Académie pour la perte de ce grand savant. Puis, en ce mois de novembre, qui est le mois des souvenirs, M. J.-B. Ripert rappelle le nom des membres de l'Académie morts pour la Patrie dans la guerre mondiale ainsi que celui des bienfaiteurs de notre société.

M. Ramette présente alors le rapport de la Commission nommée à la dernière séance pour étudier la question du genre du mot « *orgue* » : il fait l'historique de la question, explique la genèse de ces fantaisies de la langue française et résume les travaux de la Commission: elle accepte à la majorité le vœu qui demande l'emploi du singulier pour l'instrument, et adopte à l'unanimité le principe de la non-opportunité de ce vœu, qui irait directement contre une décision ministérielle récente. En conclusion, M. Ramette espère que l'usage et l'évolution de la langue fixeront d'une

Digitized by Google

façon plus logique ces « bizarreries » grammaticales. M. le Docteur Godlewski présente quelques observations.

M. Dontenwille, professeur agrégé d'allemand au Lycée d'Avignon, nous entraîne ensuite dans *la Rhénanie*, qu'il a visitée aux vacances dernières; il nous communique les impressions de son voyage à travers les principales villes des régions occupées; dans les trains, dans les gares, dans les restaurants, dans la rue, il a participé à la vie rhénane et il a constaté avec plaisir combien la francisation s'est développée pour le plus grand profit de notre patrie. Il raconte ses entrevues avec les principaux chefs du parti de l'indépendance, le docteur Dorten, MM. Smeets et Mathes; enfin, il nous parle de l'état matériel et moral du pays, des espoirs de la Rhénanie et des progrès que le mouvement a réalisés dans ces derniers mois.

---

*Séance du 6 décembre 1923.* — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Mesdames la Comtesse d'Adhémar, Abric, Joseph Pons, Fernand Rieu, J.-B. Ripert, de Speyr, Leydet; Mademoiselle Jacquemin; MM. le colonel d'Alauzier, L. Bonnet, Boissin, Bruneau, de Camaret, Dassac, Dauvergne, Dontenwille, Gap, Geoffroy, Alph. Gilles, Dr Godlewski, de Guilhermier, Imbert, Jouve, de Loye, A. Marcel, Mouzin, Dr Ch. Niel, Aug. Palun, Poinet, Pons, Dr Rémy-Roux, le général Ronneaux, abbé J. Sautel, de Speyr, A. Sicard, chanoine Trouillet, L. Vernet, etc....

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est lu et adopté.

Le Président proclame l'admission de Madame Alexandre Poirson comme membre titulaire de l'Académie.

Sont ensuite présentés : Madame Ernest Abric, par MM. Alexandre Poirson, le commandant Henri Verdet et le président; — Madame Fernand Rieu, par M. Ernest Abric, M. Alexandre Poirson et le Président; — M. Paul Lamy, par MM. Paul Manivet, Mathon et le Président; — M. Louis Montagné, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, par MM. Girard, Huot-Sordot et le Président; — M. le Dr Ch. Niel, médecin des troupes coloniales, par M. le Dr Rémy-Roux, le Dr Gabriel Goubert et M. Georges Bonnet.

M. le Président annonce qu'Avignon célèbrera en 1924 le centenaire de Joseph Brun, fondateur de l'orphéon, et rappelle à ce sujet ce que furent la vie et le caractère de ce musicien qui souleva tant d'enthousiasme parmi les Avignonais.

M. J.-B. Ripert dépose ensuite sur le bureau de l'Académie deux

Digitized by Google

ouvrages récents de nos collègues : *La Résurrection de l'armée serbe* (1915-1916), de M. le lieutenant-colonel de Ripert d'Alauzier, et les *Travaux de Clinique* de MM. les Docteurs Godlewski et Guignot.

M. J. Didiée lit alors le mémoire de M. Hyacinthe Chobaut sur *Avignon et les Etats Pontificaux en 1789:* c'est une véritable monographie de notre région à cette époque : géographie, démographie, état religieux, état économique, état politique, à la suite de laquelle M. Chobaut montre comment le peuple avignonais se livra facilement à la France au moment de la Révolution.

Enfin, M. Camille Bréchet, dans son étude sur *Nyons et la Provence,* raconte que le Nyonçais (Nyons, Vinsobres et Mirabel) était d'abord placé sous la suzeraineté des comtes de Toulouse et dépendaient du Comtat-Venaissin, mais que les exigences et les prétentions ambitieuses de Louis XI firent tomber illégalement ces seigneuries dans le domaine de la couronne de France.

Digitized by Google

# Table du Tome XXIII

## DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

## ANNÉE 1923.


Pages.

Liste des membres de l'Académie ..... I
Comptes des recettes et dépenses..... XV
Procès-verbaux des Séances..... 163

CHOBAUT (H.). — Les Maîtres d'œuvres de l'église Saint-Siffrein de Carpentras 1
— Avignon et le Comtat à la veille de la Révolution Française... 139
MARCEL (Adrien). — Un artiste parisien à Avignon, Thomas Lainée (1682-1739). 15
HUOT-SORDOT (Léon). — Au Pays du Mont-Blanc..... 45
COLOMBE (Dr). — Au Palais des Papes. — Le Bucher — La roue qui monte le bois..... 57
SAUTEL (Joseph). — Souscriptions inédites et nouvelle présentation d'inscriptions trouvées à Vaison (Vaucluse)..... 79
RAMETTE (Gustave). — Quelques recherches sur les Salyens..... 87
BENOIT (Fernand). — Les Archives de la Sacrée-Congrégation d'Avignon au Vatican (1693-1790)..... 105
Répertoire du Fonds de la Sacrée-Congrégation d'Avignon. ..... 119
BRECHET (Camille). — Une ancienne possession Comtadine. ..... 131


Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1206

Digitized by Google

Digitized by Google